

# UNIVERSITÉ JOSEPH KI-ZERBO (OUAGADOUGOU)

\*\*\*\*\*



**Unité de Formation et de Recherche en Sciences Humaines (UFR/SH)**

\*\*\*\*\*

**Département d'Histoire et Archéologie**

\*\*\*\*\*

**Option : Pouvoirs Politiques et Représentations Sociales**

**Mémoire de Master II**

**La participation citoyenne dans le cadre de la décentralisation dans  
la commune urbaine de Koudougou (Burkina Faso) de 1958 à 2016**

**Présenté par**

**BAZIE Salomon**

**Sous la direction de**

Pr Maurice **BAZEMO**  
*Professeur Titulaire*

**Et la codirection de :**

Dr Hervé Landry **COULIBALY**  
*Maître-assistant*

**Année académique 2020-2021**

## DÉDICACE

**Ce présent document est dédié à :**

A notre père Bouma Placide **BAZIE** et à notre mère Ezona Patricia **ESSON**, qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour notre éducation et notre instruction,

A Monsieur Albin **CERISE** et sa regrettée épouse qui nous ont soutenu dans le cadre de nos études,

Qu'il puisse être à la hauteur de vos multiples sacrifices.

## REMERCIEMENTS

Nous remercions de prime abord le Professeur Maurice **BAZEMO** et le Docteur Hervé Landry **COULIBALY**, respectivement directeur et co-directeur pour leur disponibilité, les suggestions et conseils dans le cadre de la réalisation de ce présent mémoire. Plus que des enseignants, ils ont été pour moi des pères, des modèles, une source d'inspiration et de motivation.

Nos remerciements vont également à l'endroit de Monsieur Patrick **ROSSI** pour le soutien et surtout pour la mise en relation avec les personnes ressources lors de nos enquêtes.

A sa Majesté *Naaba Saaga 1<sup>er</sup>* du quartier Issouka, à sa Majesté *Naaba Saaga* du village de Kabinoun (Ramongo), à Monsieur Dieudonné **BELEMTUGRI** (agent de la Mairie), à Monsieur Daouda **KABORÉ**, nous vous remercions du fond du cœur pour votre disponibilité.

Enfin, notre gratitude va à l'endroit des parents, amis (Edmond Y. **NIGNAN**, Balguissa **SAWADOGO**, etc.) et enseignants qui, de près ou de loin, ont concouru à ce que ce présent travail soit une réalité.

## TABLE DES ABREVIATIONS

- AAK** : Association Africaine de Koudougou
- ABCAV** : Association Burkinabè pour l'Amélioration du Cadre de Vie
- ADF/RDA** : Alliance pour la Démocratie et la Fédération/Rassemblement Africain
- ADK** : Amis de De Koudougou
- AFK** : Association Féminine de Koudougou
- AEF** : Afrique Equatoriale Française
- AET** : Association Eau pour Tous
- AJDD/BF** : Association des Jeunes pour le Développement Durable du Burkina Faso
- AK** : Association Kebayina
- ANEB** : Association Nationale des Étudiants Burkinabè
- AN** : Assemblée Nationale
- AOF** : Afrique Occidentale Française
- APE** : Associations des Parents d'Elèves
- AVC** : Association Vision Culture
- BCS** : Bureau de la Coopération Suisse
- BM** : Banque Mondiale
- BP** : Budget Participatif
- BUC** : Bibliothèque Universitaire Centrale
- CB** : Circulaire Budgétaire
- CCJ** : Comité Communal de Jumelage
- CCK** : Coordination des Communicateurs de Koudougou
- CCOE** : Commission Communale d'Organisation des Élections
- CDP** : Congrès pour la Démocratie et le Progrès
- CDR** : Comités de Défense de la Révolution
- CEDEAO** : Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
- CEEP** : Centres d'Eveil et d'Education Préscolaire
- CENI** : Commission Electorale Nationale Indépendante
- CGCT** : Code Général des Collectivités Territoriales
- CGD** : Centre pour la Gouvernance et la Démocratie au Burkina Faso

**CHR** : Centre Hospitalier Régional

**CIHA** : Comité Inter sectoriel d'Hygiène et d'Assainissement

**CIFOEB** : Centre d'Information, de Formation et d'Etudes sur le Budget

**CILSS** : Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel

**CM** : Centre Médical

**CNABF** : Centre National des Archives du Burkina Faso.

**CND** : Commission Nationale de la Décentralisation

**CNOE** : Commission Nationale d'Organisation des Élections

**CNR** : Conseil National de la Révolution

**COVIS-19** : Maladie à Coronavirus 2019

**CREN** : Centre de Récupération et d'Éducation Nutritionnelle

**CREPA** : Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement

**CRJ/CO** : Conseil Régional de la Jeunesse du Centre-Ouest

**CRPA** : Centres Régionaux de Promotion Agro-Pastorale

**CRTS** : Centre Régional de Transfusion Sanguine

**CSB** : Comités de Suivi à la Base

**CSPS** : Centre de Santé et de Promotion Sociale.

**DREP** : Direction Régionale de l'Economie et de la Planification

**EPCD** : Etablissements Publics Communaux pour le Développement

**ESP** : Équipes Sectorielles de Planification

**FESTHURIK** : Festival de l'Humour et du Rire de Koudougou

**FODECOM** : Fonds de Démarrage des Communes

**GAA** : Groupe Artistique Ancien

**G-14** : Groupe du 14 Février

**HIMO** : Haute Intensité de Main-d'œuvre

**HSN** : Haut-Sénégal et Niger

**ILD** : Initiatives Locales de Développement

**INSS** : Institut des Sciences des Sociétés

**IRD** : Institut de Recherche pour le Développement

**IST** : Infections Sexuellement Transmissibles

**LC** : Laboratoire Citoyennetés

**LCP** : Lycée Cours Placide

**MACK** : Maison d'Arrêt et de Correction de Koudougou

**MAHRH** : Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques

**MATD** : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

**MATDS** : Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité

**MATDSI** : Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Intérieure

**MBDHP** : Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples

**ME** : Ministère d'État

**MHU** : Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme

**MINEFID** : Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement

**MLN** : Mouvement de Libération Nationale

**MPP** : Mouvement du Peuple pour le Progrès

**OCADES** : Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité

**ODJ** : Organisation Démocratique de la Jeunesse du Burkina Faso

**ODP/MT** : Organisation pour le Développement et le Progrès/Mouvement du Travail

**ONE** : Office National de l'Eau

**ONEA** : Office National de l'Eau et de l'Assainissement

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**ONTTB** : Organisation Nationale des Transports Terrestre du Burkina

**OTRAF** : Organisation des Transporteurs Routiers du Faso

**PAI** : Plan Annuel d'Investissement

**PB** : Projet Budgétaire

**PCD** : Plan Communal de Développement

**PDC** : Plan de Développement Communal

**PDVM** : Programme de Développement des Villes Moyennes

**PDS/METBA** : Parti pour la Démocratie et le Socialisme/Parti des Bâtisseurs

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement

**PSGCOM** : Plan Stratégique de Gestion des Ordures Ménagères

**PV** : Procès-Verbaux

**PV-VIH** : Personne Vivant avec le Virus Immunodéficience Humaine

**RAGIM** : Régie Autonome de Gestion des Infrastructures Marchandes

**RDA** : Rassemblement Démocratique Africain

**RDF** : Rassemblement des Démocrates pour le Faso

**RFI** : Radio France Internationale

**SDAU** : Schéma Directeur d'Aménagement Urbain

**SAGDECOM** : Service d'Appui à la Gestion et au Développement des Communes

**SAWES** : Sahelien Agency for Water Environment and Sanitation

**SENAC** : Semaine Nationale de la Citoyenneté

**SOFITEX** : Société Burkinabè de Fibres Textiles

**TDC** : Taxe de Développement Communal

**UDS** : Union des Sociaux-Démocrates

**UDV/RDA** : Union Démocratique Voltaïque-Rassemblement Démocratique Africain

**UFR/LSH** : Unité de Formation et de la Recherche des Lettres et Sciences Humaines

**UFR/SH** : Unité de Formation et de Recherche en Sciences Humaines

**UJKZ** : Université Joseph KI ZERBO

**UNDD** : Union Nationale pour la Démocratie et le Développement

**UNZ** : Université Norbert ZONGO

**UTS** : Université Thomas Sankara

**VIH/SIDA** : Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome d'Immunodéficience Acquise

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### • Cartes

Carte N°1 : Localisation de la commune de Koudougou dans la province du Boulkiemdé.....	2
Carte N°2 : Commune urbaine de Koudougou et villages rattachés.....	2

### • Graphiques

Graphique N°1 : Participation électorale lors des partielles de mars 1995 dans trois secteurs de la commune.....	67
Graphique N°2 : Participation électorale aux élections municipales de 2012 et de 2016.....	72
Graphique n°3 : Age des conseillers municipaux de quelques secteurs en 1995.....	122

### • Images

Image N°1 : Marche de protestation des commerçants en 2011.....	91
Image N°2 : Manifestation dans les rues de Koudougou contre la vie chère en 2013 à l'appel de la CCV.....	92
Image N°3 : Des sachets plastiques trainant dans une zone viabilisée au secteur N°5 de Koudougou.....	96
Image N°4 : Participation populaire à Koudougou Doc.....	105

### • Tableaux

Tableau N°1 : Membre du conseil municipal de 2006-2012 des dix (10) secteurs.....	ii
Tableau N°2 : Membre du conseil municipal 2012-2014.....	iii
Tableau N°3 : Membres du conseil municipal 2016-2022.....	v
Tableau N°4 : Liste des différents maires (connus) à la tête de la mairie de 1960 à 2016.....	viii

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>1</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE : .....</b>	<b>23</b>
<b>ÉVOLUTION POLITICO-ADMINISTRATIVE DE KOUDOUGOU DE 1896 A 2016.....</b>	<b>23</b>
<b>CHAPITRE I : KOUDOUGOU COLONIAL (1896-1958) .....</b>	<b>24</b>
<b>CHAPITRE II : KOUDOUGOU DANS LES POLITIQUES ADMINISTRATIVES DE 1958 À 2016.....</b>	<b>34</b>
<b>DEUXIÈME PARTIE :.....</b>	<b>59</b>
<b>PARTICIPATION POLITIQUE ET SOCIALE DE 1958 À 2016 .....</b>	<b>59</b>
<b>CHAPITRE III : LA PARTICIPATION POLITIQUE .....</b>	<b>61</b>
<b>CHAPITRE IV : PARTICIPATION A LA VIE SOCIALE .....</b>	<b>95</b>
<b>CHAPITRE V : PARTICIPATION POLITIQUE ET SOCIALE : LIMITES ET OBSTACLES .....</b>	<b>113</b>
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>141</b>
<b>SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>143</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>i</b>
<b>TABLE DE MATIERE.....</b>	<b>x</b>

## INTRODUCTION GENERALE

« *Le terme citoyen, dont la Révolution avait déjà fait un usage enthousiaste et parfois excessif, est revenu à la mode depuis quelques années d'une manière insistante, sinon obsédante, dans les pays démocratiques* »<sup>1</sup>. Il en est de même dans les pays en voie de démocratisation comme le Burkina Faso où l'appropriation de la citoyenneté demeure une question pendante. En effet, à l'issue du conseil des ministres du 27 octobre 2004, l'une des délibérations portait sur l'organisation d'une Semaine Nationale de Citoyenneté (SENAC) qui se tient chaque année depuis 2004. L'un des objectifs de la SENAC est « *d'amener chaque citoyen à se demander ce qu'il peut faire pour sa cité, son pays* »<sup>2</sup>. Cela intervient en réalité dans un contexte où la participation citoyenne est de plus en plus encouragée. Les citoyens sont de plus en plus invités à intervenir dans l'animation de la vie politique, économique et sociale de leur pays à toutes les échelles possibles (niveau national et local). En fait, il est de plus en plus soutenu que le développement, le bien-être ne doivent plus être vus comme la seule affaire de l'appareil d'État ; d'où également les politiques de décentralisation et bien d'autres initiatives pour encourager la participation citoyenne à tous les niveaux de la vie de la cité. C'est dans un tel contexte de responsabilisation des citoyens à prendre leur destin en main au niveau local ou national que nous avons opté de consacrer notre réflexion sur la thématique suivante : « *La participation citoyenne dans le cadre de la décentralisation dans la commune urbaine de Koudougou (Burkina Faso) de 1958 à 2016* ». Mais où localise-t-on la commune de Koudougou ?

La commune de Koudougou au Burkina Faso a pour coordonnées géographiques 2°21'51'' de Longitude Ouest et 12°51'3'' de Latitude Nord<sup>3</sup>. Sur le plan administratif, elle est située dans la région du Centre-Ouest, précisément dans la province du Boulkiemdé où elle est limitée à l'Ouest par la commune de Réo, au sud par celle de Ramongho, au sud-Ouest par la commune de Ténado. A l'Est, elle fait frontière avec la commune rurale de Nandiala. Au nord, elle est limitée par les communes rurales d'Imasgho et de Soaw<sup>4</sup>. Elle couvre une « *superficie*

---

<sup>1</sup> SCHNAPPER Dominique, 2000, *Qu'est-ce que la citoyenneté ?* Sans lieu d'édition, Gallimard, p.9.

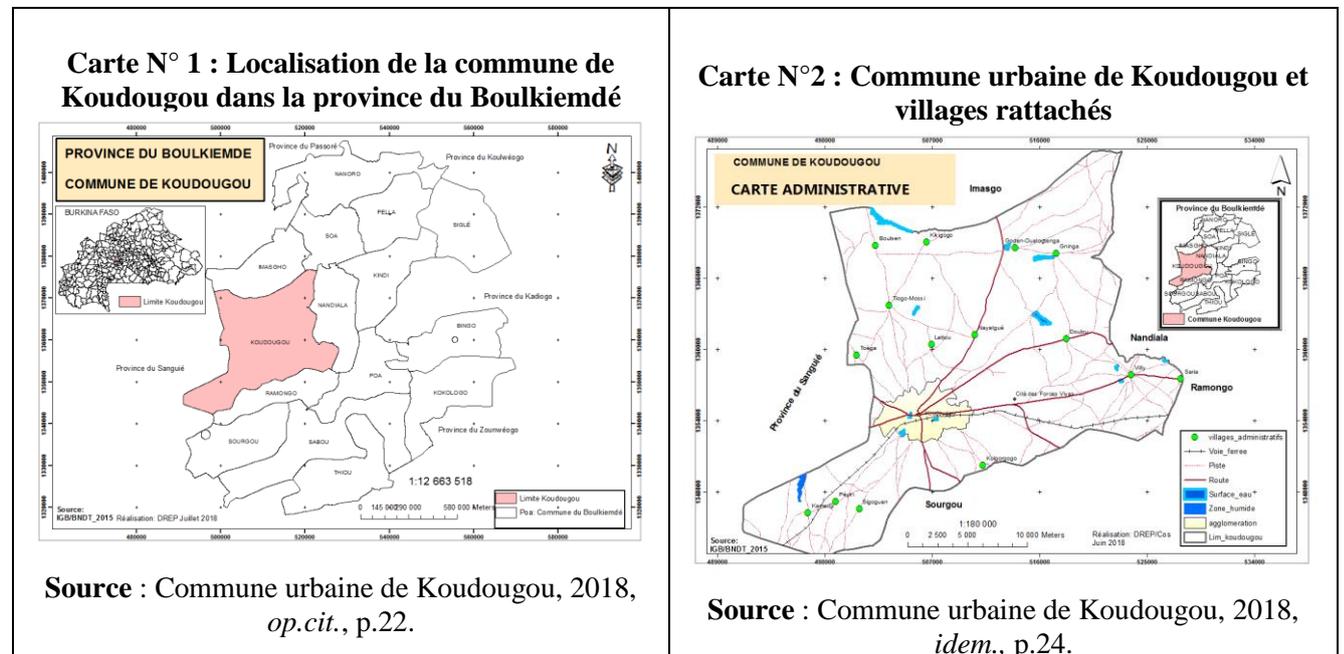
<sup>2</sup> FOFANA Adama, 28 Octobre 2004, « Compte rendu de la session du mercredi 27 octobre 2004 », In : [http://lefaso.net/spip.php?page=impression&id\\_article=4817](http://lefaso.net/spip.php?page=impression&id_article=4817), page consultée le 22 septembre 2021.

<sup>3</sup> Commune urbaine de Koudougou, 2018, *Plan communal de développement de Koudougou 2018-2022*, Rapport définitif, Koudougou, p.20.

<sup>4</sup> KIENDREBEOGO Yembi, 2013, *Evaluation des risques d'inondation au secteur 06 de Koudougou*, Mémoire de maîtrise en Géographie, Université de Koudougou, p.33.

[qui] atteint 720 Km<sup>2</sup> »<sup>5</sup>. Elle comprend une partie urbaine constituée de dix (10) secteurs à laquelle vingt-deux (22) villages ont été rattachés.

Les cartes ci-dessous permettent de localiser la commune dans la province (carte N°1) et les villages rattachés<sup>6</sup> à l'espace urbain (carte N°2).



Penchons-nous maintenant sur les véritables motivations du choix de notre sujet.

## 1. Justifications du choix du sujet et de l'espace temporel

### 1.1. Justifications du choix du sujet

Envisager des recherches sur la participation citoyenne dans la commune de Koudougou est justifié d'une part par des raisons personnelles. En premier lieu, le choix de la commune de Koudougou se justifie par notre attachement à la ville. Cet attachement s'explique par les services (services sanitaires, ravitaillements en produits alimentaires, accès aux marchés pour le commerce, etc.) que la ville de Koudougou offre aux villages environnants dont le nôtre<sup>7</sup>. Nos séjours dans cette ville dans le cadre de nos études secondaires et supérieures (premier cycle) et les activités que nous y avons menées ont renforcé nos liens avec celle-ci. En second lieu les motivations personnelles du choix sur la participation citoyenne comme domaine

<sup>5</sup> Commune urbaine de Koudougou, 2018, *op.cit.*, p.20.

<sup>6</sup> Sur la carte nous avons les quinze (15) villages initiaux. Mais le village de Villy a connu une réorganisation. Il fut divisé en plusieurs villages.

<sup>7</sup> Notre village est Goundi. Il est situé sur l'axe Koudougou-Dédougou, côté ouest de la ville de Koudougou.

d'étude se résumait à notre penchant pour les questions de politique, de gouvernance et de développement. Ce thème nous permettra de satisfaire notre curiosité sur des notions comme la décentralisation, la citoyenneté, la démocratie à la base ; le développement local, l'intérêt collectif, gouvernance locale ; etc. Ce choix a également trouvé ses fondements dans les échanges avec nos enseignants lors des séminaires en salle portant surtout sur la démocratie en Afrique et sur l'histoire des mentalités en Afrique. Il est ressorti que l'action citoyenne est indispensable pour relever les défis du développement en Afrique. Cependant, cette participation ne peut être que le fruit de l'état d'esprit des populations car c'est de l'évolution des mentalités que découle une véritable ou prise ou pas de conscience du sens du bien commun nécessaire pour relever les défis du développement. Alors tous les ingrédients pour une recherche sur la participation citoyenne dans la commune urbaine de Koudougou étaient réunis.

D'autre part, des raisons scientifiques ont concouru au choix de ce thème de recherche axé sur la commune de Koudougou. En premier lieu, il est justifié par l'insuffisance d'écrits scientifiques sur la commune de Koudougou en ce qui concerne la décentralisation, particulièrement sur le volet de la responsabilisation des citoyens. Pourtant, elle est une commune occupant une place importante sur l'échiquier national (chef-lieu de région). De ce fait, elle bénéficie de plusieurs actions en faveur de son développement qui nécessitent l'intervention des citoyens. Outre cela, du point de vue démographique, elle est classée troisième ville du pays après Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. En 2019, elle comptait environ 216 830 habitants<sup>8</sup>. Par ailleurs, plus de 60% de sa population vit en milieu urbain en 2006. Elle est également la première ville universitaire du pays en termes d'effectif des étudiants<sup>9</sup> après Ouagadougou. Son statut de ville universitaire en fait donc un centre de transformation de la conscience collective pouvant impacter les mentalités pour une appropriation du sens de l'intérêt commun<sup>10</sup>. Ce constat de tant de potentialités a suscité nos interrogations sur le niveau d'appropriation de la décentralisation dans cette commune.

Qu'en est-il du choix des bornes chronologiques ?

---

<sup>8</sup> Institut National de la Statistique et de la Démographie, juin 2022, *Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso*, Synthèse des résultats définitifs, p.127.

<sup>9</sup> En 2018, selon les chiffres donnés par le PCD de 2018-2022, la commune comptait 188 209 habitants. Quant au nombre d'étudiants de 10301 étudiants en 2013, il est passé à 16 225 en 2017.

<sup>10</sup> Sur la place de la ville dans la fabrique de la citoyenneté lire : BAZEMO Maurice, 2019, « La ville et son apport à la formation de la conscience nationale au Burkina Faso de l'indépendance à nos jours », In : BAZEMO Maurice et al (dir.), *Histoire des villes africaines. Réalités et représentations dans la longue durée. Cas du Burkina Faso*, Ouagadougou, P.U.O-Sankofa et Gurli, pp.59-68.

## 1.2. Justification de l'espace temporel

1958 marque l'année de l'érection de Koudougou en commune de moyen exercice par arrêté n°267/INTA/APA du 24 Mai 1958<sup>11</sup>. En principe, cet arrêté marque une nouvelle ère de gestion : le début de l'expérience communale à Koudougou avec comme défi la promotion du développement par le bas avec toutes les forces vives. Cet arrêté lance les bases de l'appropriation sociale de la démocratie participative et de la conscience collective ou citoyenneté locale.

2016 marque la fin des délégations spéciales instaurées sous la transition suite à l'insurrection populaire d'octobre 2014. Les élections municipales du 22 mai 2016 ont rétabli, en effet, le droit des citoyens à participer pleinement à la gestion des affaires locales. Nous avons retenu cette date pour appréhender l'impact que cette crise a eu sur l'engagement citoyen dans les collectivités territoriales, surtout dans le choix de l'exécutif local.

## 2. Objectifs et intérêts du sujet

En décidant d'entreprendre une telle étude qui n'est pas sans intérêt, nous visons des objectifs bien déterminés à savoir un objectif principal et des objectifs spécifiques.

### 2.1. Objectif principal et objectifs spécifiques

A travers cette étude, notre objectif principal est d'évaluer la participation citoyenne dans la commune de Koudougou de 1958 à 2016. De cet objectif principal, découlent trois objectifs spécifiques :

- *Montrer l'évolution politico-administrative de la commune de Koudougou de 1896 à 2016.*
- *Analyser les formes de participation dans la mise en place des exécutifs locaux et celles pour influencer les politiques publiques dans la commune de 1958 à 2016,*
- *Faire cas des actions citoyennes ou communautaires dans les domaines de l'assainissement, de l'éducation et de la formation socio-professionnelle, de l'humanitaire de 1958-2016.*

Quel intérêt un tel sujet de recherche peut-il dégager ?

---

<sup>11</sup> ZOMA Bassirou, 2005, *Processus d'urbanisation : Koudougou 1922-1960*, Mémoire de maîtrise en Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, p.97.

## 2.2. Intérêt du sujet

L'intérêt de cette étude est de permettre une meilleure compréhension des logiques citoyennes de rejet ou d'accompagnement de la décentralisation. Elle peut ainsi servir de piste d'orientation dans la réflexion sur les politiques de développement tant au niveau des élus locaux qu'au niveau des partenaires techniques et financiers. Elle permettra de fournir des données sur le degré d'appropriation de la décentralisation et ses enjeux. Ainsi elle pourra permettre d'apprécier d'une part les acquis et le chemin qui reste à parcourir, d'autre part permettre aux autorités de connaître les attentes des populations, les avis de celles-ci sur leur gestion, de trouver de nouveaux mécanismes pour une bonne organisation de la participation citoyenne. Nos recherches pourront, en plus, aider à la sensibilisation sur l'enjeu de la participation citoyenne. Par ailleurs, ce sujet a un intérêt d'ordre scientifique à savoir participer à la réflexion sur l'histoire de la zone étudiée, mieux la faire connaître en premier lieu et en second lieu participer au débat sur une éventuelle écriture de l'histoire de la participation citoyenne au Burkina Faso.

La réalisation de ce travail a nécessité la consultation d'un ensemble d'ouvrages afin de mieux découvrir la zone étudiée et de cerner les contours de notre sujet.

## 3. Historiographie

Dans le cadre de ce présent travail, nous avons consulté des documents d'ordre général et spécifique.

### 3.1. Ouvrages ou documents d'ordre général

Les écrits suivants ont attiré notre attention dans la réalisation de ce présent travail.

Joseph KI-ZERBO dans son ouvrage *A quand l'Afrique*<sup>12</sup>, passe au crible les grandes questions et défis qui se posent en Afrique au début du XXI<sup>e</sup> siècle : de démocratie, de gouvernance, de droit de l'homme, de développement. Il porte un regard critique sur le processus de la décentralisation en Afrique, un pan de notre sujet.

---

<sup>12</sup> KI ZERBO, Joseph, 2013, *A quand l'Afrique ? Entretien avec René Hollenstein*, Lausanne, Editions d'en bas, 239p.

Benoit BEUCHER<sup>13</sup> traite de l'histoire politique du Burkina Faso et surtout de l'adaptation de la chefferie traditionnelle moaga aux régimes politiques colonial et postcolonial. Il nous édifie donc sur la participation politique des chefs traditionnels au Burkina Faso.

Ces écrits d'ordre général sur la zone étudiée ont aussi retenu notre attention. Il s'agit de part et d'autre des travaux de Bassirou ZOMA<sup>14</sup> et de Mathieu HILGERS<sup>15</sup> portant sur l'urbanisation de Koudougou. Ils attribuent l'urbanisation de la ville au fait colonial. Mathieu HILGERS, nous éclaire sur les premières luttes politiques en 1958 à Koudougou et les différentes élections des années 1990 jusqu'en 2006 (surtout présidentielles, législatives, municipales mais l'accent fut mis sur les présidentielles), sur les probables origines du problème foncier. En outre, nous avons Sibourahima GANSSONRE<sup>16</sup> dont les recherches ont porté sur l'évolution des formations politiques telles que le Rassemblement Démocratique Africain (RDA) dans le cercle de Koudougou. Quant aux travaux de Hortense D. NAMOULNIARA<sup>17</sup>, ils traitent de l'implantation de l'islam dans la ville de Koudougou. Ces écrits nous éclairent sur Koudougou précolonial (processus de peuplement, organisation socio-politique) et colonial.

Par ailleurs, Stéphanie JOUAN consacre également un ouvrage à la ville de Koudougou dans lequel il est question d'une description de faits observés lors de ses séjours à Koudougou<sup>18</sup>. Elle laisse des témoignages intéressants pour notre étude : l'état de l'assainissement, des écoles.

### 3.2. Les documents spécifiques

Les ouvrages ou documents spécialisés abordent les thématiques suivantes :

#### ✓ **Démocratie**

En ce qui concerne cette thématique, Mogens HANSEN<sup>19</sup> nous éclaire sur l'expérience grecque de la démocratie. Jean François BAYART<sup>20</sup> de son côté porte un regard sur les facteurs

---

<sup>13</sup> BEUCHER Benoit, 2017, *Manger le pouvoir au Burkina Faso. La noblesse mossi à l'épreuve de l'Histoire*, Paris, Editions Karthala, 348.p.

<sup>14</sup> ZOMA Bassirou, 2005, *op.cit.*, 114.p.

<sup>15</sup> HILGERS Mathieu, 2009, *Une ethnographie à l'échelle de la ville. Urbanité, histoire et reconnaissance à Koudougou (Burkina Faso)*, Paris, Karthala, 422.p.

<sup>16</sup> GANSSONRE Sibourahima, 1989, *L'implantation et l'évolution du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) dans le cercle de Koudougou de 1958 à 1974*, Mémoire de Maîtrise en Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, 109.p.

<sup>17</sup> NAMOULNIARA Diatti Hortense, 1992, *La ville de Koudougou et le facteur islamique des origines à nos jours (1990)*, Mémoire de Maîtrise en Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, 119.p.

<sup>18</sup> JOUAN Stéphanie, 2009, *Chroniques de Koudougou, Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan, 273.p.

<sup>19</sup> HANSEN H. Mogens, 1993, *La démocratie athénienne à l'époque de Démosthène*, Paris, Belles Lettres, 493p.

<sup>20</sup> BAYART Jean-François, 2009, « La démocratie à l'épreuve de la tradition en Afrique subsaharienne » In : *Pouvoirs*, N°129, pp.27-44.

de l'émergence de la démocratie en Afrique. Contrairement à plusieurs auteurs qui imputent son avènement au bon vouloir des bailleurs de fonds, ce dernier pense qu'elle a une histoire en Afrique, elle fut conquise. En témoigne la ferveur pour l'organisation des conférences nationales souveraines.

Robert DAHL, dans son ouvrage<sup>21</sup>, porte un regard sur les critères qui définissent la démocratie ou la pratique démocratique (participation réelle, égalité de vote, inclusion des citoyens). Il s'intéresse aussi à l'échelle sur laquelle une démocratie directe est praticable. Pour lui, le type de démocratie (représentative ou directe) est commandé par la taille de l'entité politique.

Dans l'ouvrage dirigé par Justine BINDEDOU-YOMAN<sup>22</sup>, plusieurs auteurs portent un regard critique sur la démocratie en Afrique. De ce procès, il ressort que l'Afrique n'est pas encore parvenue au respect des principes fondateurs de la démocratie : liberté, égalité, bonne gouvernance<sup>23</sup>. L'une des voies proposées pour une démocratie en Afrique, est la révolution cognitive. Pour y arriver, les artistes doivent être des acteurs déterminants dans la sensibilisation et la dénonciation.

#### ✓ **Décentralisation**

Sur cette thématique les auteurs suivants ont retenu notre attention.

Antoine R. SAWADOGO<sup>24</sup> s'intéresse à la place de la décentralisation dans la refondation de l'État postcolonial africain en faillite. Il souligne que « *La décentralisation réintroduira l'État par le bon endroit, c'est-à-dire par le bas* »<sup>25</sup>.

Soungalo OUATTARA<sup>26</sup>, Abraham KY<sup>27</sup> esquissent une histoire de la décentralisation au Burkina Faso tout comme Antoine R. SAWADOGO. Ils se sont penchés sur le contexte d'émergence de la nouvelle décentralisation débutée dans les années 1990 tout en remontant aux origines du processus à l'époque coloniale.

---

<sup>21</sup> DAHL Robert, 2001, *De la démocratie*, Traduit de l'américain par BERRY Monique, Paris, Nouveaux Horizons, 200.p.

<sup>22</sup> BINDEDOU-YOMAN Justine (dir.), 2016, *Le procès de la démocratie en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 216p.

<sup>23</sup> BINDEDOU-YOMAN Justine (dir.), 2016, *idem.*, p.203.

<sup>24</sup> SAWADOGO Raogo Antoine, 2001, *L'État africain face à la décentralisation*, Paris, Karthala, 278p.

<sup>25</sup> SAWADOGO Raogo Antoine, 2001, *idem*, p.199.

<sup>26</sup> OUATTARA Soungalo, 2007, *Gouvernance et libertés locales. Pour une renaissance de l'Afrique*, Paris, Karthala, 242.p.

<sup>27</sup> KY Abraham, 2010, *Décentralisation au Burkina Faso : une approche institutionnelle*, Thèse de doctorat en Sciences Economiques et Sociales, Université de Fribourg (Suisse), 270p.

Claude Etienne SISSAO<sup>28</sup> analyse le rôle de développement local assigné à la décentralisation dans la commune de Zorgho. Il ressort que ce processus a été un moteur d'accélération du processus d'urbanisation et de mutations socio-économiques grâce aux services divers fournis aux populations. Néanmoins, il nous éclaire sur les logiques d'accompagnement du processus par les populations.

Kouamé H. KOUAKOU dans son article<sup>29</sup>, traite des conséquences politico-administratives issues des difficultés financières que rencontre la décentralisation en Afrique. Il s'agit du manque d'autonomie des élus locaux qui sont sous la tutelle de leur parti politique d'origine de même que de l'État. Le problème de ressources financières qui amène les élus locaux à s'adosser au parti central dans le cadre des activités politiques les rend dépendants et les transforme en agents à la solde de leur parti d'origine.

### ✓ Participation citoyenne

La participation citoyenne a fait l'objet de plusieurs écrits. Ceux retenus abordent ces aspects de la participation : participation électorale, expériences de démocratie participative, participation communautaire, etc.

Hervé Landry COULIBALY consacre sa thèse de doctorat<sup>30</sup> au processus de démocratisation du Burkina Faso où sont analysés le processus électoral, les insuffisances des élections sous la IV<sup>e</sup> République. Il s'intéresse de près au phénomène de l'abstention et son impact sur le renforcement de la démocratie. Il en est de même que Ludovic KIBORA<sup>31</sup> qui traite des insuffisances du processus électoral surtout de la corruption politique qui émaille le bon fonctionnement de la démocratie locale. Il note que la politique est devenue un lieu de « *donnant-donnant* ». Quant à René OTAYEK<sup>32</sup>, il fait un diagnostic de la conception du vote tant par les hommes politiques que par les électeurs dans le cadre des processus de

---

<sup>28</sup> SISSAO Claude Etienne, 2013, *Processus d'installation et d'urbanisation en Afrique subsaharienne. Toponymie et gouvernance locale dans la commune de Zorgho au Burkina Faso*, Paris, Velours, 287p.

<sup>29</sup> KOUAKOU Kouamé Hyacinthe, 2020, « La décentralisation à l'épreuve de la démocratie partisane », In : ADOVI GOEH-AKUE N'buéké et al, *Démocratie, gouvernance locale et justice sociale. En Afrique et au-delà*, Paris, L'Harmattan, pp.101-115.

<sup>30</sup> COULIBALY Hervé Landry, 2014, *Le processus de démocratisation du pouvoir politique au Burkina Faso de 1991 à 2010*, Thèse de doctorat en Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, 376.p.

<sup>31</sup> KIBORA O. Ludovic, « Corruption, clientélisme et démocratie locale au Burkina Faso », In : HAGBERG Sten, KIBORA O. Ludovic et KÖRLING Gabriella, (dir.), 2019, *Démocratie par le bas et politique municipale au Sahel*, Uppsala, Uppsala Papers in Africa Studies, pp.75-88.

<sup>32</sup> OTAYEK, René, 1996, « Voter, ça veut dire quoi ? Sur les élections législatives du 24 mai 1992 », in OTAYEK René, SAWADOGO Filga Michel et GUINGANE Jean Pierre, (dir.), *Le Burkina entre révolution et démocratie (1983-1993)*, Paris, Editions Karthala, pp.43-58.

démocratisation en Afrique. La question de la participation électorale est aussi abordée par Jean Pierre VOGNA<sup>33</sup> qui analyse la participation électorale aux différentes élections présidentielles, législatives et municipales qui se sont déroulées au Burkina Faso jusqu'en 2006. Il note un taux de participation décroissant conférant une faible légitimité aux élus.

John Clayton THOMAS<sup>34</sup> s'intéresse au concept du nouvel engagement citoyen qui a émergé aux États-Unis d'Amérique. En effet, dans les années 1960 on assiste à l'émergence des mouvements sociaux en milieu urbain qui réclament la prise en compte des populations concernées dans les politiques de développement urbain ; celles-ci avaient subi des préjudices des programmes de rénovation des villes et de lutte contre la pauvreté.

Loïc BLONDIAUX dans son ouvrage<sup>35</sup> s'intéresse aux expériences de démocratie participative : le Budget participatif, les Débats publics, les Jurys citoyens (leurs dérivés). Pour lui, elle peut favoriser la prise de parole, l'interpellation, la délibération dans les relations entre gouvernants-gouvernés même si la question de la légitimité des représentants dans les cadres de concertation (les conseils de quartiers) peut poser problème<sup>36</sup>. Comme Loïc BLONDIAUX, Camille MORIO<sup>37</sup> s'intéresse également aux différents dispositifs participatifs développés (consultation locale, référendum local, à la pétition locale, etc.) mais à leur cadre juridique, à leur mode d'application, etc.

Aboubacar SAWADOGO<sup>38</sup> se penche sur les fondements de la participation non conventionnelle et ses effets au Burkina Faso. Il note que l'action contestataire a une base juridique : la liberté de réunion, de manifestation, le droit à la désobéissance. Aussi, elle trouve origine dans la crise de la représentation. Cette forme est pour lui un appel des citoyens à plus d'implication des citoyens dans les prises de décisions. Cette étude est digne d'intérêt surtout pour analyser les formes de participation à Koudougou.

---

<sup>33</sup> VOGNA Jean Pierre, 2010, *La participation électorale au Burkina Faso*, Mémoire en Administration Générale, Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), Ouagadougou, 59p.

<sup>34</sup> THOMAS, John, Clayton, 1995, *Action publique et participation des citoyens*, Paris, Nouveaux Horizons, 188p.

<sup>35</sup> BLONDIAUX Loïc, 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Sans lieu d'édition, Editions du Seuil et La République des Idées, 110 p. Cet ouvrage prend en compte ses articles suivants : BLONDIAUX Loïc, 2001, « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège » In : *Mouvements*, n°18, pp.44-51 ; BLONDIAUX Loïc, 2008, « Démocratie délibérative VS. Démocratie agonistique ? Statut du conflit dans les théories et pratiques de la participation contemporaines », In : *Raisons Politiques*, pp.131-147., etc.

<sup>36</sup> BLONDIAUX Loïc, 2001, *Op.cit.*, pp.44-51.

<sup>37</sup> MORIO Camille, 2020, *Guide de la démocratie participative locale. Les indispensables*, Boulogne-Billancourt Berger-Levrault, 339p.

<sup>38</sup> SAWADOGO Aboubacar, 2004, *La participation citoyenne non conventionnelle*, Mémoire de maîtrise ès Sciences Juridiques, Université de Ouagadougou, 49p.

Siaka COULIBALY<sup>39</sup> s'intéresse aux questions de bonne gouvernance et surtout le rôle des Comités de Suivi à la Base (CSB) et des Organisations de la Société Civile (OSC) dans le cadre du suivi citoyen. Ce travail nous livre des informations sur les acteurs et le cadre juridique du suivi citoyen au Burkina Faso.

Sur la zone d'étude, les travaux sur les initiatives citoyennes de Fernand YAMÉOGO<sup>40</sup> et Bouraïman ZONGO<sup>41</sup> attirent notre attention. Le premier s'intéresse aux différentes activités menées par l'Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES) dans le diocèse de Koudougou<sup>42</sup> et leur impact sur la vie des populations. Il fait ressortir quelques actions sociales telles que la création d'un centre de rééducation des handicapés, la réalisation de dispensaires, etc., au profit des populations du diocèse. Quant au second, il traite des activités surtout culturelles de l'association *Benebnooma* qui font rayonner la commune à l'international et celles d'éducation à la citoyenneté avec la création de la Radio Palabre. Il fait également cas de l'appui institutionnel du Laboratoire Citoyennetés (LC) dans la commune à travers des formations pour permettre une mobilisation sociale. Par ailleurs, NANA Teega-wendé Rodrigue<sup>43</sup> se penche sur le rôle que les autorités coutumières ont joué dans les crises sociopolitiques qui ont traversé la commune de Koudougou en particulier l'affaire Norbert ZONGO et l'affaire Justin ZONGO. En outre, Halizata SANA<sup>44</sup> a analysé le mode de communication adopté par les autorités municipales dans le cadre de l'élaboration du budget participatif de la commune en 2013. Il s'agit entre autres de la communication de proximité (tableaux d'affichages, théâtre forum, etc.), la communication par l'intermédiaire des leaders d'OSC. D'une manière générale leurs analyses restent limitées dans le temps et apportent peu

---

<sup>39</sup> COULIBALY Siaka, 2013, *Résilience sociales et politiques publiques participatives*, Paris, L'Harmattan, 182.p.

<sup>40</sup> YAMÉOGO B. Fernand, 2008, *Contribution de l'Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES) au développement du diocèse de Koudougou de 1923-2003*, Mémoire de Maîtrise en Histoire en Archéologie, Université de Ouagadougou, 158p.

<sup>41</sup> ZONGO Bouraïman, 2016, *Mobilisation sociale et développement local à Koudougou au Burkina Faso. Les ressorts de l'action collective*, Thèse de doctorat en Sociologie, Université Ouaga I Pr Joseph KI ZERBO, 306.p.

<sup>42</sup> Le diocèse de Koudougou compte six provinces à savoir le Boulkiemdé, le Sanguié, le Passoré, les Balé, la Sissili et le Ziro.

<sup>43</sup> NANA Teega-wendé Rodrigue, 2016, *Rôle et place des organisations religieuses et coutumières dans la gestion des crises sociopolitiques au Burkina Faso : Cas de la commune de Koudougou*, Mémoire de fin de cycle, Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, Ouagadougou, 65.p.

<sup>44</sup> SANA Halizata, 2013, *Communication locale et participation citoyenne : cas du budget participatif dans la commune de Koudougou*, Mémoire de Master en Sciences de l'Information et de la Communication, Institut Panafricain d'Études et de Recherche sur les Médias, de l'Information et de la Communication (IPERMIC), Ouagadougou, 106p.

d'informations pour une lecture évolutive de la participation citoyenne dans la commune et d'apercevoir les nouvelles dynamiques.

Tous ces auteurs ont nourri notre réflexion et aiguisé nos analyses nous permettant ainsi d'aboutir à une problématique.

#### 4. Problématique

1960, c'est l'année de l'Afrique. En Afrique, un peu partout en 1960, la cloche des indépendances a sonné. Indépendance rimait avec autogestion. Il était question d'assurer les rênes de son pays et d'engager des combats pour le bien-être des populations. Mais pour y parvenir les "nouveaux maîtres" se sont activés à la construction de l'État -nation. Dans des jeunes nations pluriethniques en proie au fait ethnique, il était impératif qu'un État fort avec des hommes forts pour un gouvernement ferme et durable soit instauré. Ce qui explique en partie l'avènement au pouvoir des régimes politiques autoritaires et du parti unique. On assiste alors à une centralisation du pouvoir qui sera au cœur de l'élaboration des plans de développement. Cette « *approche, centralisée et verticale, ne laissait aucune place à une participation des populations aux processus de prise de décisions. Au contraire, l'État s'est positionné comme étant en mesure de définir lui-même les besoins des populations et de décider des actions nécessaires pour les satisfaire* »<sup>45</sup>. Mais, quelques décennies plus tard, d'innombrables défis à relever demeuraient : manque d'infrastructures, misère des populations, désintérêt des populations de la politique, etc. Cette situation trouvait en partie une justification non seulement dans la gouvernance peu reluisante mais aussi dans la conception du processus du développement. Il a fallu les années 1980-1990, pour voir poindre à l'horizon « *une approche contemporaine du développement dite "développement local"* »<sup>46</sup>. Il eut une prise de conscience<sup>47</sup> en Afrique de l'Ouest particulièrement au Burkina Faso, que le rôle centralisateur de l'État dans la gestion des affaires n'a pas produit les résultats escomptés. Étant dans un contexte de pression interne et internationale dans les années 1990, il fallait moderniser

---

<sup>45</sup> GUEYE Bara, Sans date, *Où va la participation ? Expériences de l'Afrique de l'Ouest francophone*, p.1. [Online] <https://pubs.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/7412FIIED.pdf>, page consultée le 23 Avril 2022.

<sup>46</sup> SEBAHARA Pamphile, 2004, « Pluralisme institutionnel et politiques de développement communal », In : LAURENT Pierre-Joseph et al, (dir.), *Décentralisation et citoyenneté au Burkina Faso. Le cas de Ziniaré*, Louvain-La-Neuve, Bruylant-Academia-L'Harmattan, p.325.

<sup>47</sup> Cette prise de conscience est reconnue lors de la conférence du Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) à Nouakchott en 1984 où les gouvernants se sont montrés favorables à l'adoption de pratiques participatives surtout en matière de gestion des ressources naturelles. Comme l'a signifié BARA Gueye, c'est au milieu des années que 1980 l'approche participative a émergé en Afrique de l'Ouest francophone.

les appareils d'État en assainissant l'administration et en accordant plus de liberté aux peuples. Un peu partout en Afrique sont élaborées « *des constitutions où la démocratie multipartite et la décentralisation administrative ont été clairement exprimées* »<sup>48</sup>.

Le Burkina Faso n'a pas dérogé à cette règle. Après plusieurs décennies de vacillation entre régimes constitutionnels et régimes d'exception, par voie référendaire, l'État de droit renaît le 02 Juin 1991. Cette nouvelle constitution adoptée, en son article 143 dispose que le territoire national est divisé en collectivités territoriales et reconnaît en son article 145 « *la participation des citoyens à la libre administration des collectivités* ». La participation citoyenne était donc constitutionnalisée. A cet effet, les populations responsabilisées pouvaient participer de diverses manières à la gestion des affaires politiques, à la vie socio-économique de leur espace territorial. Pour que la participation citoyenne soit une réalité, de façon progressive, l'autorité a entrepris une décentralisation du pouvoir aboutissant à une communalisation intégrale au Burkina Faso en 2006 après l'adoption du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) en 2004. L'objectif de toutes les réformes ayant abouti à la communalisation intégrale, a été pour « *l'État [de] révolutionner les consciences sur la nécessité pour les citoyens de compter d'abord sur leur capacité de prendre en main leur destin* »<sup>49</sup>, de renforcer la démocratie par le bas, de promouvoir la bonne gouvernance et les libertés locales.

Si la communalisation intégrale est imputée à l'adoption du CGCT, certaines communes dont Koudougou ont une origine lointaine<sup>50</sup>. Elle a, en effet, une longue tradition de l'exercice de la gouvernance locale et en matière d'expérimentation de participation citoyenne en principe. L'on est ainsi tenté de se poser cette question centrale : ***Quelle évaluation peut-on faire de la participation citoyenne en rapport avec la décentralisation dans la vie politique et sociale de la commune de Koudougou de 1958 à 2016 ?***

De cette question principale se dégagent les questions secondaires suivantes :

- *Quelle est l'évolution politico-administrative de la commune de Koudougou de 1896 à 2016 ?*
- *Comment les populations ont-elles participé à la mise en place des exécutifs locaux et ont-elles influencé les politiques publiques de 1958 à 2016 à Koudougou ?*

---

<sup>48</sup> MUBERANKIKO Gervais, 2013, *La contribution de la décentralisation au développement local*, Paris, L'Harmattan, p.11.

<sup>49</sup> OUATTARA, Soungalo, 2009, *op.cit.*, p.154.

<sup>50</sup> Voir le chapitre II.

- *Quelles sont les actions citoyennes initiées dans les domaines de l'assainissement, de l'éducation et de la formation socioprofessionnelle et de l'humanitaire de 1958 à 2016 ?*

Avant de répondre à ces interrogations, il faut noter que notre sujet de recherche renferme des concepts qui méritent avant tout d'être élucidés.

## 5. Définition des concepts

Quelques notions telles que citoyen, citoyenneté, participation citoyenne et décentralisation méritent d'être définies au préalable.

### 5.1. Notions de citoyen et de citoyenneté

#### ✓ Citoyen

Selon le dictionnaire Le Petit Larousse, un *citoyen* est une personne qui jouissait du droit de cité dans l'Antiquité, ou encore un membre d'un État considéré du point de vue de ses devoirs et de ses droits civils et politiques. C'est dans ce même sens que le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation du Burkina Faso (MATD) bondit en ces termes : « *Est citoyen d'un pays, tout individu possédant la nationalité du pays, jouissant de ses droits ; se soumettant aux obligations envers la société et la collectivité dans lesquelles il vit ; participant à la vie de la cité* »<sup>51</sup>. C'est donc une personne appartenant à une entité territoriale administrativement établie et agissant pour l'harmonie de celle-ci. Qu'en est-il maintenant du concept de citoyenneté ?

#### ✓ Citoyenneté

La citoyenneté est un concept complexe qui renferme des dimensions juridiques, sociales, politiques sur lequel plusieurs auteurs et institutions se sont penchés. Selon Le Petit Larousse, la citoyenneté peut se définir comme étant la qualité de citoyen<sup>52</sup>. Pour Dominique SCHNAPPER, la citoyenneté a un sens juridique faisant du citoyen un sujet de droits civils et politiques<sup>53</sup> mais également de devoirs. Elle sert donc comme instrument de catégorisation ou de différenciation des habitants dans un pays puisqu'elle est arrimée à la nationalité. C'est pour cela qu'une « *personne non-citoyenne n'est pas traitée de la même manière qu'un citoyen, elle*

---

<sup>51</sup> MATD, 2008, *Citoyenneté et participation citoyenne*, Ouagadougou, p.11. ; voir également Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH), 2010, *La participation citoyenne au niveau communal*, Burkina Faso, p.8.

<sup>52</sup> Le Petit Larousse illustré, Paris, éditions Larousse, 2002, p.221.

<sup>53</sup> SCHNAPPER Dominique, 2000, *op.cit.*, pp.9-10.

*n'a pas les mêmes droits. En revanche, elle a les mêmes devoirs. Le non-citoyen doit respecter la loi comme le citoyen, faute de quoi il sera sanctionné »*<sup>54</sup>. En outre, dans les démocraties actuelles, comme le note John PITSEYS qui abonde dans le sens que Dominique SCHNAPPER, elle a un sens politique et se présente comme un principe de légitimité politique. A ce titre, le citoyen « *est détenteur d'une part de la souveraineté politique* »<sup>55</sup> lui permettant de donner aux gouvernants un titre à gouverner la communauté politique. C'est « *l'ensemble des citoyens [qui] constitue la communauté politique (...) et c'est cet ensemble qui est censé choisir les gouvernants, contrôler leur action et sanctionner celle-ci* »<sup>56</sup>. Ainsi l'acquisition de la citoyenneté permet d'influencer la politique, les décisions<sup>57</sup>. Elle permet donc « *d'exprimer sa voix* »<sup>58</sup>. Quant au statut social de la citoyenneté, il fait allusion à la reconnaissance du citoyen par ses semblables comme membre du groupe : « *être citoyen, c'est être reconnu membre de la communauté politique* »<sup>59</sup>. En effet, c'est ce statut qui donne une identité sociale à la personne. C'est par ce statut que nous reconnaissons l'autre, non pas parce qu'il est de notre famille ou de notre religion, mais parce qu'il est également citoyen donc nous nous reconnaissons mutuellement parce que nous sommes citoyens<sup>60</sup>. A ce titre nous participons aux activités qui touchent notre communauté. Elle confère également à l'individu le droit et le devoir de participer à la vie économique, culturelle, sociale de sa communauté politique. Pour nous, la citoyenneté renvoie également au sentiment d'appartenance à cette communauté.

La conception de la citoyenneté a évolué dans le temps et dans l'espace car « *La citoyenneté moderne n'est pas celle de l'Antiquité* »<sup>61</sup>.

La citoyenneté s'exerce dans divers lieux. En effet, elle prend place dans les espaces physiques comme certaines places de village où les gens se rassemblent pour discuter, certaines rues où on a coutume de manifester, aux bars, aux bancs de parcs ; aux salles de classes, les

---

<sup>54</sup>CARDI Quentin, 2018, *Les normes de la démocratie à l'épreuve de la participation numérique institutionnalisée : une étude de l'appropriation du numérique par le politique dans le cadre des processus de participation citoyenne*, Thèse de doctorat en Philosophie, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, p.33. Mais c'est le droit de vote qui permet de distinguer le citoyen d'un résident ou d'un étranger dans les pays puisque ces derniers ont aussi des droits et des devoirs.

<sup>55</sup> SCHNAPPER Dominique, 2000, *op.cit.*, p.10.

<sup>56</sup> PITSEYS John, 2017, « Démocratie et citoyenneté », In : *Dossiers du CRISP*, N°88, p.11.

<sup>57</sup> Voir TAPSOBA Ambroise, 2009, *Influence de la politique sur la participation de la société civile au développement local : cas de l'arrondissement de Bogodogo au Burkina Faso*, Mémoire de maîtrise en Sociologie, Université de Ouagadougou, p.35.

<sup>58</sup>CARDI Quentin, 2018, *op.cit.*, p.34.

<sup>59</sup>PITSEYS John, 2017, *op.cit.*, p.12.

<sup>60</sup>CARDI Quentin, 2018, *op.cit.*, p.34.

<sup>61</sup> SCHNAPPER Dominique, 2000, *op.cit.*, p.12.

lieux publics et bâtiments officiels<sup>62</sup>. Il convient de noter que l'exercice de la citoyenneté est conditionné par le régime (démocratique ou dictatorial) en place.

Mais qu'entendons-nous par participation citoyenne ?

## 5.2. Participation citoyenne

Le concept de participation citoyenne est désigné selon les auteurs sous différents vocables. Certains auteurs parlent de participation citoyenne (*Citizen participation*), d'engagement des citoyens ; de participation publique (*public participation*), de participation communautaire (*Community participation*)<sup>63</sup>. D'autres auteurs utilisent tout simplement le terme participation pour désigner la participation citoyenne. Tous renvoient peu ou prou à la même réalité.

### ✓ Participation citoyenne

Selon Pierre ANDRE, Patricia MARTIN et Georges LANMAFANKPOTIN, elle est « *un processus d'engagement obligatoire ou volontaire de personnes ordinaires, agissant seuls ou au sein d'une organisation, en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté* »<sup>64</sup>. Cette participation peut se dérouler dans un cadre institutionnalisé ou pas, sous l'initiative des autorités (décideurs) ou de la société civile. Cette façon de concevoir la participation citoyenne comme étant le fait de concourir à la production ou l'orientation des choix politiques revêt le costume de participation publique chez Alexis GRONDIN-LANDRY<sup>65</sup>. Concrètement, elle (participation publique) renvoie à l'implication (obligatoire ou volontaire) des individus ou groupes d'individus (structurés ou spontanés) tout au long d'un processus conduisant à une prise de décision par un administrateur public avec pour objectif la prise en compte des opinions et propositions des publics<sup>66</sup>. Si certains laissent apparaître l'idée d'une contrainte possible en vue d'amener le citoyen à participer à la vie de sa

---

<sup>62</sup> PITSEYS John, 2017, *op.cit.*, p.61.

<sup>63</sup> GIROUX Marie-Eve, 2009, *La participation des citoyens et des citoyennes dans les coopératives de santé au Québec*, Mémoire de Maîtrise en Faculté des Sciences sociales, Québec, Université Laval, p.19.

<sup>64</sup> ANDRE, Pierre, MARTIN, Patricia et LANMAFANKPOTIN, Georges, 2012, « Participation citoyenne », In : COTE, L., et SAVARD, J.F., *Le dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*, [online] [www.dictionnaire.ena.ca](http://www.dictionnaire.ena.ca), page consultée le 26 juin 2020.

<sup>65</sup> GRONDIN-LANDRY Alexis, 2016, *La participation citoyenne dans l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement de la ville de Sherbrooke*, Mémoire de Maîtrise en Environnement, Université de Sherbrooke, p.11.

<sup>66</sup> ANDRE Pierre, 2010, « Evaluer la démarche de participation citoyenne : réflexion théorique et proposition méthodologique », In : [https://www.sifee.org/static/uploaded/Files/ressources/actes-des-colloques/paris/session-2-1/1\\_ANDRE\\_PPT.pdf](https://www.sifee.org/static/uploaded/Files/ressources/actes-des-colloques/paris/session-2-1/1_ANDRE_PPT.pdf), page consultée le 15 août 2020.

communauté, Quentin CARDI soutient qu'elle doit être caractérisée par « *l'engagement volontaire des citoyens et non par l'obligation de participer* »<sup>67</sup>.

Bara GUEYE pour sa part, la considère comme étant l'ensemble des actions, mécanismes, processus mis en place par les citoyens à titre individuel ou à travers leurs organisations en vue de contrôler l'action publique ou à obliger les structures chargées de sa mise en œuvre à rendre compte de leurs décisions<sup>68</sup>. Ainsi nous constatons que la participation citoyenne prend en compte la veille citoyenne, l'interpellation des autorités et vise l'instauration d'une gouvernance exemplaire.

Quant à Soungalo OUATTARA, la participation citoyenne renvoie au « '*don de soi*' pour le devenir de l'humain de la collectivité présente et à venir »<sup>69</sup>.

Enfin, Clément MERCIER résume bien les différents domaines dans lesquels la citoyenneté peut s'exercer. Pour lui, « *la participation citoyenne [se définit] comme étant l'exercice de la citoyenneté dans ses dimensions politique, civique et sociale* »<sup>70</sup>. Pour lui, elle laisse apparaître l'idée d'une citoyenneté engagée et active qui va de l'exercice du droit de vote à d'autres formes d'organisations ou d'engagements collectifs ou individuels en vue de la transformation sociale de son environnement. Cette conception de la participation citoyenne est également partagée par le MAHRH (Burkina Faso) en ces termes :

*« La participation citoyenne est le fait de prendre part de façon active et consciente à la vie de la commune (...). Elle se traduit par les actes et comportements posés chaque jour au sein de la communauté (famille, quartier, village, commune, nation...). C'est aussi le fait de militer dans les associations et mouvements organisés (organisations de la société civile) qui cherchent à défendre, à faire reconnaître les droits sociaux, à agir et à influencer les politiques »*<sup>71</sup>.

Pour ce qui est de notre part, la participation citoyenne renvoie à l'implication des citoyens dans la vie politique, économique, et sociale de leur cité avec pour objectif la recherche de l'intérêt général. Sur le plan politique elle peut se manifester à travers la participation électorale, publique, les mouvements protestataires (manifestations), etc. Sur le plan social, elle peut se manifester à travers des actions en faveur des démunis, des réalisations d'infrastructures

---

<sup>67</sup> CARDI Quentin, 2018, *Op.cit.*, p.46.

<sup>68</sup> GUEYE Bara, 2005, *Décentralisation et participation citoyenne. Evaluation participative et amélioration de la transparence budgétaire*, dossier n°135, Londres : IID, p.5.

<sup>69</sup> OUATTARA Soungalo, 2007, *op.cit.*, p.191.

<sup>70</sup> MERCIER Clément, 2009, *Participation citoyenne et développement des communautés au Québec : enjeux, défis, et conditions d'actualisation*, Rapport, Université du Québec en Outaouais, p.24.

<sup>71</sup> MAHRH, 2010, *op.cit.*, p.8.

sociales (hôpitaux, écoles, etc.). Ce sont ces deux volets de la participation citoyenne qui intéressent ce présent travail.

Pour favoriser la participation citoyenne et booster le développement surtout à l'échelle locale, les autorités politiques et administratives se sont investies dans les politiques de décentralisation depuis les années 1990.

### 5.3. Décentralisation

Les travaux sur la décentralisation sont assez fournis. Ici, il est question de s'intéresser à la notion vue par quelques auteurs.

Le terme décentralisation n'est apparu dans les dictionnaires qu'autour des années 1830 selon Pierre BODINEAU. Il ne renferme pas les mêmes réalités tout au long de l'histoire. Au XIX<sup>e</sup> siècle par exemple, la décentralisation était vue comme le contraire de l'action de centraliser. En effet, « *elle consistait à enlever une partie de ses attributions au pouvoir central qui était le centre des décisions à la fois politiques et administratives* »<sup>72</sup>. Cela répondait au besoin de mieux administrer le territoire.

De nos jours, la décentralisation se conçoit comme étant :

« *À la fois une réforme politico-administrative et une politique de développement qui vise à rendre plus de pouvoirs de décision et de responsabilités organisationnelles au niveau local. Elle confère aux communes le pouvoir de s'administrer librement et de gérer leurs propres affaires. Ce processus fait des collectivités territoriales (communes, régions) des espaces que les partis politiques investissent afin de contrôler les instances de pouvoirs et de ressources au niveau local* »<sup>73</sup>.

Pour certains chercheurs, il n'y a pas une décentralisation mais plusieurs types de décentralisation. Elle peut être politique, administrative ou financière. « *La décentralisation politique vise à conférer aux citoyens et/ou à leurs élus plus de pouvoir de décision*<sup>74</sup> ». Elle obéit à l'idée selon laquelle l'on observe une originalité dans l'identification des besoins locaux lorsque les gouvernés sont mieux impliqués dans les prises de décisions. Pour ce qui concerne la décentralisation administrative, elle se résume aux transferts de compétences sectorielles, des ressources financières de l'État central et de ses organes vers les collectivités locales chargées

---

<sup>72</sup> BODINEAU Pierre, 1997, *Histoire de la décentralisation*, Paris, P.U.F (2<sup>e</sup> édition), p.3.

<sup>73</sup> BARRY Sidi et HAGBERG Sten, « Le Tsunami électoral d'Arba Diallo : ethnographie des élections couplées de 2012 à Dori, Burkina Faso », In HAGBERG Sten, KIBORA O. Ludovic et KÖRLING Gabriella, (dir.), 2019, *Démocratie par le bas et politique municipale au Sahel*, Uppsala, Uppsala Papers in Africa Studies, p.25.

<sup>74</sup> DEMANTE Marie-Jo et TYMINSKY Isabelle, 2008, *op.cit.*, p.4.

de fournir des services publics. Quant à la décentralisation financière, elle consiste à transférer « des ressources (ressources fiscales propres et subventions de l'État) et à attribuer une autonomie de gestion de ces ressources (fixation du niveau des ressources et les décisions sur leur affectation) à des organisations de niveau inférieur à celui de l'État »<sup>75</sup>. Mais, il est à noter la complémentarité de ces types de décentralisation. Pour que celle politique fonctionne, il faut qu'elle soit accompagnée par celle administrative et financière. L'objectif principal est d'impulser le développement local et endogène.

Après avoir clarifié certains mots ou expressions clés de notre thématique, il nous revient de présenter la méthodologie adoptée pour répondre à nos interrogations.

## 6. Méthodologie

Dans le cadre de notre travail, nous avons fait recours à un ensemble de sources d'informations qui peuvent nous éclairer et aiguïser notre réflexion. Mais comment avons-nous procédé pour la récolte de nos informations ?

### ➤ Recherche documentaire

« *Le réflexe de l'historien l'encourage à aller dans les salles de documentation* »<sup>76</sup> et sur le terrain. Ainsi les documents que nous avons utilisés ont été répertoriés dans les bibliothèques et centres de recherche, à travers des enquêtes de terrain, l'utilisation de l'internet. Tout d'abord, nous avons mené des recherches dans diverses bibliothèques. Au sein de l'Université Joseph KI ZERBO nous avons la Bibliothèque Cheick ANTA DIOP du département d'Histoire et Archéologie, la Bibliothèque Universitaire Centrale (BUC), Bibliothèque de l'Unité de Formation et de la Recherche des Sciences Humaines (UFR/SH), la Bibliothèque de Sociologie, Bibliothèque du département de Géographie ; Bibliothèque des Sciences Juridiques et Politiques. Nous avons également consulté de la documentation dans ces bibliothèques à Koudougou : Bibliothèque de l'Unité de Formation et de la Recherche des Lettres et Sciences Humaines (UFR/LSH), la Bibliothèque communale. Dans ces différentes bibliothèques nous avons consulté des ouvrages, des mémoires et des thèses sur la décentralisation, la démocratie, l'histoire politique du Burkina Faso ; des documents susceptibles de nous orienter.

---

<sup>75</sup> DEMANTE Marie-Jo et TYMINSKY Isabelle, 2008, *idem*, p.4.

<sup>76</sup> COULIBALY Hervé Landry, 2014, *op.cit.*, p.25.

En outre, l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) où nous avons pu consulter les revues sur la participation citoyenne, la décentralisation ; le centre de documentation de l'Institut des Sciences des Sociétés (INSS) sont des centres de documentations où nous avons également mené des recherches. Nous y avons trouvé certains ouvrages sur la vie politique du Burkina Faso, la participation communautaire dans la santé. Aussi, nous avons pu avoir quelques rapports en lien avec notre thème au Centre de Recherche Laboratoire Citoyennetés ; au centre de documentation du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité (MATDS). De plus, nous avons été à la Mairie de Koudougou et au Haut-Commissariat pour disposer de certains documents administratifs nous permettant d'analyser notre sujet. A la mairie de Koudougou nous avons pu bénéficier des deux derniers PCD, du CGCT (version 2016) et quelques fichiers numériques concernant des formations à l'endroit des élus locaux et des jeunes de la commune.

Par ailleurs, nous avons mené des recherches au Centre National des Archives du Burkina Faso (CNABF) où nous avons consulté quelques archives mais aussi des ouvrages et des mémoires. Parmi les archives consultées nous pouvons noter d'une part, la série 3V portant sur les territoires de la Haute Volta entre 1931-1958 et la République de Haute Volta de 1958-1974. Par exemple, dans le carton 3V4 de cette série nous avons consulté la circulaire sur les conditions d'accession des 'indigènes' d'Afrique de l'Ouest à la qualité de citoyen français en application du décret du 23 Juillet 1947. Aussi le carton 3V24 nous a livré des informations contenues dans le Journal Officiel de la République de Haute-Volta du 05 avril 1959 sur les futures élections municipales de 1960. Nous avons en plus consulté les cartons 27V40, 27V42, 27V98 qui nous renseignent sur le cercle de Koudougou de 1934 à 1973 et sur le département du centre-ouest dont Koudougou était chef-lieu.

En sus, des recherches en ligne ont été effectuées. Internet nous a permis d'avoir accès à des articles et vidéos, à des mémoires et thèses sur la décentralisation et la participation citoyenne. Nous avons ainsi exploité les documents accessibles sur *Persée, politique africaine*, [www.érudit.org](http://www.érudit.org) (bien fourni pour avoir accès à une masse de revues scientifiques), *YouTube*<sup>77</sup>, etc. Nous avons aussi consulté la presse en ligne (*Burkina24, Lefasonet, Radio France Internationale (RFI), France24, Jeune Afrique*, etc.), des bibliothèques numériques à travers les applications mobiles (*Youscribe Orange et Academia*).

---

<sup>77</sup> Nous avons visionné des conférences et des entretiens de BLONDIAUX Loïc, VIDROVITCH Clément sur la démocratie participative, la citoyenneté, etc.

Enfin, nous avons participé par moment à des conférences dont certaines ont concerné notre thème de recherche. A titre d'exemple, nous avons celle organisée le 22 avril 2021 au sein de UJKZ par le Club Aurore sur le thème suivant : *La participation citoyenne, moteur de transformation sociale*. A partir des informations récoltées, nous avons établi des fiches de lecture que nous avons organisées en thématique et sous-thématiques. Nos lectures nous ont guidé sur les thématiques à aborder lors de nos enquêtes de terrain car ce présent travail a également fait recours aux sources orales.

#### ✓ *Sources orales*

La collecte de certaines données nous a conduit à mener quelques enquêtes à Koudougou. Pour cette phase de collecte d'informations, nous avons dans un premier temps mis en place tout un dispositif de moyens techniques et matériels indispensable : acquisition d'une autorisation de recherche, usage de notre téléphone portable pour les enregistrements lors des entretiens et la prise de certaines images, un bloc-notes et de stylo pour les prises de note. Dans un second temps, nous avons identifié quelques lieux d'enquête et profils des personnes ressources, suivi de prises de contact avant l'enclenchement de toute enquête. L'identification des personnes ressources, population cible s'est faite grâce à l'appui conseil de certaines personnes de bonne volonté, qui ont aussi mis à notre profit leurs contacts. Ainsi, nous avons échangé avec des autorités politiques, administratives locales et agents de la commune (toujours en service ou ayant exercé), aux populations (jeunes et vieilles en milieu urbain et rural), à des responsables d'associations, à des autorités traditionnelles et coutumières, etc., avec des techniques d'approche diversifiées. Ces approches ont été sous forme d'entretiens (entretiens non directifs et semi directifs), sous forme d'observation directe pour recueillir nos données orales et cerner les comportements des populations concernées. Nous avons également fait recours à la forme de questionnaire. Néanmoins, cette forme a été moins privilégiée.

Lors des entretiens nous avons employé diverses techniques pour animer les échanges. Nous avons mené quelques enquêtes à caractère public (« focus groupe ») pour susciter une discussion ouverte (à la gare routière avec quelques conducteurs de tricycles, à Péyiri et dans un quartier informel du secteur 10). Nous avons aussi engagé des enquêtes à huis clos sous forme d'entretiens avec certaines personnes d'institution, d'autorités locales (ex maires, directeur de cabinet du maire, etc.), agents locaux, responsables d'associations.

A l'issue des entretiens nous avons procédé à leurs transcriptions. Certains ont été réalisés en langues nationales (en *Mooré* et en *Lyélé*). Pour ce faire, il nous a fallu les traduire en Français lors de la transcription pour exploitation. La traduction de ceux en *Mooré* s'est faite avec l'aide de certaines personnes contrairement à ceux en *Lyélé* que nous avons pu traduire. Tout ce travail ne fut pas sans difficultés.

### ➤ **Difficultés et limites**

Ce travail a fait face à un certain nombre de difficultés. En premier lieu, nous avons la réticence de certaines personnes (citoyens lambda et ex agents de la commune) à livrer certaines informations<sup>78</sup>. Ainsi à la mairie, il nous a été refusé l'accès à la salle d'archives. Ensuite, le contexte sanitaire, avec l'avènement de la Maladie à Coronavirus 2019 (COVID-19) a non seulement impacté l'élan de nos recherches avec la fermeture des centres de recherche à l'image de LC qui est une véritable mine de documentation sur notre thématique. Par ailleurs, il y a un sérieux problème de conservation et de la transmission de la mémoire collective. Que cela soit à la mairie, à la CENI ou au centre d'archives du MATDS et du Haut-commissariat de la province du Boulkiemdé, nous avons eu des difficultés à avoir accès à des données. A la CENI, il nous a été difficile d'avoir accès aux données sur les élections municipales antérieures à 2012. Quant au centre d'archives du MATDS, nos recherches ont coïncidé avec sa délocalisation sur un nouveau site ce qui n'avait pas encore permis de les classer pour des problèmes de salle. Quant au haut-commissariat, il y a eu perte de mémoire non seulement à cause des incendies qu'il a connus lors des manifestations violentes à Koudougou (1998, 2011) mais également suite à des problèmes techniques liés au système d'exploitation informatique qui ont occasionné la perte de certains dossiers.

Enfin, à ces difficultés viennent s'ajouter ces quelques limites :

- Peu d'enquêtes menées dans les villages rattachés et avec certains acteurs clés de la vie politique locale, du monde associatif, des orphelinats, etc...
- Absence de certaines données sur les élections municipales à cause de la non disponibilité des résultats et les périodes antérieures à 1990 ; ce qui limite nos analyses.

---

<sup>78</sup> Certains ont justifié ce refus par la peur d'être vus comme des personnes qui s'ingèrent dans les affaires d'un service qu'ils n'occupent plus. Pour se faire, ils nous ont recommandé d'avoir l'accord de ceux qui occupent le poste jadis occupé avant qu'ils nous reçoivent.

En effet, cela ne nous pas permis de faire une véritable analyse chronologique de la participation citoyenne dans la commune de Koudougou.

Malgré ces quelques difficultés et insuffisances, nous avons pu peaufiner un plan de rédaction avec les informations dont nous disposons.

➤ **Organisation du travail ou plan de rédaction**

Notre travail est structuré en deux parties à l'issue de nos différentes recherches.

La première partie est un aperçu de l'évolution politique et administrative de Koudougou de la période coloniale à 2016.

La deuxième partie analyse les formes de participation politique et sociale dans la commune de Koudougou de 1958 à 2016.

**PREMIÈRE PARTIE :**  
**ÉVOLUTION POLITICO-ADMINISTRATIVE DE KOUDOUGOU DE**  
**1896 A 2016**

## CHAPITRE I : KOUDOUGOU COLONIAL (1896-1958)

La commune de Koudougou est pluriethnique. Plusieurs groupes sociaux dont les plus importants sont les *Moosé*, les *Gurunsi*, les *Peulh*, etc., y sont identifiés. Fondé à partir du quartier *Issouka* selon différents auteurs<sup>79</sup>, Koudougou dès le XVI<sup>e</sup> siècle fut intégré au canton de *Lallé* appartenant au royaume de Ouagadougou suite aux conquêtes de *Beega* fils de *Naaba Kuuda*<sup>80</sup>. A la veille de la conquête coloniale, au XIX<sup>e</sup> siècle, Koudougou se retrouve dans un tourbillon de troubles et d'insécurité à l'interne qu'à l'externe. Sur le plan interne, on assiste à une crise institutionnelle entre quartiers mais sans aboutir à des affrontements. Quant à la menace externe, elle prend non seulement en compte les menaces *Zaberma* et de Samory TOURE qui ont eu des répercussions sur les populations de la zone mais aussi les conflits qui ont opposé le canton de *Lallé* au royaume de Ouagadougou.

### I. Conquête et implantation de l'administration coloniale à Koudougou

Assailli par des dissensions importantes, le *Moogho* à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle se trouve à la croisée des chemins avec les vellétés d'occupation européenne. Les entreprises de conquête du *Moogho* ont eu des répercussions sur la zone de Koudougou qui, en principe demeurait une région intégrée au royaume de Ouagadougou.

#### I.1. Conquête coloniale et réactions populaires dans le *Kippirsi* au XIX<sup>e</sup> siècle

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la France avait acquis de solides positions en Afrique de l'Ouest puisqu'elle était présente dans le Macina et dans l'arrière-pays de la Côte d'Ivoire. Dans un élan de rivalité entre puissances occidentales en vue de l'occupation de l'intérieur ouest africain, les lieutenants Voulet et Chanoine reçoivent un ordre de mission des mains du colonel Trentinian le 24 mai 1896 leur enjoignant de s'emparer des pays *Gurunsi* et Ouagadougou avant d'autres puissances rivales<sup>81</sup>. C'est ainsi qu'ils se lancent dans la conquête de Ouagadougou en quittant Bandiagara le 30 juillet 1896 avant d'arriver aux portes de Ouagadougou le 1<sup>er</sup> septembre 1896 contraignant le *Moogho Naaba* dans un élan de repli stratégique à quitter sa capitale. En janvier 1897, avec l'intronisation de *Kouka* et la signature du traité de protectorat,

<sup>79</sup> Voir ZOMA Bassirou, 2005, *op.cit.*, 114p ; NAMOULNIARA D. Hortense, 1992, *op.cit.*, 119p.

<sup>80</sup> NAABA Sigiri, Chef traditionnel du quartier Godin, entretien du 17 Septembre 2020 au quartier Zakin.

<sup>81</sup> BEUCHER Benoit, 2017, *op.cit.*, p.96.

Ouagadougou tomba finalement entre les mains des Français. Mais quelle était la situation qui prévalait dans le Lallé et en particulier dans la zone de Koudougou à la chute de Ouagadougou ?

Avec la conquête coloniale, les formations politiques locales avaient perdu leur autonomie politique sur le continent. « *Pour le cas de Koudougou, la défaite du royaume de Ouagadougou pour qui la chefferie de Lallé était une dépendance, signifiait par la même occasion sa soumission à l'ordre colonial* »<sup>82</sup>. Mais cela n'a pas été comme on l'a habituellement pensé dans les formations politiques dotées d'un pouvoir central. Il fallait compter sur le caractère indépendantiste du *Lallé Naaba* qui ne se trouve plus lié à Ouagadougou par une quelconque soumission. En effet, la colonne française, notamment Voulet, deux jours durant lors de son passage au *Lallé* « *tenta vainement d'entrer en pourparlers avec le Lallé Naba Wobgho* »<sup>83</sup>. Autrement dit, après la chute de Ouagadougou :

« *la soumission du canton de Lallé avait été immédiatement envisagée. Plusieurs missions ont été effectuées auprès du Lallé naba Wobgo en vue de négocier sa soumission pacifique. Mais ce fut peine perdue car ce dernier campe sur sa position d'insoumission en refusant de coopérer. Ainsi, fût-il, décidé de l'éliminer physiquement au lendemain de l'intronisation de (...) mogh-naba Sigri le 27 janvier 1897* »<sup>84</sup>.

C'est ainsi que le 31 janvier 1897 le *Lallé Naaba* est capturé et exécuté à Ouagadougou le 1<sup>er</sup> février 1897. Cette exécution permettait de mettre fin à une hostilité qui durait plus de douze (12) ans (1884-1897) et de faire passer le canton sous autorité française.

Même si Ouagadougou avait capitulé et le *Lallé* anéanti, dans la zone de Koudougou, la pénétration coloniale a fait face à une tentative de résistance de la part des populations de *Paologo*. En effet, l'un des vieux du village « *a voulu inciter la population à la désobéissance mais c'était sans compter sur la détermination avec laquelle les colons avaient voulu ratisser la région* »<sup>85</sup>.

En plus, lors du passage de la colonne française dans le *Kippirsi* (région de Koudougou) dans le but d'établir des contacts avec les populations, il a été noté leur hostilité à la colonne. Une forme de résistance pacifique qui s'est manifestée par l'évacuation des villages, hommes armés aux aguets dans la brousse, femmes et hommes cachés dans des retraites<sup>86</sup>. Ces formes

---

<sup>82</sup> ZOMA Bassirou, 2005, *op.cit.*, p.27.

<sup>83</sup> KAMBOU-FERRAND Jeanne-Marie, 1993, *Peuples voltaïques et conquête coloniale 1885-1914. Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan, p.118.

<sup>84</sup> ZOMA Bassirou, 2005, *op.cit.*, p.29.

<sup>85</sup> ZOMA Bassirou, 2005, *idem.*, p.30.

<sup>86</sup> KAMBOU-FERRAND Jeanne-Marie, 1993, *op.cit.*, p.118.

de résistances passives en vue de faire face à la nouvelle autorité qui se voulait maître des lieux qui échouèrent. Après ces échecs, l'heure était venue pour les forces étrangères de s'implanter pour administrer les peuples nouvellement soumis. Alors comment s'est effectuée cette implantation à Koudougou ? Quels en ont été les facteurs ?

## **I.2. Implantation coloniale et évolution administrative de Koudougou de 1896 à 1958**

Après la conquête, place était faite à l'installation de l'administration coloniale dans les zones nouvellement soumises.

A la tête d'un vaste espace territorial bien avant la fin des conquêtes, la France a entrepris des initiatives d'intégration de l'ensemble de ses colonies dans des espaces régionaux pour mieux les administrer. En effet, le 16 juin 1895 fut créée l'Afrique Occidentale Française (AOF) qui comprenait la Guinée française (Conakry), la Côte d'Ivoire (Grand-Bassam), le Sénégal (Dakar), le Soudan français (Kayes)<sup>87</sup>. Ainsi toutes les modifications et réorganisations administratives que vont les colonies ouest africaines vont connaître vont se produire au sein de cet ensemble. C'est ainsi que Koudougou va évoluer au gré du temps dans des ensembles politico-administratifs différents au sein de l'AOF. Mais l'évolution politico-administrative de Koudougou est en grande partie liée à des troubles dans la région du *Kipirsi*. Lorsqu'en 1896 le *Moogho* perd son indépendance, la soumission immédiate des peuples n'a pas été chose aisée. « *Des manifestations d'insoumission et des troubles se produisirent un peu partout (...). La région ouest du Moogo, appelée Kipirsi par la littérature coloniale jusqu'en 1924, se distingue en tant que principal foyer d'agitation* »<sup>88</sup>. Alors comment s'est effectuée l'évolution administrative du territoire dans l'ensemble AOF ?

### **✓ De territoire militaire en 1900 à poste militaire en 1911**

Par le décret du 18 août 1890, la France crée la colonie du Soudan Français qui englobe au fur et à mesure les peuples voltaïques<sup>89</sup>. En effet, conquis dans leur ensemble dès 1898, les pays voltaïques furent rattachés au Soudan français qui fut dissout pour des raisons administratives et économiques en 1899<sup>90</sup>.

---

<sup>87</sup> SALO Samuel, 2015, « Conquête coloniale, pacification et administration coloniale en Haute-Volta, jusqu'en 1945 », In : BANTENGA W. Moussa et DIALLO Hamidou (dir.), *Le Burkina Faso. Passé et présent*, Ouagadougou, P.U.O, p.179.

<sup>88</sup> KOUANDA Assimi, 2003, *op.cit.*, p.576.

<sup>89</sup> KAMBOU-FERRAND Jeanne-Marie, 1993, *op.cit.*, p.345.

<sup>90</sup> OUÉDRAOGO Hyacinthe, *Le pays Nuni (sud de l'actuel Burkina Faso), des origines à 1960*, Thèse de doctorat unique en Histoire et Archéologie, p.356.

La suppression du Soudan français avait donné naissance à l'émergence de deux territoires militaires. De la conquête jusqu'à l'érection de ces territoires militaires, Koudougou fut intégré dans un premier temps à la colonie du Soudan français au même titre que la majeure partie des territoires voltaïques conquis. A la création des territoires militaires, tout le pays *Gurunsi* fut inclus dans le deuxième territoire militaire du Soudan en 1900. « *Inclue dans cet espace 'gurunsi'*, Koudougou évolua dans ce cadre administratif (...) »<sup>91</sup>. Pour rappel, ce deuxième territoire comprenait « *les cercles de Bobo-Dioulasso, San, Ouagadougou, Sikasso, Diébougou, Koutiala et les résidences du Mossi et du Gourounsi* »<sup>92</sup>. Au sein de ce territoire, les fonctions d'administrateurs étaient assurées par les militaires<sup>93</sup>.

Même si « *au tout début du XXe siècle, la phase de conquête du Moogo et de ses voisins gourounsi et gourmantché est officiellement achevée* »<sup>94</sup>, le paysage administratif de ces territoires a connu des mutations consécutives aux troubles sociopolitiques. On assistait à des comportements de défiance et de rejet de la nouvelle autorité à l'image des révoltes qui ont eu des conséquences sur le statut de Koudougou.

Dans une perspective de réorganiser des territoires pour plus d'efficacité dans la gestion, en 1904, un décret transforme le Soudan en Haut-Sénégal et Niger (HSN) qui devient une colonie identique aux autres du groupe de l'AOF<sup>95</sup>. A la même année, le 1<sup>er</sup> mai, le *Moogho* fut érigé en cercle, cercle dit « du Mossi » auquel les *Bissa*, les *Gurunsi* et les *Gourmantché* sont également intégrés<sup>96</sup>. Les territoires dont Koudougou qui vont constituer la future colonie de Haute-Volta sont intégrés à cette nouvelle entité créée.

En 1911, Koudougou qui évolue dans le HSN est transformée en poste militaire provisoire qui devient permanent. L'objectif de la transformation de ce poste provisoire en poste militaire permanent était d'assurer la surveillance des *Gurunsi*<sup>97</sup>. Autrement dit, l'implantation de ce poste militaire a été dictée par des préoccupations d'ordre sécuritaire car toute la zone avait été perçue comme un foyer des tensions<sup>98</sup> du fait des soulèvements. L'une des premières réactions contre l'administration en phase d'implantation fut la révolte d'Alassane Moumini de Ramongo, un marabout qui incita les *Mossé* et les *Léla* du *Kippirsi* à la conversion à l'islam et

---

<sup>91</sup> ZOMA Bassirou, 2005, *op.cit.*, p.38.

<sup>92</sup> SALO Samuel, 2015, *op.cit.*, p.179.

<sup>93</sup> KAMBOU-FERRAND Jeanne-Marie, 1993, *op.cit.*, p.345.

<sup>94</sup> BEUCHER Benoit, 2017, *op.cit.*, p.119.

<sup>95</sup> SALO Samuel, 2015, *op.cit.*, p.180.

<sup>96</sup> Voir BEUCHER Benoit, 2017, *op.cit.*, pp.122-123.

<sup>97</sup> KAMBOU-FERRAND Jeanne-Marie, 1993, *op.cit.*, p.347.

<sup>98</sup> ZOMA Bassirou, 2005, *op.cit.*, p.38.

au refus de payer les impôts<sup>99</sup>. Mais à partir de 1912, Koudougou acquiert un autre statut suite à une réorganisation du cercle dit *Mossi*.

Dans le souci de mieux administrer les cercles au sein de l'AOF, un processus de décentralisation de services administratifs du cercle Mossi voit le jour par le décret du 10 novembre 1912 qui le divisa en cinq (05) circonscriptions ayant pour centres Ouagadougou, Léo, Tenkodogo, Kaya et Koudougou<sup>100</sup>. Ainsi à partir de 1912, Koudougou devient chef-lieu de circonscription administrative.

A partir de 1914, des bouleversements internes et externes vont influencer l'évolution politico-administrative des pays voltaïques. La marche vers la création d'une colonie autonome fut entamée entre 1916-1919. En effet, l'année 1915-1916 a connu la plus grande révolte armée contre l'administration coloniale : la Révolte *Bwa* ou la révolte armée de la Boucle de la Volta. C'est une offensive menée contre les travaux prestataires et surtout la pratique du recrutement militaire qui devenait insupportable dans le cercle de Dédougou. Il faut rappeler que le recrutement militaire intervient parce que la France, confrontée à la première guerre mondiale, trouvait aux colonisés des forces combattantes dont il fallait se servir pour les champs des batailles. C'est ainsi qu'en « *Octobre 1915, le recrutement militaire porte sur 50 000 hommes pour le Haut-Sénégal et Niger. Les pays du Burkina doivent fournir 24 000 hommes dont 2 000 pour le seul cercle de Dédougou* »<sup>101</sup>. Elle eut pour conséquences des pertes en vies humaines et « *des cases d'habitat parties en fumée à Koudougou* »<sup>102</sup>. Mais il ne faut pas occulter également son impact dans l'émergence en 1919 de la future colonie de Haute Volta au sein de laquelle, la circonscription de Koudougou connaîtra des mutations administratives.

#### ✓ **Evolution administrative de Koudougou de la création de Haute-Volta à la veille de l'indépendance (1919-1958)**

A la création de la colonie de Haute Volta en 1919, Koudougou devenue chef-lieu de circonscription administrative, évolua dans le cercle de Ouagadougou jusqu'en 1922. Dès 1922, il fut érigé en chef-lieu d'un grand cercle qui porte son nom.

---

<sup>99</sup> Lire KOUANDA Assimi, 2003, « La révolte d'Alassane Moumini en 1908 », In : MADIEGA Yénouyaba Georges et NAO Oumarou, (dir.), *Burkina Faso : cent ans d'histoire, 1895-1995*, Tome I, Paris, Karthala-P.U.O, pp.569-593. L'auteur livre assez d'informations sur le type de discours utilisé pour la mobilisation, les raisons réelles du ralliement des populations au mouvement, le déroulement de la révolte, etc.

<sup>100</sup> KAMBOU-FERRAND Jeanne-Marie, 1993, *op.cit.*, p.347.

<sup>101</sup> SALO Samuel, 2015, *op.cit.*, p.183.

<sup>102</sup> ZOMA Bassirou, 2005, *op.cit.*, p.33.

Concrètement,

« *Le cercle de Koudougou a été créé le 31 Décembre 1922 dans le but de décentraliser le cercle de Ouagadougou auquel était rattaché la subdivision de Koudougou* »<sup>103</sup>.

A sa création, ce cercle comptait deux grandes subdivisions à savoir la subdivision de *Yako* qui comptait 12 cantons et celle de Koudougou<sup>104</sup> composée de 14 cantons à savoir *Batondo, Bingo, Conquistenga, Didyr, Kokologo, Lallé*<sup>105</sup>, *Nanoro, Nouna, Poa, Ramongo, Réo, Sabou, Sourgou, Thiou*.

La création de ce cercle répondait en réalité à la logique de l'émiettement d'un potentiel pouvoir du *Moogho Naaba*. Aussi, cette mesure de création de nouveaux cercles entre 1920 et 1922 au prix du démembrement du *Moogho* avait pour visée la simplification de l'administration d'une région très vaste et peuplée en raccourcissant les populations des centres de décision (centres administratifs et judiciaires) et tendait à homogénéiser les unités administratives sur le plan 'ethnique'<sup>106</sup>.

En 1932, la colonie de Haute-Volta pour des raisons économiques basées sur les observations de Bernard SOL fut disloquée et partagée entre les colonies voisines. En effet, « (...), le décret du 5 septembre répartissait la colonie entre le Soudan français (Mali actuel), le Niger et la Côte d'Ivoire, qui eût 56% du territoire »<sup>107</sup>. A l'issue de ce partage, « *La Côte d'Ivoire bénéficia des cercles voltaïques de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Koudougou, Tenkodogo, Gaoua, Batié, et d'une partie du cercle de Dédougou* »<sup>108</sup>. Avec cette nouvelle organisation administrative, le 'Grand cercle de Koudougou' dont Koudougou est le chef-lieu connaît un nouveau découpage administratif. En effet, avec la dislocation de la colonie de Haute-Volta, les subdivisions de Boromo et une partie de Dédougou sont annexées au cercle de Koudougou. Le nouveau cercle comptait désormais en plus de la subdivision de Koudougou, trois (03) autres subdivisions à savoir *Yako, Boromo et de Dédougou*<sup>109</sup>. Ainsi le nombre de

---

<sup>103</sup> GANSSONRE Sibourahima, 1989, *op.cit.*, p.5.

<sup>104</sup> NAMOULNIARA D. Hortense, 1992, *Op.cit.*, p.77.

<sup>105</sup> Koudougou qui était chef-lieu du cercle occupait également la fonction de chef-lieu du canton de *Lallé*.

<sup>106</sup> BEUCHER Benoit, 2017, *op.cit.*, p.168.

<sup>107</sup> PALM Domba Jean Marc, 2020, « 1919-2019, centenaire de la création du territoire de Haute-Volta : quels legs à la jeunesse ? », In : PALM Domba Jean Marc, *Centenaire de la Haute-Volta. De la création du territoire aux questions identitaires*, Ouagadougou, Mercury, p.16.

<sup>108</sup> HIEN Pierre Claver, 2003, « Les frontières du Burkina Faso : genèse, typologie et conflits (1885 à 1985) », In : MADIEGA Ténouyaba Georges et NAO Oumarou (dir.), *Burkina Faso. Cent ans d'histoire, 1895-1995*, Tome 1, Paris, Karthala-P.U.O, p.710.

<sup>109</sup> ZOMA Bassirou, 2005, *op.cit.*, p.41.

subdivisions du grand cercle passe à quatre (04). Après maintes initiatives revendicatrices pour un retour à la colonie, en 1947, la colonie de la Haute-Volta fut reconstituée.

A la reconstitution de la Haute Volta, une réorganisation administrative du territoire voit le jour en 1948. En effet, les subdivisions devenaient des cercles autonomes, les cantons se transformaient en subdivisions et les villages en cantons. C'est dans cette dynamique que « *la subdivision centrale de Koudougou devient désormais le cercle de Koudougou (...)* »<sup>110</sup>.

Ce n'est qu'en 1955 que les subdivisions de Yako, Ténado et Réo furent érigées en cercles.

Que retenir comme conséquences de cet ensemble de réorganisations introduites par l'administration coloniale sur le plan sociopolitique ?

## **II. Mutations sociopolitiques**

L'implantation de l'administration coloniale n'a pas été sans conséquences sur la situation sociopolitique et même économique de Koudougou. Elle a opéré un certain nombre de bouleversements au sein de la société.

### **II.1. Mutations politico-administratives**

L'organisation sociopolitique de Koudougou précolonial, bien qu'en majorité peuplée de *Moose*, est atypique par rapport aux autres régions *moosé*. Une sorte d'influence du type d'organisation sociopolitique de leurs voisins immédiats, les *Gurunsi*, semble avoir eu effet sur ce peuple à pouvoir centralisé. Bien qu'étant *moose*, l'organisation politique de type lignagère a eu raison de la mise en place d'un pouvoir centralisé. Malgré la conquête de *Beega*, Koudougou est demeurée à l'abri de toute organisation à pouvoir centralisé jusqu'à l'avènement de la colonisation qui y a introduit des bouleversements considérables : centralisation du pouvoir politique, émergence de nouvelles chefferies, transformation de Koudougou en centre de commandement, etc.

#### **✓ Consolidation du pouvoir du *Lallé* sur une zone autrefois peu contrôlée**

Avec l'avènement de la colonisation, l'administration coloniale s'est attelée à reproduire le modèle politique *moaaga* dans les zones qui ne connaissaient pas un pouvoir centralisé. Dans cette dynamique, l'administration coloniale entame une réforme du système politique

---

<sup>110</sup> ZOMA Bassirou, 2005, *idem.*, p.41.

traditionnel. En effet, « *ayant constaté justement l'absence de ce leader politique capable de mobiliser toute la population locale à sa cause, le colonisateur procède à une refonte du système politique traditionnel* »<sup>111</sup>. C'est ainsi que la résidence du *Lallé Naaba* fut transférée du village Siglé à Koudougou avec pour conséquence le renforcement, la consécration de son autorité sur Koudougou, qui demeurait dans le cadre précolonial indépendant bien qu'intégrée en principe au canton de *Lallé*.

L'autre conséquence de cette attitude fut l'instauration du pouvoir traditionnel dans les différents quartiers de Koudougou. En effet, avec l'arrivée du *Lallé Naaba* à Koudougou sous autorité de l'administration coloniale, on a assisté à une intronisation de chefs de quartiers. L'objectif était de mieux organiser, rendre plus efficace son appui à l'administration dans ses différentes activités comme le recouvrement de l'impôt de capitation.

*« Pour le [impôt de capitation] faire, il fallait un recensement. Le recensement, il fallait donc passer par ce chef-là [Lallé Naaba en l'occurrence], à son tour il a dit, bon, je vais nommer des chefs, introniser des chefs. Ce sont ces chefs qui sont devenus nous autres-là. Par exemple moi, je suis chargé du quartier Godin, de trouver tous ceux-là qui sont à même de payer l'impôt et de les recenser »*<sup>112</sup>.

L'intronisation des chefs de quartier a permis au *Lallé Naaba* de confirmer ainsi son autorité sur la région, voire de la consolider. En effet, il lui est devenu facile d'intervenir dans la vie politique locale des quartiers, de se faire obéir par une population qui auparavant ne reconnaissait que l'autorité des chefs coutumiers des quartiers. Autrement, ces chefs sont destinés à représenter le *Lallé Naaba* dans les quartiers, à représenter son pouvoir. Par exemple, dans le cadre du processus d'évangélisation de Koudougou, les Pères blancs avaient fait recours au *Lallé Naaba Ligidi*, qui menaçait les chefs de quartier réticents à la construction des cases pour l'évangélisation qui finissaient par s'exécuter<sup>113</sup>.

Il faut noter que ces agissements de l'administration consistant à consolider le pouvoir du *Lallé* se justifient par le fait qu'elle se trouvait dans une incapacité de contrôler efficacement une zone connue instable. En effet, « *dans un contexte de rareté des ressources, où les conquérants connaissaient assez mal le terrain, le Laalle naaba bénéficia de tout le soutien de*

---

<sup>111</sup> ZOMA Bassirou, 2005, *ibidem.*, p.37.

<sup>112</sup> NAABA Sigiri, Chef traditionnel du quartier Godin, entretien du 17 septembre 2020 au quartier Zakin.

<sup>113</sup> Lire KABORÉ Mathieu, 2014, *Rôle de la chefferie de Lallé dans l'implantation de l'Eglise Catholique à Koudougou et son impact social*, Mémoire de Maîtrise en Histoire et Archéologie, Université de Koudougou, pp.60-65.

*l'administration coloniale pour faire entendre son autorité »<sup>114</sup>. C'est le cas par exemple de l'apport de l'administration au *Lallé Naaba Ligidi* et au *Larlé Naaba* dans le cadre de l'anéantissement des rébellions dans la zone<sup>115</sup>.*

Par ailleurs, Koudougou, transformé en chef-lieu de circonscription, de subdivisions puis de cercle acquiert un pouvoir de commandement sur un vaste territoire qui dépasse ses frontières précoloniales.

### ✓ **Koudougou, centre de commandement d'un vaste espace territorial**

Sur le plan politique et administratif, le mode de gestion de pouvoir et les acteurs de la prise des décisions vont également changer. Au pouvoir coutumier et traditionnel se substitue l'autorité d'une administration dite moderne. Ainsi le commandant de cercle devient l'autorité supérieure dans la région lorsque le cercle de Koudougou émerge. Pour rappel, « *le cercle était une circonscription administrative dirigée par un administrateur civil communément appelé "commandant de cercle" (...) représentant direct du Lieutenant-Gouverneur »<sup>116</sup>. Mais avant de passer sous l'autorité du commandant de cercle, Koudougou a connu l'autorité des chefs de subdivision. Ainsi dans cette dynamique, les chefs locaux se transforment en "agent de l'administration" coloniale ; en exécuter des ordres.*

En plus de cette mutation, Koudougou devient le centre administratif à partir duquel des décisions qui s'appliquent à un vaste espace territorial sont prises. En effet, devenu chef-lieu de cercle ("Grand Cercle de Koudougou), il s'est vu rattaché d'autres localités, intégré d'autres peuples. Il devient un centre administratif. Par les différentes réformes ou réorganisations, Koudougou qui était composé de quelques localités ou quartiers, se retrouve leader de plusieurs cantons pendant cette période coloniale.

En plus de ces mutations politico-administratives, la vie sociale a été impactée par le nouvel ordre politique instauré.

## **II.2. Mutations sociales**

L'administration coloniale en s'installant à Koudougou introduit une modernité sur le plan social. Elle s'est donnée pour mission « *la diffusion de la culture occidentale à travers l'éducation et la santé. Pour cela, elle s'emploie à ériger une infrastructure de base censée*

---

<sup>114</sup> HILGERS Mathieu, 2009, *op.cit.*, p.95.

<sup>115</sup> Lire KOUANDA Assimi, 2003, *op.cit.*, p.591.

<sup>116</sup> OUATTARA Djakalia, 2012, *L'évolution administrative et politique de la Haute-Volta de 1919 à 1960*, Rapport de D.E.A., en Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, p.34.

*introduire de nouvelles connaissances en matière pratique agricole (...) de lutte contre les maladies tropicales (...) »<sup>117</sup>. Ainsi sont créées des écoles.*

Outre cela, une autre mutation qui apparaît fut remarquée au niveau du foncier. Koudougou a connu un lotissement. Ainsi en 1925, Koudougou connaît ses premières opérations de lotissement. Ceci devrait permettre de dégager un centre urbain.

Peuplé par des *Gurunsi* bien avant le XVe-XVIe siècle, avec la poussée *moaaga*, Koudougou progressivement a connu l'arrivée par vagues migratoires de populations *moose*. Cette localité fut intégrée par la suite au canton de *Lallé*. A partir du XIXe siècle, avec la conquête coloniale, elle a connu des transformations sociopolitiques et administratives avec l'avènement de l'administration coloniale. De poste militaire en 1911, elle acquiert le statut de chef-lieu de cercle à partir de 1922. Elle continue de connaître de nouvelles organisations depuis l'avènement de la République voltaïque à partir de 1958.

---

<sup>117</sup> ZOMA Bassirou, 2019, « Travaux d'intérêt colonial et incidence urbaine à Koudougou (ville moyenne du Burkina Faso) : Les infrastructures de développement de l'économie monétaire 1922-1960 », In : BAZEMO Maurice et al (dir.), *Histoire des villes africaines. Réalités et représentations dans la longue durée. Cas du Burkina Faso*, Ouagadougou, P.U.O-Sankofa et Gurli, p.266.

## **CHAPITRE II : KOUDOUGOU DANS LES POLITIQUES ADMINISTRATIVES DE 1958 À 2016**

En 1958, la République de Haute-Volta fut proclamée. Cette République avait opté d'évoluer dans la Communauté Française avant de proclamer son indépendance en 1960. De 1958 à 2016 la vie politique, administrative, sociale et économique de Koudougou sera impactée par les politiques administratives de décentralisation que connaît le pays.

### **I. Une histoire de la décentralisation à Koudougou : de la communalisation à la régionalisation (1958 à 2004)**

L'histoire de la décentralisation à Koudougou remonte à la fin de la période coloniale, au moment où la Haute Volta avait acquis une certaine autonomie en tant que république membre de la communauté française en 1958. Dans le point qui suit, nous allons nous intéresser au processus de communalisation de Koudougou.

#### **I.1. Processus de communalisation de Koudougou de 1958 à 2004**

L'expérience communale ou de la décentralisation en cours au Burkina Faso a des fondements historiques. C'est un projet relativement ancien qui est lié à l'histoire de la France. Pour mémoire, en 1884 une loi organisant le régime municipal fut votée<sup>118</sup>. Cette loi qui concernait l'organisation municipale de la France ne fut cependant pas appliquée automatiquement aux colonies ou territoires d'Outre-mer.

D'une manière générale, il a fallu d'abord attendre la création de la colonie de Haute-Volta avant de penser à un processus de communalisation. C'est en effet, à partir de 1926 que la machine de la communalisation fut enclenchée en Haute-Volta. Par le décret du 4 décembre 1926, Ouagadougou et Bobo-Dioulasso furent érigées en communes mixtes de premier degré. Elles étaient des communes dites indigènes<sup>119</sup>.

---

<sup>118</sup> SAWADOGO Raogo Antoine et SEBAHARA Pamphile, 2004, « Histoire de la décentralisation au Burkina Faso », In : LAURENT Pierre-Joseph et al, *Décentralisation et citoyenneté au Burkina Faso. Le cas de Ziniaré*, Louvain-La-Neuve, Academia-Bruylant et L'Harmattan, p.62.

<sup>119</sup> SISSAO Claude Etienne, 2013, *op.cit.*, p.135.

A la faveur de la réforme de 1956 (la Loi cadre), les communes mixtes de Bobo Dioulasso et Ouagadougou accèdent au statut de commune de plein exercice ce qui leur a permis d'élire au suffrage universel direct les organes dirigeants<sup>120</sup>. En 1956, furent organisées les premières élections municipales en Haute Volta dans les deux communes respectives de plein exercice à savoir Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

A la veille des indépendances, le 24 mai 1958, trois (03) arrêtés créent des communes de moyen exercice : Ouahigouya, Banfora, Koudougou<sup>121</sup>. Depuis cette date, Koudougou entame son processus de décentralisation par la communalisation qui ne cesse d'évoluer. Mais qu'est-ce qui a concouru à l'établissement de Koudougou en commune ?

Le contexte de création de la commune de Koudougou est marqué d'un côté par le réveil politique de l'Afrique noire, et de l'autre par la mise en place d'une politique de développement outre-mer<sup>122</sup>. Outre cela, Koudougou connaissait une vie économique de plus en plus animée. En effet, avec l'arrivée des rails à Koudougou, les activités commerciales avaient gagné du terrain. Koudougou était devenue une plaque tournante du commerce du grand cercle de Koudougou, la localité était non seulement la zone de prédilection des produits manufacturés mais aussi un centre d'exportation de produits agro-pastoraux (amande de karité, arachides, etc.) en direction de la Boucle du Mouhoun, de Ouahigouya et Léo<sup>123</sup>. Par ailleurs, sur le plan politique, il semble important de prendre en compte la volonté des nouveaux dirigeants de s'adosser à leur localité, de la viabiliser<sup>124</sup> et de lui donner une certaine visibilité digne de leur rang. En réalité, il leur était également nécessaire de se tailler un fief électoral puisqu'avant tout c'était la ville natale du chef de gouvernement et potentiel président de la future République indépendante. C'est donc un condensé de mutations sociopolitiques et économiques qui a favorisé l'érection de Koudougou en commune.

Bien qu'érigée en commune, des tentatives et des initiatives en matière de communalisation vont se poursuivre jusqu'en 2004.

Après l'indépendance nationale, la commune de Koudougou et bien d'autres (Banfora, Kaya, Ouahigouya) furent érigées en communes de plein exercice (faisant passer le nombre à

---

<sup>120</sup> KY Abraham, 2010, *Décentralisation au Burkina Faso : une approche en économie institutionnelle*, Thèse de doctorat en Sciences Economiques et Sociales, Université de Fribourg (Suisse), p.46.

<sup>121</sup> SAWADOGO Raogo Antoine et SEBAHARA Pamphile, 2004, *op.cit.*, p.63.

<sup>122</sup> ZOMA Bassirou, 2006, *La dynamique urbaine de Koudougou de 1960 à 1995*, Rapport de D.E.A en Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, p.31.

<sup>123</sup> ZOMA Bassirou, 2006, *idem*, p.32.

<sup>124</sup> Sur les actions concrètes de modernisation de la ville lire : ZOMA Bassirou, 2006, *ibidem*, pp.39-40.

six (06) communes de plein exercice) avec des conseils municipaux initiaux prévus par la loi n°4/59/AL du 09 décembre 1959<sup>125</sup>. Dans la même période, des communes rurales furent créées en Haute Volta.

En 1993, une nouvelle réforme pour une meilleure réorganisation du territoire national aboutit à l'adoption des lois d'orientation qui constituent le cadre juridique de la nouvelle décentralisation. Pour bien mener cette réforme, fut créée la Commission Nationale de la Décentralisation (C.N.D) avec pour objectif de proposer un avant-projet de textes d'orientation. Elle devait également « *élaborer des outils permettant d'informer et orienter utilement les citoyens dans leurs rapports avec les services administratifs, d'assister les élus locaux dans la gestion et la prise de décisions* »<sup>126</sup>. Elle va se charger de la mise en place des outils ou structures d'appui à la décentralisation à savoir des outils opérationnels d'appui technique et financier à savoir le Fonds de Démarrage des Communes (FODECOM) et le Service d'Appui à la Gestion et au Développement des Communes (SAGDECOM). Le premier avait comme missions, la dotation des communes en équipements (bâtiments, bureau, etc.). Quant au second, il apportait un appui technique (formation et études) aux communes.

En décembre 2004, l'adoption du Code Général des Collectivités Territoriales consacre la nouvelle décentralisation non seulement au niveau des régions et communes urbaines mais aussi et surtout au niveau des communes rurales correspondants aux espaces des 350 départements<sup>127</sup>. De nos jours, au Burkina Faso, selon l'article 18 du CGCT, il est institué deux types de communes à savoir la commune rurale<sup>128</sup> et la commune urbaine. Pour avoir le statut de commune urbaine, l'entité territoriale doit disposer d'au moins 25000 habitants dont les activités permettent de générer au moins 25.000.000<sup>129</sup>. C'est fort de ses 138.209 habitants en 2006 que la commune de Koudougou bénéficie de ce statut. A ce titre, elle est organisée en secteurs et en villages rattachés<sup>130</sup>. Avant la communalisation intégrale, l'espace communal concernait les dix (10) secteurs avant de couvrir les villages qui composaient le département.

La communalisation intégrale n'a pas été sans effets sur la vie sociopolitique des anciennes communes. L'un des plus gros enjeux fut surtout la prise de décision de proximité.

---

<sup>125</sup> SAWADOGO Raogo Antoine et SEBAHARA Pamphile, 2004, *op.cit.*, p.63.

<sup>126</sup> SAWADOGO Raogo Antoine, 2001, *L'État africain face à la décentralisation*, Paris, Karthala, p.216.

<sup>127</sup> Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD), Juin 2010, *La qualité du travail des élus locaux. Analyses à partir de douze communes du Burkina Faso*, p.5.

<sup>128</sup> Sur le statut, l'organisation de la commune rurale lire les articles 27, 28, 29, 30, 31 du CGCT.

<sup>129</sup> Voir article 19 du CGCT.

<sup>130</sup> Cette organisation répond aux exigences de l'article 20 du CGCT.

Théoriquement, par la communalisation intégrale, le sentiment d'appartenance doit se trouver forger et renforcer au bénéfice du développement local à travers des initiatives prises à la base. « *De ce point de vue, l'impact de la communalisation intégrale est une prise en charge partielle des questions de développement par les populations locales. La ligne de conduite consiste à privilégier des réponses de proximité aux décisions locales* »<sup>131</sup>. D'une manière générale, les communes urbaines comme Koudougou qui ont vu des villages leur être rattachés, se sont retrouvées dans une situation d'élargissement des actions de développement à ces derniers et de tenir compte de leurs préoccupations dans la prise de décision. Autrement dit :

*« les nouveaux venus dans la communalisation attendent eux aussi des retombées matérielles [pourtant les taxes sont faibles dans les villages]. Il semble donc qu'on a élargi un cercle de bénéficiaires potentiels des retombées de la commune sans augmenter la taille du gâteau devant faire l'objet du partage »*<sup>132</sup>.

Ce qui veut dire que l'appropriation de la citoyenneté locale ou la prise de conscience de son appartenance à la commune de Koudougou pourrait se retrouver conditionnée par les réalisations concrètes accomplies par les autorités locales dans les villages rattachés. La commune de Koudougou, dans le cadre des politiques de décentralisation, porte également la casquette de chef-lieu de département dès l'entame des politiques de départementalisation.

## **I.2. Koudougou dans les politiques de départementalisation depuis 1974**

Le soulèvement populaire du 03 janvier 1966 conduit à l'avènement des militaires au pouvoir au Burkina Faso. Ce régime fut également marqué par des réformes administratives parmi lesquelles nous avons la politique de départementalisation. Elle fut l'œuvre des ordonnances de 1974 (ordonnance 74-40/PRES/IS/DI du 7 juin 1974, ordonnance 74-45/PRES/IS/DI du 2 juillet 1974). « *L'originalité de la création des départements était que ceux-ci étaient à la fois des circonscriptions administratives et des collectivités publiques dotées de personnalité morale et de l'autonomie financière* »<sup>133</sup>. En réalité, c'est un achèvement d'une politique qui a été entamée en 1963. En effet, par l'ordonnance N°70/047/PRES/IS/DI portant rectification de la loi n°3/63/AN du 29 janvier 1963 relative à la division du territoire de la République en quatre départements ; par la loi du 12 octobre 1970, le territoire de Haute-

---

<sup>131</sup> SISSAO Claude Etienne, 2013, *op.cit.*, p.148.

<sup>132</sup> SISSAO Claude Etienne, 2013, *idem*, p.161.

<sup>133</sup> SAWADOGO Raogo Antoine, 2001, *op.cit.*, p.208.

Volta fut divisé en huit (08) départements. A cette occasion, Koudougou fut érigée en chef-lieu du département du Centre-Ouest qui comprenait les cercles et communes de Koudougou, Léo, Réo, Yako<sup>134</sup>. En 1963, Koudougou avait été choisie pour être le chef-lieu du département de la Volta Noire qui regroupait Léo, Ténado, Boromo, Koudougou, Dédougou, Tougan, Yako, Nouna, Toma, Gourcy, Titao, Ouahigouya, Séguénéga. Si ce découpage fut réaménagé, c'est parce qu'il semblait être fait de façon arbitraire. En réalité, « *La Volta Noire regroupait 1 490 000 habitants et les Hauts-Bassins, 681 000. Ouahigouya, jadis capitale du renommé [royaume] du Yatenga, se trouvait rattaché au département de la Volta Noire dont il n'était même pas le chef-lieu* »<sup>135</sup>.

Avec la politique de départementalisation, le préfet représentait l'État dans la circonscription administrative. En tant que collectivité territoriale, il fut prévu un organe élu au suffrage universel, qui, cependant ne s'est pas concrétisé. Les organes électifs furent remplacés par des délégations spéciales. Néanmoins cette loi n'a pas pu être appliquée en raison du contexte sociopolitique fragile qui a abouti aux événements de 1966. C'est alors autour de la décennie 1970 que les politiques de départementalisation sont entrées en vigueur.

Les bouleversements sociopolitiques ont conduit en 1983 à l'avènement d'un régime révolutionnaire qui a aussi entrepris des réformes administratives pour plus d'autonomie et de gestion de proximité, d'implication des populations au devenir de leur espace de vie. Avec le nouveau régime, on assiste à la création des provinces.

### **I.3. Koudougou et les politiques de provincialisation et de régionalisation (1983-2001)**

Le Conseil National de la Révolution (CNR) survenu en 1983 a voulu aussi laisser son empreinte dans le paysage administratif à travers des réorganisations administratives et territoriales qui auront des conséquences sur Koudougou.

#### **✓ Koudougou, Chef-lieu de province**

Dans sa dynamique de réformes politico-administratives, le CNR, par l'ordonnance n°83-012/CNR/PRES du 15 septembre 1983 subdivise le territoire national en 25 provinces et 200 départements. Des réformes qui se voulaient être le canal par lequel l'appropriation d'une citoyenneté locale et nationale deviendrait une réalité. C'est pourquoi les provinces furent

---

<sup>134</sup> Voir ANB, 8V, Annexes du Catalogue, p.57.

<sup>135</sup> OUATTARA Soungalo, 2007, *op.cit.*, p.118.

tracées en tenant compte de la « *disposition géographique des différentes ethnies que compte le pays. Leur dénomination était issue du territoire local, en référence aux réalités socio-culturelles des populations qui l'occupent* »<sup>136</sup>. A l'issue de cette réforme, Koudougou fut érigée en chef-lieu de province.

Depuis 1984, Koudougou est divisé en dix (10) secteurs administratifs mais les quartiers n'ont pas perdu leur importance, les citoyens se situent d'abord, par rapport à leur quartier et, ensuite, ils utilisent plus souvent les noms des quartiers pour désigner les différents espaces de la ville que le mot secteur<sup>137</sup>. Dans le cadre de la décentralisation, l'esprit de circonscription avait encore pris le dessus.

Depuis l'organisation du territoire national en 45 provinces par la loi n°96-09/ADP du 24 avril 1996 qui a créé la province du Boulkiemdé, Koudougou prend le titre de chef-lieu de cette province<sup>138</sup>. En 2001, le territoire national a connu d'autres réorganisations.

### ✓ **Koudougou, capitale régionale**

Par la loi du 02 juillet 2001, le territoire national fut divisé en 13 régions qui deviennent fonctionnelles en 2004 avec la nomination et l'installation des gouverneurs. Selon le projet de loi d'orientation des régions, elles avaient été créées comme simples circonscriptions administratives.

Avec cette politique de décentralisation, on assiste à une modification du maillage administratif entamé en 2001. Ainsi, les collectivités territoriales passent de deux niveaux à trois (03) avec la création des régions<sup>139</sup>. Il a fallu l'adoption du CGCT pour les remettre à deux (02) niveaux à savoir la commune et la région.

Les raisons qui ont prévalu à la création des régions étaient de « *trouver une solution aux impératifs de la planification économique et d'aménagement du territoire ; de coordonner les différentes Directions Régionales des services de l'État qui auparavant répondaient directement au pouvoir central* »<sup>140</sup>.

---

<sup>136</sup> NAGALO Daïla Juste, 2008, *La politique administrative et le processus de développement au Burkina Faso de 1974 à 2004*, Mémoire de Maîtrise en Histoire et Archéologie, p.22.

<sup>137</sup> MAGNIANT-ZIBA Rasmata Katia, 2016, *L'eau à usage domestique à Koudougou, ville secondaire du Burkina Faso*, Thèse de doctorat unique en Géographie, Université Ouaga 1 Professeur Joseph KI-ZERBO, P.78.

<sup>138</sup> Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme (MHU), 2012, *Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SADU) de la ville de Koudougou horizon 2030*, Rapport provisoire II, p.33.

<sup>139</sup> KY Abraham, 2010, *op.cit.*, pp.49-50.

<sup>140</sup> NAGALO Daïla Juste, 2008, *op.cit.*, p.36.

La politique nationale ayant des conséquences sur la vie politico-administrative locale, la commune de Koudougou se retrouve être le choix de prédilection pour honorer la fonction de chef-lieu de région.

Depuis l'avènement de la colonisation, le statut politico-administratif n'a cessé d'évoluer selon les enjeux du moment. Ces réformes n'ont pas été sans conséquences sur la vie socio-économique et politique de Koudougou.

## **II. Gouvernance locale et mutations socio-démographiques**

La commune urbaine de Koudougou abrite plusieurs acteurs institutionnels aux fonctions et missions diverses en vue d'assurer le bien-être de la population. Du conseil municipal en passant par les services déconcentrés, la société civile et les partenaires de coopération, autant d'acteurs y interviennent. Mais intéressons-nous d'abord ici, au mode de gestion de la commune.

### **II.1. Gouvernance locale de la commune**

Selon les textes régissant la décentralisation, la commune est la collectivité territoriale de base organisée en secteurs et ou villages. Elle dispose de deux organes pour son fonctionnement : organe délibérant et organe exécutif.

Avec la nouvelle décentralisation en vigueur, la commune de Koudougou est gérée par un conseil municipal qui constitue son organe délibérant<sup>141</sup> composé de l'ensemble des conseillers élus au suffrage universel direct. Il faut noter qu'au « *Burkina Faso, la durée du mandat du conseil municipal est de cinq ans, permettant ainsi une alternance et donc un possible renouvellement périodique des conseils et de l'esprit de gestion municipale* »<sup>142</sup>. A l'issue des dernières élections municipales (2016), ce conseil compte 74 conseillers représentant les dix (10) secteurs et 22 villages de la commune<sup>143</sup>. Au sein de cet organe, conformément à l'esprit des textes du CGCT, il est institué des commissions permanentes au nombre de quatre (04) à savoir une commission des affaires générales, sociales et culturelles, une commission des affaires économiques et financières ; une commission environnement et développement local et une commission aménagement du territoire et gestion foncière<sup>144</sup>. Mais le conseil municipal

---

<sup>141</sup> Comme le recommande l'esprit de l'article 219 du CGCT.

<sup>142</sup> OUATTARA Soungalo, 2007, *op.cit.*, p.176.

<sup>143</sup> Le *Cavalier Rouge* N°007 de janvier-mars 2018, p.4.

<sup>144</sup> Voir article 221 du CGCT.

peut créer des commissions ad hoc dont les modalités de fonctionnement sont fixées par délibérations pour des questions spécifiques.

Les missions du conseil municipal sont entre autres la définition des grandes orientations en matière de développement local, la discussion, l'adoption et le contrôle de l'exécution des plans communaux de développement ; le règlement par délibérations des affaires de la commune et l'expression de son avis sur les décisions à prendre par d'autres organes et autorités sur des questions qui intéressent la commune<sup>145</sup>. Si le conseil municipal est l'organe délibérant, le maire est l'organe exécutif<sup>146</sup>.

C'est au sein des membres de l'organe délibérant que le maire est élu<sup>147</sup>. Il est le président de l'organe exécutif au niveau de la commune de Koudougou. Celui-ci est assisté par des adjoints (deux (02) vu le statut urbain non particulier de la commune). « *Ordonnateur des budgets des collectivités territoriales, l'organe exécutif est chargé en matière de promotion de développement, de veiller à l'exécution des programmes de développement* »<sup>148</sup>. Par ailleurs, le maire et ses adjoints sont des officiers d'état civil et des officiers de police judiciaire selon les articles 263 et 267 du CGCT.

Le tout premier conseil municipal élu de la commune fut dirigé par Alphonse N. NABALOUM après le désistement de Denis YAMÉOGO, maire élu en 1960, appelé au gouvernement<sup>149</sup>. La commune de Koudougou a connu deux maires élus par intérim à sa tête. Après la révocation du maire en 2005, l'intérim fut assuré par Désiré YAMÉOGO<sup>150</sup>. A l'issue de cette période transitoire, pour la première fois, une femme en la personne de Jeannette YAMÉOGO occupe le fauteuil de maire. Suite à une autre révocation en 2011 (Seydou ZAGRE), l'intérim fut assuré par Alexis M'Bi YAMÉOGO pour trois (03) mois<sup>151</sup>. Il fut remplacé par Jérôme ZOMA<sup>152</sup>.

---

<sup>145</sup> Voir article 224 du CGCT.

<sup>146</sup> Voir article 219 du CGCT.

<sup>147</sup> Voir article 255 du CGCT.

<sup>148</sup> OUEDRAOGO Moussa, 2016, *Décentralisation et dynamiques locales de développement durable au Burkina Faso : étude de cas des communes rurales dans la région de la Boucle du Mouhoun dans la partie nord-ouest du pays*, Thèse de doctorat en Géographie, Université du Maine, France, p.143.

<sup>149</sup> ZOMA Bassirou, 2006, *op.cit.*, p.38. Mais il faut noter qu'en annexe nous avons préféré maintenir le nom de YAMEOGO comme maire de Koudougou.

<sup>150</sup> KABORÉ François, 25 août 2005, « Mairie de Koudougou : Désiré Yaméogo désormais maire intérimaire », In : <https://lefaso.net/spip.php?article9207>, page consultée le 03 juin 2022.

<sup>151</sup> <https://infokoudougou.blog4ever.com/biographie-du-nouveau-maire-de-koudougou-m-bi-alexis-YAMÉOGO>, page consultée le 25 Avril 2022. Ce lien donne également des informations sur le parcours politique de l'homme.

<sup>152</sup> KABORÉ François, 13 février 2012, « Jérôme Zoma, nouveau maire de Koudougou », In : <https://lefaso.net/spip.php?article46358>, page consultée le 20 septembre 2021. En ce qui concerne les révocations,

Face aux nombreux défis à relever et le manque de ressources humaines qualifiées, la mairie de Koudougou s'est rattachée les services d'organismes fonctionnant avec des structures de gestion autonome. Néanmoins leurs organisations et fonctionnements sont définis par un arrêté du Maire. Il s'agit des structures comme l'Etablissement Public Communal pour le Développement (EPCD) d'une part et la Régie Autonome de Gestion des Infrastructures Marchandes (RAGIM) d'autre part. L'EPCD est né suite à la mise en place du Programme de Développement des Villes Moyennes (PDVM)<sup>153</sup> auquel la Suisse est venue en appui en 1992 à travers la mise en place des EPCD dans les villes concernées (parmi lesquelles Koudougou). En effet, qu'il était « *entendu que dans ces structures, il allait y avoir des techniciens nécessaires, l'expertise nécessaire, pour pouvoir bien gérer en fait le programme parce que les communes n'avaient pas la capacité actuellement* »<sup>154</sup>. C'est ainsi que par le décret n°92-134/MFP/MAT du 26 mai 1992 fut autorisée la création des EPCD. Alors après avoir mis le tout premier EPCD en 1992 à Ouahigouya<sup>155</sup>, celui de Koudougou est créé « *par arrêté communal n°95-009/MAT/PBLK/C.KDG du 27 septembre 1995, l'EPCD [et] rendu opérationnel à partir de janvier 1997 avec le premier exercice budgétaire* »<sup>156</sup>. Dans le cadre du PDMV, les activités à mettre en œuvre étaient entre autres axées sur les équipements marchands et sociaux, l'assainissement<sup>157</sup>, l'appui institutionnel (renforcement de la démocratie locale et l'implication citoyenne dans la gestion communale) et de planification locale (élaboration du Plan de Développement Communal, des Initiatives de Développement Local entre 1998-2005)<sup>158</sup>. Depuis 2012, avec les nouvelles orientations assignées à l'EPCD, la gestion des infrastructures marchandes comme le marché central, la gare routière, les boutiques, sont assurées par la RAGIM. Aussi, ils assurent la maîtrise d'ouvrage déléguée par la mairie, mettent en œuvre les activités adoptées par le conseil municipal, contrôlent entre autres la bonne exécution des études et travaux. Toutes ces structures s'inscrivent dans une logique de gestion,

---

nous y reviendrons avec quelques éléments d'information au niveau des crises que la commune traverse. Voir en Annexe la liste des différentes autorités à la tête de la mairie depuis 1960.

<sup>153</sup> Sa naissance remonte aux années 1980, contexte de réflexions sur le désengorgement des grandes villes afin de promouvoir le développement urbain équilibré. L'objectif était de désengorger les villes comme Ouagadougou et Bobo-Dioulasso en développant d'autres centres qui offrent les mêmes opportunités ces dernières.

<sup>154</sup> Diallo A. Bachir, directeur de l'EPCD, entretien du 21 Septembre 2021 à Koudougou.

<sup>155</sup> EPCD et CAGEC, 2007, *Document de capitalisation du Programme de Développement des Villes Moyennes (PDVM), période 1992-2004*, p.6.

<sup>156</sup> Commune urbaine de Koudougou, 2018, *op.cit.*, p.152.

<sup>157</sup> Co-organisation avec la mairie par exemple du mois de l'assainissement en 2007, 2008, 2009, etc.

<sup>158</sup> EPCD et CAGEC, 2007, *op.cit.*, p.9.

de promotion de démocratie participative, d'implication des populations et acteurs concernés<sup>159</sup>.

Mais il convient de noter que les acteurs à la tête de la mairie ont différé selon les époques et la nature des régimes politiques qui se sont succédé. En effet, la commune de Koudougou a connu la gestion par délégations initiale et spéciale, par intérim de 1958 à 2016. Tout d'abord à la suite de la prise du pouvoir par l'armée en 1966, le conseil des collectivités qui était composé de membres élus fut supprimé. Autrement, l'armée en arrivant au pouvoir en 1966, supprimera les conseils des collectivités pour les remplacer par des délégations spéciales dont le commandant de cercle était le président et l'ordonnateur du budget<sup>160</sup>. Un contexte qui ne fut pas sans conséquences sur la gouvernance locale, le niveau d'implication et d'autonomie dans la gestion. Ainsi à partir de 1966 après la chute de la I<sup>er</sup> République, la commune de Koudougou était dirigée par des délégations spéciales jusqu'à l'avènement de la nouvelle décentralisation. Néanmoins, avec l'avènement de la troisième République en 1977, il était prévu de mettre fin à ces délégations. En effet, la Constitution du 27 novembre 1977 reconnaît l'association des populations à l'administration de leurs collectivités. De ce fait, il fut prévu d'organiser des élections municipales en 1979 mais le risque de l'arrivée d'élus locaux hostiles à la politique du gouvernement à la tête des collectivités fit ajourner celles-ci<sup>161</sup>.

Mais, de sa création jusqu'en 1960, la commune de Koudougou sera sous la direction d'une Délégation Initiale. Par la loi 41-59-AL adoptée en décembre 1959 portant à titre transitoire, réglementation en matière de Délégations Initiales et Délégations Spéciales, il fut reconnu la possibilité d'instituer par décret pris en conseil de ministre, des Délégations municipales dites Délégations Initiales. Celles-ci étaient destinées à préparer la mise en place des futures communes et à faciliter aux élites locales l'apprentissage de la gestion municipale (article 1). Ces délégataires ont été investies des pouvoirs généraux d'administration et de gestion identiques à ceux des conseils municipaux. Quant au rôle du maire, il revenait au président de la délégation initiale selon l'article 4 de cette loi<sup>162</sup>. C'est dans ce contexte qu'avant les municipales de 1960, la commune de Koudougou créée à la veille des indépendances, fait l'expérience communale à travers une délégation initiale.

---

<sup>159</sup> Ce sont des informations qui ressortent dans nos échanges avec certains responsables comme le directeur de l'EPCD, un syndicat des transporteurs à la gare routière.

<sup>160</sup> SAWADOGO Raogo Antoine, 2001, *op.cit.*, p.2008.

<sup>161</sup> OUATTARA Soungalo, 2007, *op.cit.*, p.121

<sup>162</sup> Voir ANBF, 8V311, Journal Officiel de la République de Haute Volta du 23 janvier 1960, pp.51-.52.

Par ailleurs, la commune de Koudougou sous la révolution fut « *gérée par une assemblée populaire regroupant les Comités de défense de la révolution (CDR) des différents secteurs communaux : c'est le conseil révolutionnaire municipal* »<sup>163</sup>. En d'autres termes, ce sont les représentants des secteurs de la ville désignés par les militants de base qui ont formé ce conseil. C'est à ce conseil qu'il revenait la tâche d'élire en son sein un bureau faisant office d'organe exécutif sous la présidence du maire<sup>164</sup>. En fait, « *Les collectivités territoriales et les entités administratives ont été dotées d'instances et d'organes élus sur la base des directives du statut général des Comités de défense de la révolution (CDR)* »<sup>165</sup>.

Ces ensembles d'exécutifs locaux ont mené des actions qui ont impacté la vie des populations.

## **II.2. Quelques mutations socio-démographiques dans la commune**

Le processus de décentralisation a permis à Koudougou de se doter en infrastructures routières, socio-éducatives, économiques et de se positionner en leader régional dans différents domaines.

Tout d'abord, devenue commune, les autorités dès les premières heures ont porté une attention particulière aux infrastructures routières : dégager quelques voies dans la ville. « *Leur finalisation devait compléter le réseau routier déjà existant obtenu pendant la période coloniale et permettre surtout une circulation aisée à l'intérieur de la commune* »<sup>166</sup>. C'est dans cette logique qu'en 1960, des travaux pour tracer la circulaire de Koudougou furent démarrés. En plus, « *la commune bénéficia du bitumage d'environ cinq (05) kilomètres de route (...) de la part du gouvernement du premier président M. Maurice YAMÉOGO (...)* »<sup>167</sup>.

Sur le plan sanitaire, la commune dispose d'importants atouts. En 2011, la commune de Koudougou abritait plusieurs formations sanitaires dont 18 Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS), un (01) Centre Médical (CM), un (01) Centre Régional de Transfusion Sanguine (CRTS), un (01) Centre Hospitalier Régional (CHR)<sup>168</sup>, etc. En 2018, le nombre de CSPS publics passe 22<sup>169</sup>.

---

<sup>163</sup> SAWADOGO Raogo Antoine et SEBAHARA Pamphile, 2004, *op.cit.*, p.66.

<sup>164</sup> OUATTARA Soungalo, 2007, *op.cit.*, p.128.

<sup>165</sup> OUATTARA Soungalo, 2007, *idem.*, p.126.

<sup>166</sup> ZOMA Bassirou, 2005, *op.cit.*, p.98.

<sup>167</sup> ZOMA Bassirou, 2005, *idem.*, p.98.

<sup>168</sup> Commune de Koudougou, 2012, *Plan communal de développement de Koudougou*, Version définitive, p.4.

<sup>169</sup> Commune urbaine de Koudougou, 2018, *op.cit.*, p.84. On note également au niveau du privé trois (03) cliniques privées, deux (02) laboratoires, six (06) officines pharmaceutiques dans la même période.

Ensuite, la commune de Koudougou se positionne comme un pôle régional en matière d'enseignement. En effet, dans le cadre de ses ambitions de modernisation, la commune de Koudougou, consciente de ses ressources financières modestes, a conclu dans les années 1970 des accords en vue d'établir une coopération décentralisée avec la ville de Dreux. De cette coopération est "née" dans les années 1980 l'école primaire publique du secteur 08<sup>170</sup>. D'ailleurs, « *la commune de Koudougou compte un total de 103 écoles : 84 écoles publiques ; 19 écoles privées dont 5 catholiques, 5 protestantes, 2 franco-arabes, 5 laïques et 2 écoles spécifiques (des orphelinats)* »<sup>171</sup>. La majorité est concentrée dans le centre urbain, environ soixante-dix-sept (77) au total. Le taux de scolarisation a nettement augmenté depuis 2006. En effet, « *les effectifs scolarisés sont passés de 25 742 élèves de 2006-2007 à 32 125 élèves en 2011-2012 [avec donc] une augmentation de 24,79%* »<sup>172</sup>.

Par ailleurs, à la rentrée scolaire de 2011-2012, la commune de Koudougou comptait vingt-huit établissements d'enseignement secondaire contre 103 écoles primaires<sup>173</sup>. A la rentrée scolaire 2005-2006, la commune était dotée de 19 établissements d'enseignement secondaire dont six publics, treize privés, quatre techniques et quinze généraux<sup>174</sup>. De 2006 à 2012, ces établissements passent à 28 dont 19 privés. Ils dispensent des enseignements général (23 sur 28) et technique. Aussi, l'enseignement préscolaire est en plein essor dans la commune de Koudougou. Entre 2011 et 2012, on dénombrait dix (10) établissements ou Centres d'Eveil et d'Education Préscolaire (CEEP) dans la commune de Koudougou avec un effectif de 1 244 pensionnaires quand, en 2006, il était d'environ 859<sup>175</sup>.

En plus de cela, elle est devenue une ville universitaire. Cet enseignement supérieur s'est organisé autour de l'Université de Koudougou<sup>176</sup> qui « *a été créée par décret N°2005-460/PRES/PM/MESSRS/MFB du 31 août 2005 et résulte de la dissolution de l'Ecole normale supérieure de Koudougou* »<sup>177</sup>. En 2011, elle disposait des unités de formation en sciences économiques et de gestion, en lettres et sciences humaines avec des départements en Histoire et Archéologie, en Géographie, en Psychologie, etc. En termes d'effectif, il faut noter que de 1

---

<sup>170</sup> ZOMA Bassirou, 2006, *op.cit.*, p.41.

<sup>171</sup> MHU, 2012, *op.cit.*, p.97.

<sup>172</sup> MHU, 2012, *idem.*, p.99.

<sup>173</sup> MHU, 2012, *ibidem.*, p.99.

<sup>174</sup> MHU, 2012, *ibidem.*, p.100.

<sup>175</sup> MHU, 2012, *ibidem.*, p.96.

<sup>176</sup> Le conseil de Ministre du 21 juillet 2017 a décidé de la rebaptiser Université Norbert Zongo.

<sup>177</sup> [www.univ-koudougou.gov.bf](http://www.univ-koudougou.gov.bf), page consultée le 25 juillet 2021.

139 étudiants à la rentrée de 2006-2007, celle-ci comptait à la rentrée académique 2011-2012, environ 9 966 étudiants avec donc un taux d'augmentation annuelle en moyenne de 18,59%<sup>178</sup>. De 2012 à 2016, l'effectif est passé 10 031 étudiants à 15 401 étudiants<sup>179</sup>.

Dans la commune de Koudougou, des écoles de formation d'agents au profit de l'administration, qu'elle soit publique ou privée existent. Les principales écoles de formations recensées dans la commune sont entre autres l'Ecole Nationale de Santé Publique (ENSP), l'Ecole Nationale Supérieure de Koudougou (ENS/K), les écoles de formation privées des enseignants du primaire, etc. Par exemple, l'ENS est chargée de la formation des professeurs des lycées et collèges et des encadreurs pédagogiques du secondaire, etc. ; l'ENSP est chargée de former des agents de santé.

En somme, tous ces établissements participent à des transformations sociales, à une révolution cognitive ; de ce fait, ils sont considérés comme un facteur pouvant influencer la participation citoyenne. Aussi, ces centres du savoir ne sont pas sans conséquences sur l'évolution démographique de la commune. Ils attirent les populations, notamment les élèves, étudiants, fonctionnaires, etc., à s'y installer. Ainsi, l'on comprend aisément pourquoi, la commune totalise 11,6%<sup>180</sup> de l'ensemble des communes qui composent la région du Centre-Ouest. En réalité, sur un total de 1 186 566 habitants que comptait la région et 505 206 habitants dans la province du Boulkiemdé, la commune de Koudougou en 2006 comptait 138 209 habitants avec 237 habitants<sup>181</sup> au Km<sup>2</sup>. Les projections de la Direction Régionale de l'Economie et de la Planification (DREP), faisaient état de 152.968 habitants en 2011<sup>182</sup>. Cette population est passée 216 830 habitants en 2019<sup>183</sup>. Bien qu'ayant connu des transformations considérables, la commune de Koudougou fait toujours face à un certain nombre de défis persistants.

---

<sup>178</sup> MHU, 2012, *op.cit.*, p.101.

<sup>179</sup> Commune urbaine de Koudougou, 2018, *op.cit.*, p.75.

<sup>180</sup> Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), 2009, *Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2006 (RGPH-2006). Monographie de la région du Centre-Ouest*, INSD, p.25.

<sup>181</sup> MEF, 2009, *idem.*, p.27.

<sup>182</sup> Commune de Koudougou, 2012, *op.cit.*, p.3.

<sup>183</sup> INSD, juin 2022, *op.cit.*, p.127.

### **III. La décentralisation à l'épreuve de la réalité : les défis persistants de la commune de Koudougou**

La décentralisation a permis des transformations socio-politiques notables dans la commune de Koudougou. Néanmoins, la commune souffre de certains maux.

#### **III.1. Les problèmes d'infrastructures routières et les risques d'inondation**

La commune fait face à d'innombrables difficultés sur le plan infrastructurel : routières, d'évacuation des eaux, etc.

##### **➤ La question d'évacuation des eaux : les risques d'inondation**

Dans la partie urbaine de la commune, il convient de noter que « *les infrastructures d'évacuation des eaux de ruissellement sont défailiantes (...)* »<sup>184</sup>. Le risque est favorisé autant par des facteurs naturels qu'humains. La géologie et la géomorphologie sont parlantes. En effet, la formation géologie précambrienne sans failles ne permet pas une infiltration de l'eau de façon aisée. Quant aux facteurs humains, ils renvoient non seulement à l'occupation de l'espace de façon non conforme et à l'état peu désirable des infrastructures d'évacuation des eaux. En effet, des habitats sont construits en bordure des cours d'eau comme par exemple le cas du petit séminaire et les habitats au secteur 06 ; ou encore des caniveaux qui se retrouvent bouchés<sup>185</sup> puisque laissés à ciel ouvert.

Par ailleurs, la voirie pour désenclaver le centre urbain des villages rattachés a toujours été au cœur des préoccupations dans la commune.

##### **➤ Le désenclavement de la commune : voies reliant le centre urbain et les villages rattachés.**

La question de la voirie est soulevée dans le SDAU de Koudougou en 2012. Les routes d'accès aux villages rattachés à l'agglomération ne sont pas bitumées et par moment ne sont

---

<sup>184</sup> KIENDREBEOGO Yembi, 2013, *Evaluation des risques d'inondation au secteur 06 de Koudougou*, Mémoire de maîtrise en Géographie, Université de Koudougou, p.11.

<sup>185</sup> C'est un constat que le Maire de la commune a fait lors de l'émission *Antenne Spéciale du Conseil Municipal* sur les ondes de la Radio *Tilgré* FM de Koudougou du mardi 28 décembre 2021 pour dresser son bilan de gestion durant les six (06) années de la commune. L'observation participante vient corroborer cet état de fait.

pas ouvertes. Du fait de l'état défectueux des voies, les villages se retrouvent dans des difficultés pour rallier l'agglomération surtout en période de pluies. « *De nos jours, si quelqu'un est malade, pour son évacuation à Koudougou, il y a un véritable problème. Lorsqu'on fait appel à l'ambulance, vue l'état défectueux de la route, il ne vient pas* »<sup>186</sup>. Cette question de mauvais état des infrastructures routières reliant la capitale de la commune aux différents villages n'est pas un problème très récent. En 2009, des témoignages faisaient déjà cas de l'état des routes (entre la ville et villages rattachés) et leurs conséquences. En effet, Raphaël YAMÉOGO, habitant de *Sigoguin* avouait au micro du journaliste Cyrille ZOMA que « *la voix est notre véritable problème* » ; Alassane YAMÉOGO de fait savoir que « *des parents sont décédés parce que l'ambulance n'a pas pu accéder au village pour les évacuer* »<sup>187</sup>. Ce fut également le cas en 2014, période pendant laquelle, l'on notifiât toujours des difficultés que certains villages éprouvaient à rallier le centre urbain de la commune. Il s'agit par exemple de la voie ralliant le centre urbain au village de Tiogo-Mossi qui se trouvait dans un état très dégradée nécessitant sa réfection<sup>188</sup>.

### **III.2. Les défis sociaux à relever dans la commune de Koudougou**

La commune de Koudougou fait face à d'innombrables défis sur le plan éducatif, sanitaire, de l'assainissement, etc.

#### **➤ Problèmes d'éducation, de santé et la question de l'eau et de l'assainissement**

Tout d'abord sur le plan éducatif, l'on note : « *une insuffisance de la couverture en infrastructures scolaires (...) d'établissements scolaires secondaires surtout dans les villages (...) d'équipements en Laboratoire, bibliothèque (...)* »<sup>189</sup>. Le constat est qu'il y a « *trop peu d'écoles publiques, des écoles privées aux frais de scolarités trop élevés, des familles trop nombreuses pour pouvoir envoyer tous les enfants à l'école, ou simplement trop pauvres pour envoyer un seul* »<sup>190</sup>. Ainsi, l'un des défis sur le plan éducatif est le problème d'infrastructures scolaires qui participe à une surcharge dans les salles de classes (effectifs élevés). Non

---

<sup>186</sup> YAMÉOGO N. Joseph, paysan, entretien du 13 septembre 2021 à Pékiri.

<sup>187</sup> Voir l'article très édifiant sur ce sujet : ZOMA Cyrille, 22 octobre 2009, « Dégradation d'infrastructures routières à Koudougou : Palogo, Yilou, Sigogin... coupés de la commune », In : <https://lefaso.net/spip.php?article33734>, page consultée le 20 mars 2022.

<sup>188</sup> HOUE Célestin, 2013, « Reboisement municipal à Tiogo Mossi », In : *Le Cavalier Rouge*, N°006 de juillet-septembre 2013, p.7. Le village de Tiogo Mossi est à environ 13Km au nord du centre-ville de Koudougou.

<sup>189</sup> Commune de Koudougou, 2012, *op.cit.*, p.19.

<sup>190</sup> JUAN Stéphanie, 2007, *op.cit.*, p.233.

seulement certains établissements, selon le SDAU de 2012, ne sont pas normalisés (six (06) salles de classes) mais on note également un (01) maître pour encadrer 47 élèves environ. Cela pose la problématique d'un meilleur suivi des élèves. Les villages rattachés sont les parents pauvres en infrastructures scolaires.

Ensuite, sur le plan sanitaire, les autorités communales ont comme défis à relever l'offre en infrastructures sanitaires suffisantes et leur équipement en matériels adéquats surtout en milieu rural. Outre cela, le district sanitaire de Koudougou présentait en 2015 un taux de séroprévalence de 02,5% et 02,3% en 2016 chez les femmes âgées entre 15-49 ans<sup>191</sup>. Ce taux place la région parmi celles dont la séroprévalence est élevée<sup>192</sup>. Alors se pose le défi de la prise en charge des personnes vivants avec le Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH), les actions de lutte contre le Virus de l'Immunodéficience Humaine/ Syndrome d'Immunodéficience Acquise (VIH/SIDA)<sup>193</sup>. Aussi, se pose le souci de la disponibilité de ressources humaines qualifiées dans les formations sanitaires car en 2018 pour une population estimée à 188 308 habitants, le CM disposait de quatre (04) médecins par exemple<sup>194</sup>.

Enfin, la question de l'assainissement et le problème d'eau restent préoccupants. Elle demeure une denrée rare<sup>195</sup>. Pendant la saison sèche, on assiste à des coupures d'eau fréquentes. En 2006, une enquête révélait que « *certaines ménages du secteur n°5 [parcouraient] plus de 5km pour rechercher de l'eau* »<sup>196</sup>. Même la qualité de l'eau fournie par les services de l'Office Nationale de l'Eau et de l'Assainissement laisse à désirer<sup>197</sup>. Dans les villages, le nombre d'infrastructures en eau est jugé peu satisfaisant sans oublier qu'il y a « *une mauvaise répartition spatiale des points d'eau* »<sup>198</sup>. C'est un problème qui avait été soulevé en 2006 lors de l'enquête menée par le *Sahelian Agency for Water Environment and Sanitation* (S.A.W.E.S). Il en ressortait que certains villages ou quartiers bénéficient de plusieurs points d'eau comme le village de *Lattou* dont tous les quartiers à l'exception du quartier *Koudyiri* en avaient, tandis

---

<sup>191</sup> Commune urbaine de Koudougou, 2018, *op.cit.*, p.92.

<sup>192</sup> Association des Jeunes pour le Développement Durable du Burkina Faso (AJDD/BF), juin 2019, *Processus d'identification, de documentations des préoccupations des jeunes*, Rapport, Koudougou, p.23.

<sup>193</sup> Commune de Koudougou, 2012, *op.cit.*, p.21.

<sup>194</sup> Sur cette situation de personnels lire : Commune urbaine de Koudougou, 2018, *op.cit.*, pp.85-87.

<sup>195</sup> Lire la description de la situation dans cet ouvrage : JUAN Stéphanie, 2007, *op.cit.*, pp.227-232.

<sup>196</sup> S.A.W.E.S, 2006, *Accompagnement et des collectivités locales africaines pour l'élaboration de stratégies concertées d'intervention pour les services d'eau et d'assainissement, phase 1, commune de Koudougou*, Rapport définitif du diagnostic socio-économique et technique, Koudougou, p.23.

<sup>197</sup> S.A.W.E.S, 2006, *idem.*, p.24.

<sup>198</sup> Commune de Koudougou, 2012, *op.cit.*, p.22.

que d'autres en souffrent énormément<sup>199</sup>. L'approvisionnement en eau potable demeure alors un défi à relever. Outre le problème d'approvisionnement et de la disponibilité des ressources en eau, la question de l'assainissement est demeurée pendante à tel point que lors de la première session municipale du nouveau conseil élu en 2016, le curage des caniveaux en vue de prévenir les inondations fut considéré comme l'une des actions immédiates à mener<sup>200</sup>. Dans la partie urbaine, le jet de déchets ménagers, les caniveaux mal entretenus<sup>201</sup> demeure un défi à relever. En plus de ces réalités, il convient de noter que la commune fait face également à des problèmes fonciers et d'employabilité.

### ➤ La question de l'emploi et du foncier : un véritable casse-tête

Le problème d'emploi est une réalité à Koudougou comme partout au Burkina Faso. En effet, lors des quelques offres d'emploi, une foule de candidats est généralement enregistrée. En 2014, lors de la reprise des activités du projet Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO)<sup>202</sup>, il y a été remarqué un « *bras de fer pour tirer un oui. La population de Koudougou se bousculait (...) pour déposer les dossiers* »<sup>203</sup>. Parallèlement à ce problème récurrent, la commune est confrontée à des difficultés de gestion du foncier.

Cette question foncière est tributaire au processus de parcellisation et de déclassement des espaces réservés. A ce propos, le litige foncier qui a marqué l'histoire sociopolitique récente de la commune de Koudougou jusqu'à ce jour est l'affaire dite du *verger litigieux du vieux YAMÉOGO*<sup>204</sup>. Sur la raison du déclassement du verger plusieurs versions selon les camps sont fournies. Pour les uns, il répondait à des besoins sociaux (besoins de parcelles pour des logements), d'autres pensent qu'il est déclassé au profit d'un opérateur économique en vue de

---

<sup>199</sup> S.A.W.E.S, 2006, *op.cit.*, p.26.

<sup>200</sup> YAMÉOGO Michel, 28 juillet 2016, « Première session du conseil municipal de Koudougou : Union sacrée autour des actions de développement », In : <https://www.burkina24.com/2016/07/28/premiere-session-du-conseil-municipal-de-koudougou-union-sacree-autour-des-actions-de-developpement/>, lue le 30 décembre 2021.

<sup>201</sup> Des caniveaux pour le besoin d'assainissement ont déjà été réceptionnés sans être curés. Lire cet article : OUILY Abdoulaye, 2014, « Façon de voir. Travaux de bitumage de certains axes de la commune de Koudougou : Quand des dégâts collatéraux sapent un investissement salubre », In : *Le Cavalier Rouge*, N°006 de juillet-septembre 2013, p.6.

<sup>202</sup> C'est un projet du gouvernement burkinabè lancé en 2013 dans le cadre du programme spécial de création d'emploi des jeunes et des femmes qui s'intéresse aux jeunes déscolarisés ou non scolarisés. L'objectif est de réduire le chômage. Les activités à mener sont entre autres le curage et la réalisation de caniveaux, le nettoyage des rues, le ramassage des sachets plastiques, etc.

<sup>203</sup> *Le Cavalier Rouge*, N°006 de juillet-septembre 2013, p.4.

<sup>204</sup> Lire cet article : ZOMA Cyrille, 2011, « Verger litigieux à Koudougou. Faut-il abattre l'arbre pour avoir le fruit ? », In : *L'Observateur Paalga* N°7941 du mercredi 10 Aout 2011, p.20.

la construction d'un hôtel<sup>205</sup>. Si ce terrain répondait au besoin de logement pour les populations de la commune à des usages d'habitation, le problème se posait en réalité autour des bénéficiaires des parcelles<sup>206</sup>. Si c'est le problème le plus médiatisé qui a conduit à la révocation d'un maire, il faut noter que d'autres cas illustrent l'ampleur de ce problème. On note en réalité des litiges opposant plusieurs propriétaires terriens. En 2013, lors d'une conférence de presse animée par le maire, il est ressorti du rapport de la commission ad hoc que celle-ci a enregistré plus de 1 864 plaintes, cette commission a révélé un nombre de 26.433 parcelles dégagées, 21 478 parcelles légalement attribués avec Procès-Verbaux (PV) à l'appui et 3 877 parcelles non attribuées et 1 078 parcelles non attribuées pour cause de non signature des PV. C'est dire 4 955 parcelles se sont volatilisées<sup>207</sup>. Ces litiges concernant les propriétaires terriens, lors d'une rencontre entre les autorités communales et ces derniers en 2014 ont été répartis en six (06) catégories :

- Il y a des propriétaires terriens qui ont bénéficié de parcelles mais qui estiment que ce n'est pas suffisant,
- Ceux qui sont attributaires mais qui ne reconnaissent plus les lieux,
- Ceux qui ont été attributaires mais qui ne disposent plus des documents de leurs parcelles,
- Ceux qui ont reçus des parcelles mais qui n'ont pas impliqué leur famille dans la redistribution ou qui les spéculent à leur seul profit,
- Ceux qui ont reçu des parcelles et qui ont d'autres noms en lieu et place de leurs noms
- Et ceux qui n'ont pas de bornes sur leurs parcelles<sup>208</sup>. Dans les tentatives de résolutions, l'une des solutions préconisait le recours à la justice<sup>209</sup>.

En plus de ces problèmes dont le règlement demeure toujours sur la table, la question de la violence est une réalité à Koudougou.

---

<sup>205</sup> Voir la conférence de presse animée par le groupe des conseillers municipaux de l'UNDD dans, ZOMA Cyrille, 2011, « Verger litigieux de Koudougou. Le groupe municipal UNDD "achète" la bagarre », In : *L'Observateur Paalga* N°7948 du lundi 22 août 2011, p.2.

<sup>206</sup> Sur le plan cadastral du domaine loti des noms de Tertius ZONGO ex-premier ministre, Roch Marc Christian KABORÉ président de l'Assemblée Nationale (AN) en son temps un très proche collaborateur du Maire ZAGRE Seydou, Juliette BONKOUNGOU, des poids lourds et proches du maire en son temps.

<sup>207</sup> ZOMA Cyrille, 11 novembre 2013, « Koudougou : Près de 5000 parcelles volatilisées », In : <https://infokoudougou.blog4ever.com/koudougou-pres-de-5-000-parcelles-volatilisees>, consultée le 24 avril 2022.

<sup>208</sup> ZOMA Cyrille, 03 septembre 2014, « Litiges autour des lotissements à Koudougou : « rétablir urgemment les propriétaires terriens dans leurs droits » », In : <http://news.aouaga.com/h/33447.html>, vue le 20 septembre 2021.

<sup>209</sup> Pour plus d'éléments sur la question du foncier toujours persistante et les initiatives de résolution du problème, écouter l'émission radiophonique Antenne Spéciale du Conseil du Municipal du 28 décembre 2021.

### ➤ Koudougou et le cycle de la violence

Par cycle de violence, il faut entendre les manifestations violentes fréquentes dans la ville de Koudougou. Celui-ci n'est pas sans conséquences sur la gestion de la commune. La commune de Koudougou (le centre urbain), dans la conception populaire et dans le discours est reconnue comme étant le pôle de la violence, des troubles par excellence au Burkina Faso d'où des surnoms comme *Benghazi du Burkina*. D'ailleurs ce cycle de la violence est devenu un élément identitaire, une fierté et même le symbole d'un sentiment d'insoumission.

Les manifestations violentes les plus en vue ont été celles liées aux affaires "ZONGO" : d'abord Norbert ZONGO en 1998 (journaliste assassiné), puis Justin ZONGO (élève décédé dans des conditions troubles après un garde-vue à la police) en 2011. Ces manifestations généralement portées par les élèves, la société civile organisée, les hommes politiques, sont généralement réprimées dans la violence. Par exemple, lors de la première sortie des élèves pour réclamer justice pour Justin ZONGO la répression « *a occasionné six autres morts (...) des dégâts matériels importants* »<sup>210</sup>. Une crise qui a fini par avoir une allure nationale.

Ce caractère de ville rebelle reconnue à Koudougou n'est pas sans conséquences pour ce qui concerne les investissements dans la commune. C'est ainsi que les différents maires se sont attelés à transformer cette image que la commune laisse apparaître. C'est pourquoi, au lendemain de sa prise de fonction, le nouveau maire issu des municipales de 2016 laisse entendre que parmi ses priorités, « *il est d'abord important de travailler à redonner à la ville son image de marque d'une ville paisible résolument tournée vers les actions de développement* »<sup>211</sup>. Outre ces défis d'ordre social qui ont assailli la vie de la commune, la vie politique et économique locale est également empreinte de problèmes.

### III.3. Défis sur le plan politique, administratif et économique

La vie politique locale est soumise à d'intenses pressions soit liées à la tutelle de l'État soit au bord politique des représentants locaux soit aux manœuvres politiciennes internes au conseil municipal.

---

<sup>210</sup> ZOMA Cyrille, 2011, « Jugement de l'affaire Justin Zongo. Koudougou tend l'oreille », In : *L'Observateur paalga* N°7949 du mardi 23 août 2011, p.11.

<sup>211</sup> ROUAMBA Alexandre Le Grand, 25 juillet 2016, « Les urgences de Maurice Mocktar Zongo », In : <https://www.leconomistedufaso.bf/2016/07/25/mairie-de-koudougou-urgences-de-maurice-mocktar-zongo/>, page consultée le 20 mars 2022.

- **Le poids de la tutelle sur la gouvernance locale**

La tutelle se manifeste à deux niveaux : le contrôle des élus locaux par le parti d'origine et la tutelle de l'État.

En première position, il faut noter que les élus locaux sont issus des partis politiques d'assise nationale. Les sections locales qui peinent à mobiliser les ressources financières au niveau local pour leurs activités, voient leurs activités financées par les ténors du parti au sommet. Ce qui pose un véritable souci de l'indépendance de ces élus vis-à-vis des membres du bureau. En effet, « *Les élus locaux, qu'ils émanent du parti au pouvoir ou de l'opposition, deviennent des agents à la solde de leur parti d'origine. Ceux-ci ne deviennent que de simples exécutants, de simples agents, tronquant leur manteau de maires (...) contre celui de « sous-préfets » ou de « préfets » de circonstance (...) la décentralisation, sous les tropiques, n'est qu'une déconcentration édulcorée* »<sup>212</sup>. A Koudougou, comme l'a fait savoir Marcellin YAMÉOGO :

*« Le premier conseil de 95 à 2000 s'est très mal passé parce l'ODP/MT [Organisation pour le Développement et le Progrès/Mouvement du Travail] dominait (...) s'ils [certains conseillers du parti] venaient, c'est qu'il y avait quelque chose de précis qu'ils venaient pour imposer. Le maire Emmanuel ZOMA, lui aussi, il a été comme moi, on l'a pris jeter dedans, il s'est laissé submergé (...) on vient imposer, on écrit et puis on se lève partir. Le jour que tu les vois arriver au conseil c'est pour ça, sinon ils ne venaient jamais »*<sup>213</sup>.

L'on se rend compte que dans une telle situation, les maires se retrouvent mains et pieds liés et presque incapables d'exercer leur travail en dehors de la bannière indirecte des responsables de leur parti qui tiennent à ce que le parti soit bien représenté et connu<sup>214</sup>. Cela est perceptible à travers ces propos de l'ancien maire Seydou ZAGRÉ interviewé lors de son élection le 30 mai 2006 :

*« J'inscris ce mandat (...) sous le signe de la mobilisation du CDP [Congrès pour la Démocratie et le Progrès] (...) je suis dans un parti et je considère la position comme un devoir, une mission*

---

<sup>212</sup> KOUAKOU Kouamé Hyacinthe, 2020, « La décentralisation à l'épreuve de la démocratie partisane », In : ADOVI GOEH-AKUE N'buéké et al, *Démocratie, gouvernance locale et justice sociale. En Afrique et au-delà*, Paris, L'Harmattan, p.107.

<sup>213</sup> YAMÉOGO N. Marcellin, ancien Maire de Koudougou (2000-2005), entretien du 06 Juillet 2021.

<sup>214</sup> COULIBALY Hervé Landry, 2018, « La participation citoyenne à l'épreuve des faits dans la commune rurale de Sourgoubila (Burkina Faso) : de 2006 à 2016 », In : *Journal de la Recherche Scientifique de L'Université de Lomé*, Vol 20, N°3, Lomé (Togo), p.264.

*du parti et je me forcerai avec l'équipe qui a été constituée pour relever le défi de la construction de Koudougou, de l'enracinement du CDP dans le Boulkiemdé »<sup>215</sup>.*

Quant à la tutelle de l'État, elle renvoie à cette omniprésence de l'État central qui met à mal l'effectivité d'une autonomie locale en matière de gestion. En réalité, tout porte à croire que

*« l'État central n'est pas toujours disposé à céder une once de sa souveraineté (...). L'autorité de tutelle, c'est-à-dire le pouvoir central, dispose d'un regard, sinon d'ingérence dans le fonctionnement des collectivités décentralisées dont il peut prononcer la suspension et même la révocation des membres (...) »<sup>216</sup>.*

Cela a été perceptible dans la commune de Koudougou à travers les différentes révocations de maire sans véritablement bien fondées<sup>217</sup>.

Si la vie politique à l'échelle locale ne se défait pas de la tutelle de l'État qui se présente souvent comme une épine dans les pieds des élus locaux, elle demeure également perturbée aux instabilités politiques à l'échelle locale que nationale.

#### • **Gouvernance locale à l'épreuve de l'instabilité politique de 1966 à 2016**

A Koudougou, plusieurs crises ont traversé les différents exécutifs qui se sont succédé depuis 1966. En 1966, la chute de la I<sup>re</sup> République a entraîné la fin des premières expériences de gouvernance locale à l'échelle communale. Il a fallu attendre 1995 pour que des exécutifs locaux élus voient à nouveau le jour. Mais, ces exécutifs ont été entachés par des crises internes, d'où des instabilités politiques au sein de ces conseils. Ces crises se sont manifestées par la révocation de deux maires en 2005 et en 2011 pour ce qui concerne la commune de Koudougou.

Les différentes crises peuvent dans un premier temps, trouver leur explication dans la politisation de la vie locale. Cette politisation se traduit par les combats idéologiques pour la conquête du pouvoir d'un côté et de l'autre pour sa conservation. De ce fait, se pose la difficulté de travailler en synergie. Cela favorise toujours le « *minimum de consensus pour contribuer au développement des secteurs et de la commune [à cause des] crises successives de l'exécutif*

---

<sup>215</sup> A propos de l'entretien lire : ZOMA Cyrille, 01 juin 2006, « Seydou Zagré, nouveau maire de :''Faire de Koudougou notre cause commune'' », In : [https://lefaso.net/spip.php?page=impression&id\\_article=14311](https://lefaso.net/spip.php?page=impression&id_article=14311), page consultée le 28 décembre 2021.

<sup>216</sup> KOUAKOU Kouamé Hyacinthe, 2020, *op.cit.*, pp.107-108.

<sup>217</sup> Pour le cas de YAMÉOGO N. Marcellin, il fut le bouc émissaire pour anéantir YAMÉOGO Hermann opposant à l'époque. Il lui fut reproché des faits qui sont d'ailleurs apparus sous gestion de la mairie par le parti au pouvoir en son temps : la question de lotissement. Ce fut donc un prétexte pour le déposer en se basant sur la tutelle de l'État. Quant à ZAGRÉ Seydou, il fut révoqué au moment où Roch Marc KABORÉ, président de l'AN dont il était le directeur de cabinet laissait apparaître ses intentions pour le fauteuil présidentiel. Cela a suscité des guerres de leadership entre acteurs politiques au sein du même parti. ZAGRÉ Seydou semblait être un dommage collatéral pour atteindre Roch Marc KABORÉ.

*municipal à Koudougou* »<sup>218</sup>. Chaque parti trouve en chaque souci, une aubaine pour porter un coup fatal à l'autre. Du fait de la politisation de la vie politique, la paix sociale se trouve souvent menacée, le bon fonctionnement de l'exécutif se trouve plus ou moins au ralenti. Par exemple, l'affaire du *verger litigieux* fut pour certains conseillers de l'opposition au sein du conseil municipal l'occasion de mobiliser et de se redonner une image sur le terrain, jusqu'à tenir des promesses menaçantes pouvant troubler l'ordre social. La conférence de presse animée le 18 août 2011 par les conseillers municipaux du groupe municipal Union Nationale pour la Démocratie et le Développement (UNDD) est à ce titre une illustration. Lors de cette conférence, Benjamin YAMÉOGO a laissé entendre ceci : « *si, dans les meilleurs délais, une solution n'est pas trouvée au problème du verger, nous allons nous faire entendre. Nous allons sortir et il ne faudra pas alors qu'on nous accuse d'être fauteurs de troubles* »<sup>219</sup>. Néanmoins, il faut replacer cette déclaration dans son contexte, c'est-à-dire, après des tentatives selon l'opposition locale de convoquer une rencontre pour permettre de débattre du problème en conseil municipal en vain.

La politisation de la vie ou du conseil s'est manifestée à travers la création des groupes municipaux : un groupe municipal de la mouvance au pouvoir et un groupe municipal de l'opposition depuis les premières expériences de la nouvelle décentralisation. Ainsi le jeu politique se retrouve dans un environnement politique complexe, on se retrouve dans une politisation extrême du débat politique. Autrement dit,

*« Les stratégies des acteurs se fondent sur des calculs partisans. L'extrême politisation des débats en faveur des appartenances politiques, plutôt que la défense des intérêts des populations, handicapent les actions de la municipalité de Koudougou, allant quelquefois jusqu'à en bloquer le fonctionnement »*<sup>220</sup>.

En 2013, lors de l'élection des conseillers régionaux, le groupe UNDD (opposition politique) avait claqué la porte<sup>221</sup> et lors d'une conférence après cet événement, il a dénoncé une politique d'exclusion (les différentes commissions dont les plus importantes sont occupées par le CDP)<sup>222</sup>. Cela reflète l'ambiance dans laquelle évolue ce conseil municipal ; un terrain

---

<sup>218</sup> ZONGO Bouraïman, 2016, *op.cit.*, p.153.

<sup>219</sup> ZOMA Cyrille, 2011, « Verger litigieux de Koudougou. Le groupe municipal UNDD "achète" la bagarre », In : *L'Observateur paalga* N°7948 du lundi 22 août 2011, p.2.

<sup>220</sup> MHU, 2012, *op.cit.*, p.144.

<sup>221</sup> <https://infokoudougou.blog4ever.com/election-du-conseil-municipal-de-koudougou-lundd-finit-par-claquer-la-porte>, page consultée le 25 Avril 2022.

<sup>222</sup> <https://infokoudougou.blog4ever.com/conseil-municipal-de-koudougou-lundd-ne-reconnaît-pas-les-deux-conseillers-regionaux>, page consultée le 25 Avril 2022.

favorable à l'émergence de crises entre conseillers/adversaires politiques. Mais dès le 27 juillet 2016, cette bipolarisation fut supprimée à l'initiative de la nouvelle équipe dans un esprit d'unification des forces politiques. L'objectif de cette nouvelle ère entamée<sup>223</sup> est de dépasser les clivages politiques au sein du conseil.

En dehors de la politisation de la vie politique communale, notons que la cohabitation entre pouvoir politique moderne et traditionnel influence souvent la mise en place de certaines politiques de développement. Dans le cadre de l'aménagement urbain de la commune, il est arrivé que les autorités communales se retrouvent dans une situation inconfortable lorsqu'elles choisissent certains emplacements à aménager pour des réalisations. Par exemple, en 2009, pour des raisons d'ordre foncier, il fut impossible de construire un site de transfert des ordures dans l'un des quartiers de la ville. Ce site, en effet, devait être construit sur la réserve 23 section HE qui avait été mise à la disposition de la mairie le 03 septembre 2009. Mais cette réserve abritait en réalité un lieu de culte. Pour cela, les responsables coutumiers du quartier *Goanghin* ont manifesté leur désaccord face à l'installation du site à proximité de leur lieu de culte<sup>224</sup>. C'est donc dire que la cohabitation entre pouvoir politique moderne et pouvoir coutumier et/ou traditionnel n'est pas aisé en matière de gestion des affaires courantes de la vie de la commune. Également, depuis 2013 la chefferie traditionnelle est bipolarisée, traversée par une crise suite à la création d'une association. Cette crise semble mettre les autorités communales dans un inconfort en ce qui concerne le partenaire avec qui dialoguer<sup>225</sup>.

- **Les problèmes de la ressource humaine qualifiée et des moyens financiers**

Sur le plan administratif, le problème d'une ressource humaine qualifiée se pose dans la commune. En 1960, à la tête du conseil municipal mis en place, se trouvaient des personnes au faible niveau d'études avec une maîtrise des règles du système qui laissait à désirer<sup>226</sup>. Ce

---

<sup>223</sup> Vu de notre borne chronologique inférieure, nous ne saurons analyser ici, l'impact de cette initiative sur la dépolitisation du conseil municipal. Il faudra donc attendre des recherches ultérieures pour appréhender cet impact.

<sup>224</sup> EPCD et Commune de Koudougou, février 2010, *op.cit.*, p.6.

<sup>225</sup> Certains chefs de quartiers de Koudougou en collaboration avec d'autres de certaines localités se sont organisés en association en vue de peser sur la gouvernance locale. Pour le *Lallé* qui se considère comme chef de Koudougou cela s'apparente à une stratégie pour contrer "son influence". Pourtant dans Koudougou précoloniale l'autorité du *Lallé Naaba* n'était pas une réalité, il est juste considéré comme étranger. Les différents chefs traditionnels de quartiers, qu'il intronise, paradoxalement jouent sur ce sentiment partagé pour éclipser l'autorité du *Lallé Naaba* et s'affirmer. C'est ainsi que ces *chefs dissidents* ont créé leur association puisqu'ils ont visibilité à Koudougou pour marquer certainement leur autonomie vis-à-vis du *Lallé*. Lors de nos échanges avec le Maire, il laisse entendre que la chefferie est divisée ce qui ne facilite pas souvent la gestion surtout quand une rencontre doit réunir autour de la table les autorités traditionnelles.

<sup>226</sup> ZOMA Bassirou, 2006, *op.cit.*, p.38.

problème a persisté même avec le nouveau conseil municipal de 2016. On note par exemple à la tête de certaines commissions<sup>227</sup> des personnes à faible niveau d'étude qui ont sans doute des difficultés à mesurer l'enjeu de leur poste.

L'autre plus gros souci auquel la commune de Koudougou fait face est la question financière. Elle se trouve dans une certaine grande incapacité de mobiliser des ressources internes en vue de leur investissement pour le développement de la commune. Le premier plan de développement communal avec le nouveau processus de décentralisation avait besoin d'un budget de 10 milliards 109 millions pour la mise en œuvre des 52 projets répertoriés. La participation de la mairie était estimée à une hauteur de 7,25% et le reste devait émaner d'un apport des partenaires au développement<sup>228</sup>. Une contribution populaire était également attendue des locataires de la mairie. Le défi de la mobilisation des ressources financières est une réalité pour tous les conseils qui se sont succédé.

Devenue commune de moyen exercice à la veille de l'indépendance, en 1960, Koudougou acquiert le statut de commune de plein exercice. Depuis les indépendances jusqu'en 2001, elle a porté plusieurs casquettes dans le cadre des politiques de décentralisation : chef-lieu de département, de province et de région. En 2004, l'espace communal connaît une extension avec le rattachement de plusieurs villages au noyau urbain qui servait de limite communale. Bien que leader régional sur plusieurs plans, il n'en demeure pas moins que plusieurs défis à relever par les responsables et futures autorités locales demeurent. Ce qui amène à se demander sur le degré d'implication des populations en ce qui concerne la mise en place de leur gouvernants locaux ; s'ils ont des initiatives qui permettent d'influencer les choix politiques en vue de solutionner les difficultés qu'elles rencontrent. En effet, l'un des facteurs qui puissent influencer la participation citoyenne réside dans la perception des élus locaux par les gouvernés, dans les problèmes que connaît la collectivité, etc.

---

<sup>227</sup> Par exemple, la Commission chargée des questions environnementales est dirigée par un conseiller à faible niveau d'instruction. En plus de cela, si l'on se réfère à ce conseil, seul le maire et son deuxième adjoint ont le niveau supérieur d'instruction. Le premier adjoint au maire a un niveau d'étude limité au secondaire. Voir : Commune urbaine de Koudougou, 2018, *op.cit.*, p.118.

<sup>228</sup> Service de la communication communale (Koudougou), 20 janvier 2004, « Un plan pour développer Koudougou », In : <https://lefaso.net/spip.php?article1120>, page consultée le 22 septembre 2021.

## Conclusion partielle

Koudougou originellement serait peuplé de populations dites *Gurunsi* avant la poussée moaga dans les territoires de l'actuel Burkina Faso. Composé de cinq (05) principaux quartiers à sa création, cette localité a connu différentes mutations politico-administratives, socio-démographiques. Elle fut intégrée au royaume de Ouagadougou suite à l'annexion de la zone par Beega au XVIe siècle. A la fin du XIXe siècle, menacée par des troubles internes et externes, elle a connu la poussée impérialiste française. Devenue poste militaire, elle devient chef-lieu de subdivision et de cercle pendant la période coloniale.

A la veille des indépendances, elle fut érigée en commune. Ainsi son territoire de commandement n'a fait que s'étendre avec les différentes politiques de départementalisation, de provincialisation et de régionalisation. La commune de Koudougou qui a connu des avancées sur le plan social, économique depuis sa création reste néanmoins entravée par quelques difficultés qui mettent en mal les acquis de décentralisation. Cependant, ces difficultés sont surmontables si l'un des enjeux de la décentralisation à savoir la participation citoyenne est approprié par les autorités et les populations.

**DEUXIÈME PARTIE :**  
**PARTICIPATION POLITIQUE ET SOCIALE DE 1958 À 2016**

« Par la liberté qu'elle procure aux entités locales, la décentralisation fournit des outils susceptibles de favoriser la participation des habitants en tant qu'ils soient les premiers concernés par les affaires de leur territoire »<sup>229</sup>. Ainsi, participer à la vie de sa cité peut se manifester à travers des actions sur le plan social, économique, culturel, politique, etc. Sur le plan politique, cette participation va du choix des responsables locaux à l'implication active dans le cadre des prises de décision, de l'influence de toute action politique par le biais de l'interpellation, la veille citoyenne, etc. C'est d'ailleurs dans ce cas de figure que la participation au processus de mise en place des élus locaux et les formes de démocratie participative (participation et délibération) seront développés d'une part dans cette partie de notre travail. D'autre part, y seront évoquées les initiatives citoyennes dans les domaines de l'assainissement, de l'éducation, humanitaire ; des initiatives touchant la vie sociale de la cité.

---

<sup>229</sup> MARIO Camille, 2020, *op.cit.*, p.10.

## CHAPITRE III : LA PARTICIPATION POLITIQUE

« (...) être citoyen c'est participer à l'élaboration du gouvernement (...). Politiquement, la citoyenneté permet d'exprimer sa voix »<sup>230</sup>. Par l'acte du vote, le citoyen dans le cadre de la décentralisation participe à la mise en place du 'gouvernement local'. Il participe au choix de celui à qui, il délègue une parcelle de sa souveraineté. Depuis la création de la municipalité jusqu'en 2016, les citoyens ont été appelés à maintes reprises à exercer ce pouvoir que la citoyenneté leur confère. Comment ceux-ci se sont-ils comportés au cours de l'histoire politique de leur collectivité dans le cadre de la mise en place des exécutifs locaux ?

### I. La participation au processus électoral

L'élection qu'elle soit présidentielle, législative ou municipale au Burkina Faso obéit à un mode de scrutin bien déterminé. Elle est l'une des voies par laquelle se conquiert la démocratie. « C'est elle qui permet au peuple de faire le choix de ses représentants (...) A cet égard, le choix d'un système électoral est capital, car c'est lui qui (...) favorise la participation de toutes les sensibilités politiques »<sup>231</sup>. Comment sont-elles organisées ?

#### I.1. Organisation des élections municipales

Les élections municipales de 1995 ont été organisées par la Commission Nationale d'Organisation des Élections (CNOE) créée le 15 mars 1991. Mais depuis 2000, elles sont organisées par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) selon un mode de scrutin bien déterminé. Au Burkina Faso, l'élection des conseillers municipaux se fait au scrutin de liste à un tour avec dépôt complète, à la représentation proportionnelle et à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel selon l'article 239 du code électoral<sup>232</sup>. Si, c'est le système proportionnel qui a été opté pour ce qui concerne les élections municipales depuis 1995, pour ce qui est des municipales sous la I<sup>e</sup> République, ce fut le scrutin majoritaire qui a

<sup>230</sup> CARDI Quentin, 2018, *op.cit.*, p.33.

<sup>231</sup> AGBANTOU Saidou, 1999, « Système électoral et démocratie », In : International Institute for Democracy and Electoral Assistance, *La réforme du système électoral au Burkina Faso*, Stockholm, International IDEA, p.58.

<sup>232</sup> Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), août 2018, *Code électoral et textes d'application*, Ouagadougou, p.106. Dans le cadre des élections plusieurs systèmes électoraux sont recensés dont les plus connus sont le scrutin majoritaire, le système de la représentation proportionnelle et le système mixte.

été utilisé<sup>233</sup>. Qu'il soit majoritaire ou proportionnel, il s'est toujours agi de scrutin de listes et non uninominal. Pour ce qui concerne les listes de candidatures, elles présentent des candidats dont le nombre équivaut au nombre de sièges à pourvoir dans la circonscription.

Par la loi N°024-2005/AN du 25 mai 2005, en son article 236, le code électoral fait ressortir que la circonscription électorale pour les conseillers municipaux des communes rurales et urbaines est le secteur et/ou le village. Il est élu deux (02) conseillers par village/secteur mais avec un conseiller supplémentaire s'il a au moins 5000 habitants. C'est l'ensemble des conseillers d'une même commune ou d'un même arrondissement qui forme le conseil municipal<sup>234</sup>. Ces conseils sont élus au suffrage universel pour un mandat de cinq (05) ans et rééligibles. C'est un suffrage caractérisé par l'égalité politique et tenu au secret.

Les étapes techniques du vote correspondent en premier lieu aux opérations pré-électorales ou avant le vote (établissement des listes électorales et la distribution des cartes d'électeur, révision des listes électorales, établissement du calendrier électoral, etc.). Ensuite vient la phase électorale qui concerne le vote ou opération du vote, le dépouillement et la centralisation des résultats. Quant à la période post-électorale, elle concerne la proclamation des résultats et le contentieux électoral<sup>235</sup>.

Comment les citoyens se sont-ils comportés ? Se sont-ils organisés ou ont-ils participé à l'avènement des 'gouvernements locaux' depuis 1960 jusqu'en 2016 ?

## **I.2. Implication des citoyens dans le processus : militantisme et candidature**

Encore appelée participation conventionnelle, la participation aux élections s'articule non seulement autour de l'acte de vote mais également autour ce qui concourt à leur réalisation : écoutes d'émissions politiques, débats, participation à des meetings, militantisme, candidature, etc. Nous nous intéressons ici au militantisme et aux candidatures.

Toute formation politique à la conquête de siège électoral a besoin de militants de base engagés pour diverses raisons et qui animent la vie politique locale. Le militantisme dans les formations politiques est une réalité dans la commune de Koudougou. Nos échanges avec certains leaders politiques prouvent une adhésion à certaines formations politiques en vue de leur permettre d'accéder au pouvoir. Lors des différentes élections, les tractations entre

---

<sup>233</sup> LOADA Augustin, 1999, « Le mode de scrutin », In : International Institute for Democracy and Electoral Assistance, *La réforme du système électoral au Burkina Faso*, Stockholm, International IDEA, p.76.

<sup>234</sup> Article 237 du code électoral.

<sup>235</sup> AGBANTOU Saidou, 1999, *op.cit.*, p.62. Sur l'organisation et le déroulement des élections au Burkina Faso, lire également cet auteur : COULIBALY Hervé Landry, 2014, *op.cit.*, pp.123-130.

militants prouvent que les gens militent dans les formations politiques. Par ailleurs, à l'occasion des événements du 16 septembre 1966<sup>236</sup>, les manifestations et rixes entre militants partisans du RDA et ceux du Mouvement de Libération Nationale (MLN) permettent de se faire déjà une idée sur le degré du militantisme. Mais les raisons de l'engagement diffèrent d'une personne à l'autre.

Certains se sont engagés en politique pour le goût de la découverte de ce milieu. Pour eux, il est beaucoup mieux de s'imprégner de la réalité du dedans plutôt que de se fier à la conception des uns et des autres de la politique. « *Parfois, il faut être dans la maison pour savoir ce qui se passe exactement. (...) ce qui m'a poussé à me jeter (...) C'était juste une expérience que je voulais vivre* »<sup>237</sup>. Pour d'autres, c'est pour eux un moyen de rendre service à la communauté. Alors, le militantisme est pour eux un moyen de faire de la politique du développement. D'autres se sont engagés parce qu'ils ont trouvé en un homme politique un modèle, une source d'inspiration à qui ils veulent rendre hommage. Ces propos en sont une révélation : « *chez nous [UNDD] c'était par conviction (...) A Koudougou, c'est les gens qui ont aimé Maurice YAMÉOGO, qui par la même occasion a transféré ça sur son fils (...) les gens étaient là vraiment, vraiment par convictions : les jeunes comme les vieux.* »<sup>238</sup>.

En outre, la rencontre entre une personnalité politique et la sollicitation (cooptation politique) ont été des éléments déclencheurs du militantisme politique chez certains citoyens.

Si des formations politiques influentes ou peu influentes disposent de militants qui s'alignent sur leur feuille de route, sur quelle base les candidats sont-ils choisis, placés sur les listes ? Quelles places pour les militants de base dans la définition des priorités du parti politique ?

Pour être un conseiller municipal, il convient de noter qu'il faut avant tout appartenir à une formation politique et accepter d'être candidat, fait remarquer Moctar M. ZONGO. Aussi, le choix des candidats peut suivre une dynamique participative au niveau local à travers l'organisation d'élections primaires entre militants à la base qui permettent d'arrêter une liste qu'on transmet au sommet, c'est-à-dire à l'état-major du parti<sup>239</sup>. Il arrive que bon nombre de

---

<sup>236</sup> Pour des détails à propos de ces événements, consulter : GANSSONRE Sibourahima, 1989, *op.cit.*, p.64.

<sup>237</sup> KABORÉ Boureïma dit Junior, conseiller municipal, entretien du 27 Septembre 2021 à Koudougou.

<sup>238</sup> YAMÉOGO N. Marcellin, ancien Maire de Koudougou (2000-2005), entretien du 06 Juillet 2021 au secteur 010 de Koudougou.

<sup>239</sup> ZONGO M. Moctar, Maire de Koudougou, entretien du 19 Août 2021 au secteur 01 de Koudougou.

militants s'intéressent aux postes surtout pour ce qui concerne les communes urbaines dont le contrôle est un véritable enjeu pour les formations politiques.

Avec le processus de la communalisation intégrale, on assiste au sein des formations politiques et même de la masse à des débats sur qui a autorité à diriger, à être leur répondant. C'est dans ce sens que le choix des candidatures pour le poste de conseillers municipaux obéit à d'autres critères.

L'un des critères de choix est le militantisme de première heure. Il révèle ainsi une façon de récompenser les militants qui ont décidé de se sacrifier pour la cause du parti mais prend aussi en compte la capacité de mobilisation. A ce propos, ce témoignage est édifiant : « *Tout le monde était unanime sur ma candidature, parce que tout simplement nous étions les pionniers à accueillir le MPP [Mouvement du Peuple pour le Progrès] à Koudougou (...) on s'est sacrifié (...) C'est moi j'ai amené le parti dans mon secteur* »<sup>240</sup>.

L'autre critère de choix de candidat prend en compte les liens familiaux dans le secteur ou le village en question. En effet, certains candidats ont été choisis et positionnés sur les listes selon leur appartenance sociale. Ces propos d'une candidate aux municipalités permettent de mieux appréhender ce critère :

« *Quand je suis partie, j'ai soulevé ma main que je veux être candidate. Ils ont regardé. Ils disent qu'il va prendre mon nom (...) au nom de mes maris-là comme c'est un de mes maris qui sont dans la politique. Madame SEMDE, ça veut dire c'est au nom des sema [clan des SEMDE] qu'on m'a positionné comme conseillère* »<sup>241</sup>.

En réalité, c'est « *lorsqu'une véritable concurrence pour le pouvoir s'instaure qu'on observe le retour des rhétoriques de l'appartenance familiale et communautaire* »<sup>242</sup>. En plus de ces critères, dans certaines formations politiques non seulement les preuves de sa capacité de mobilisation au profit du parti sont prises en compte mais quand la bataille est rude, le droit d'aînesse tient également sa route. Autant de critères permettant d'appréhender comment au sein de certaines formations politiques, face à de potentiels prétendants, les choix sont opérés. Cela permet également de se rendre compte que l'engagement politique à Koudougou est une réalité, à telle enseigne qu'au sein de certaines formations, plusieurs candidats veulent faire

---

<sup>240</sup> KABORÉ Boureima dit Junior, conseiller municipal, entretien du 27 Septembre 2021 à Koudougou.

<sup>241</sup> SEMDÉ/KABORÉ Zénabo, conseillère municipale, entretien du 21 Janvier 2022 au secteur 06 de Koudougou.

<sup>242</sup> HILGERS Mathieu et JACOB Jean-Pierre, 2008, « Anthropologie de la candidature électorale au Burkina Faso », In : *Afrique contemporaine*, N°228, p.181.

leurs preuves et être de véritables acteurs de prise de décisions. Par ailleurs, le nombre de formations politiques qui se lancent à la conquête de la mairie permet de noter que l'engagement politique demeure un fait dans la commune de Koudougou. D'une formation politique en 1966, elles sont en moyenne une dizaine à présenter des candidatures de nos jours.

Si l'engagement politique au sein des formations politiques est une réalité dans la vie de la municipalité, alors quelle appréciation pouvons-nous dégager de la participation des populations aux scrutins à travers l'acte du vote depuis 1960 jusqu'en 2016 ?

## **II. Participation aux différentes élections municipales de 1960 à 2016**

Les populations de la commune de Koudougou ont connu sept élections municipales depuis la création de la commune jusqu'en 2016 : deux élections (02) municipales sous la I<sup>re</sup> République et cinq (05) depuis 1995.

### **II.1. Participation aux scrutins municipaux d'expérimentation (1960-2006)**

Les premières élections municipales à Koudougou se sont déroulées en novembre 1960. Elles ont connu une forte implication du président de la République Maurice YAMÉOGO. En effet, elles se sont passées dans un contexte de monopolisation de la scène politique par son parti politique. En fait, à ces élections municipales dans les principales villes « *seule la liste nationale de l'U.D.V-RDA [Union Démocratique Voltaïque-Rassemblement Démocratique Africain] fut retenue (...) C'est Denis Yaméogo (...) qui fut élu maire de la commune de Koudougou* »<sup>243</sup>. On note donc lors de ces municipalités « *la mainmise du pouvoir en place de l'époque sur les activités politiques* »<sup>244</sup>, pourtant lors des législatives de 1959 dans le cercle de Koudougou la scène fut partagée entre le RDA et le Parti du Regroupement Africain (P.R.A). Par ailleurs, en décembre 1965, interviennent pour la deuxième fois, les élections municipales sous la première République dans les six communes de plein exercice à savoir Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Koudougou, Ouahigouya, Kaya et Banfora. On a abouti au même scénario que la précédente avec une mainmise du régime sur celles-ci.

Bien que ces élections se soient déroulées dans une période de tensions politiques liées à la volonté du chef de l'État à instaurer un parti-État au nom de l'unité nationale, elles ont

---

<sup>243</sup> GANSSONRE Sibourahima, 1989, *op.cit.*, p.53.

<sup>244</sup> BOUDA Benjamin Faustin, 2003, *op.cit.*, p.40. Il faut noter que Denis Yaméogo était le cousin du président de la République voltaïque ayant comme ville natale Koudougou.

permis aux populations de redéfinir leur rapport au politique. En général, les élections précédentes leur donnaient le choix d'élire leurs représentants qui, en réalité, siégeaient à Ouagadougou. Ces élections municipales ont par contre permis aux populations de mettre en place des exécutifs locaux, un pouvoir de proximité censé se charger de leurs préoccupations. Cependant ces exécutifs locaux mis en place ont eu une durée de vie éphémère puisqu'ils ont pris fin le 28 janvier 1966 après la chute de la I<sup>e</sup> République. Il a fallu attendre l'avènement de la IV<sup>e</sup> République pour que des élections municipales soient à nouveau tenues en 1995.

A partir des années 1990, le Burkina Faso entame une nouvelle politique de décentralisation<sup>245</sup>. Après un contexte national ponctué par des crises sociopolitiques, la IV<sup>e</sup> République entame un processus de normalisation de la vie politique et institutionnelle<sup>246</sup>. Ainsi après les élections présidentielles et législatives, l'on entame celles municipales. Dans la commune, on assiste à la tenue de trois scrutins municipaux d'expérimentation de la nouvelle décentralisation de 1995 à 2006<sup>247</sup>. Qu'en est-il de la participation des populations à celles-ci ?

Les premières élections municipales sous la IV<sup>e</sup> République se sont tenues le 12 février 1995. Ce scrutin municipal a concerné 33 communes de plein exercice dont celle de Koudougou. « *Au cours de ces élections, il y eut 585 000 inscrits, 361 024 votants, 12 878 bulletins nuls et 355 973 suffrages exprimés. Il s'agissait d'élire 1 708 conseillers parmi 5 658 candidats appartenant à 19 partis politiques* »<sup>248</sup>. Dans la commune de Koudougou on dénombrait « *25 921 inscrits sur 24 bureaux de vote répartis dans les 10 secteurs de la ville (...)* »<sup>249</sup>. Quelques manquements ont conduit à l'annulation de certains résultats et à l'organisation d'élections partielles notamment aux secteurs 04, 08 et 10. Même si nous ne disposons pas d'assez de données sur ces élections, quelques résultats dans certains secteurs donnent une idée sur le degré d'implication des populations dans ce processus. En effet, à l'issue des municipales partielles, les résultats faisaient état d'un taux de participation de 57,2% au secteur 04. Dans ce secteur, sur 2 069 inscrits, on a dénombré 1 184 votants avec 1173 votes

---

<sup>245</sup> Voir le Chapitre II de ce présent document.

<sup>246</sup> Lire NATIELSE Kouléga Julien, 2013, *Le Burkina Faso depuis 1991 : Entre stabilité politique et illusionnisme démocratique*, Thèse de doctorat en Science Politique, Université Montesquieu Bordeaux IV, 435.p ; SAWADOGO Aboubacar, 2018, *Les stratégies de sortie de crises politiques au Burkina Faso*, Thèse de doctorat en Science Politique, Université Paris, Saclay, 528.p.

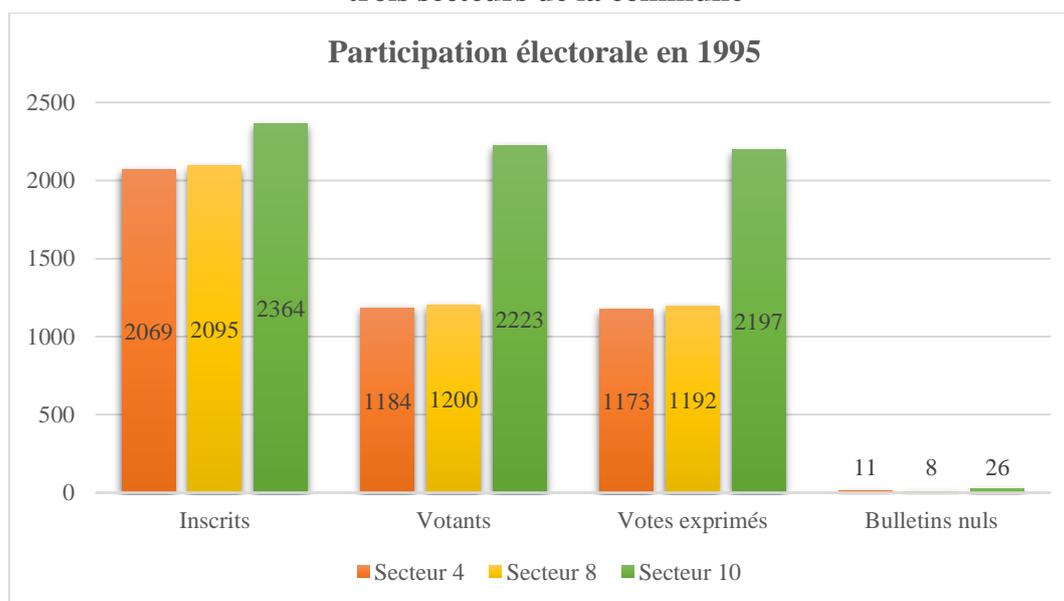
<sup>247</sup> Nous considérons celles de 2006 comme une expérimentation surtout en milieu rural. Les précédentes n'ont concerné que le milieu urbain. Si en milieu urbain c'était déjà un acquis qu'il fallait consolider, en milieu rural c'était une nouvelle donne dans le cadre du processus de la décentralisation.

<sup>248</sup> KABORÉ Bila Roger, 2002, *Histoire politique du Burkina Faso : 1919-2000*, Paris, L'Harmattan, p.272.

<sup>249</sup> DEDOU D. Paul, 1995, « Koudougou. Qui a fraudé contre qui ? » In : *L'Observateur paalga* du 13 février 1995, p.2.

exprimés contre 11 bulletins nuls. Au secteur 08, le taux de participation avait atteint 57,3%. Sur 2095 inscrits, il a été noté 1200 votants dont 1192 votes exprimés contre 08 bulletins nuls. Enfin, pour ce qui concerne le secteur 10, les résultats ont donné 2 223 votants dont 2 197 votes exprimés et 26 bulletins nuls sur les 2 364 inscrits. Le taux de participation était donc estimé à 94%<sup>250</sup> dans ce secteur.

**Graphique N°1 : Participation électorale lors des partielles de mars 1995 dans trois secteurs de la commune**



**Source :** *L'Observateur Paalga* du 21 mars 1995, p.2.

Il demeure difficile de faire une appréciation objective du taux de participation à l'échelle communale au regard du manque de données concernant l'élection dans son ensemble. Cependant dans ces trois secteurs, le constat dégagé est que le taux était au-dessus de la moyenne. Cela témoigne néanmoins de l'intérêt que les populations en ont porté. Cet engouement peut s'expliquer par la mobilisation des formations politiques à la conquête de la mairie au vu de l'enjeu de ces premières élections municipales depuis la chute de la I<sup>re</sup> République. A l'issue de ces élections, l'ODP/MT s'installe à la mairie avec Emmanuel ZONGO comme maire.

<sup>250</sup> Les données sont tirées du journal *L'Observateur Paalga* du 21 mars 1995, p.2.

En dehors du taux de participation, il faut noter que ces élections ont constitué pour les populations un cadre d'éducation. Celles-ci en réalité participaient aux meetings<sup>251</sup>, d'autres s'engageaient dans l'animation de la vie politique locale en tant que militants. Quant aux formations politiques, elles ont contribué de par les meetings lors des campagnes à une sensibilisation de la masse sur le sens de la décentralisation, la responsabilisation populaire. Elles ont également été des moments de déconstruction des préjugés et de stimulation de la gent féminine à s'engager politiquement dans la vie de leur collectivité. Par exemple la candidature de Juliette BONKOUNGOU et sa capacité à former une coalition pour la conquête de la mairie était un message, un appel à plus d'implication de la femme dans la vie politique.

A la suite de ces élections, en 2000 l'expérimentation de la démocratie locale conduit à l'organisation d'autres élections municipales sur fond de crises dont la commune de Koudougou fut l'épicentre. Ce sont des élections qui se sont tenues dans un contexte d'appel à boycott de la part de l'opposition réunie au sein du Groupe du 14 Février (G-14) après avoir été reportées deux fois de suite<sup>252</sup>. Elle avait conditionné sa participation à la justice pour Norbert ZONGO et à la mise en place d'un organe indépendant pour l'organisation de ces élections. L'opposition à l'exception de quelques formations politiques va adopter la politique de la chaise vide<sup>253</sup>. Initialement prévues le 30 juillet puis reportées pour le 20 août, elles ont finalement eu lieu le 24 septembre 2000 et ont concerné 49 communes.

Pour la commune de Koudougou qui a été l'épicentre de la crise sociopolitique de 1998, elle présentait d'énormes enjeux tant pour l'opposition qui comptait profiter du contexte peu favorable au CDP (''fille de l'ODP/MT'') pour le ''détrôner''. Ces propos du secrétaire provincial du CDP Joanny ZOMA sont dignes d'intérêt : « *Les municipales 2000 constituent un enjeu important pour notre parti (...), dans un tel contexte deux tendances s'affrontent. La première, c'est-à-dire notre parti le CDP, détenteur du pouvoir communal et la seconde c'est-à-dire les autres qui cherchent à le conquérir* »<sup>254</sup>. Du côté de l'opposition politique, surtout du

---

<sup>251</sup> Consulter cet article de DIALLO Boureima, 1995 « ''Le pouvoir est entre nos mains'' dixit Simon Compaoré », In : *L'Observateur paalga* du 10 au 12 février 1995, pp.15-16.

<sup>252</sup> Voir leur déclaration d'appel au boycott dans *L'Observateur paalga* du lundi 04 septembre 2000, pp.4-5.

<sup>253</sup> La rédaction, 2000, « Municipales 2000. 1991 aurait dû servir de leçon », In : *L'Observateur paalga* du lundi 25 septembre 2000, p.3

<sup>254</sup> ZOMA Cyrille, 2000, « Municipales à Koudougou. Le top de départ de la campagne est donné au CDP » In : *L'Observateur paalga* du vendredi 08 au dimanche 10 septembre 2000, p.26.

parti de Hermann YAMÉOGO, lors du lancement officiel de leur campagne le 09 septembre à Koudougou, l'on remarquait la présence de tout le staff provincial du parti<sup>255</sup>. Aussi,

*« Durant cette période, les représentations sociales ont été mobilisées par le mouvement politique de Hermann YAMÉOGO afin de canaliser la contestation, d'en prendre le contrôle et d'imposer la domination hégémonique du parti sur la ville (...) en s'imposant comme le légitime porte-parole d'une collectivité victime d'un déni de reconnaissance (...) »<sup>256</sup>.*

La crise a donc eu des répercussions et a orienté le choix populaire. Elle a en effet influencé la participation électorale permettant à l'opposition d'être à la tête de la mairie.

En 2006, on assiste au renouvellement des exécutifs locaux. Les élections municipales de 2006 se présentaient comme un événement atypique dans la mesure où elles concernaient l'ensemble du territoire national : elles consacraient la communalisation intégrale (communes rurales et communes urbaines). Si pour les nouvelles communes, c'était une première expérience, pour ce qui est de la commune de Koudougou, ces municipalités tombaient comme un phénomène de renforcement de la démocratie locale à l'échelle urbaine mais en milieu rural (villages rattachés au milieu urbain), c'était une première. A cet effet, le débat autour de la prise en compte des candidatures indépendantes fait surface ; requête sans succès. Certains ont regretté cette non prise en compte<sup>257</sup>. Celles-ci avaient l'avantage d'échapper à la dictature du parti et permettre une autonomie dans la vie politique locale.

Dans la commune de Koudougou, il a été dénombré 12 formations politiques ayant pris part à la conquête de l'électorat pour 60 sièges. A l'issue des élections seules trois (03) formations politiques vont siéger : il s'agit du CDP, de l'UNDD et de l'Alliance pour la Démocratie et la Fédération/Rassemblement Africain (ADF/RDA). A l'occasion de celles de 2006, une scission intervient au sein de l'ADF/RDA ; elle éclate en trois (03) formations politiques à savoir l'UNDD, le Rassemblement des démocrates pour le Faso (RDF) et l'ADF/RDA. L'UNDD était confiante qu'il « n'y avait pas (...) [son] challenger potentiel (...) »

---

<sup>255</sup> YAMÉOGO N. Marcellin le secrétaire général de la Fédération provinciale, le président communal YAMÉOGO Roger et le coordonnateur régional. Lire cet article sur les promesses de séductions de l'ADF/RDA dans cet article : ZOMA Cyrille, 2000, « Les 10 points du projet de l'ADF-RDA », In : *L'Observateur paalga*, du mardi 13 septembre 2000, p.4-5.

<sup>256</sup> HILGERS Mathieu, 2009, *op.cit.*, p.379.

<sup>257</sup> KAYORGO Agnan, 2006, « Dommage qu'il n'y ait pas de candidatures indépendantes », In : *L'Observateur Paalga* N°6621 du mercredi 19 avril 2006, p.5.

à Koudougou »<sup>258</sup>. Ces élections vont se dérouler dans un climat de suspicions entre formations politiques conduisant à la mise en place des brigades de vigilance en vue de traquer toute fraude<sup>259</sup>. Bien que la constitution de ces *groupes de veillée* puisse s'apparenter à une immaturité politique, notons qu'elle participe tout de même à une formation politique des militants engagés, au renforcement de leurs compétences en ce qui concerne le fait électoral même si certains y verront un business électoral<sup>260</sup>. Elle permet également de comprendre à quel point la vie politique locale n'est pas sans intérêt pour non seulement les formations politiques mais également du côté des militants qui, à travers leurs actes, veillent à la transparence des élections à l'issue desquelles leur parti sortirait victorieux.

A ces différentes élections d'expérimentation, le processus de consolidation de la démocratie locale par l'acte du vote va se poursuivre à travers les différentes élections qui se déroulent en 2012, 2016. En effet, par les élections successives qui se sont déroulées depuis 1960 qui par moment ont été interrompues, les populations locales avaient acquis déjà une petite expérience dans le cadre des municipalités ; des acquis que d'autres élections ont consolidés.

## **II.2. Elections de consolidations : quelle participation (2012-2016) ?**

A l'issue du conseil des ministres du 06 septembre 2012, fut pris le décret relatif à l'ouverture des élections municipales du 02 décembre 2012. La campagne électorale à cet effet fut ouverte du samedi 17 au 30 novembre 2012. Ces élections municipales, il faut le noter, ont connu plusieurs reports. Elles étaient censées se tenir en 2011 avant d'être reportées en vue de permettre leur coïncidence avec les législatives en 2012<sup>261</sup>. L'une des raisons avancées fut l'innovation dans le recensement. Elle a consisté à la mise en place d'un recensement biométrique<sup>262</sup> des électeurs.

---

<sup>258</sup> ZOMA Cyrille, 2006, « UNDD de Koudougou. Et revoilà les brigades de vigilance ! », In : *L'Observateur paalga* N° 6617 du mercredi 12 avril 2006, p.4.

<sup>259</sup> ZOMA Cyrille, 2006, « Koudougou. Vives tensions sous un soleil de plomb », In : *L'Observateur Paalga* N°6624 du lundi 24 avril 2006, p.12.

<sup>260</sup> C'est-à-dire que des jeunes se seraient adonnés à cette pratique contre de l'argent.

<sup>261</sup> SOARES Ursula, 2012, « Burkina Faso : les élections législatives et municipales reportées au 2 décembre », In : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20120427-burkina-faso-elections-legislatives-municipales-reportees-2-decembre>, page consultée le 06 septembre 2021.

<sup>262</sup> Elle fut une méthode consensuelle entre les différentes formations politiques. Ce qui a amené ces dernières à consacrer à la CENI un peu de temps dans la mise en place du nouveau fichier électoral. Pour plus d'informations sur cet aspect, lire cet article : DIALLO Moussa, 18 août 2011, « Elections municipales et législatives couplées de 2012 : La CENI et la classe politique accordent les violons », In : <https://lefaso.net/spip.php?article43513>, page consultée le 07 septembre 2021.

Dans la commune de Koudougou, à l'occasion des élections on dénombrait 48 523 électeurs inscrits. 34 126 de cet effectif ont exprimés leur voix soit 70,33% comme taux de participation<sup>263</sup>. A ces élections, pour 60 postes de conseillers à pourvoir, prendront part 12 partis politiques. A l'issue de ces élections, trois formations politiques ont siégé à la mairie. Avec 13 964 voix obtenues, le CDP s'arracha 35 sièges, vient en deuxième position l'UNDD avec 10 565 en occupant 24 sièges. Quant à la troisième formation politique (ADF/RDA), avec 2 969 voix obtenues, elle occupe un (01) siège.

Les dernières élections municipales en date sont celles de 2016.

En 2016, les citoyens locaux à qui l'exercice de la citoyenneté politique avait été restreinte, retrouvent cette pleine liberté. Le choix de leurs représentants à la mairie par nomination suite à la crise de 2014 prend fin. Elles retrouvent la pleine liberté d'élire leurs représentants suite à une période ponctuée d'attentes, de transformations des mentalités en matière de gouvernance. Le slogan « *plus rien ne sera comme avant* » à l'endroit de futurs gouvernants en est une illustration. Alors quel fut le degré de participation à ces municipales à Koudougou ?

Pour les élections municipales de 2016, la campagne électorale est ouverte le 7 mai. En tout, plus de 5,5 millions d'électeurs ont été appelés élire leurs conseillers répartis dans plus de 350 communes rurales et urbaines. Ces élections représentaient pour le parti au pouvoir et l'opposition un enjeu très considérable. Pour le premier, il lui faut une assise politique à la base dans les communes urbaines et rurales pour mener à bien son programme présidentiel ; pour le second qui a été un des acteurs principaux dans la chute du régime de Blaise COMPAORÉ en 2014, c'est bien la dernière carte à jouer avant plusieurs années pour de nouvelles élections<sup>264</sup>.

Lors de ces municipales, le corps électoral était estimé à 63 575 inscrits avec 22 338 votants. Sur cet effectif, on a noté 21 649 suffrages exprimés et 689 bulletins nuls. Le taux de participation à cet effet était de 35,14%<sup>265</sup>. En plus, dix (10) formations politiques ont disputé les 74 sièges. A l'issue des élections, seulement trois formations politiques vont occuper ces postes : le M.P.P avec 9 918 des voix exprimées soit 46% occupe 47 postes, le CDP avec 6 886 des voix soit 32%, occupe 26 postes et le Parti pour la Démocratie et le Socialisme/Parti des

---

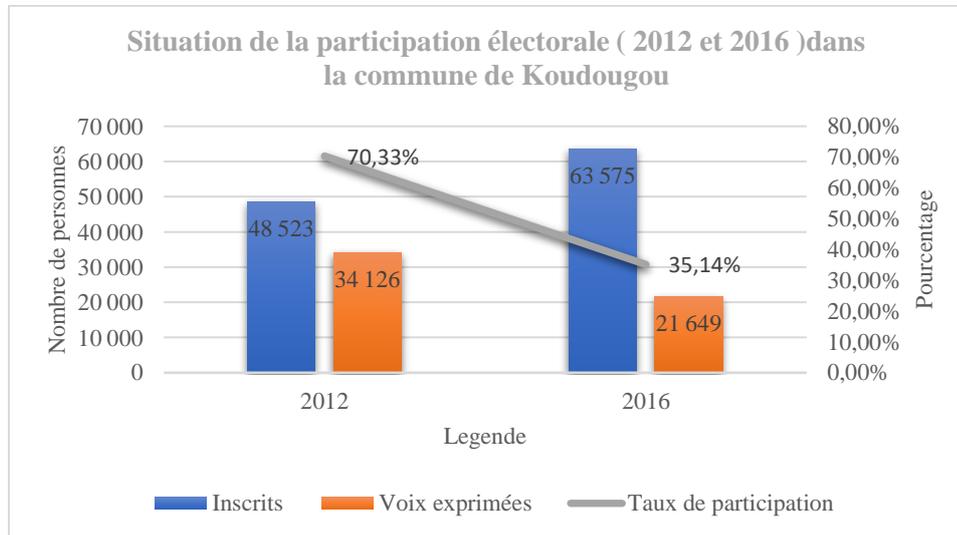
<sup>263</sup> CENI, 09 décembre 2012, *Elections municipales. Les résultats provisoires par commune*, In : <http://www.ceni.bf/sites/default/files/municipales2012/CENTRE-OUEST1.pdf>, consultée le 17 septembre 2021.

<sup>264</sup> ROGER Benjamin, 10 mai 2016, « Burkina Faso : trois choses à savoir sur les élections municipales », In : <https://www.jeuneafrique.com/324392/politique/burkina-trois-choses-a-savoir-elections-municipales>, consultée le 27 juillet 2021.

<sup>265</sup> Conseil d'État, sans date, *Elections municipales du 22 mai 2016 : résultats globaux par commune*, p.148, [Online] <https://www.sig.bf/wp-content/uploads/2016/06/Resultats-des-%C3%A9lections-municipales-du-22-mai-par-commune.pdf>, consultée le 24 juin 2021.

Bâtisseurs (PDS/METBA) qui occupe un (01) siège avec 1% des voix soit 203 des voix exprimées sur les 21 649.

**Graphique N°2 : Participation électorale aux élections municipales de 2012 et de 2016**



**Source :** données issues des résultats provisoires de la CENI en 2012 et en 2016.

Au regard de ce graphique, en 2012, le taux de participation était très élevé comparativement à celui de 2016. Ce taux en 2012 peut se justifier par l’instauration de la carte biométrique qui a permis d’instaurer une certaine confiance au sein de la population. Il faut également noter que la révocation du maire en 2011 a certainement participé à orienter le choix des populations<sup>266</sup>. Outre cela, la mobilisation semble avoir été très importante surtout avec Jérôme ZOMA qui a su se forger une image au sein de la jeunesse à travers son implication dans les activités culturelles et son désir de régler la question des parcelles devant les tribunaux.

Pour ce qui est de 2016, ces élections sont intervenues à un moment très important de l’histoire politique du Burkina Faso. En effet, elles ont eu lieu juste après l’insurrection populaire qui est considérée comme étant le symbole ou la volonté d’une aspiration au changement. Certainement le taux de participation peut trouver justification dans cette déception des populations à voir leurs aspirations non prises en compte. Le mauvais regard de l’homme politique a impacté le taux de participation des masses, la mauvaise image que la transition a laissée a certainement joué. Il est également important de prendre en compte la démotivation née de la chute du régime de Blaise COMPAORÉ de la part de certains militants

<sup>266</sup> Nos entretiens avec certaines personnes impliquées ou maîtrisant la vie politique locale nous ont révélé que Seydou ZAGRÉ était impopulaire au sein de l’opinion publique avec surtout l’affaire du verger.

qui ne se reconnaissaient ou n'avaient plus de repère politique<sup>267</sup>. Même si le taux de participation est bas, il convient de retenir que le nombre des inscrits à ces élections a connu une hausse considérable comparativement à celui de 2012.

Mais que retenir de la participation au processus électoral dans la commune de Koudougou ?

### **II.3. Les formes de participation aux élections municipales : Que retenir ?**

Contrairement aux idées reçues, les populations s'intéressent aux élections municipales même si le taux de participation semble convenir peu aux attentes. Elles s'engagent dans des formations politiques, participent à battre campagne et prennent positions pour défendre leur formation politique quand elles estiment en toute légitimité que leur formation est victime de fraude. En plus de cela, la participation aux meetings est une réalité. Il n'est donc pas étonnant que lors de ces meetings, apparaissent de véritables débats mêlés de doléances entre populations et hommes politiques. Lors de la campagne des municipales de 2012, quelques des préoccupations des populations de *Kamedji* à l'image d'autres villages ont porté sur ces points : souhait pour les jeunes de voir naître une maison de jeunes et pour la grande majorité de la population, l'accès à l'eau potable<sup>268</sup>. Cela démontre que même si la participation est décriée par rapport au taux, les citoyens s'intéressent aux élections municipales, espèrent faire entendre leurs préoccupations, guider les actions et les choix politiques des formations politiques à travers leurs interventions lors des différents meetings. Même si, pour bon nombre d'observateurs c'est l'ambiance qui y règne qui attire, il faut néanmoins avoir quelques réserves dans l'interprétation de la participation des populations aux meetings ou rencontres comme si elles manquaient d'esprit critique. En réalité, il n'est pas rare d'entendre les populations après campagne analyser les discours des acteurs politiques, de dire être à l'écoute de toutes formations qui viendraient et qu'elles voteront pour leur choix. A ce propos, cette remarque de Gilbert OUEDRAOGO président de l'ADF/RDA à l'issue des élections de 2006 est digne d'intérêt : « *certains partis sont surpris de leur score et dépités, ne peuvent que hurler à la fraude. Soyons sérieux ; plus d'une décennie d'expérience démocratique forge tout de même.*

---

<sup>267</sup> Il ne faut pas omettre de prendre en compte les querelles intestines au sein du CDP entre les *jeunes ou l'aile futuriste* et les *vieux ou l'aile historique* depuis la chute du régime. Cela a participé à *casser* non seulement l'engagement de certains partisans mais également à saper l'image de la formation politique. Il devenait difficile de se positionner pour certains militants.

<sup>268</sup> DAO Zanga Souleymane, 21 novembre 2012, « Koudougou : il y'a espoir pour le CDP à Kamedji », In : [https://lefaso.net/spip.php?page=impression&id\\_article=51393](https://lefaso.net/spip.php?page=impression&id_article=51393), consultée le 07 septembre 2021.

(...) les populations quoiqu'en grande majorité analphabètes ont appris à interpréter le jeu politique »<sup>269</sup>. Toujours à propos de cet intérêt pour les meetings, les considérations culturelles méritent d'être prises en compte : le respect de l'étranger. Ces propos de Drissa OUÉDRAOGO sont révélateurs de cet état d'esprit qui semblent influencer la participation citoyenne : « *Est-ce que si un étranger vient chez vous discuter, allez-vous l'éconduire ? Non, on ne doit pas chasser un étranger. Il faut que nous les écoutions tous [Partis politiques] (...). Nous les écoutons* »<sup>270</sup>. Ce même discours nous a été servi à Pékiri. L'intérêt pour les élections municipales est une réalité surtout en milieu rural où les gens sont toujours réceptifs.

En plus de la participation aux réunions et meetings en vue des élections municipales, le vote sanction est une réalité ; une nouvelle forme de participation lors de la mise en place des élus locaux. En effet, l'abstentionnisme loin d'être un désintérêt, dans le cadre de la participation électorale est révélateur d'un sentiment de sanctions des hommes politiques, d'une volonté des populations à la recherche d'une offre attractive, des gouvernants responsables. Le taux de participation fluctuant en est un exemple parfait. Le cas des résultats des élections de 2016 comparés à ceux de 2012 en est une parfaite illustration.

En outre, l'autre aspect à prendre en compte, c'est le nombre de formations politiques qui présentent des candidatures dans la commune qu'il ne faut pas négliger : du seul parti RDA en 1960 on est passé à une dizaine de formations politiques en moyenne depuis les années 1990 ; c'est également une forme de participation au processus électoral. Aussi, pendant les périodes électorales, certaines organisations se donnent pour tâches de mener des campagnes de sensibilisation et d'éducation des masses pour un choix éclairé. « *Lors des élections par exemple, nous prenons des positions pour guider, nous sensibilisons les femmes pour pouvoir faire des choix judicieux* »<sup>271</sup>. Ce sont autant d'actes, de formes de participation au processus électoral.

En dehors de la participation électorale, les citoyens par d'autres procédures (participatives ou de délibérations) s'investissent dans la vie politique de la commune.

---

<sup>269</sup> BEOGO Alex Ben, sans date, « Un électorat de plus en plus averti et très « intéressé » », In : <http://www.zedcom.bf/actualite/op446/dossier.htm>, page consultée le 22 mars 2022.

<sup>270</sup> OUÉDRAOGO Drissa, paysan, entretien du 24 Septembre 2021 à Nongtaaba.

<sup>271</sup> BADO/TRAORÉ Sarata, secrétaire de l'Association Kebayina (AK), entretien 28 septembre 2021 au secteur 09 de Koudougou.

### III. La participation publique : top down

« Le concept accueillant de démocratie participative semble devoir englober tout ce qui, dans la vie politique des démocraties contemporaines ne relève pas strictement de la logique du gouvernement représentatif »<sup>272</sup>. Les théoriciens de cette nouvelle forme de démocratie fondent leurs démarches sur la critique de la représentation qui n'implique pas directement le citoyen. Ce qui a conduit à réfléchir sur la mise en place d'espaces qui impliquent au maximum le citoyen dans la prise de décision. L'objectif est de donner en réalité au citoyen une existence politique en dehors des périodes électorales, de lui permettre de se faire entendre et de permettre le respect du pluralisme des avis à travers les discussions, des consultations, des débats pour aboutir à une conception du bien commun.

Dans la commune de Koudougou, en dehors des périodes électorales, quelles sont les formes de participations dites participatives et délibératives développées pour faciliter ou influencer l'action politique ? Mais bien avant, nous allons nous analyser le degré d'implication des citoyens au conseil municipal.

#### III.1. Etat de la participation aux différentes sessions du conseil municipal (1958-2016)

La participation des citoyens aux sessions du conseil municipal est reconnue dans le CGCT. Selon CGCT, le conseil municipal définit, adopte les grandes orientations de développement<sup>273</sup>. Il se réunit une fois par trimestre en session ordinaire après convocation du maire ou peut se réunir en session extraordinaire par écrit ou affichage en fixant la date, l'heure et le lieu<sup>274</sup>. Les séances du conseil des collectivités sont publiques<sup>275</sup>. Étant publiques, tout citoyen peut s'y rendre, suivre les débats et s'acquérir des réalités du fonctionnement de l'exécutif local. Alors, la participation à ces séances dans la commune de Koudougou a été une réalité ?

Pour que des citoyens participent à l'animation de la vie politique locale (aux sessions du conseil), il faut savoir que cela passe par l'accès à l'information ; sa vulgarisation est donc capitale. A cet effet, la commune de Koudougou bénéficiait de plusieurs avantages.

D'abord, elle s'étalait sur une superficie réduite jusqu'en 2006. « La commune couvrait une superficie de 272 Km environ et compt[ait] dix (10) secteurs administratifs »<sup>276</sup>. Il était ainsi

---

<sup>272</sup> BLONDIAUX Loïc, 2008, *op.cit.*, p.38.

<sup>273</sup> Article 224 du CGCT.

<sup>274</sup> Voir les articles 233, 234, 236 du CGCT.

<sup>275</sup> Voir Code Général des Collectivités Territoriales au Burkina Faso, p.193.

<sup>276</sup> Le journal *Notre Koudougou-Vivre ensemble*, N°002 du mois d'avril 2009, p.3.

facile d'une part pour les élus locaux de rentrer en contact avec les populations, partager les informations sur les différentes sessions en cours. D'autre part, pour les populations, la distance était beaucoup plus réduite même si la voirie pour rallier les populations à la mairie laissait à désirer<sup>277</sup>. Se rendre aux séances ne demandait pas en principe un grand parcours. Ensuite, l'autre avantage de la commune pour stimuler la participation aux sessions est qu'elle bénéficiait de moyens de communications importants à sa portée pour relayer l'information : radios locales, journaux ou presses écrites<sup>278</sup>. Le monde médiatique était en pleine organisation avec la mise en place en 2002 de la Coordination des Communicateurs de Koudougou (CCK) par les journalistes. En 2003, la mairie de Koudougou à son tour met en place un service de communication chargé de planifier, d'exécuter et de suivre les activités de communication initiées par la Mairie<sup>279</sup>. Celui-ci va travailler en collaboration avec les acteurs professionnels de la communication. Ainsi par ces moyens de communication, en plus de l'affichage des informations sur la tenue des sessions du conseil, la possibilité de diffusion des communiqués par voie de radio pour le maximum de public était une réalité.

Mais quel est l'intérêt que la population accorde aux sessions du conseil municipal ? Participe-t-elle à ces sessions ? S'intéresse-t-elle à celles-ci au point d'en prendre des nouvelles auprès des élus locaux ?

La participation aux différentes sessions du conseil par les populations demeure quasi-inexistante plusieurs décennies après la mise en place des politiques de décentralisation. Aussi, la possibilité pour les populations de rapprocher les conseillers municipaux après sessions en vue de s'acquérir des nouvelles, reste inexploitée en grande partie.

A propos de ce principe, Marcellin N. YAMÉOGO déclare que durant son mandat les citoyens « *savaient qu'ils peuvent venir assister au conseil mais ils avaient pas droit à la parole. Ils pouvaient venir assister et puis s'ils ont des questions ils glissent ça à un conseiller (...). Mais c'était rare parce qu'ils trouvaient que c'est très fatigant* »<sup>280</sup>. Si, les citoyens lambda s'y intéressent peu, il faut savoir cependant que les militants les plus proches des conseillers ou

---

<sup>277</sup> Sur l'état de la voirie urbaine avant 2006, lire : ZOMA Cyrille, 22 septembre 2004, « Voirie de Koudougou : Et si on rechargeait un peu ? », In : <http://lefaso.net/spip.php?article4061>, consultée le 30 juin 2022.

<sup>278</sup> Concernant la presse écrite nous avons le journal *Reflét* créé en 2001 et le journal *Cavalier Rouge*.

<sup>279</sup> BADO Jean-Marie, BAYILI Paul et VALEA Mathieu, 2004, *Plan stratégique de communication*, Rapport final, Koudougou, p.3.

<sup>280</sup> YAMÉOGO N. Marcellin, ancien Maire de Koudougou (2000-2005), entretien du 06 Juillet 2021 au secteur 010 de Koudougou.

leurs connaissances prennent par moment des nouvelles sur les délibérations<sup>281</sup>. Aussi, faut-il noter que par moment, des représentants de certaines OSC et des autorités coutumières sont conviés aux séances. Ainsi par l'intermédiaire de leurs leaders, les citoyens participent d'une manière ou d'une autre aux sessions : de façon indirecte aussi modeste soit-il. Or un intérêt poussé pour ces séances se révèle vraiment bénéfique pour la vie et le bon fonctionnement des collectivités : « (...) *permettre aux politiques d'être entendus, de justifier et de rendre compte de leur action (...)* »<sup>282</sup>. Cela revient à dire qu'un engouement des populations pour les sessions se révélerait être un moyen de contrôle de l'action de l'exécutif local et d'incitation à une gouvernance vertueuse pour plus de résultats sur le terrain. La participation aux sessions du conseil municipal, cependant n'est pas la seule action par laquelle les citoyens peuvent influencer la vie politique locale. Dans la commune, d'autres procédures participatives ou délibératives à l'initiative des autorités locales ou des citoyens sont développées dans le cadre de la conception et à la mise en place des programmes et projets de développement.

### **III.2. Consultations et débats publics dans la commune**

De la période précoloniale jusqu'à nos jours, les communautés voltaïques avaient mis en œuvre des mécanismes ou organes consultatifs et délibératifs pour permettre une meilleure prise de décision dans la vie des communautés<sup>283</sup>. Depuis le renouveau démocratique en 1991, plusieurs initiatives ont vu également le jour dans la prise de décision politique nationale.

A l'échelle locale, dans la commune de Koudougou, des initiatives d'implications des citoyens dans la prise de décision sont à signaler. En effet, la vie politique de la commune est animée par plusieurs acteurs : autorités communales, associations ou OSC, les formations politiques, les autorités religieuses et traditionnelles, les citoyens pris individuellement, etc. Alors quelle est l'implication de ces acteurs dans l'élaboration des référentiels de développement ?

---

<sup>281</sup> SEMDÉ/KABORÉ Zénabo nous a fait savoir qu'au sein de certaines formations politiques, un compte rendu de ces sessions du conseil est fait aux militants engagés. Aussi, certains citoyens, dès que l'occasion se présente, s'intéressent aux délibérations. D'ailleurs pour amener les gens à s'intéresser aux sessions, l'équipe municipale arrivée en 2016 a décidé de la retransmission des sessions du conseil en direct sur les ondes des radios locales.

<sup>282</sup> COULIBALY Hervé Landry, 2018, *op.cit.*, p.270.

<sup>283</sup> PALM D. Jean-Marc et HIEN Pierre Claver (dir.), 2009, *Histoire de la représentation politique au Burkina Faso. Des conseils des Anciens à l'Assemblée nationale*, Ouagadougou, DIST-INSS/CNRST, pp.23-132.

- ***Elaboration des Programmes Communaux de Développement (PCD)***

Le PCD est considéré comme étant le référentiel local de développement. La commune de Koudougou a connu trois PCD depuis les années 1990 jusqu'en 2018. L'implication des citoyens dans son élaboration obéit à deux étapes : la phase diagnostic technique et la phase du diagnostic participatif.

Le 08 avril 2003, le conseil municipal a adopté ce qui est considéré comme premier référentiel du développement local couvrant la période 2002-2011 : le Plan de Développement Communal (PDC). Son l'élaboration fut participative à travers l'implication des populations grâce aux rencontres sectorielles et à l'atelier communal de développement<sup>284</sup>. En effet, pour son élaboration, il a été mis en place dans chaque secteur de la commune, des Équipes Sectorielles de Planification (ESP)<sup>285</sup>. Dans chaque secteur de la commune, ces comités ont piloté le débat public (planification et animation des échanges avec les populations) afin d'y identifier le potentiel à exploiter. A cet effet une source note :

*« On a calé des dates, et ces dates nous ont permis de réunir les gens (...). Nous sommes allés sur le terrain, on a rencontré les populations par groupe thématique, on a fait des focus groups, on a travaillé avec les personnes âgées, on a travaillé avec les religieux, les coutumiers, les jeunes, les femmes (...). C'était vraiment participatif, (...), les acteurs politiques ont tous été touchés »<sup>286</sup>.*

Il était permis aux participants de s'exprimer, de débattre des priorités sectorielles pour aboutir à la mise en place de ce référentiel. C'est ainsi que ce processus avait permis de réfléchir sur des projets d'envergure sectorielle et communale à travers les cadres de concertations. Cette dynamique avait permis de retenir environ cinquante (50) projets dont les domaines prioritaires étaient l'éducation (renforcement de l'offre en infrastructure), la santé (équipement des centres sanitaires, leur dotation en eau, électricité, etc.), l'assainissement (drainage d'eau fluviale, lutter contre la prolifération des ordures et dépotoirs sauvages, etc.), l'eau<sup>287</sup>.

---

<sup>284</sup> Service de la communication communale (Koudougou), 20 janvier 2004, « Un plan pour développer Koudougou », In : <https://lefaso.net/spip.php?article1120>, page consultée le 22 septembre 2021.

<sup>285</sup> [http://www.mairie-koudougou.bf/PDC%20\(web\).doc](http://www.mairie-koudougou.bf/PDC%20(web).doc), page consultée le 24 juin 2021. Elles étaient constituées de trois (03) personnes par secteur pour ensuite évoluer à quatre (04) avec l'implication d'une femme à cause du genre.

<sup>286</sup> OUÉDRAOGO Abdoul dit Kabila, Coordonnateur de l'Association Jeunesse Africaine (AJA), entretien du 12 septembre 2021 à Koudougou.

<sup>287</sup> Service de la communication communale (Koudougou), 20 Janvier 2004, « Un plan pour développer Koudougou », In : <https://lefaso.net/spip.php?article1120>, page consultée le 22 septembre 2021.

Les référentiels évoluent également dans le temps ; ils sont adaptés et réaménagés en fonction de l'évolution des enjeux et des réalités. En effet, le premier référentiel fut réalisé au moment où l'espace communal ne concernait que sa partie urbaine. Mais à partir de 2006, la communalisation intégrale avec l'élargissement de l'espace communal a posé la nécessité de révision du PCD ; d'où sa relecture en 2012. Ainsi par délibération n°002/C/KDG/CAB du 15 mai 2012 du conseil municipal, la décision a été prise d'actualiser ce référentiel qui fut élaboré avant la communalisation intégrale<sup>288</sup> pour couvrir la période 2013-2017. Cette actualisation se devait également participative ; d'où l'implication de divers acteurs allant des conseillers municipaux aux responsables des comités de projets en passant par les coutumiers et religieux et les responsables de la société civile<sup>289</sup>. A cet effet, les Comités Villageois de Développement (CVD)<sup>290</sup> vont être un nouvel acteur majeur auxquels plusieurs missions ont été confiées. Au niveau du Conseil municipal, il contribue à l'élaboration et l'exécution des plans communaux de développement ; il constitue un outil efficace du développement local en ce sens qu'il permet la participation de tous les acteurs à la définition et à la mise en œuvre des programmes locaux de développement<sup>291</sup>. En outre, ces derniers ont la tâche de contribuer à la promotion du développement local au niveau des villages<sup>292</sup>. Ils constituent donc le dernier-né des organes consultatifs mis en place pour l'expression collective des populations de base souvent éloignées géographiquement de l'institution communale<sup>293</sup>. C'est à ce titre qu'ils ont été impliqués dans la relecture du PCD. Pour l'élaboration de ce référentiel actualisé de façon participative, des enquêtes de terrain à l'échelle communale (avec la prise en compte des villages rattachés) vont se dérouler du 26 juin au 11 juillet 2012. De plus, les autorités ont associé quelques

---

<sup>288</sup> Commune de Koudougou, 2012, *op.cit.*, p.7.

<sup>289</sup> Commune de Koudougou, 2012, *idem.*, p.10. Ces acteurs étaient réunis au sein d'une commission ad' hoc qui a tenu sa réunion le 22 juin 2012 pour évaluer le cadrage méthodologique proposé par la DREP, service technique chargé de la rédaction du PCD.

<sup>290</sup> Ces organes sont nés avec le décret N°2007-032/PRES/PM/MATD du 22 janvier 2007 portant organisation, composition et fonctionnement des Conseils Villageois de Développement (CVD). Par ce décret, il fut institué dans les communes rurales et les villages rattachés aux communes urbaines à l'image de celle de Koudougou, les CVD auxquelles plusieurs missions ont été confiées. Ce sont des structures placées sous la tutelle du conseil municipal. Ils regroupent l'ensemble des forces vives du village.

<sup>291</sup> MAIGA Issoufou, 12 juillet 2007, « Conseils villageois de développement : Un outil efficace du développement local », In : <https://lefaso.net/spip.php?article22081>, page consultée le 28 mars 2022.

<sup>292</sup> Voir article 223 du CGCT.

<sup>293</sup> KABORÉ Souleymane, 2016, *La contribution de la décentralisation au développement socio-économique de la commune urbaine de Toma : 2000-2012*, Mémoire de Maîtrise en Histoire et Archéologie, Université Ouaga I Pr. Joseph KI-ZERBO, p.73.

représentants (leaders OSC) des couches sociales qui ont assuré le travail d'intermédiaire auprès des populations à travers leurs propres initiatives de consultations<sup>294</sup>.

Après avoir défini les référentiels de développement, la question du financement de leur réalisation vient sur la table. Une commune ne peut fonctionner sans un budget annuel qui puisse être utilisé pour les investissements. Mais, l'investissement nécessite un plan de priorisation des projets à réaliser. La mise en place de procédures participatives dans la définition du budget communal sont-elles une réalité à Koudougou ?

- **Budget participatif et/ou inclusif ?**

Le budget représente une estimation des dépenses nécessaires à la réalisation d'une opération financière, pour une période donnée, ainsi que des moyens prévus pour la financer<sup>295</sup>. Ainsi, un Plan Annuel d'Investissement (PAI) est mis en place qui priorise les projets à réaliser. C'est un programme des projets municipaux retenus et approuvés par le conseil qui seront exécutés durant l'année<sup>296</sup>. Mais ce travail peut être fait directement par les populations concernées. En ce moment l'on parle de Budget participatif.

« Un budget participatif consiste pour une personne publique à permettre aux habitants de décider de l'affectation d'une partie de son budget, voire de proposer eux-mêmes leurs propres projets »<sup>297</sup>. A ce propos, les premières expériences du Budget participatif du genre semblent avoir vu le jour en 2002 avec les Initiatives Locales de Développement (ILD). Leur mise en place est consécutive à l'élaboration du premier référentiel du développement. En effet, lors des différentes consultations, les débats autour des priorités sans réalisation concrète devenaient une source de démotivation. Ainsi, « Pour redynamiser les ardeurs et rassembler les acteurs autour de la finalisation du PDC participatif, il a fallu songer à la réalisation d'actions concrètes et visibles dans certains secteurs de la ville. C'est ainsi qu'est venue l'idée des

---

<sup>294</sup>OUÉDRAOGO Abdoul dit Kabila, Coordonnateur de l'AJA, entretien du 12 Septembre 2021 à Koudougou. Mais, il note que les rencontres en salle (à la mairie) ont pris le dessus sur le travail sur le terrain contrairement au premier référentiel.

<sup>295</sup> KANOUTE Mamadou Bachir (dir.), Sans date, *Manuel du Budget Participatif en Afrique Francophone*, Vol I, Dakar, ONU Habitat - ENDA Tiers Monde, p.21. [Online] [https://base.socioeco.org/docs/manuel\\_sur\\_les\\_budgets\\_participatifs\\_i.pdf](https://base.socioeco.org/docs/manuel_sur_les_budgets_participatifs_i.pdf), page consultée le 17 juillet 2022.

<sup>296</sup> Lexique des termes budgétaires dans : Centre d'Information, de Formation et d'Etudes sur le Budget (CIFOEB), Mai 2019, *Commune de Koudougou. Déclinaison du budget citoyen 2019*, pp.2-3, [Online] URL : [https://cifoeb.org/wp-content/uploads/2019/09/Document\\_BC\\_2019\\_commune\\_Koudougou\\_vf.pdf](https://cifoeb.org/wp-content/uploads/2019/09/Document_BC_2019_commune_Koudougou_vf.pdf), page consultée le 17 Juin 2022.

<sup>297</sup> MORIO Camille, 2020, *op.cit.*, p.67.

*Initiatives Locales de Développement (ILD)* »<sup>298</sup>. Elles ont été une approche de réalisations communautaires de micro-projets, des projets de proximité ou d'envergure sectorielle identifiés, conçus, réalisés et gérés par les habitants d'un secteur de la ville. La première expérience débutée en 2002 a concerné les secteurs 02, 05 et 08. En 2004, la seconde phase fut lancée dans les secteurs 01, 04 et 09. Quant aux autres secteurs, ils ont connu sa mise en œuvre en 2005. La coopération suisse, un partenaire financier, dans le cadre de ces initiatives mettait 3 000 000 à la disposition de chaque secteur qui en revanche doit mobiliser au moins une somme de 300 000 FCFA. Celles-ci ont permis par exemple de réaliser une borne fontaine d'une valeur de 3 370 563 FCFA au secteur 04, la clôture du CSPS du secteur 08 d'un coût de 6 184 000 dont 1.046.089 FCFA de ressources endogènes mobilisées<sup>299</sup>. L'on remarque que lors de ces expériences, les projets qui ont été les plus identifiés ont concerné la réalisation des infrastructures sociales de base. Le choix des secteurs bénéficiaires se faisait par tirage au sort. « *On choisissait dans le conseil, on faisait un tirage au sort des secteurs. Si on tire au sort ton secteur, on dit au secteur d'amener des projets et on regarde les projets, on les classe, et on tire au sort. Si ça tombe sur toi, tu prends [l'aide de la coopération suisse] et tu vas exécuter ton projet* »<sup>300</sup>. Ces expériences vont être une source d'inspiration pour la mise en place des comités de projets<sup>301</sup>.

L'autre mode de mise en œuvre du budget participatif dans la commune de Koudougou, renvoie à l'élaboration de façon inclusive du budget communal. Contrairement à la forme de budget participatif connue ailleurs dans le monde et dans les années 2000 (dans la commune), ce sont des acteurs organisés au sein d'association qui se réunissent pour définir le budget communal avec le conseil. Il n'est donc pas question d'un budget alloué aux populations décidant du secteur dans lequel il faut l'investir. A Koudougou, ce processus est piloté par le Centre d'Information, de Formation et d'Etudes sur le Budget (CIFOEB). En effet, au Burkina Faso, en 2009, fut mis en place le CIFOEB dans les communes de Ouahigouya et Koudougou en vue de leur permettre de planifier un budget participatif. Dans le cadre de la mise en œuvre du budget participatif à Koudougou, des actions de communication sont entreprises en vue

---

<sup>298</sup> [http://www.mairie-koudougou.bf/PDC%20\(web\).doc](http://www.mairie-koudougou.bf/PDC%20(web).doc), page consultée le 24 juin 2021.

<sup>299</sup> <http://www.mairie-koudougou.bf/ild.doc>, page consultée le 24 juin 2021.

<sup>300</sup> YAMÉOGO N. Marcellin, ancien Maire de Koudougou (2000-2005), entretien du 06 juillet 2021 au secteur 010 de Koudougou.

<sup>301</sup> Sur ces comités, lire ZONGO Bouraïman, 2016, *op.cit.*, p.147.

d'informer les citoyens. En plus de cela, la participation citoyenne est promue lors de la mise en œuvre d'un projet.

- ***Projets de développement et participation citoyenne***

Dans le CGCT, il est prévu des mécanismes qui garantissent la participation citoyenne à travers la consultation et le débat public sur les projets et grandes orientations du budget<sup>302</sup>. Il est reconnu la possibilité de créer au sein du conseil municipal des organes de concertation à caractère consultatif sur toute question d'intérêt local. Ainsi dans la commune de Koudougou, des cadres de consultations sont généralement organisés selon l'esprit de cette loi lors de la réalisation des infrastructures pour animer par moment le débat public. Il faut noter que le débat public est une forme de participation qui intervient dans le cadre de la préparation d'un projet ou d'une décision collective à prendre. « *Il peut s'agir aussi bien d'accompagner la réalisation d'un équipement ou d'une infrastructure [il s'agit d'une consultation] ponctuelle et focalisée sur un horizon de projet* »<sup>303</sup>. L'avantage pour les autorités locales c'est que le débat public n'est pas un fait nouveau dans les sociétés africaines<sup>304</sup>. Pour les pouvoirs modernes et les nouveaux acteurs de projets de développement, c'est donc un terreau sur lequel ils peuvent s'appuyer pour mieux réaliser les projets de développement.

Dans la commune de Koudougou, le débat public intervient entre les autorités locales et/ou les ONG et les populations concernées lors des réalisations des projets de grandes envergures à l'échelle communale à travers la mise en place des cadres de concertations et des comités de pilotage. Ce fut le cas avec la construction du marché central, la construction de la gare routière et bien d'autres infrastructures qu'elles aient été réalisées en milieu urbain ou en milieu rural.

Le projet qui a consisté à la construction du Grand marché de Koudougou n'a pas ignoré surtout l'implication des acteurs les plus concernés. L'EPCD s'est chargé de la coordonner cette participation. Il « *était chargé de la coordination entre tous les partenaires qui gravitaient autour du projet. Il y avait les commerçants, les entreprises, les techniciens. L'EPCD était chargé d'assurer la participation effective de toutes ces parties prenantes* »<sup>305</sup>. Des consultations ont également eu lieu dans le cadre de la construction de la gare routière entamée

---

<sup>302</sup> Voir son article 11.

<sup>303</sup> BLONDIAUX Loïc, 2008, *op.cit.*, p.53.

<sup>304</sup> BINDEDOU-YOMAN Justine (dir.), 2016, *Le procès de la démocratie en Afrique*, Paris, L'Harmattan, p.15. Elle évoque la *palabre* qui est une séance de débat coutumier de concertation en vue d'aboutir au consensus.

<sup>305</sup> Diallo A. Bachir, directeur de l'EPCD, entretien du 21 septembre 2021 à Koudougou.

en 2005 et inaugurée le 19 avril 2016<sup>306</sup>. Les échanges portent sur plusieurs aspects des projets à réaliser. Nous avons premièrement l'emplacement de la réalisation. Ainsi à propos du marché central Capucine CHARRIEAU écrit :

« *Le syndicat des commerçants a participé aux négociations sur l'emplacement du futur marché. Il s'agissait soit de conserver l'emplacement sur l'ancien site (situé dans la zone commerciale et administrative) soit construire le site (un peu plus excentré, à un peu plus d'un kilomètre de l'ancien) dont la superficie est plus importante* »<sup>307</sup>.

A propos de l'emplacement du projet, des initiatives à l'endroit des autorités coutumières est nécessaire avec lesquelles sont entretenues « *des relations de collaboration, de coopération (...) dans le domaine foncier* »<sup>308</sup>. C'est ce que soulève le responsable de l'EPCD :

« (...) *par rapport aux terres où ça [le projet] doit se réaliser, y a ce qu'on appelle le chef de terre, c'est des gens que vous ne pouvez pas négliger. Vous devez vous approcher d'abord d'eux pour leur exposer ce que vous devez faire, montrer les tenants et les aboutissements et (...) demander leur accord ; et eux-mêmes, ils doivent être impliqués pendant la réalisation* »<sup>309</sup>.

Deuxièmement, les réalisations marchandes impliquent les populations (surtout les commerçants) sur les frais et taxes de location. Ainsi à propos de la construction de la gare routière et les frais d'occupation, Mathieu YAMÉOGO déclare : « *Avant l'ouverture de la gare on s'est concerté sur ça (...) on appelait tous les syndicats. En son temps c'était l'OTRAF [Organisation des Transporteurs du Faso], ONTTB [Organisation Nationale des Transports Terrestre du Burkina]* »<sup>310</sup>. Ces consultations débutées sous le maire Seydou ZAGRÉ ont généralement porté sur la construction du marché et des échanges autour des taxes, aux dires de Mathieu YAMÉOGO.

En plus des consultations lors des réalisations de projets, il est souvent constaté la mise en place d'étude de diagnostics qui permettent d'orienter l'action du *gouvernement local* dans les choix des projets de développement. Ce fut par exemple le cas, entre 2005-2006, du diagnostic pour une élaboration de stratégies concertées d'intervention pour les services d'eau et assainissement. Dans cette dynamique, des entretiens ont été réalisés auprès des usagers de

<sup>306</sup> KABORÉ François, 21 avril 2016, « Transport interurbain au Burkina Faso : Koudougou inaugure sa gare routière », In : <http://news.ouaga.com/h/97207.html>, page consultée le 06 février 2022.

<sup>307</sup> CHARRIEAU Capucine, 2015, *Enjeux et stratégie des acteurs locaux dans la gestion d'une infrastructure marchande. Le cas du marché central de Koudougou au Burkina Faso*, Mémoire de Recherche Master I en Magistère Aménagement et Urbanisme/Géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, pp.24-25.

<sup>308</sup> KIBINOUN NAABA, Instituteur à la retraite, entretien du 19 mars 2022 à Issouka au secteur 06.

<sup>309</sup> Diallo A. Bachir, directeur de l'EPCD, entretien du 21 septembre 2021 à Koudougou.

<sup>310</sup> YAMÉOGO Mathieu, Secrétaire Général de l'OTRAF/Koudougou et Contrôleur Général du Comité de Gestion de la Gare Routière, entretien du 28 septembre 2021 à Koudougou.

l'eau. Ainsi, des focus groupes furent organisés dans les dix (10) secteurs et 22 villages regroupant des hommes, des femmes, de jeunes filles et garçons. Il y a eu donc des tentatives d'implications en vue de recueillir des données sur les ressources en eau, de répertorier les infrastructures d'eau, des pistes de solutions pour une amélioration de la situation<sup>311</sup>. A propos de cette question de l'eau, en 2013, la mairie de Koudougou a mis en place des cadres de concertation dans le domaine de l'eau et assainissement dénommés Comité communal de l'eau et de l'assainissement<sup>312</sup>. C'est un cadre d'échanges et de planifications entre les acteurs qui interviennent dans ce domaine dont les associations comme Association Eau pour Tous. Ce sont donc des démarches participatives qui peuvent non seulement exercer des pressions sur les services publics mais aussi permettre une modernisation de l'action publique à en croire Loïc BLONDIAUX<sup>313</sup>.

Les consultations dans le cadre de la réalisation de projet sont devenues également une réalité même en milieu rural suite à l'avènement de la communalisation intégrale. Ces consultations sont des moments d'échange d'informations sur le projet déjà défini et un cadre de sollicitation de l'aide de la masse pour le bon déroulement des activités. « *Lorsqu'ils veulent nous donner des informations, on fait recours à un crieur public qui sillonne le village avec son micro haut-parleur pour inviter les gens à une rencontre à la maison des jeunes. Tous s'y retrouvent et on fait part de l'information aux populations* »<sup>314</sup>. Conformément à l'esprit du CGCT, le droit à l'information pour permettre le débat public est peu ou prou une réalité. En effet, il est reconnu au citoyen le droit à l'information sur la gestion des affaires locales en vue de lui permettre de participer aux débats publics sur les différents projets et programmes de développement<sup>315</sup>.

La coopération décentralisée fait également la promotion de la participation citoyenne à travers la mise en place des cadres de concertation. En effet, les villes jumelées à Koudougou

---

<sup>311</sup> S.A.W.E.S, 2006, *op.cit.*, p.10.

<sup>312</sup> KABORÉ Aziz, 29 juin 2020, « Associations des Usagers de l'Eau : bientôt leur redynamisation par la commune de Koudougou », In : <https://fasopic.net/associations-des-usagers-de-leau-bientot-leur-redynamisation-par-la-commune-de-koudougou/>, consultée le 29 décembre 2021.

<sup>313</sup> BLONDIAUX Loïc, 2008, *op.cit.*, p.92.

<sup>314</sup> YAMÉOGO N. Joseph, paysan, entretien du 13 septembre 2021 à Pékiri. Ce témoignage de OUEDRAOGO Drissa est également illustratif des consultations dans le cadre de la réalisation de certains projets en milieu rural : « *Nous sommes consultés (...). Lorsque y a une réalisation, les responsables des sous-zones ou quartiers se rassemblent pour décider de quelles sous-zones semblent la mieux indiquées pour la recevoir. Cela permet d'éviter de brimer certaines qui sont vraiment dans le besoin. Par exemple pour ce qui est de la réalisation de notre district sanitaire, ils ont réuni les populations. Le chef du village a été consulté, il a participé à la rencontre des autorités également (...)* ».

<sup>315</sup> Article 11 du CGCT

réunissent autour d'elles les autorités élues de la commune, les responsables de quartiers, les chefs coutumiers, les responsables religieux, et régulièrement leur avis est demandé pour la mise en œuvre des projets<sup>316</sup>.

En plus des cadres de ces initiatives de participation citoyenne impulsées par le haut, on note d'autres formes de participations citoyennes impulsées cette fois-ci par le bas.

#### **IV. Les formes ascendantes de la participation politique : veille citoyenne et participation active**

Outre la participation électorale et publique descendante, d'autres formes de participation à la vie politique locale nées des initiatives des citoyens ont émergé dans la commune de Koudougou. Elles concernent la veille citoyenne, le plaidoyer, la remise en cause des décisions politiques, etc. Les objectifs recherchés sont une gouvernance exemplaire et une demande de plus d'implication dans les prises de décision. Alors comment se manifeste la veille citoyenne dans la commune de Koudougou ?

##### **IV.1. Veille citoyenne : interpellation et plaidoyer**

Les acteurs de cette forme de participation sont les organisations de la société civile, les citoyens 'ordinaires', la chefferie traditionnelle et coutumière à travers divers canaux ou outils de porte-voix. Ces différents acteurs bénéficient d'un contexte favorable à la participation d'une gouvernance démocratique au niveau local<sup>317</sup>.

La veille citoyenne dans la commune de Koudougou se manifeste de différentes manières. Elle prend en compte non seulement l'interpellation mais aussi la dénonciation. Elle touche les questions sensibles telles que la gouvernance foncière, la qualité des services rendus, le problème de l'eau, de l'assainissement, etc.

Tout d'abord, la question du foncier a fait l'objet de nombreuses interpellations et dénonciations de la part des populations de façon individuelle ou collective. Les populations

---

<sup>316</sup> RAMDÉ Eunoc, 2011, *op.cit.*, pp.67-70.

<sup>317</sup> La commune de Koudougou dispose d'un ensemble de services de communication pouvant aider à l'émergence de telles initiatives. Ces services peuvent servir d'espace d'expression citoyenne dans le cadre de l'interpellation, du plaidoyer et de la dénonciation. Aussi la commune dispose d'un vaste ensemble d'organisations qui touchent tous les domaines de la vie. Ces organisations bénéficient de plus en plus de formations de renforcement des capacités de la part de partenaires comme le LC, etc. En outre, les autorités communales sont de plus en plus dans une dynamique de collaboration et d'ouverture aux citoyens.

urbaines sont les plus concernées par ce sujet et sont par conséquent les plus impliquées. Comme le souligne ce témoignage de l'ex maire Marcellin N. YAMÉOGO « *Les gens interpellent tout le temps (...)* »<sup>318</sup>. Dans les années 2004, le conseil municipal avait initié une émission radiophonique connue sous le nom de « *L'heure du développement communal* » qui était « *une tribune d'échange entre le conseil municipal et les populations sur des thèmes du développement local comme le budget communal ; le plan de développement* »<sup>319</sup>. Cette émission avait en outre pour ambition de promouvoir une démocratie participative dans la commune. C'était une émission, « *faite avec le maire et des intervenants qui ont soit un projet à présenter, soit des informations à faire passer, [qui permettait] de s'adresser à un large public et [qui permettait] à la population de poser des questions par téléphone au Maire ou aux intervenants* »<sup>320</sup>. C'est dans ce cadre que des thématiques autour de la question des lotissements étaient abordées. Les citoyens ne manquaient pas à cet effet, l'occasion d'interpeller et de dénoncer la mauvaise gouvernance autour des lotissements entrepris en 1998. A ce propos, Marcellin N. YAMÉOGO poursuit en ces termes :

*« Mais ils exagéraient aussi. Les gens pensaient que tout ce qui se passe, c'est l'histoire des parcelles. Si tu paies une bière [pour ce qui est des autorités locales], c'est les parcelles. Si tu marches, c'est les parcelles. Si tu bois, c'est les parcelles. J'ai été même obligé à « L'heure du développement communal » de leur dire vraiment de faire pardon parce qu'on ne vit pas seulement de leurs parcelles (...) donc de nous coller la paix »*<sup>321</sup>.

C'est dire que la veille était de rigueur. Loin d'être une exagération, c'est plutôt une véritable opinion citoyenne et d'interpellation qui était en construction. C'est un appel lancé à l'endroit des élus locaux sur les problèmes du moment à solutionner le plus rapidement possible. Alors, l'un des éléments qui influence la participation citoyenne est le sentiment de victime ou d'injustice.

Dans la commune de Koudougou, les OSC ont un intérêt manifeste en ce qui concerne « *l'interpellation autour de la bonne gouvernance* »<sup>322</sup>. En fait, elles se portent comme porte-parole de la masse auprès des responsables des services sociaux de base. Elle joue un rôle

---

<sup>318</sup> YAMÉOGO N. Marcellin, ancien Maire de Koudougou (2000-2005), entretien du 06 juillet 2021 au secteur 010 de Koudougou.

<sup>319</sup> BADO Jean-Marie, BAYILI Paul et VALEA Mathieu, 2004, *op.cit.*, p.5.

<sup>320</sup> EPCD et CAGEC, 2007, *op.cit.*, p.17.

<sup>321</sup> YAMÉOGO N. Marcellin, ancien Maire de Koudougou (2000-2005), entretien du 06 juillet 2021 au secteur 010 de Koudougou.

<sup>322</sup> ZONGO M. Moctar, Maire de Koudougou, entretien du 19 août 2021 au secteur 01 de Koudougou.

« *d'interface, de contrepoids, de veille et d'interpellation (...)* »<sup>323</sup>. A Koudougou, les différentes interpellations et dénonciations des OSC vont à l'endroit des responsables de certains services comme ceux de l'électricité et de l'eau. Par exemple, le 02 septembre 2016, la section Organisation Démocratique de la Jeunesse du Burkina Faso (ODJ) de Koudougou, suite à des coupures intempestives de l'eau et de l'électricité, a entrepris une tournée pour demander des explications et inviter à une amélioration des services au profit de la population. Dès le lendemain, on a assisté au retour de l'eau dans les secteurs concernés avec une bonne pression<sup>324</sup>. C'est également une démarche privilégiée par l'Association Eau Pour Tous (AET) créée en 2008 dans le cadre de l'interpellation comme le résume ces propos :

« *Quand il y a un problème, on va rencontrer le directeur, le responsable de l'ONEA. On porte à sa connaissance le problème, les préoccupations (...). Dès que y a coupure, je l'appelle. Ce que je lui ai dit : 'plus ils vont collaborer avec nous, moins ils vont avoir la pression (...) quand les gens vont venir en masse ça c'est autre chose'* »<sup>325</sup>.

Dans le domaine de l'eau et assainissement, non seulement les autorités locales sont interpellées sur l'absence ou l'insuffisance des toilettes publiques et de rues en milieu urbain. Aussi, le comportement peu catholique des citoyens par rapport à l'entretien des toilettes dans les espaces publics comme dans les marchés (marché du secteur 10) et dans l'enceinte du Théâtre Populaire (TP) est décrié par certains citoyens et responsables d'associations depuis plusieurs années. Par exemple, il est décrié le comportement de certains usagers des latrines qui « *rentres dans les WC et font leurs besoins, juste à côté du trou* »<sup>326</sup>. En plus, le comportement "anti-assainissement" des citoyens est dénoncé dès que l'occasion se présente.

Par ailleurs, dans la quête d'une bonne gouvernance, l'interpellation prend souvent l'allure d'une mise en garde des autorités locales. En effet, il est arrivé que l'attention du premier responsable de la commune sur les comportements peu orthodoxes des conseillers municipaux soit attirée par les populations lors des cadres d'échange. Par exemple le 17 mai 2007, lors d'un échange entre le maire et les commerçants, « *certaines commerçants ont dit au maire d'avoir un œil regardant sur ses administrés car ils sont les premiers à lui créer des difficultés (...) que le départ de l'ancien maire a été orchestré par les conseillers municipaux à travers leur implication dans les affaires de parcelles. Et si le maire Seydou ne s'en méfie pas, l'affaire du*

<sup>323</sup> COULIBALY Hervé Landry, 2018, *op.cit.*, p.270.

<sup>324</sup> BATIONO Modeste, 08 septembre 2016, « Coupures d'eau à Koudougou : L'ODJ monte au créneau », In : <https://lepays.bf/coupures-deau-a-koudougou-lodj-monte-creneau/>, page consultée le 09 février 2021.

<sup>325</sup> KABORÉ Daouda, Président de l'AET, entretien du 31 décembre 2021 au secteur 10 de Koudougou.

<sup>326</sup> KABORÉ Daouda, Président de l'AET, entretien du 31 décembre 2021 au secteur 10 de Koudougou.

*marché pourrait aussi le faire quitter son fauteuil* »<sup>327</sup>. Ce langage montre que les acteurs de la société civile sont conscients de leur poids, suivent également de près la gouvernance locale. Mais, il semble être plutôt une mise en garde de l'autorité afin d'assainir son administration, ou une pression des groupes pour renégocier des politiques qui puissent prendre en compte l'intérêt de tous en principe. Ceci est également manifeste de l'intérêt que les populations accordent à la vie politique locale, surtout à la gestion de la cité.

Si certains portent leur regard sur la gouvernance locale dans les domaines eau et assainissement, d'autres catégories portent leurs interpellations sur les politiques culturelles. C'est généralement le cas des associations de jeunes. En effet, les associations des jeunes évoluant dans le cadre des activités culturelles ont eu également des initiatives d'interpellation des autorités de la commune par rapport à la répartition des budgets touchant les secteurs d'activités les concernant. Les subventions étaient orientées vers quelques activités pourtant beaucoup de jeunes avaient des initiatives au niveau local<sup>328</sup>.

Par ailleurs des acteurs comme les autorités religieuses et coutumières portent leur regard sur les actes en mesure de porter atteinte à la cohésion, à la paix sociale<sup>329</sup>.

Si certains acteurs trouvent au plaidoyer un moyen efficace, moins agressif pour l'orientation des politiques, d'autres pensent que la revendication reste le moyen efficace. « *Nous sommes des associations de luttes (...) c'est vrai il faut faire le plaidoyer mais, nous pensons que l'action de réclamer, (...), quelle qu'en soit la méthode (...) nous, nous allons le réclamer (...)* »<sup>330</sup>. Cela s'apparente à une forme de participation de protestation.

#### **IV.2. De la protestation passive à la manifestation plus ou moins violente**

Au Burkina Faso, après les indépendances, la participation de contestation est demeurée animée par les syndicats qui tentent de veiller à la bonne gouvernance surtout<sup>331</sup>. Le recours à la déprédation sur la voie publique, à la grève, à des manifestations violentes, le boycott des décisions politiques, etc., sont les manifestations de ce type de participation.

---

<sup>327</sup> ZOUMBARA Dabadi, 24 mai 2007, « Commerçants et municipalités de Koudougou : Un dialogue direct qui en dit long », In : <http://lefaso.net/spip.php?article21005>, page consultée le 06 février 2022.

<sup>328</sup> KOUANDA Saïdou, Président du Conseil Régional de la Jeunesse du Centre-Ouest (CRJ/CO), entretien du 22 septembre 2021 au secteur 05 de Koudougou. Le FESTHURIK à l'issue de ces interpellations en est bénéficiaire.

<sup>329</sup> NANA Teega-wendé Rodrigue, 2016, *op.cit.*, p.37.

<sup>330</sup> BADO/TRAORÉ Sarata, secrétaire de l'AK, entretien du 28 septembre 2021 au secteur 09 de Koudougou.

<sup>331</sup> Lire cet ouvrage : SOMÉ Désiré Boniface, 2018, *Les organisations de la société civile au Burkina Faso. De la régulation sociale au mercenariat politique*, Paris, L'Harmattan, 257.p.

### ✓ Acteurs et formes de participation de contestation à Koudougou

A Koudougou, la contestation se manifeste dans un premier temps par le refus d'honorer les décisions politiques de façon passive. En effet, une des formes de protestations développées contre les décisions du conseil municipal est la résistance aux taxes et impôts. C'est ce qui s'est passé en 2013.

En 2013, le conseil municipal adopte un certain nombre de délibérations parmi lesquelles il fut institué une augmentation des taxes d'occupation du domaine public. Il fut donc décidé que la taxe d'occupation du domaine public serait désormais de 100 FCFA par m<sup>2</sup> et par mois lorsque le domaine est situé en bordure d'une voie non bitumée et de 150 FCFA le m<sup>2</sup> par mois quand le domaine est au bord d'une voie bitumée. En outre, la location du jardin du maire passe de 100 000 FCFA par mois à 150 000 FCFA par mois. Les boutiques de rue seront à 15 000 FCFA le mois<sup>332</sup>. L'application de ces décisions s'est heurtée à la résistance des concernés « *au motif qu'ils n'auraient pas été associés à la détermination de ces tarifs et qu'il y aurait eu un manque de dialogue entre l'exécutif communal et eux* »<sup>333</sup>. Une contestation qui a abouti à la mise en place d'un cadre de concertation, un espace de débat<sup>334</sup> ayant permis la suspension de la décision lors du conseil municipal tenue du 26 au 28 mars 2014<sup>335</sup>. Même si cette décision peut être considérée comme une manipulation en vue de faire croire à une ouverture au dialogue comme le pense Bouraïman ZONGO, nous voyons en cela, une forme de sollicitation de plus de dialogue avec les élus locaux, le besoin de porter le projet à la base (secteurs les plus concernés directement) par les représentants en vue d'échanger et recueillir les propositions. Le besoin de participer aux prises de décisions est réel. Même si cela s'apparente à une forme de manipulation de la participation, elle permet de désamorcer des points de tensions et d'éviter la crispation des tensions. Elle permet en réalité de réévaluer et même d'actualiser les politiques publiques. Elle peut donc servir comme un moyen d'action pour influencer les politiques publiques et la façon dont les décisions sont prises au conseil municipal. Ces propos du maire Jérôme ZOMA lors de la session de 2014 sont un exemple palpable que les décisions politiques ne doivent et ne peuvent plus être prises de façon unilatérale :

---

<sup>332</sup>ZOMA Cyrille, 11 novembre 2013, « Koudougou : Près de 5000 parcelles volatilisées », In : <https://infokoudougou.blog4ever.com/koudougou-pres-de-5-000-parcelles-volatilisees>, consultée le 24 avril 2022.

<sup>333</sup> ZONGO Bouraïman, 2016, *op.cit.*, p.179.

<sup>334</sup> Pour les uns, une implication des commerçants permettra à la commune de financer son développement (construction d'un abattoir semi-moderne, construction, réfection de salles de classes, achat de fournitures scolaires, etc.) et pour les autres se penchaient sur une augmentation vertigineuse des taxes.

<sup>335</sup> ZONGO Bouraïman, 2016, *idem.*, p.180.

« Notre ville est dans un calme relatif. Il ne revient pas au conseil municipal de troubler cette quiétude. Au vu de la réticence, j'ai rencontré les acteurs de l'informel et nous n'avons pas trouvé un terrain d'entente. Au regard de certains problèmes politiques et sociaux le conseil municipal a décidé de surseoir à cette délibération »<sup>336</sup>.

En plus du refus d'honorer des taxes jugées inappropriées, une autre forme de protestation passive est le refus de certaines formations politiques de cautionner des décisions du maire jugées impopulaires. En effet, après des interpellations, les décisions impopulaires sont portées sur la place publique par certaines formations politiques de l'opposition. Ce qui fut le cas avec l'affaire du terrain de la place de la Nation en 2011 selon ce témoignage : « Place de la Nation, un bon matin, on nous a dit que c'est attribuer à un opérateur économique notamment ZONGO [Emmanuel] de splendide [hôtel]. Nous on s'est levé, on a dit qu'on n'est pas d'accord de cette proposition (...) C'est nous conseiller (...), on a convié la presse. »<sup>337</sup>. En plus des formations politiques, les OSC se sont également « mobilisées (...) pour demander à ce que cette place soit conservée parce que c'est un espace réservé pour construire la place de la nation »<sup>338</sup>.

Dans un second temps, la contestation peut se manifester sous forme de grèves plus ou moins violentes. Celle-ci est considérée comme la forme traditionnelle de la participation non conventionnelle<sup>339</sup>. Elle est utilisée par les syndicats des commerçants, les associations des élèves et des étudiants, les associations de droit de l'homme comme le Mouvement Burkinabé des droits de l'Homme et des peuples (MBDHP).

Pour ce qui est des commerçants, l'une des manifestations de protestation les plus violentes fut celle de 2011. En 2011, face à des décisions jugées non conformes, le syndicat des commerçants à Koudougou a organisé des manifestations qui ont fait recours à la grève. En effet, le point de départ fut le mode de gestion du marché. Des pénalités de retard étaient imposées aux commerçants et des boutiques avaient été scellées pour non-paiement. « A cette époque le gestionnaire appliquait avec fermeté le scellage des boutiques »<sup>340</sup>. Ce qui a provoqué une mobilisation des commerçants le 27 avril 2011 pour manifester. Une manifestation qui s'est soldée par l'incendie du bureau de l'EPCD, le saccage du domicile du maire de la commune.

<sup>336</sup> <https://infokoudougou.blog4ever.com/conseil-municipal-de-koudougou-le-conseil-abandonne-laugmentation-des-taxes>, page consultée le 25 avril 2022.

<sup>337</sup> OUÉDRAOGO Adama, Homme politique, ex-conseiller municipal de 2006-2014, entretien du 01 avril 2022 au quartier Burkina. Lire : ZOMA Cyrille, 22 août 2011, « Verger litigieux de Koudougou : Le groupe municipal UNDD "achète" la bagarre » : In : <https://lefaso.net/spip.php?article43577>, consultée le 10 janvier 2023.

<sup>338</sup> KOUANDA Saïdou, Président du CRJ/CO, entretien du 22 septembre 2021 au secteur 05 de Koudougou.

<sup>339</sup> SAWADOGO Aboubacar, 2004, *op.cit.*, p.19.

<sup>340</sup> CHARRIEAU Capucine, 2015, *op.cit.*, p.56.

En réalité, « *Partis du grand marché, les marcheurs scandaient des slogans exigeant le départ du président de l'EPCD, la révision des prix des loyers, la levée du sens interdit aux alentours du marché, l'annulation des pénalités et dettes* »<sup>341</sup>. Le 28 avril, les commerçants et quelques sympathisants instaurent à Koudougou une ville morte<sup>342</sup> : arrêt des cours dans les lycées, les institutions bancaires, les services publics et privés, les stations d'essence et les pharmacies et., ont été fermés de gré ou de force. Ces actions sont une forme d'appel de renégociation de la manière dont les taxes et frais de locations des boutiques doivent être perçus bien que la grève se soit soldée par des actes de vandalisme, de violence.

**Image N°1 : Marche de protestation des commerçants en 2011**



**Source :** <https://lefaso.net/spip.php?article41810>, page consultée le 20 avril 2022.

Cette image ci-dessus témoigne de l'une des manifestations des commerçants en 2011. Ces derniers avaient pris les artères de la ville en 'otage' à travers leur marche.

En outre, la participation de protestation se manifeste à travers les grèves des élèves et étudiants dans la commune pour revendiquer une justice sociale ; action qui participe à l'animation de la vie politique locale. A plusieurs reprises, les élèves ont manifesté pour réclamer de meilleures conditions d'études, la justice (cas de Norbert et Justin ZONGO), se

---

<sup>341</sup> ZOUNGRANA Placide, 28 avril 2011, « Manifestation de commerçants à Koudougou : La fermeture de boutiques provoque casses et incendies », In : <https://lefaso.net/spip.php?article41799>, lue le 10 septembre 2021.

<sup>342</sup> ZOMA Cyrille, 29 avril 2011, « Koudougou : Les commerçants instaurent une ville morte », In : <https://lefaso.net/spip.php?article41810>, page consultée le 20 avril 2022.

sont associés à des syndicats de travailleurs pour dénoncer des décisions politiques impopulaires. Par exemple, l'Association des Scolaires de Koudougou (ASK) a répondu le 24 février 2010 à l'appel des organisations syndicales dans le cadre de la journée de protestation contre l'application de la Taxe de Développement communal (TDC)<sup>343</sup>. A cette occasion, Maturin BOUDA, secrétaire général de l'ASK, a laissé entendre que le TDC vise plutôt à alimenter les budgets bancaires, à développer des budgets de certaines familles<sup>344</sup>.

Aussi, lorsqu'il y a une manifestation d'intérêt général presque toutes les couches sociales participent au côté des OSC aux marches-meetings à l'image de la marche du 20 juillet 2013 organisée par la coalition provinciale de la lutte contre la vie chère, la fraude et la corruption<sup>345</sup>.

**Image N°2 : Manifestation dans les rues de Koudougou contre la vie chère en 2013 à l'appel de la CCV**



**Source :** <https://infokoudougou.blog4ever.com/marche-meeting-contre-la-vie-chere-koudougou-a-marche-dans-le-calme-le-samedi-20-juillet-les-koudougoulais-pour-denoncer-la-cherte-de-la-vie-sont-sortis-nombreux-pour-repondre-a-lappel-de-la-coalition-provinciale-de-lutte-contre-la-vie-chere-la-corr>, page consultée le 25 avril 2022.

<sup>343</sup> Sur la TDC, lire : L'Indépendant, 08 février 2010, « Taxe de développement communal : Encore une pilule », In : <https://lefaso.net/spip.php?article35254>, page consultée le 18 avril 2022.

<sup>344</sup> ZOUMBARA Dabadi, 25 février 2010, « Marche de protestation contre la taxe de développement communal : Plus de 10000 manifestants à Koudougou », In : <http://lefaso.net/spip.php?article35574>, page consultée le 30 mars 2022.

<sup>345</sup> <https://infokoudougou.blog4ever.com/marche-meeting-contre-la-vie-chere-koudougou-a-marche-dans-le-calme-le-samedi-20-juillet-les-koudougoulais-pour-denoncer-la-cherte-de-la-vie-sont-sortis-nombreux-pour-repondre-a-lappel-de-la-coalition-provinciale-de-lutte-contre-la-vie-chere-la-corr>, consultée le 25 avril 2022.

Sur cette image l'on aperçoit les militants (en habits rouges) d'une des puissantes OSC impliquées dans la vie politique de la commune : l'ODJ. Les jeunes sont des acteurs considérables dans la participation de contestation. Bien que la marche concerne une situation nationale, cette situation n'épargne personne dans la commune.

#### **IV.3. Les espaces d'expression et canaux d'interpellation, de plaidoyer et de dénonciation**

Les espaces publics de cette action sont les radios locales, les '*grins de thé*' et récemment à l'heure des nouvelles technologies, les réseaux sociaux comme Facebook. C'est ce qui ressort de nos échanges avec certaines personnes dans la commune de Koudougou. *« L'interpellation peut être sous forme d'écrit, ça peut être verbal, ça peut être sous forme d'action qu'on peut réaliser, ça peut être la dénonciation à travers des radios, à travers Facebook ou dans les '*grins de thé*'. C'est comme ça que se fait l'interpellation »*<sup>346</sup>.

Les différentes initiatives en matière d'une bonne gouvernance locale se font par correspondance à travers des notes et appels téléphoniques. Certaines personnes après une interpellation sans succès se tournent vers la dénonciation qui se révèle efficace. La dénonciation s'apparente, en effet, dans ce cas de figure à l'exposition de la situation sur la place publique. Si au début de la décentralisation l'espace était vraiment restreint, de nos jours, les autorités se retrouvent dans une situation qui les amène à prêter une oreille attentive aux interpellations ; en témoignent ces propos : *« vous savez ? les gens ont peur de Facebook, ils ont peur de la radio et surtout les radios communautaires où c'est un problème qui est comme une traînée de poudre »*<sup>347</sup>. Le sentiment d'être surveillé et la peur que d'éventuelles mauvaises actions soient exposées sur la place publique à travers Facebook sont partagés par certains élus locaux du mandat actuel<sup>348</sup>.

L'interpellation se fait aussi à travers des rencontres d'échanges initiées par des organisations (ODJ) avec des responsables de certains services pour mieux appréhender les contours d'un problème.

<sup>346</sup> OUÉDRAOGO Abdoul dit Kabila, Coordonnateur de l'AJA, entretien du 12 septembre 2021 à Koudougou.

<sup>347</sup> OUÉDRAOGO Abdoul dit Kabila, Coordonnateur de l'AJA, entretien du 12 septembre 2021 à Koudougou.

<sup>348</sup> SEMDÉ/KABORÉ Zénabo laisse entendre que les réseaux sont de plus en plus utilisés pour interpellier et dénoncer. Les élus locaux se trouvent dans une posture de plus en plus difficile puisqu'au moindre faux pas, l'information atteint le maximum de public. Notons que depuis 2011, les réseaux ont commencé à occuper plus d'espace dans la vie des populations. Après l'insurrection populaire, ils ont fait tache d'huile au sein de celle-ci.

La commune de Koudougou a connu sa première expérience dans la mise en place de gouvernements locaux en 1960. Mais à partir de 1966 cette dynamique a été interrompue suite aux contextes sociopolitiques tumultueux. Ce n'est qu'à partir de 1995 que son droit au choix de l'exécutif local fut rétabli. Ainsi du militantisme en passant par la participation aux meetings, aux votes, les populations de la commune ont participé de différentes manières aux élections pour la mise en place des exécutifs locaux.

Dans le cadre de la mise en place des référentiels de développement et de la réalisation de projets, les pratiques participatives et délibératives telles que la consultation, le débat public sont à noter pour peser sur les politiques publiques. En outre, des initiatives ascendantes telles que la veille citoyenne, le plaidoyer et contestation sont d'autres formes d'actions citoyennes identifiées dans l'animation de la vie politique locale. Mais qu'en est-il de la vie sociale ?

## CHAPITRE IV : PARTICIPATION A LA VIE SOCIALE

La participation citoyenne non seulement touche à la vie politique de la cité mais se manifeste également dans certains domaines sociaux. Il n'y a pas de développement sans un environnement sain, sans le minimum d'infrastructures sociales telles que les centres de santé, d'éducation et sans une solidarité envers certaines couches sociales. C'est pour cela que depuis 2009, le Burkina Faso a entamé un processus de transferts de plusieurs compétences aux collectivités territoriales pour plus d'efficacité dans l'orientation et la réalisation des politiques de développement<sup>349</sup>.

L'idée de la citoyenneté recommande alors l'intervention des citoyens dans ces différents domaines pour le bien-être de leur communauté. Alors comment les populations de la commune de Koudougou se sont-elles impliquées dans l'assainissement de leur environnement ? Quelles formes de participation pour une meilleure éducation au profit des élèves et étudiants ? Comment les actions de solidarité se manifestent-elles dans la commune de Koudougou ?

### I. Quelles initiatives citoyennes dans l'assainissement de la commune ?

Dans le cadre de la décentralisation, les communes reçoivent des compétences dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. En fait, l'article 89 du CGCT précise en quoi cela consiste : assainissement, lutte contre l'insalubrité, prévention de lutte contre les feux de brousse, lutte contre la divagation des animaux, participation à la protection et à la gestion des ressources en eaux souterraines, en eaux de surface et des ressources halieutiques, etc. Mais avant de nous pencher sur les actions citoyennes en matière d'assainissement que savons-nous de l'origine des déchets polluants ?

#### I.1. Origine des déchets dans la commune de Koudougou

Dans la commune de Koudougou les déchets proviennent en grande partie des activités humaines. Il s'agit d'une part des ménages et des activités marchandes. En effet, dans plusieurs

---

<sup>349</sup> Pour plus d'informations sur les différentes étapes de transfert des compétences, consulter : Ministère d'État (ME) et Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Intérieure (MATDSI), 2016, *Rapport de l'étude sur l'évaluation de rétrospective et prospective du coût des compétences transférées par la loi aux collectivités territoriales du Burkina Faso*, Rabat, Cité et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique, 64.p.

ménages, les déchets cohabitent avec les hommes ou sont jetés sur la place publique. Une étude menée par Rasmata Katia MAGNIANT-ZIBA sur l'eau à usage domestique donne plus de précision sur la nature des polluants (eaux usées, excréta) de l'environnement et leurs acteurs dans la commune surtout en milieu urbain<sup>350</sup>. Généralement l'on remarque que « (...) *certaines ménages qui ne disposent pas de poubelle jettent leurs déchets ménagers dans les rues ou à l'extérieur de la cour d'habitation qui envahissent les espaces publics du quartier* »<sup>351</sup>. Également, les activités marchandes portent préjudice à l'entretien de l'environnement : jet des sachets plastiques, des déchets issus de la production industrielle (cas de Société Burkinabè de Fibres Textiles ou SOFITEX).

Les zones non viabilisées de la ville de la commune sont souvent considérées comme des dépotoirs ; des ordures par ci et là comme en témoigne l'image ci-dessous.

**Image N°3 : Des sachets plastiques traînant dans une zone viabilisée au secteur N°5 de Koudougou**



**Source :** BAZIÉ Salomon, le 21 décembre 2021.

<sup>350</sup> MAGNIANT-ZIBA Rasmata Katia, 2016, *op.cit.*, pp.125-133.

<sup>351</sup> MBAIRAMADJI Djepatamian, 2015, *Problématique de la participation citoyenne à la gestion des déchets ménagers dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de la ville de Ouagadougou*, Mémoire de Master en Sociologie, Université Ouaga I Pr Joseph KI ZERBO, p.80. Voir aussi : BONKOUNGOU Sylvain Roger, 2021, « Les enjeux de la gestion décentralisée des déchets solides à Koudougou au Burkina Faso », In : <https://revues.acaref.net/wp-content/uploads/sites/3/2021/12/roger-Sylvain-bonkougou-.pdf>, pp.445-446, page 05 décembre 2022

L'image ci-dessus prouve à quel point l'assainissement de la commune demeure un défi à relever et permet de mieux illustrer le comportement des populations vis-à-vis de l'espace public.

Cependant, les autorités et quelques citoyens engagés font de l'assainissement une priorité à travers un certain nombre d'initiatives.

## **I.2. Actions de l'autorité communale**

Au Burkina Faso, en 2007, fut adoptée *La politique et stratégie d'Assainissement* qui est une relecture de celle adoptée en 1996. Mais la question de l'assainissement et de l'hygiène était déjà au cœur des préoccupations dans les années 1980 avec la politique de lotissement entamée à grande échelle au niveau des villes moyennes accompagnée par la Banque Mondiale (BM) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). C'est ainsi qu'en 1985 on assiste à la transformation de l'Office National de l'Eau (ONE), « *qui s'occupait uniquement du traitement et de la distribution de l'eau potable, en Office National de l'Eau et de l'Assainissement [ONEA] qui prend en compte le volet assainissement dans sa mission* »<sup>352</sup>.

En 2006 quelques textes régissant le domaine de l'assainissement ont été votés pour permettre une bonne orientation des pratiques. On peut retenir la Loi n°017-2006/AN du 18 mai 2006 portant sur le Code de l'Urbanisme et de la construction et la loi portant code de l'environnement.

Alors quel est l'état des lieux de l'appropriation de ces politiques au niveau local ? Quelles sont initiatives prises d'abord par la commune pour leur application et quel comportement le citoyen a vis-à-vis de ces textes ou quel rapport existe-t-il entre le citoyen et son environnement communal ?

Le CGCT fait état d'une politique d'assainissement que les collectivités doivent promouvoir. Il confère à la commune une maîtrise de l'ouvrage local en matière d'assainissement.

En 2002, la mairie de Koudougou en collaboration avec ses partenaires comme le Bureau de la Coopération Suisse (BCS), le Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement (CREPA) à faible coût lancent une opération *Ville propre* en vue d'assainir la

---

<sup>352</sup> KABRÉ Talhata Elias, 2013, *Hygiène et assainissement à Ouagadougou*, Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université de Koudougou, p.2.

commune<sup>353</sup>. Cela en collaboration avec des associations féminines dans trois secteurs (secteur 01, secteur 06, secteur 08). Ce fut un projet pilote. En 2003, dans le cadre de la coopération décentralisée, la mairie de Koudougou a bénéficié de soutiens de ses partenaires pour équiper les espaces publics et rues en vingt (20) bacs à ordures<sup>354</sup>.

Bien que des initiatives soient prises, la question d'assainissement demeurait toujours. Ainsi, en 2007, lors des sessions du 22 au 23 mars, furent adoptés des plans stratégiques d'assainissement des eaux usées et excréta et la gestion des ordures. Ceux-ci consistaient à mener des activités avec les associations féminines dans la collecte des ordures. Aussi, il s'agit d'équiper la commune des bacs à ordures et de construire des latrines avec l'appui de l'ONEA dans les lieux publics<sup>355</sup>.

Entre le 22 novembre et le 22 décembre 2009, la mairie en collaboration avec l'EPCD, a organisé le mois de l'assainissement. Pendant cette période, des journées de salubrité et de balayage de rues furent coordonnées, des panneaux de sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement furent confectionnés et déposés dans certaines artères de la ville<sup>356</sup>. Elle en était à sa troisième édition puisque c'est une initiative entreprise en 2007.

En 2009, toujours dans le cadre des politiques d'assainissement, il fut créé le Comité Inter sectoriel d'Hygiène et d'Assainissement (CIHA) par arrêté n°2009-036/C.KDG/SG du 11/09/09 portant création, composition et fonctionnement du CIHA<sup>357</sup>. Mais jusqu'en 2010, ces comités n'étaient pas fonctionnels parce que les représentants de toutes les structures devant désigner les leurs en vue de leur animation n'étaient pas effectifs. En plus de cela, la même année, des initiatives de vulgarisation du Plan Stratégique de Gestion des Ordures Ménagères (PSGOM) furent menées en vue de sensibiliser les citoyens sur la réglementation en ce qui concerne l'Hygiène et l'assainissement. Celles-ci consistaient en l'animation d'émissions radiophoniques sur la Radio Notre Dame de Koudougou.

C'est dire que des initiatives de la part de l'autorité locale en matière d'assainissement ont été mises en place ; chose qui devait être un canal pour inciter les populations à s'impliquer davantage.

---

<sup>353</sup> HIRY Norago Paul, 09 Juin 2005, « Opération "Ville propre" à Koudougou : la mairie sur le banc des accusés », In : [www.lefaso.net/spip.php?article7771](http://www.lefaso.net/spip.php?article7771) ; page consultée le 23 janvier 21.

<sup>354</sup> RAMDÉ Eunoc, 2011, *op.cit.*, p.91.

<sup>355</sup> ZOUMBARA Dabadi, 05 avril 2007, « Mairie de Koudougou : l'assainissement au centre des préoccupations », In : <https://lefaso.net/spip.php?article20045>, page consultée le 28 décembre 2021.

<sup>356</sup> EPCD et commune de Koudougou, février 2010, *op.cit.*, p.5.

<sup>357</sup> EPCD et commune de Koudougou, février 2010, *idem.*, p.5.

### I.3. Initiatives populaires et assainissement

Dans le cadre de l'assainissement plusieurs initiatives citoyennes sont identifiées. Elles partent de la mise en place d'associations de nettoyage à la construction de latrines en passant par l'utilisation des poubelles personnelles et/ou publiques.

Dans la commune de Koudougou, des associations de femme spécialisées dans le domaine de l'assainissement ont été créées<sup>358</sup>. Celles-ci sont même en partenariat avec la commune dans le cadre de la mise en œuvre des politiques d'assainissement<sup>359</sup>. En plus de cela, il est arrivé que quelques personnes s'organisent pour assainir leur quartier.

Une autre pratique courante est l'incinération des déchets. En effet, certains citoyens, dans le cadre de l'élimination des déchets produits par le ménage, décident de les brûler ; de les incinérer.

De nos observations sur le terrain, certaines cours d'habitation disposent de poubelles. Celles-ci recueillent tout déchet ménager afin d'éviter qu'ils traînent sur la place publique. En plus de cela, l'on note que généralement les bacs à ordures qui vidés de leurs contenus par les agriculteurs qui les transforment en ingrédients pour enrichir leurs sols pendant la saison des pluies<sup>360</sup>. Ils prennent ainsi l'initiative de les vider pour en faire du fumier.

En outre, l'art est mis au service de l'assainissement. Il s'agit en effet de la récupération des déchets qui sont transformés en objets par certains citoyens de la commune. C'est l'une des actions de l'atelier *Folie de l'Art* au quartier Sogpèlcé de Koudougou.

Outre le transfert des compétences dans les domaines de l'assainissement, le CGCT a transféré aux collectivités territoriales des compétences dans le domaine éducatif. Alors comment les populations de la commune se sont-elles impliquées dans ce domaine au sein de leur collectivité locale ?

---

<sup>358</sup> Voir NDIAYE Ousseynou, 2003, *Financement des déchets solides de la ville de Koudougou : état des lieux et propositions stratégiques*, Mémoire de fin d'étude, Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Équipement Rural, Ouagadougou, pp.29-31. Il note qu'en 2003, on avait trois associations en la matière. De nos jours environ elles sont environ une dizaine. Elles offrent des tarifs mensuels de 500 à 1000f aux abonnés pour évacuer les ordures.

<sup>359</sup> BONKOUNGOU Sylvain Roger, 2021, « Les enjeux de la gestion décentralisée des déchets solides à Koudougou au Burkina Faso », In : <https://revues.acaref.net/wp-content/uploads/sites/3/2021/12/roger-Sylvain-bonkougou-.pdf>, pp.449-451, page 05 décembre 2022.

<sup>360</sup> MAGNIANT-ZIBA Rasmata Katia, 2016, *op.cit.*, p.131. C'est une réalité que nous avons vécu sur le terrain.

## **II. Les formes de participation citoyenne dans l'éducation et la formation professionnelle**

Dans le cadre de la décentralisation, la société civile est sollicitée pour accompagner l'action locale ou les efforts de développement local. Cette société civile, très sollicitée, n'est pas hétérogène. Elle regroupe les ONG, associations de jeunes, de femmes, etc., aux statuts juridiques et aux objectifs spécifiques le plus souvent différents. Faut-il le noter, le domaine de l'éducation, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation fait partie des compétences transférées aux communes<sup>361</sup>. Ces défis ne sauraient être relevés sans la participation des populations. Cette participation est observée sur plusieurs plans sous diverses formes telles que le système de parrainage, de dons de matériels scolaires, etc.

### **II.1. Dons de matériels et système de parrainage**

Face aux nombreux défis à relever dans la fourniture des services sociaux de base, on note plusieurs initiatives locales en matière éducative. Elles sont généralement l'œuvre d'associations.

Dans un premier lieu, certaines interviennent dans le domaine éducatif à travers la fourniture du matériel scolaire. D'autres tissent des partenariats en vue de l'acquisition de salles de classes complémentaires au profit de certains établissements<sup>362</sup>. En effet, en dehors de ces organisations locales, d'autres organisations et associations dont la naissance a été facilitée par des citoyens de la commune s'investissent dans le don de matériels et de prise en charge des frais scolaires de certains élèves. A cet effet, à travers l'association les Amis de Koudougou (ADK), des actions ont été menées dans l'équipement des salles de classe de certaines écoles primaires : tables-bancs, bureaux, chaises, craie, constructions de salles de classes (deux salles de classe à l'École Sud A en 2002 par exemple)<sup>363</sup>. Il faut également noter que les démarches du jumelage entre la ville de Dreux (France) et de Koudougou qui remonte à 1972, ont vu la participation active des personnalités locales comme Henri GUISSOU qui était d'ailleurs ambassadeur de la Haute-Volta en France.

En plus, il y a le système de parrainage qui est une réalité dans la commune de Koudougou. En effet, ce système implique une prise en charge des frais scolaires, les

---

<sup>361</sup> Voir l'article 96 du CGCT.

<sup>362</sup> JUAN Stéphanie, 2007, *op.cit.*, p.235.

<sup>363</sup> RAMDÉ Eunoc, 2011, *op.cit.*, pp.80-81.

fournitures et même l'uniforme dans une certaine mesure. Dans la plupart des cas, le parrain est une association. Ainsi depuis l'existence de la commune, plusieurs associations viennent en aide à certains élèves par le biais du parrainage. Par exemple, l'association Benebnooma intervient dans le cadre des parrainages des élèves en difficulté à travers la prise en charge de leur scolarité et des dons de kits scolaires depuis 1998. Pour la rentrée scolaire 2005-2006, ils ont été 213 élèves du CP1 à la classe de terminale qui ont bénéficié de ce système<sup>364</sup>. De même pour la rentrée scolaire 2007-2008, elle a offert au profit des enfants en difficulté des kits scolaires au profit de 904 enfants<sup>365</sup>. Ces élèves parrainés par l'association proviennent également d'autres provinces comme la province du Sanguié. Elle prend non seulement en charge la scolarité des élèves (en majorité des orphelins vivant chez des tuteurs) mais aussi l'acquisition des tenues scolaires.

Par ailleurs, les Associations des Parents d'Elèves (APE) sont des acteurs qui sont engagés dans le système éducatif avec des cotisations en vue d'un accompagnement des responsables dans le milieu éducatif. Il faut noter que les APE existent au Burkina Faso depuis le 03 octobre 1991 avec pour objectif l'accompagnement de l'État dans la résolution des contraintes endogènes liées au fonctionnement de l'éducation<sup>366</sup>. Dans la commune de Koudougou, certains parents d'élèves font des cotisations pour venir en aide à leur école (écoles primaires en majorité). « *On avait constitué un groupe de femmes ; le groupement pratiquait des activités agricoles. On louait nos services (cultiver, récolter les cultures agricoles) contre de l'argent (...). Nous travaillions pour scolariser les élèves, pour fournir du matériel à l'école : marmites, seaux et bassines* »<sup>367</sup>. En plus de cela, l'entretien des bâtiments, la fourniture de denrées alimentaires pour la prise en charge de la cantine scolaire sont des actions menées par les parents d'élèves en vue de participer à la mise en place de meilleures conditions de travail pour les élèves. Outre ces initiatives, des espaces d'éducation ont émergé.

---

<sup>364</sup> Consulter : KABORÉ François, 28 février 2006, « Association « Benebnooma » : la fête des enfants parrainés », In : <https://lefaso.net/spip.php?article12692>, page consultée le 30 décembre 2021.

<sup>365</sup> YAMÉOGO/OUÉDRAOGO Clarisse, 2010, *op.cit.*, p.15.

<sup>366</sup> TIENDREBEOGO Josué, 19 février 2021, « Burkina Faso : débat autour de la place des APE dans le fonctionnement des établissements publics », In : <https://burkina24.com/2021/02/19/burkina-faso-debat-autour-de-la-place-des-ape-dans-le-fonctionnement-des-etablissements-publics/>, page consultée le 07 novembre 2021.

<sup>367</sup> KANZIE E. Agathe, paysanne, entretien du 13 Septembre à Péyiri.

## II.2. Espace d'éducation et de formation

En dehors des associations qui participent à l'amélioration de l'éducation à travers le don de matériels et le système de parrainage, d'autres animent des activités pédagogiques, initient des activités d'éducation et de formation de masse.

### ✓ Cadre de facilitation de la recherche au profit des élèves et étudiants

L'on note la présence de structures de liaisons qui facilitent l'accès à l'information aux étudiants et élèves dans le cadre de leurs recherches. Sur ce volet, la Fondation *Rayimi* est un exemple parmi tant d'autres. Cette fondation non seulement a créé un musée<sup>368</sup>, mais met également en contact les étudiants et/ou élèves de la commune avec des personnes ressources dans le cadre de leurs activités scolaires ou académiques. Elle joue un rôle de facilitateur à en croire le conservateur du musée<sup>369</sup>. Elle facilite l'accès à l'information sur différentes thématiques qui concernent la société *moaga*, l'histoire de la région de Koudougou. C'est ainsi qu'en 2013, environ douze (12) groupes d'étudiants de l'Université de Koudougou ont été reçus pour des échanges sur des thématiques en lien avec l'histoire de Koudougou, la chefferie, la tradition *moaga*. Par exemple, le 07 février 2013, des étudiants avaient sollicité des informations autour de la thématique suivante : *Salutations, prières traditionnelles*<sup>370</sup>. Il en fut de même en 2016. En réalité, le 09 et 24 janvier 2016, des étudiants de l'Université Norbert ZONGO (UNZ) et des élèves du Lycée Cours Placide (LCP) sont venus sollicités les uns des informations sur *La justice traditionnelle* et les autres sur *L'histoire de Koudougou*<sup>371</sup>.

En plus de ces initiatives citoyennes qui participent de la formation intellectuelle, au partage d'expérience entre les détenteurs du savoir local et les scolaires, des initiatives sont également développées dans le cadre d'une éducation des masses et de l'alphabétisation des personnes dans les langues nationales, de la formation pour l'émancipation des personnes vivant avec un handicap. Ce sont là encore des projets portés par des associations en majorité.

---

<sup>368</sup> Ce site touristique est un véritable cadre de formation des étudiants qui y font des stages, un véritable centre d'éducation des élèves sur la culture moaga, l'histoire de la région.

<sup>369</sup> C'est ce qui ressort de nos différents échanges ROSSI Patrick, le conservateur du musée Rayimi. Nous y avons mené des activités et avons été témoin d'autres projets que nous avons participé à animer. Mais, nos bornes chronologiques ne permettent pas d'en faire cas. Nous avons été en contact permanent avec lui et à chaque rencontre sans rendez-vous préalable, nous discutons sur notre thématique.

<sup>370</sup> Fondation Rayimi, non daté, *Résumé de l'état des activités de la Fondation Rayimi durant l'année 2013*, rapport non paginé.

<sup>371</sup> Fondation Rayimi, non daté, *Bilan des activités année 2016*, Koudougou, rapport non paginé.

## ✓ **Education de masse et formation socioprofessionnelle : conscientisation et émancipation**

Des initiatives citoyennes sont entreprises pour sensibiliser les populations sur des enjeux du développement. A travers des théâtre-forums, les structures essaient de toucher le maximum du public sur leurs rôles dans la vie sociopolitique et économique de la commune. Aussi, à travers des rencontres et conférences, des citoyens de la région sensibilisent la masse sur certains fléaux sociaux.

Dans un premier temps, dans le cadre des activités de l'éducation de masse, certaines associations se sont données pour mission la sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement. « *Nos activités c'est la sensibilisation des populations pour les amener à prendre conscience, d'établir le lien entre une eau et puis la lutte contre certaines maladies d'origine hydrique. On fait du théâtre-forum pour lutter contre la défécation à l'air libre* »<sup>372</sup>. D'autres évoluent également dans la sensibilisation sur la santé reproductive dans un second temps. Des activités comme des animations sur la santé féminine sont menées par certaines associations à l'image de l'Association *Kebayina* (AK). Les modes de communication varient selon les associations ; pour certaines, les sensibilisations se font à travers des conférences<sup>373</sup>. Ces initiatives participent à la formation et à l'éducation de la population. Toujours dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation des masses, certaines structures optent pour la conscientisation sur les droits de l'homme. C'est le cas du MBDHP à travers une structure technique qu'on appelle la boutique des droits. Selon Kisito DAKIO :

*« Cette boutique a pour rôle effectivement de sensibiliser, d'informer et d'accompagner juridiquement des populations (...) même les élèves qui ont des problèmes au niveau de leurs établissements, viennent nous consulter (...) on leur donne des conseils nécessaires et on les oriente »*<sup>374</sup>.

Pour y arriver, les moyens d'action sont entre autres les causeries-débats, souvent les projections-vidéos suivies de débats.

Par ailleurs, d'autres acteurs dans le domaine de la sensibilisation et de la conscientisation portent un regard sur des sujets tels que la tolérance, l'acceptation de l'autre, le dépassement des préjugés vis-à-vis des personnes vivant avec un handicap.

---

<sup>372</sup> KABORÉ Daouda, Président de l'AET, entretien du 31 décembre 2021 au secteur 10 de Koudougou.

<sup>373</sup> BADO/TRAORÉ Sarata, secrétaire de l'AK, entretien 28 septembre 2021 au secteur 09 de Koudougou.

<sup>374</sup> DAKIO Kisito, Président MBDHP/Section Bouлькиemdé, entretien du 24 décembre 2020 à Koudougou.

« On part sensibiliser les élèves. Vous savez ? Sensibilisation, parce que les élèves savent pas que personne handicapée peut faire quelque chose. On fait ça (...) pour sensibiliser que tu es handicapé, tu n'es pas handicapé, vous êtes la même chose. Même les gens valides aussi ne croient pas que handicap-là, c'est une maladie. Ils pensaient qu'on est né avec, djaaah ! c'est une maladie. Donc il faut sensibiliser et puis faire comprendre les gens que c'est pas contagieux »<sup>375</sup>.

C'est un combat pour moins de stigmatisation des personnes vivant avec un handicap.

En outre, l'émancipation de la femme est au cœur de l'éducation des masses. A ce sujet, l'Association *Benebnooma* grâce à sa radio communautaire (Radio Palabre), à travers des émissions radiophoniques sensibilise et éduque la masse sur différentes thématiques. Bouraïman ZONGO à cet effet note :

« Toutes les activités de communication, tournées en grande partie vers le monde paysan, servent par ailleurs à les sortir de l'ignorance, par l'information, la sensibilisation aux modes de production, aux problèmes minant la société actuelle : scolarisation en général, éducation des filles, lutte contre différentes formes de résistances ou survivances socioculturelles comme le mariage précoce et forcé des filles, les mutilations génitales féminines, le débat sur l'émancipation des femmes, l'hygiène et l'assainissement, la santé maternelle, (...) »<sup>376</sup>.

En plus de cela, des sensibilisations ont concerné des personnes marginalisées du fait de la nature de leur état de santé (personnes atteintes de certaines maladies). Ainsi des associations appuyées par différents partenaires mènent des combats en faveur d'un changement de mentalité sur la perception des personnes vivant avec le VIH/SIDA. Dans les années 2000 par exemple, il a été noté que l'un des soucis majeurs rencontrés par les personnes vivant avec le VIH/SIDA demeurait l'accès aux soins ; il s'agissait essentiellement des personnes défavorisées qui avaient des difficultés à supporter les soins sur une longue période. En plus de cela, la stigmatisation et le rejet des malades étaient pressants. C'est ainsi qu'entre 2001-2002 des associations ont mené des activités de sensibilisation et de soutien aux personnes vivant avec le VIH/SIDA au niveau communautaire<sup>377</sup>. C'est un des combats menés par l'Association

---

<sup>375</sup> YAMÉOGO Paul, Président fondateur de l'Association *Nabonswendé*, entretien du 31 mars 2022 au secteur 03 de Koudougou.

<sup>376</sup> ZONGO Bouraïman, 2013, « Association *Benebnooma* de Koudougou. L'atypisme d'une participation locale », In : <http://www.asrdlf2013.org/IMG/pdf/C - Zongo - ASSOCIATION BENEENOOMA DE KOUDOUGOU- L ATYPISME D UNE PARTICIPATION A L ACTION LOCALE.pdf>, p.5., page consultée le 03 avril 2021.

<sup>377</sup> NANA Hamado, 03 juillet 2002, « Prise en charge des personnes avec le VIH/SIDA : Des associations s'impliquent au niveau communautaire », In : [http://www.santetropicale.com/Actualites/0702/actualites0702\\_4.htm](http://www.santetropicale.com/Actualites/0702/actualites0702_4.htm), page consultée le 29 décembre 2021.

*Lagm-N-Taaba La Boum des Dolotières*<sup>378</sup> de Koudougou. Non seulement, elle forme et sensibilise sur les Infections Sexuellement Transmissibles (IST) mais également fait des dons de vivres, de médicaments et des produits de premières nécessités aux personnes touchées par le VIH/SIDA depuis plusieurs années<sup>379</sup>.

Les activités culturelles sont également des moyens par lesquels l'éducation de la masse, la sensibilisation des populations de la commune sur certains problèmes sociaux sont entreprises dans la commune de Koudougou. Le *Festival Koudougou Doc* qui est une rencontre documentaire *Open Air* et gratuit est une occasion qui permet de faire des « *projections débats de films documentaires chaque mois dans la ville de Koudougou et dans la région du Centre-Ouest dans le but d'utiliser le documentaire institutionnel comme outils de sensibilisation* »<sup>380</sup>. Ci-dessous une image de participation populaire aux projections de films documentaires.

**Image N°4 : Participation populaire à Koudougou Doc.**



Source : <https://koudougoudoc.net/galerie-photos/>, page consultée le 27 avril 2022.

<sup>378</sup> Productrices ou vendeuses de bière de mil appelée *dolo*.

<sup>379</sup> Voir ZOMA Cyrille, 14 mai 2013, « Association de dolotière, Traquer le sida jusque dans les cabarets », In : <https://infokoudougou.blog4ever.com/association-de-dolotiere-traquer-le-sida-jusque-dans-les-cabarets>, page consultée le 25 avril 2022.

<sup>380</sup> Voir <https://koudougoudoc.net/presentation-koudougou-doc/>, page consultée le 27 avril 2022. Nous avons même participé une fois à une mobilisation des étudiants de l'Université Norbert ZONGO en vue d'une participation aux différentes projections et aux débats. Nous avons aidé à coordonner la première édition de l'activité parallèle Clash Doc en 2019, une compétition d'art oratoire entre étudiants et élèves sur les projections.

Sur cette image on remarque la mobilisation populaire de presque toutes les couches sociales. Les différents documentaires projetés touchent le public ce qui n'est pas sans effets sur leur éducation surtout avec les échanges qui suivent chaque projection.

En plus de l'éducation par l'écran, les compétitions inter-établissements connues sous le nom de *Semaine culturelle* sont des moments durant lesquels des thématiques touchant la vie scolaire, le civisme sont abordées à travers les mises en scène théâtrales. Les élèves sont le public le plus touché. L'une des activités culturelles les plus remarquables est *Top Vacances Culture et Santé* qui se tient chaque année depuis les années 2000<sup>381</sup>. A sa 15<sup>e</sup> édition en 2014, elle s'est tenue sous le thème de *La gestion des parcelles dans nos communes*<sup>382</sup>. Le *Festival de l'Humour et du Rire de Koudougou* (FESTHURIK)<sup>383</sup>, initié en 2009 par le Groupe Artiste Ancien (GAA), est également un moyen d'éducation sur les enjeux du développement à travers le théâtre, le rire. Ainsi en 2011, le FESTHURIK fut placé sous la thématique *Humour paix et lutte contre le VIH-SIDA*. Il était question de « *sensibiliser les populations à travers le rire à un changement de comportement sur les différents modes de contraction de la maladie, la stigmatisation des PV-VIH [Personnes vivant avec le Virus Immunodéficience Humaine]* »<sup>384</sup>. Il fut également un moment de sensibilisation sur la paix sociale surtout que Koudougou a été l'épicentre des violences liées à l'affaire Justin ZONGO. D'autres activités culturelles comme le Face à Face Inter-Établissement de Koudougou sont des moyens de sensibilisation et de promotion de la cohésion sociale entre les élèves de la commune de Koudougou.

En dehors de ce cadre de sensibilisation, d'autres initiatives se sont intéressées par contre à l'alphabétisation de masse. L'un des défis dans la quête du développement est la ressource humaine valorisée. Cela passe par l'alphabétisation, l'instruction et la formation. C'est dans cette logique que des initiatives ont été prises en vue d'assurer à une frange de la

---

<sup>381</sup> Pour plus d'information sur cet événement culturel voir : OUEDRAOGO Prince Omar, 08 septembre 2020, « *Vacance culture santé : une compétition culturelle et éducative qui rassemble la jeunesse de Koudougou* », In : <https://www.voxkultur.com/2020/09/08/vacance-culture-sante-une-competition-culturelle-et-educative-qui-rassemble-la-jeunesse-de-koudougou/>, page consultée le 20 avril 2022.

<sup>382</sup> KERE KERSON Aboubakar, 02 octobre 2014, « *Top vacances culture et sante à Koudougou : la grande finale a lieu ce samedi 27 septembre* », In : <https://evasion.bf/top-vacances-culture-sante-koudougou-grande-finale-lieu-ce-samedi-27-septembre/>, page consultée le 27 mars 2022.

<sup>383</sup> C'est un festival international qui connaît la participation d'artistes ou humoristes internationaux venant de divers pays comme le Mali, la Côte d'Ivoire, la Belgique, etc., en plus des artistes nationaux.

<sup>384</sup> YAMÉOGO Jonathan, 28 octobre 2011, « *Festival de l'humour et du rire de Koudougou : La troisième édition sous le signe de la paix* », In : <https://lefaso.net/spip.php?article44654>, page consultée le 27 avril 2022.

population une alphabétisation en langue nationale<sup>385</sup>. Comme il a été souligné dans un rapport sur la commune en 2019, « la plupart des initiatives de promotion de l'éducation non formelles sont des actions des ONGs et OSCs »<sup>386</sup>. Dans les années 2000, l'Association Féminine de Koudougou (AFK)<sup>387</sup> en a fait son cheval de bataille. Cette association comporte quatre (04) centres d'alphabétisation (Association Burkinabè pour l'Amélioration du Cadre de Vie ou ABCAV au secteur 01, Centre *Lagem Taaba* au secteur 02, centre *Wend Waogo* au secteur 06 et le centre *Kis-Wend Sida* au secteur 08) qui forment plusieurs personnes par an dans les langues nationales comme le *Lélé*, le *Mooré*, le *Fulfuldé*<sup>388</sup>. Cette pratique n'a pas été sans conséquences sur le changement de mentalité des personnes alphabétisées : nouvelle perception de l'école (intérêt pour l'école et encouragement de leurs enfants dans leurs études), maîtrise de l'écriture et de la lecture leur permettant une acquisition de notions de base sur la comptabilité<sup>389</sup>, etc. En plus de cela, des actions sont menées dans le cadre de la formation socioprofessionnelle en vue d'une réinsertion sociale de certaines catégories sociales : personnes vivant avec un handicap, les enfants en difficultés, etc.

La pauvreté et le chômage constituent de véritables problèmes pour la commune de Koudougou. Face à ces fléaux, des dispositifs sont pris par certaines personnes organisées en majorité dans des structures associatives pour donner des formations professionnelles à la population en vue d'une réinsertion sociale. Ainsi, des formations professionnelles dans le domaine de la couture, de la menuiserie, de la mécanique sont initiées au profit des populations. C'est dans ce cadre que l'on rencontre dans la commune de Koudougou des personnes qui se sont engagées dans le combat pour la réinsertion socio-économique des personnes vulnérables surtout les personnes vivant avec un handicap. Ce fut l'initiative de Paul YAMÉOGO et un camarade dont la rencontre a permis la création dans les années 1990 de l'association

---

<sup>385</sup> L'alphabétisation a pour objectif de permettre à un apprenant d'acquérir des connaissances qui lui seront utiles, donc par l'alphabétisation dans les langues locales, l'apprenant acquiert des connaissances, compétences techniques à travers la langue en question dans des domaines donnés.

<sup>386</sup> AJDD/BF, juin 2019, *op.cit.*, p.33.

<sup>387</sup> Sur son historique, lire : ZONGO Madeleine, 2011, *L'alphabétisation fonctionnelle dans les associations au Burkina Faso : cas de l'Association Féminine au secteur n°8 de Koudougou*, Mémoire de Maîtrise en Lettres Modernes, Université de Koudougou, 69.p.

<sup>388</sup> ODJOLA Régina Véronique, 2017, « L'alphabétisation fonctionnelle dans les associations au Burkina Faso : cas de l'Association Féminine du secteur n°8 de Koudougou », In : *Revue TDFLE*, N°69, p.8. [Online] <https://revue-tdfle.fr/pdf/articles/revue-69/41-l-alphabetisation-fonctionnelle-dans-les-associations-au-burkina-faso-cas-de-l-association-feminine-du-secteur-n08-de-koudougou>, consultée le 29 décembre 2021. Il convient de noter que le nombre de centres de l'association de façon générale a évolué puisque ses activités se sont déportées hors des frontières de la commune. Mais ces différents centres mentionnés concernent la ville de Koudougou et formaient chacun environ trente (30) personnes par an.

<sup>389</sup> ZONGO Madeleine, 2011, *op.cit.*, p.27.

*Nabonswendé*, qui est l'une sinon la première association locale du genre dans la commune. « *Le but même de cette association est, apprendre à travailler les personnes vivant avec un handicap (...) »*<sup>390</sup>. C'est dans ce sens que cette association a formulé en 1998, auprès des partenaires financiers dont les communes de Dreux-Melsungen (facilité par la coopération décentralisée) un vœu de construction d'un centre artisanal qui a « *pour vocation de lutter contre la mendicité des handicapés en leur permettant de gagner leur vie décemment par le travail bien fait »*<sup>391</sup>. Ce sont des initiatives qui partent, en effet, dans le sens de la lutte contre la pauvreté. Ainsi les adhérents apprennent des métiers comme le tissage, la maroquinerie (de pagnes), la fabrication des lit-picots. Ces activités vont évoluer pour concerner la fabrication des chaises, des grillages<sup>392</sup>, etc. Par rapport à ce volet, l'association *Benebnooma* est également une référence en la matière. En effet,

*« en 1984, l'Association Benebnooma a commencé son intervention en créant à Koudougou un centre de formation en milieu ouvert (...) aujourd'hui le centre Benebnooma comporte plusieurs sections : mécanique générale, mécanique auto, couture, forge, comptabilité, secrétariat/informatique, imprimerie (...) une école de sourds (...) Une partie de l'histoire de l'association repose sur cette nécessité de formation par la récupération de ceux exclus du système classique (...) »*<sup>393</sup>.

D'autres associations comme l'Association *Zemstaaba* concentrent leurs actions sur la gent féminine dans le cadre de la formation pour la transformation des produits agro-alimentaires.

L'une des valeurs les plus partagées en Afrique est sa solidarité légendaire. Au nom de celle-ci, venir en aide à des personnes en difficulté devient tout naturel. D'autres personnes ont alors décidé d'orienter leurs actions dans les domaines humanitaires à travers différentes prestations.

### **III. L'humanitaire**

Selon le MAHRH, la solidarité est l'une des manifestations de la participation sociale. Cette solidarité,

---

<sup>390</sup> YAMÉOGO Paul, Président fondateur de l'Association *Nabonswendé*, entretien du 31 Mars 2022 au secteur 03 de Koudougou.

<sup>391</sup> RAMDÉ Eunoc, 2011, *op.cit.*, p.87.

<sup>392</sup> YAMÉOGO Paul, Président fondateur de l'Association *Nabonswendé*, entretien du 31 Mars 2022 au secteur 03 de Koudougou.

<sup>393</sup> ZONGO Bouraïman, 2016, *op.cit.*, p.236.

« se fonde sur le principe que les citoyens ne sont pas de simples individus juxtaposés, mais un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun. Elle correspond à une attitude d'ouverture aux autres qui illustre le principe de fraternité (...) le citoyen doit porter assistance au sein de la commune aux personnes ou groupes dans le besoin (...) Le citoyen peut offrir du matériel et des fonds pour aider ses concitoyens lors des situations d'inondation, d'épidémie, de famine, etc. »<sup>394</sup>.

Ce type de comportement souhaité n'est pas étranger aux populations à l'échelle nationale et locale. C'est pourquoi depuis les années 1970<sup>395</sup>, on assiste à une prolifération des associations au Burkina Faso dans le domaine humanitaire. L'action humanitaire dans la commune de Koudougou s'exprime de différentes manières ayant comme acteur principal les associations qu'elles soient laïques ou de confessions religieuses. Néanmoins à titre individuel des actions de solidarités sont entreprises.

### **III.1. Prise en charge des Orphelins et des Enfants Vulnérables (OEV)**

Au Burkina Faso et particulièrement à Koudougou, on assiste à plusieurs actions en matière d'apport d'aide aux populations les plus défavorisées, démunies. En effet, l'action humanitaire à Koudougou se matérialise dans la mise en place de centres d'accueil pour les enfants en situation de pauvreté et la prise en charge à travers le don des vivres.

Pour ce qui est de la création des centres d'accueil, on note en réalité la construction ou la présence des orphelinats. Ces projets sont portés généralement soit par des associations, des autorités religieuses, soit par des individus nantis. C'est ainsi qu'en 2004, l'amitié entre l'Eglise des Assemblées de Dieu de Taïwan et l'Eglise centrale des Assemblée de Dieu de Koudougou a permis de construire un orphelinat (Grâce divine *Wend-barka*) dans le village de *Tiogo-mossi* pour accueillir les enfants orphelins sans distinction de sexe ni de religion<sup>396</sup>. Ce centre ambitionnait la prise en charge complète des orphelins. Ces initiatives citoyennes interviennent dans une société marquée par des inégalités sociales accentuées par l'état de pauvreté des populations.

---

<sup>394</sup> MAHRH, 2010, *op.cit.*, p.21.

<sup>395</sup> C'est une période marquée par la grande sécheresse et ponctuée par l'appel des autorités à une solidarité nationale. C'est ainsi, en plus des ONG étrangères, des associations nationales pour le développement de telle ou telle région, de groupes sociaux sont apparues et se sont développées à travers tout le pays.

<sup>396</sup> KABORÉ François, 10 novembre 2004, « Enfance en difficulté : Un orphelinat pour Tiogo-Mossi », In : [https://lefaso.net/spip.php?page=impression&id\\_article=5020](https://lefaso.net/spip.php?page=impression&id_article=5020), page consultée le 23 mars 2022.

En 2002, la commune a créé un service socio-économique qui abritait le Bureau des Affaires Sociales, Culturelles et Sportives et est chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la commune. Des actions ont été menées à cet effet en faveur des jeunes en situation difficile, des personnes handicapées, des cas sociaux<sup>397</sup>.

Par ailleurs, il convient de noter que la participation active de certains citoyens dans l'émergence de relation entre Koudougou et d'autres communes a permis la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures au profit des enfants vulnérables. C'est dans ce sens qu'en 1979, grâce au jumelage Dreux-Koudougou, un Centre de Récupération et d'Education Nutritionnelle (CREN) dans l'enceinte du Centre de Santé et de Promotion Sociale du secteur 07 de la commune (CSPS) fut construit<sup>398</sup>.

En outre, un autre fait remarquable est l'adoption des enfants orphelins par certaines familles sous forme de tutorat. Dans certain cas, leur prise en charge se manifeste à travers leur scolarisation, le soutien moral et matériel dans leurs études<sup>399</sup>.

A côté des services publics, des personnes privées ou associations mènent des actions en faveur des personnes démunies dans la commune à travers des aides alimentaires d'une part et d'autre part des prises en charges sanitaires.

### **III.2. Aides alimentaires et aides en matière de santé**

L'action humanitaire s'exprime également sous forme d'aides alimentaires, de prises en charge des soins de santé de certaines catégories de personnes.

A ce sujet des organismes comme l'Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES) organise « *la prise en charge des démunis à travers la distribution des vivres, la récupération nutritionnelle des enfants sous-alimentés et l'organisation de parrainage d'enfants vulnérables* »<sup>400</sup>. En 2012, le Burkina Faso fut menacé par une crise alimentaire en raison de la campagne agricole 2011-2012 déficitaire avec la baisse d'au moins 16% de la production. A cet effet, l'OCADES avait initié "le projet alimentaire et nutritionnel des populations victimes de la crise alimentaire de 2012 au Burkina Faso (EA 08 2012)" qui a permis de distribuer des vivres, des prises en charge de malnutris (enfants de 0 à 05 ans) de plus

<sup>397</sup> YAMÉOGO/OUÉDRAOGO Clarisse, 2010, *idem.*, pp.14-15.

<sup>398</sup> RAMDÉ Eunoc, 2011, *op.cit.*, p.75.

<sup>399</sup> Sur ce sujet lire : NEBIE B. Alexis, 2014, *Résilience scolaire chez des orphelins vivant dans les familles d'adoption : Cas des orphelins de l'école "Naababoulga" au secteur N°6 de Koudougou*, Mémoire de Master en Psychologie, Université de Koudougou, 93.p.

<sup>400</sup> YAMÉOGO/OUÉDRAOGO Clarisse, 2010, *op.cit.*, p.15.

de 7 536 ménages dans dix diocèses de l'Eglise Famille de Dieu au Burkina dont celui de Koudougou<sup>401</sup>. Cette structure dans le domaine sanitaire a mis en place un centre de rééducation des handicapés en 1980 en vue de permettre une réinsertion sociale de cette catégorie de personnes avec des prestations à des coups modestes. Elle a également en 1996 ouvert une infirmerie puis un dépôt pharmaceutique afin de permettre à la population de bénéficier de produits à moindre coût qui soient à la portée des populations vulnérables<sup>402</sup>.

Certains ressortissants de la commune ont tissé des relations avec des partenaires occidentaux dans le but de mettre en place des structures ou associations chargées de collecter des fonds afin de venir en aide à des nécessiteux. C'est le cas de l'association *Songre Ya Soma* qui a permis de mobiliser des ressources pour financer la scolarité de certains élèves, de fournir par moment des vivres aux personnes âgées et handicapées, comme ce fut le cas le 24 décembre 2012<sup>403</sup>.

Le 04 mai 2013, c'est autour de l'Association Vision Culture (AVC) de faire un geste en apportant aux détenus de la Maison d'Arrêt et de Correction de Koudougou (MACK) du matériel d'hygiène et des vivres. Lors de cette journée d'échanges avec les détenus, la présence de l'évêque de Koudougou pour une célébration de prière a été remarquée. Ces actions citoyennes ont attiré l'attention de Karim SOUGUE, inspecteur de sécurité pénitentiaire et régisseur de la MACK qui s'exprime en ces termes :

*« Cette prière, ces vivres, ces savons et vêtements aident à améliorer les conditions de vies et la réinsertion sociale des détenus. Avec ces actions, les détenus savent qu'on pense à eux et ils auront à cœur de s'intégrer dans la société au lieu d'être des récidivistes. La simple visite à un détenu, lui donner les nouvelles des [siens], sont d'une importance capitale pour lui »<sup>404</sup>.*

Ainsi, en plus de l'apport matériel, un soutien psychologique fait partie des actions que certains citoyens ont engagées en faveur des démunis ou personnes vivant dans le besoin.

En plus de ces associations, l'œuvre humanitaire se manifeste par la mise à la disposition de certains produits à des prix abordables à la portée des couches sociales les plus défavorisées. Ainsi *« les sœurs du petit séminaire de Koudougou [ont intervenu] dans l'assistance publique*

---

<sup>401</sup> BATIONO Arsène Flavien, 02 octobre 2013, « Crise alimentaire 2012 : l'OCADES Caritas Burkina soutient plus de 40000 personnes », In : <https://ocadesburkina.org/?p=553>, page consultée le 28 décembre.

<sup>402</sup> YAMÉOGO B. Ferdinand, 2008, *op.cit.*, 158.p.

<sup>403</sup> OUÉDRAOGO Sabouna, 26 décembre 2012, « L'association Songre Ya Soma », In : <https://infokoudougou.blog4ever.com/lassociation-songre-ya-soma-fait-uvre-utile-a-koudougou>, consultée le 10 juin 2021.

<sup>404</sup> <https://infokoudougou.blog4ever.com/maison-darret-et-de-correction-de-koudougou-prieres-et-dons-avec-vision-culture>, page consultée le 20 février 2022.

*en mettant à la disposition des populations défavorisées des médicaments à moindre coût. Ces médicaments sont même donnés gratuitement lorsque le patient est un indigent (...) »<sup>405</sup>. L'OCADES s'était également inscrit dans cette dynamique. Même si c'est une structure à caractère international, des locaux y sont engagés de diverses manières.*

Consciente de la diversité des acteurs sur le terrain œuvrant dans l'humanitaire, par un l'arrêté municipal n°2007-052/C/KDG du 06 février 2007, la mairie créé le Groupe Communal de la Coordination des Œuvres Sociales (GCCOS)<sup>406</sup>. En fait, « *Le Gccos est surtout né du constat de l'existence d'une pléthore de structures intervenant dans le domaine social et donc de beaucoup de ressources investies dans ce secteur sans résultats toujours visibles* »<sup>407</sup>. Une structure dont le but est de rendre visibles les actions menées en faveur des personnes défavorisées. Celle-ci répond à un besoin de mise en cohérence des différentes interventions sociales au niveau de la commune<sup>408</sup>. Mais elle ne fut fonctionnelle qu'en 2008.

En plus de cela, des initiatives citoyennes en matière de don de sang dans les centres de santé en vue de venir en aide aux anémiés font partie du quotidien de certains citoyens.

Depuis sa création, la commune connaît un grand nombre d'initiatives de la part de ses populations souvent de concert avec des partenaires étrangers dans le but de participer au bien-être, au développement social. Ainsi des actions sont menées dans le cadre de l'assainissement de la commune. Sur le plan éducatif et professionnel, sont entreprises des initiatives pour faciliter l'accès à l'éducation et à la formation de certaines couches sociales, à l'information, etc. Des actions humanitaires à travers la prise en charge de soins de santé de certains malades ou la mise à la disposition des populations des produits pharmaceutiques de moindre coût sont également une réalité.

La participation citoyenne à Koudougou est cependant confrontée à d'énormes difficultés, ce qui n'est pas sans conséquences sur le développement de la commune.

---

<sup>405</sup> YAMÉOGO/OUÉDRAOGO Clarisse, 2010, *op.cit.*, p.16.

<sup>406</sup> YAMÉOGO/OUÉDRAOGO Clarisse, 2010, *idem.*, p.16.

<sup>407</sup> YAMÉOGO/OUÉDRAOGO Clarisse, 2010, *ibidem*, p.18.

<sup>408</sup> YAMÉOGO/OUÉDRAOGO Clarisse, 2010, *ibidem.*, p.17.

## CHAPITRE V : PARTICIPATION POLITIQUE ET SOCIALE : LIMITES ET OBSTACLES

La vie politique de la commune de Koudougou connaît une participation et une implication des citoyens selon différentes modalités. Les citoyens participent à la mise en place des “gouvernements locaux”, à la prise des décisions, etc. Mais cette participation à la vie politique et sociale connaît quelques insuffisances. Quelles peuvent être les insuffisances notées dans le cadre de la participation électorale ? Qu’en est-il de la participation publique et de contestation ? Quelles sont les actions qui portent atteinte à la participation communautaire ?

### I. Limites et obstacles à la participation électorale

La participation électorale fait face à d’innombrables obstacles. La conséquence de ceux-ci est perceptible sur le taux de participation.

#### I.1. Le phénomène de l’abstentionnisme

Le constat qui a été fait de la représentation est que la participation électorale est en pleine baisse, déperdition, faisant place à l’abstentionnisme<sup>409</sup>. C’est la remarque faite lors des élections de 2006 par Clément P. SAWADOGO<sup>410</sup>, premier responsable du MATD.

Lors des élections municipales de 2006, l’absentéisme à Koudougou s’est dévoilé à travers la démotivation dans le retrait des cartes d’électeurs. Marcelin YAMÉOGO avouait lors de ces élections que les « *gens ont négligé d’aller chercher leurs cartes d’électeur et ce sont ces cartes que certains ont rassemblé et qu’ils sont en train d’utiliser pour voter* »<sup>411</sup>. Prenant le contexte dans lequel les élections de 2006 se sont déroulées, surtout la révocation du maire, il est donc normal que certains citoyens perdent confiance aux hommes politiques, se laissent envahir par la démotivation. Certains y voyaient, en réalité, une manœuvre du pouvoir central d’en découdre avec l’opposant Herman YAMÉOGO, en s’en prenant à ses amis comme le maire

<sup>409</sup> Sur les différentes formes de l’abstentionnisme lire : CGD, 2008, *Participation électorale au Burkina Faso : analyse quantitative et qualitative*, Ouagadougou, p.2.

<sup>410</sup> Lire cet article : SAWADOGO Daouda, Sans date, « Résultats provisoires des élections. Les tendances se confirment », In : <http://www.zedcom.bf/actualite/op448/dossier.htm>, page consultée le 22 mars 2022.

<sup>411</sup> ZOMA Cyrille, 2006, « La réaction de quatre responsables politiques » In : *L’Observateur Paalga* N°6624 du lundi 24 avril 2006, p.13. Pour éviter tout amalgame nous tenons à préciser que nous avons écrit le prénom Marcelin et non Marcellin comme ailleurs puisque s’agissant de la même personne (ex maire avec qui nous avons eu quelques entretiens) pour rester fidèle à l’écrit de l’auteur.

dont les raisons de révocation n'ont pas vraiment convaincu l'opinion locale. En outre, la démotivation se dévoile à travers le faible taux de participation aux élections, d'une élection municipale à une autre. Les élections municipales de 2012 et 2016 sont un cas concret.

En 2016, le taux de participation qui était de 70,33% aux élections de 2012 est tombé à 35,14%. Ce résultat peut non seulement s'expliquer par les déceptions par rapport aux aspirations populaires que la transition de 2014 n'a pas pu réaliser ; d'où « (...) *la formule 'tout est pire qu'avant', auquel on a pu assister par la suite* »<sup>412</sup>. Cela a conduit à une crise de confiance ou l'a renforcé comme en témoignent ces propos : « *Les populations n'ont plus confiance aux hommes politiques* »<sup>413</sup>. Également, la chute du régime de COMPAORÉ a joué un rôle déterminant. En effet, les bras financiers étaient contraints à l'exil sans oublier que les militants se sont retrouvés à prendre parti soit pour le CDP soit pour le MPP qui étaient en reconfiguration avec *d'anciennes nouvelles élites* et la mise à l'écart de certains militants de base. En fait, il ne faut pas « *oublier qu'à l'époque avec l'insurrection populaire, Blaise Compaoré qui a été chassé, le CDP étant décapité, ceux qui finançaient les campagnes ne sont plus à côté. D'autres militants sont assis ne savent plus quoi faire* »<sup>414</sup>.

En sus, le phénomène d'abstentionnisme d'une manière générale peut s'expliquer par la pauvreté des populations, les élections à répétitions (législatives, présidentielles) auxquelles elles participent sans pour autant apercevoir des changements conséquents dans un pays à tout moment politiquement instable.

## **I.2. Influence des instabilités politiques et de la nature des régimes politiques sur l'exercice de la citoyenneté locale**

Depuis la I<sup>er</sup> République, l'un des enjeux des réformes politico-administratives en matière de décentralisation fut de permettre une participation politique des citoyens à la vie de la cité. Avec l'insurrection populaire de 1966, juste après deux tentatives de mise en place des conseils municipaux élus, l'exercice de la citoyenneté politique ne fut effectif que rarement. Sous le

---

<sup>412</sup> OUÉDRAOGO Boureïma Niekema, 2020, *Sociologie des violences contre l'État au Burkina Faso. Question nationale et identités*, Paris, L'Harmattan, p.13.

<sup>413</sup> OUÉDRAOGO Adama, Homme politique et ex-conseiller municipal de 2006-2014, entretien du 01 avril 2022 au quartier Burkina. Aussi, il faut noter que la majeure partie des formations politiques à se lancer dans la conquête de la mairie sont pilotées par l'ancienne classe politique qu'on considère comme responsable de la mal gouvernance.

<sup>414</sup> OUÉDRAOGO Adama, Homme politique et ex-conseiller municipal de 2006-2014, entretien du 01 avril 2022 au quartier Burkina.

régime de Lamizana SANGOULÉ, les populations locales n'ont pas eu recours au vote pour désigner leur responsable. Ce qui a compromis l'exercice du droit de vote à l'échelle locale. Pourtant, le scrutin électoral permet de transformer « *Les secteurs communaux et les villages des communes (...) [en] « laboratoires » d'apprentissage démocratique* »<sup>415</sup>. Il a donc fallu trois (03) décennies pour permettre aux populations d'élire leurs responsables.

Si les instabilités politiques portent atteinte à l'exercice de la citoyenneté politique (le vote), la nature du régime politique également est nécessaire à prendre en compte. L'une des faiblesses des élections municipales sous la I<sup>re</sup> République fut le choix limité accordé aux citoyens de la commune. A l'occasion des municipales, faut-il le rappeler ; « *la I<sup>re</sup> République était caractérisée par un monopartisme* »<sup>416</sup>. Sous cette République, les manœuvres politiciennes n'ont pas permis une concurrence entre formations politiques. Ensuite, elles n'ont pas non plus laissé le soin aux citoyens de choisir librement, selon leur orientation, celui qui s'occupera de leurs affaires. Comme mentionné précédemment, seul « *le bureau politique de l'Union démocratique voltaïque du Rassemblement démocratique africain (UDV-RDA) imposa une liste de candidats* »<sup>417</sup>.

En outre, le code électoral et le système électoral semblent limiter un véritable engagement politique pour la conquête des mairies. D'une part, l'appartenance obligatoire à une formation politique et le refus des candidatures indépendantes mettent sur les bancs de touche certains citoyens qui ne souhaitent aucune affiliation politique mais qui aspirent briguer un mandat à la tête de la mairie. En fait, lors de certaines municipales, des structures comme le MBDHP ont dénoncé l'adhésion obligatoire à une formation politique pour se présenter comme atteinte grave à l'exercice de la citoyenneté<sup>418</sup>. En plus, les critères de listes bloquées sans possibilité de panachage ou de vote préférentiel, ont contraint les électeurs ou les citoyens à des choix qui ne reflètent généralement pas leur volonté. Avec ce système, « *l'électeur choisit entre plusieurs listes sans modifier leur composition ou l'ordre de présentation des candidats. C'est à prendre ou à laisser pourrait-on dire* »<sup>419</sup>. Cette restriction peut conduire au choix absentéiste soit par

---

<sup>415</sup> KONATE Oury, 2014, *Le rôle de l'État dans le processus de communalisation au Burkina Faso de 1991 à nos jours*, Mémoire de Maîtrise en Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, p.71.

<sup>416</sup> PALM D. Jean-Marc, 2009, « Les différentes formes de représentation de la population en Haute-Volta (1919-1980) », In : PALM D., Jean-Marc et HIEN Pierre Claver (dir.), *Histoire de la représentation politique au Burkina Faso. Des Conseils des Anciens à l'Assemblée nationale*, Ouagadougou, DIST-INSS/CNRST, p.82

<sup>417</sup> BOUDA Benjamin Faustin, 2003, *op.cit.*, p.41.

<sup>418</sup> LOADA Augustin, 1999, *op.cit.*, p.77. Ainsi il est difficile que des candidats indépendants sans bord politique puissent proposer une nouvelle donne politique et d'offrir différents profils de candidatures aux électeurs.

<sup>419</sup> LOADA Augustin, 1999, *idem.*, p.78.

bulletin nul ou par la non-participation aux votes. Ainsi, ce système peut se retrouver être un handicap dans la mesure où les électeurs sont souvent perdus dans le choix du candidat idéal. De plus, les petites formations en ce qui concerne les listes complètes, se trouvent souvent face à des barrières difficiles à surmonter. Elles trouvent ce modèle en leur défaveur vu qu'elles peinent généralement à trouver autant de candidats à présenter dans les circonscriptions<sup>420</sup> lors des élections municipales souvent entachées d'irrégularités ou menacées par la fraude.

### **I.3. La fraude : véritable obstacle à une participation électorale sincère**

La participation électorale dans la commune de Koudougou est menacée par les différentes irrégularités notées lors des scrutins. En effet, dans presque toutes les élections municipales qui se sont déroulées dans la commune de Koudougou quelques irrégularités ont été notifiées. Il s'agit notamment des malversations et des fraudes massives sans oublier les tensions sociales qui n'ont pas été sans conséquences sur le bon déroulement du processus.

#### *✓ Tensions lors des élections municipales*

D'abord, les acteurs politiques s'accusent mutuellement de tentatives de fraudes. Cela participe à exacerber les tensions sociales : instauration d'un climat délétère qui impacte le processus électoral. La suspicion lors des élections entre partis politiques participe à radicaliser les positions. Lors des municipales de 2006, elle a conduit à la mise en place des comités de vigilance qui se sont transformés par la suite en des opérations d'intimidation et d'influence. Ce fut le cas par exemple au secteur 10 avec les militants UNDD. Il en avait été de même pour ce qui est des élections de 1995. En effet, celles-ci présentaient un grand enjeu, puisqu'elles sont censées consacrer l'avènement de la nouvelle décentralisation. Toutes les formations voulaient de ce fait mettre de leur côté la chance de les remporter. Ainsi des tentatives de fraudes massives et des soupçons de part et d'autre vont entacher le climat et le bon déroulement des municipales. L'Union des Sociaux-Démocrates (UDS) semble être le parti qui a été le plus accusé de vouloir frauder. C'est dans ce sens qu'au secteur 10 de la commune, « *des militants de l'ADF et de l'ODP/MT s'en sont pris à des électeurs soupçonnés d'être venus de Ouagadougou pour soutenir l'UDS de Juliette Bonkougou (...) N'eussent été le tact et les*

---

<sup>420</sup> Voir ZOMA Cyrille, 2000, « Une délégation des Verts à Koudougou. "Les outsiders aussi peuvent rentrer", dixit Charlemagne Yaméogo », In : *L'Observateur paalga* du mercredi 20 septembre 2000, pp.6-7.

*appels au calme des différents leaders, la réaction énergique de forces de l'ordre, ces incidents auraient sérieusement dégénéré »<sup>421</sup>.*

L'autre fait marquant est ce qu'il convient d'appeler *l'affaire de l'hélicoptère*. En effet, lors du scrutin de 1995 le survol d'un hélicoptère au secteur 04 a été interprété comme une tentative d'intimidation de l'ODP/MT par l'opposition politique qui, au même moment au secteur 03 de la commune, accuse l'ODP/MT de vouloir corrompre des électeurs venus des villages voisins. La conséquence de ces incidences fut la fermeture dès 12h des bureaux de vote du secteur 04 pour fait de fraudes. En plus de cela, une réunion de crise à laquelle participent Juliette Bonkougou de l'UDS, Hermann Yaméogo de l'ADF, des députés de l'ODP/MT, le haut-commissaire du Boulkiemdé, le préfet-maire et les forces de l'ordre a été convoquée à la mairie pour apaiser les esprits. On y trouvait pêle-mêle des représentants de l'ODP/MT, de l'ADF, de l'UDS<sup>422</sup>.

En conclusion, les tensions exacerbées par les soupçons créent un climat délétère qui entrave la participation citoyenne. Peu importe que les faits de fraudes soient avérés ou pas, ces élections municipales (2000-2006) ont mis à nu l'immaturité politique des candidats, des hommes politiques. Des électeurs qui se sont trouvés face à des querelles, ayant subi des traumatismes du fait de l'ambiance qui régnait, ont sans doute été écœurés. Une telle situation joue par conséquent sur la participation des populations aux différents scrutins. Cependant, un tel comportement des hommes politiques a permis de savoir combien la conquête de la mairie de Koudougou était un enjeu important. Chacun essayait veiller à la transparence. Néanmoins, certains soupçons de pratiques frauduleuses se sont révélés réels.

#### ✓ *Les pratiques frauduleuses*

Les différents soupçons de fraude se sont en fait révélés être une réalité : les tentatives de fraudes ont été décelées. En effet, les différentes pratiques décelées sont entre autres l'utilisation des extraits ou cartes d'électeurs de personnes soit décédées, soit n'ayant pas pu récupérer leurs cartes, soit la falsification des cartes, la production en masse des extraits d'acte de naissance purement inventés.

---

<sup>421</sup> DEDOU D. Paul, 1995, « Koudougou. Qui a fraudé contre qui ? » In : *L'Observateur paalga* du 13 février 1995, p.2.

<sup>422</sup> DEDOU D. Paul, 1995, « Koudougou. Qui a fraudé contre qui ? », In : *L'Observateur paalga* du 13 février 1995, p.2.

Pour ce qui est des fraudes, la falsification des documents comme les livrets de famille, l'usurpation d'identité ont été en premier lieu des méthodes utilisées surtout lors des élections de 1995-2000. En effet, aux municipales de 1995, des personnes décédées ont "voté". Avant les élections, une production en masse de livrets de famille a aussi été notée (création de personnes fictives). Par exemple, à l'occasion, on a noté :

*« 300 livrets de famille (il y aurait donc eu 300 mariages en un jour) établis en une journée, et 15 000 jugements supplétifs d'acte de naissance en deux semaines (...). Tout cela a permis par exemple à un homme né en 1843 et mort probablement depuis longtemps, de "se lever de sa tombe pour venir voter le 12 février !!!" »<sup>423</sup>.*

Il y a aussi l'exemple de cet agent comptable de la mairie de Koudougou, Faustin YAMÉOGO, décédé depuis une quinzaine d'années, qui serait venu voter au secteur 10. La conséquence de ces pratiques fut l'annulation par la Chambre administrative de la Cour suprême des votes dans les secteurs 04, 08 et 10 de la ville de Koudougou. Ce sont là quelques manquements et irrégularités qui, soutenus par les hommes politiques et exécutés par une population qui ignore le véritable sens du vote et l'enjeu de ces élections (exercice d'une nouvelle citoyenneté<sup>424</sup>).

En second lieu, concernant les élections de 2006, des personnes en possession de leurs cartes se sont retrouvées sans leurs noms sur les listes, des listes incomplètes furent signalées, de même que des cartes introuvables. Au secteur 01 par exemple, « un groupe de l'UNDD a intercepté un jeune CDPiste [Partisan ou militant du CDP], Pierre Zagré, avec un lot de 17 cartes d'électeurs dans ses poches, à l'école Est garçons, où sont installés deux bureaux de vote »<sup>425</sup>. Conduit à la gendarmerie, il ressort que les cartes appartenaient à des femmes de Guy qui viendront voter. Elles ont été rassemblées pour les présenter à un responsable du secteur, candidat CDP, afin qu'il donne l'argent du *dolo* de ces femmes. Quant au secteur 03, Vincent YAMÉOGO, un candidat, du même parti fut démasqué avec un lot de cartes dans son sac<sup>426</sup>.

Dans les pratiques frauduleuses lors de ces élections, des cartes contrefaites furent utilisées. Ce fut le cas par exemple dans un des bureaux de vote de l'école Burkina au secteur

---

<sup>423</sup> DEDOUÏ D. Paul, 1995, « Koudougou. Qui a fraudé contre qui ? », In : *L'Observateur paalga* du 13 février 1995, p.3.

<sup>424</sup> COULIBALY Hervé Landry, 2018, *op.cit.*, p.262.

<sup>425</sup> ZOMA Cyrille, 2006, « Koudougou. Vives tensions sous un soleil de plomb », In : *L'Observateur Paalga* N°6624 du lundi 24 avril 2006, p.12.

<sup>426</sup> ZOMA Cyrille, 2006, « Koudougou. Vives tensions sous un soleil de plomb », In : *L'Observateur Paalga* N°6624 du lundi 24 avril 2006., p.12.

10 de Koudougou où Tampoko KOALA a été prise avec une carte d'électeur contrefaite qui lui a été donnée par un parent afin qu'elle participe au vote d'après ses aveux<sup>427</sup>.

En plus de ces pratiques, le recours aux votes des étrangers à la commune est un véritable fléau qui empiète sur l'exercice de la citoyenneté politique. En effet, une menace qui plane sur la citoyenneté locale est la manœuvre des hommes politiques qui octroient de l'argent à leurs potentiels électeurs à se faire enrôler dans des localités où ils ne résident pas. Cet aveux est un parfait exemple :

*« En fait ça se faisait au moment du recensement. On ramasse des gens, on vient, on les recense. On a leurs listes, on vient on récupère leurs bulletins (...) le jour, ils vont, ils ramassent ces gens-là avec des camions, ils viennent, ils les enferment dans une maison, on les fait boire, on les fait manger, et on les sort par vague venir voter. Et quand, ils finissent de voter on les ramène. C'est surtout la campagne de 1995, il y a eu ça beaucoup »<sup>428</sup>.*

Ce sont des pratiques anti-démocratiques et participatives qui ont menacé le processus électoral avant l'avènement du système biométrique en 2012. *« Ce qui est dangereux pour la « démocratisation par le bas » (...) ceci fait perdre le sens de la citoyenneté locale et fausse le choix des électeurs sur le candidat capable de booster le développement local »<sup>429</sup>.*

Les différentes tentatives de fraude sont souvent la conséquence de la situation socio-économique précaire des populations qui sont prêtes à agir en toute illégalité pour avoir quelques billets. Également, ces pratiques ont été favorisées par certains codes ou valeurs socio-culturelles (la philosophie du don en Afrique<sup>430</sup>) que les politiciens ont sagement utilisés pour anéantir le choix éclairé de l'électorat.

Les conditions de vie précaires des populations sont des terrains favorables au développement de cette pratique. D'autres pratiques ayant trait au choix des candidatures, au militantisme portent préjudices à l'expression citoyenne dans le processus électoral.

#### **I.4. Les pratiques anti-démocratiques à l'origine de la faible participation électorale**

L'un des obstacles à une participation au processus électoral réside dans le mode, les critères de sélection des candidats au sein de certaines formations politiques.

---

<sup>427</sup> ZOMA Cyrille, 2006, « Koudougou. Vives tensions sous un soleil de plomb », In : *L'Observateur paalga* N°6624 du lundi 24 avril 2006, p.12.

<sup>428</sup> YAMÉOGO N. Marcellin, ancien Maire de Koudougou (2000-2005), entretien du 06 juillet 2021 au secteur 010 de Koudougou.

<sup>429</sup> KIBORA O. Ludovic, 2019, *op.cit.*, p.83.

<sup>430</sup> A ce propos, lire l'article de KIBORA O. Ludovic, 2019, *idem.*, pp.75-88.

Dans le cadre des élections municipales, on note une sorte d'instrumentalisation de la représentativité de toutes les couches sociales au sein des formations politiques. En effet, dans le cadre de ce processus, toutes les catégories sociales confondues sont représentées dans les formations politiques mais certaines classes sociales ont par moment joué un rôle de figurine : femmes et jeunes. Ces propos de Jeannette YAMÉOGO lors de son meeting en 2012 en sont révélateurs : « *je suis troisième sur la liste de l'UNDD de Koudougou. Je ne suis pas d'accord avec cette place, mais qu'est-ce que je peux faire face à la décision du parti. Ce n'est pas normal* »<sup>431</sup>. Ainsi, « *seul prévaut le bon vouloir du leader du parti* »<sup>432</sup>. En réalité, les formations, au nom du quota genre<sup>433</sup> instauré et qui recommande une représentation d'au moins 30% des candidatures au profit de l'un ou l'autre sexe, jouent le jeu mais réservent dans la majeure partie des cas les meilleures places à la gent masculine. Cette situation de mise à l'écart qui a perduré dans le temps émane en premier lieu, d'une certaine mauvaise volonté politique des leaders politiques, mais peut en second lieu s'expliquer en partie par l'analphabétisme qui touche bon nombre de femmes mais aussi par certaines réalités socio-culturelles à ne pas négliger. En réalité, certaines femmes, « *se sont heurtées au refus catégorique de leur époux* »<sup>434</sup> et « *aucune femme n'accepte aller en politique contre l'avis de son époux (...)* »<sup>435</sup>. Une conseillère municipale fait savoir que sa candidature fut d'abord négociée auprès de ses beaux-parents avant de manifester son accord<sup>436</sup>. Ce sont des pratiques qui ne facilitent pas l'engagement des femmes dans les luttes pour occuper le poste de dirigeant et limitent l'expression de la citoyenneté politique dans le processus électoral.

Par ailleurs, des pratiques anti-démocratiques au sein de certaines formations politiques portent atteinte à une véritable participation citoyenne surtout pour ce qui est de certains critères

---

<sup>431</sup> BAYALA Marie Laurentine, 28 novembre 2012, « Des femmes critiquent leurs positions sur les listes », In : <http://lefaso.net/spip.php?article51529>, page consultée le 07 septembre 2021. Voir en annexe la liste des conseillers de certains mandats pour se faire une idée du nombre de femmes élues.

<sup>432</sup> KOUAKOU Kouamé Hyacinthe, 2020, *op.cit.*.107. Lors de nos échanges avec SEMDÉ/KABORÉ Zénabo, nous a confié que sa candidature d'abord négociée auprès de ses beaux-parents.

<sup>433</sup> En 2009, la loi n°010-2009/AN portant fixation de quotas aux élections législatives et municipales fut adoptée. L'objectif était de donner plus de chance aux femmes pour participer à l'animation de la vie politique.

<sup>434</sup> KABORÉ Madi, 2000, « Municipal. 18% de femmes inscrites sur les listes électorales », In : *L'Observateur Paalga* du 04 septembre 2000, p.4.

<sup>435</sup> CGD, 2019, *La participation politique des femmes au Burkina Faso*, Ouagadougou, p.37.

<sup>436</sup> SEMDÉ/KABORÉ Zénabo, conseillère municipale, entretien du 21 janvier 2022 au secteur 06 de Koudougou. Elle a noté qu'elle ne se présenterait pas si son mari qui était réticent au début n'avait pas finalement donné son accord. Il convient de noter que le refus des partenaires s'explique dans une certaine mesure par la perception de certains de la politique considérée comme étant un monde de loups et de violences. Cette conception a été renforcée par le souvenir amer des violences subies par certains hommes politiques lors de l'insurrection populaire en 2014 sans oublier les violences de 1998 et 2011 (affaires Norbert et Justin ZONGO).

de choix de candidats. Les militants de base ignorent le plus souvent les critères de choix de leurs potentiels représentants. C'est ce que note Kouamé Hyacinthe KOUAKOU :

*« Dérogeant, dans bien des cas, aux règles élémentaires de la démocratie, les partis politiques choisissent leurs candidats aux élections locales selon des critères dissimulés, inconnus de tous : l'affinité avec les instances du parti, le rang social, l'aisance matérielle, (...) ceux qu'on appelle les « militants de base » sont peu ou pas associés à ce processus »<sup>437</sup>.*

Certains critères de sélection des candidatures répondent à des normes et logiques souvent incomprises de la base et qui portent atteinte aux aspirations démocratiques que l'exercice politique de la citoyenneté promeut. On note d'un côté, parmi ces critères mis en évidence dans le choix des candidats, celui basé sur le droit d'aînesse dont la conséquence est la sous-représentation des jeunes dans les différents conseils municipaux bien qu'étant engagés dans le militantisme. Ce témoignage est parlant : *« Positionnement nous on était deux [deux femmes] mais le deuxième là pourquoi on l'a pas pris ? [L'autre prétendante] (...) elle est jeune (...) Donc qu'elle peut s'en sortir demain comme moi je suis plus âgée que, elle, ils peuvent pas me laisser et puis la prendre (...) »<sup>438</sup>*. Or, l'égalité politique considérée comme un des critères démocratiques par Robert DAHL<sup>439</sup>, est un atout majeur pour une consolidation de la participation citoyenne. Certains citoyens trouvent en la promotion du droit d'aînesse, une situation déplorable en ces termes :

*« Dans le domaine politique de plus en plus de jeunes y vont. Mais le constat qu'on fait d'une manière générale, ils y vont pour jouer des seconds rôles. Quand tu prends le conseil municipal de Koudougou [celui de 2016], on se retrouve avec moins de (...) personnes qui ont moins de 35 ans... C'est-à-dire que les jeunes qui sont engagés dans les partis politiques même au niveau communal n'ont pas de place, c'est-à-dire, ne sont pas bien positionnés sur les listes électorales »<sup>440</sup>.*

En se référant également aux résultats provisoires des municipales de 1995, l'âge moyen des différents élus locaux se situe majoritairement au-dessus de quarante (40) ans<sup>441</sup> (voir graphique ci-dessous).

---

<sup>437</sup> KOUAKOU Kouamé Hyacinthe, 2020, *op.cit.*, p.107.

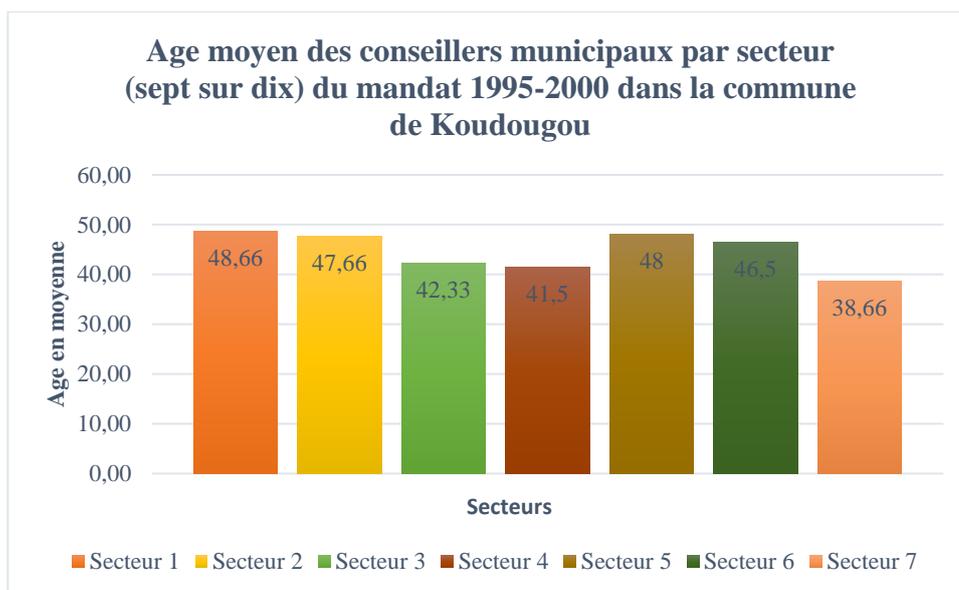
<sup>438</sup> SEMDÉ/KABORÉ Zénabo, conseillère municipale, entretien du 21 janvier 2022 au secteur 06 de Koudougou.

<sup>439</sup> DAHL Robert, 2001, *op.cit.*, pp.61-77.

<sup>440</sup> KOUANDA Saïdou, Président du CRJ/CO, entretien du 22 septembre 2021 au secteur 05 de Koudougou.

<sup>441</sup> Résultats provisoires disponibles dans certains secteurs : *L'Observateur Paalga* du 07 au 08 mars 1995, p.10.

### Graphique n°3 : Age des conseillers municipaux de quelques secteurs en 1995



**Source :** Graphique élaboré à partir des données provisoires publiées dans *L'Observateur Paalga* du 07 au 08 mars 1995, p.10.

Sur les sept (07) secteurs dont les résultats sont disponibles, l'on se rend compte que l'âge moyen des élus locaux est autour de la quarantaine à l'exception du secteur 09 où il est de 38,66 ans. Seul un (01) élu (KABORÉ Souleymane vingt-six (26) ans au secteur 07) sur quarante-deux (42) avait moins de trente (30) ans. « *A l'issue des municipales de 2016 (...) sur 74 conseillers (...) seulement environ 07 conseillers à Koudougou ont moins de 35 ans* »<sup>442</sup>. Pourtant en se référant à la Charte Africaine de la Jeunesse toute personne dont l'âge est compris entre quinze (15) à trente-cinq (35) est considérée comme étant jeune au moment où en 1985, les Nations Unies considéraient une personne jeune celle dont l'âge est compris entre quinze (15) et vingt-quatre (24) ans<sup>443</sup>.

En dehors de la primauté des adultes, un autre critère est l'appartenance sociale. A ce propos, un des acteurs de la vie politique locale laisse entendre que :

*« C'est le militantisme et la base sociale, la base électorale. La base sociale s'entend la famille, si tu appartiens à une famille [entendre ici par clan ou lignage influent], on te désigne pour faire honneur à cette grande famille, chaque membre de la famille doit être en mesure d'amener des gens pour voter. Ça n'a pas changé (c'est toujours le cas). Souvent c'est un peu*

<sup>442</sup> AJDD/BF, juin 2019, *op.cit.*, p.24.

<sup>443</sup> AJDD/BF, juin 2019, *idem.*, p.11.

*géostratégique également dans le secteur. Le secteur est divisé en sous zone (...) Ces sous zones là, sont regroupées en grandes familles »<sup>444</sup>.*

Ce sont des critères qui jouent sur la qualité, la compétence des candidats et créent des mécontentements surtout au niveau des militants plus dynamiques mais écartés du fait de leur base sociale.

Certains laissent apercevoir qu'il y a peu de consultations, du moins la non prise en compte de l'avis des militants à la base. C'est une attitude qui peut faire naître des sentiments de frustration et entretenir la mauvaise conception de la politique pouvant impacter l'engagement des citoyens. Si l'on veut une véritable participation citoyenne, l'idéal est d'impliquer les citoyens-militants dans le choix, l'élaboration des programmes politiques.

En outre, la participation citoyenne reste fragilisée par le comportement du militant et le sens que l'on accorde au droit de vote. En effet, l'engagement dans les formations politiques est influencé par diverses motivations selon les militants. Ainsi, en période électorale, c'est pour certains un moyen d'ascension sociale, de profit et une occasion pour des pratiques dépourvues de toute idée d'intérêt général. En fait, cet ancien maire de Koudougou attire notre attention en ces termes : « *Tu sais ? nous sommes en plein rêve (...) les gens viennent (...) dans les partis politiques pour un problème d'intérêt (...) ils sont venus pour leur intérêt »<sup>445</sup>. Le témoignage suivant de Noadraogo Éric YAMÉOGO, un militant de l'ODP/MT à Koudougou, nous éclaire davantage sur le sens de l'engagement dans les formations politiques. Ce dernier s'est plaint de la non reconnaissance du parti à son égard après avoir aidé 1200 Burkinabè venus de la Côte d'Ivoire voter pour l'ODP/MT qui avait promis de « *lui trouver des marchés, tâcheron qu'il est de son état* ». Mais dit-il, après les élections, « *Jusqu'à présent, (...) on ne m'a même pas offert un marché pour 'un poulailler populaire'* »<sup>446</sup>. Même si l'on peut interpréter ce comportement comme étant la résultante d'un frustré qui pourrait chercher à ternir l'image de ses bourreaux néanmoins il sied de comprendre que son comportement permet d'appréhender l'état d'esprit des hommes politiques et de certains militants : engagement non par conviction mais guidé par des compromis permettant de satisfaire son intérêt ; d'où la*

---

<sup>444</sup>OUÉDRAOGO Adama, ex-conseiller municipal de 2006-2014, entretien du 01 avril 2022 au quartier Burkina.

<sup>445</sup> YAMÉOGO N. Marcellin, ancien Maire de Koudougou (2000-2005), entretien du 06 juillet 2021 au secteur 010 de Koudougou.

<sup>446</sup> DEDOU D. Paul, 1995, « A Koudougou, la carte d'électeur coûterait 10000 CFA », In : *L'Observateur paalga*, du 16 mars 1995, p.3.

problématique du sens de la citoyenneté au sein des formations politiques. Autrement, les uns ont joué sur la situation sociale des autres pour arriver à la tête de la municipalité, et les autres pour aspirer monter en rang social.

Enfin, certains expriment leur vote en signe de solidarité aux membres de leur famille. L'appartenance ethnique, le clan, demeure un critère d'expression de sa voix. Comme l'a signifié Maurice BAZEMO, « *en Afrique, la famille politique comprend d'abord la famille dans sa conception sociale. La solidarité que recommande cette dernière doit être traduite par le vote en faveur du fils* »<sup>447</sup>. La famille semble être un acteur considérable sur la scène politique de telle sorte que ses membres sont des potentiels électeurs. Ainsi, à la question de savoir les critères sur lequel le choix du candidat se fait, un de nos témoins nous livre ces propos : « *Nous votons pour le changement mais aussi pour que notre fils/enfant puisse mieux se positionner, en profiter* »<sup>448</sup>. L'on comprend ainsi aisément pourquoi bon nombre de candidats bien que résidant en milieu urbain ou hors de la commune, se présentent sous le couvert de leur village rattaché à la commune plutôt que comme candidat de leur secteur de résidence. A cela s'ajoutent d'autres comportements non exemplaires des hommes politiques qui entachent le processus électoral.

### **I.5. Dérives des politiques dans les discours et les intimidations pour orienter le choix**

Dans le but de se faire élire, des discours sont tenus afin d'influencer le choix des électeurs. Cependant, certains discours ne participent pas à forger la citoyenneté locale et peuvent porter préjudice au bon déroulement du processus électoral, voire à la participation effective. Il s'agit des discours autour de l'autochtonie des candidats plutôt que ceux portant sur la compétence. Lors d'un meeting pendant des campagnes pour les municipales, Jeannette YAMÉOGO de l'UNDD laisse entendre ces propos : « *il faut que vous votiez Hermann Yaméogo. Il est natif de Koudougou, il est donc votre fils. Avec lui, nous allons développer notre cher Koudougou* »<sup>449</sup>. Le recours à l'autochtonie soulève l'immaturité politique des candidats qui jouent sur le régionalisme pour se faire élire. Dans un tel contexte, le choix objectif est en "danger", l'on

---

<sup>447</sup> BAZEMO Maurice, 2011, « Le mérite : critère de responsabilisation en démocratie », In : SANOGO Mamadou Lamine et al, (dir.), *La démocratie américaine comme source d'inspiration pour renforcer la démocratie en Afrique*, Actes de colloques, Ouagadougou, Editions Scientifique, p.193.

<sup>448</sup> YAMÉOGO N. Joseph, paysan, entretien du 13 septembre 2021 à Pékiri.

<sup>449</sup> BAYALA Marie Laurentine, 28 novembre 2012, « Des femmes critiquent leurs positions sur les listes », In : <http://lefaso.net/spip.php?article51529>, page consultée le 07 septembre 2021.

doit voter parce que le candidat est natif de la localité : l'exercice de la citoyenneté politique se trouve piégé par le discours politique, qui, mal interprété, met en mal même le processus de construction de la citoyenneté.

En plus, le recours à l'intimidation pour orienter le choix des candidats est également une recette des hommes politiques surtout lors des meetings : faire comprendre que sans leur formation politique à la tête de la mairie, pas de développement possible de la commune. Cet état de pensée est généralement l'œuvre des formations politiques au pouvoir. Lors d'un meeting en 1995, Simon COMPAORÉ laisse entendre : « *Si Koudougou doit être construite, c'est l'ODP/MT qui le fera, car nous avons la majorité au gouvernement et à l'ADP. Le pouvoir est entre nos mains* »<sup>450</sup>. Ce discours fut tenu dans un contexte où le parti au pouvoir n'a pas pu s'imposer lors des législatives. Également, l'état de développement de la commune laissait à désirer, or ces élections étaient censées permettre de mettre en place une équipe de proximité en matière de planification de développement. Pourtant cette équipe devait disposer des moyens pour réaliser ses programmes alors que seul le parti au pouvoir est le mieux nanti en la matière. Alors, ce discours semblait être une mise en garde contre toute tentation des populations à porter l'opposition à la tête de la mairie, qui, dans la mémoire collective est vue comme l'enfant pauvre en ressources financières contrairement au parti au pouvoir.

Tout comme la participation électorale, quelques obstacles entravent la participation publique dans la commune de Koudougou.

## **II. Obstacles à une participation publique**

La participation publique dans la commune de Koudougou laisse apparaître un certain nombre de faiblesses. Pire, elle se trouve confrontée à de réelles difficultés qui ne permettent pas une véritable participation citoyenne.

### **II.1. De la nature des procédures participatives**

« *La participation peut être provoquée par les décideurs politiques (...) cette participation provoquée suit une forme « descendante », du haut vers le bas, ou « top down » (...). Il s'agit alors de convaincre les citoyens ou de les faire adhérer à un projet* »<sup>451</sup>. Les

---

<sup>450</sup> DIALLO Boureima, 1995, « 'Le pouvoir est entre nos mains' » dixit Simon Compaoré », In : *L'Observateur Paalga* du 10 au 12 février 1995, p.16.

<sup>451</sup> HURARD Marine, 2011, *La participation citoyenne au développement durable à l'échelle locale en Europe*, Bruxelles, Solidarité, p.11. [Online]

procédures participatives qui émanent du top-down dans la commune de Koudougou sont nées des injonctions des partenaires financiers (coopération suisse, de ceux de la coopération décentralisée) qui y investissent avant d'être adoptées au fil du temps par les autorités locales. Or, comme le note Loïc BLONDIAUX, « *elles relèvent toutes d'exercices participatifs organisés, orchestrés et limités par leurs concepteurs mêmes* »<sup>452</sup> puisqu'ils fixent eux-mêmes les règles du fonctionnement dans la plupart des cas.

La commune de Koudougou a noué des partenariats avec des organismes nationaux ou internationaux dont le LC, la coopération suisse, le jumelage Dreux-Melsungen, etc., qui sont ses grands partenaires. La participation citoyenne est quelque « *chose que la coopération suisse a beaucoup contribué à développer ici (...) l'implication de tout le monde dans ce qu'il y avait comme projet à réaliser* »<sup>453</sup>. C'est ainsi que presque tout projet auquel ces partenaires doivent contribuer nécessite l'implication des bénéficiaires à travers les consultations, les débats publics. Ainsi, au risque de perdre les financements, sont créés des cadres d'implication des citoyens pour répondre aux exigences des partenaires. Cela s'apparente à un effet de mode : suivre la tendance pour paraître et séduire les bailleurs de fonds. Mais l'une des conséquences de ce *suivisme* est le désintérêt des populations vis-à-vis de certaines procédures nées de la volonté de partenaires. En effet, étant des initiatives qui viennent en majorité du haut, la base animée par l'urgence de voir du concret finit par se lasser du mode de fonctionnement basé sur des échanges à ne point finir ; pourtant elles doivent s'adonner à leurs activités quotidiennes. Par exemple, lors de la mise en place du PDC, ce constat fut fait :

*« les habitants des secteurs se lassaient progressivement des multiples réunions et rencontres qui se soldaient toujours par des procès-verbaux, des bilans, etc. La population s'impatientait de voir des résultats concrets pouvant améliorer son cadre de vie. Cet état d'esprit a fini par gagner les membres des ESP qui débutèrent aussi à prendre du recul vis à vis de leurs obligations quand bien même l'on tendait vers la fin de l'élaboration du PDC »*<sup>454</sup>.

Par ailleurs, certains cadres dits inclusifs et participatifs composés de représentants des différentes couches sociales répondent plus à un besoin de faire valoir. Il y a, en effet, des acteurs figurants dont la participation à l'animation des débats au sein de la structure est

---

[https://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/working\\_paper\\_-\\_participation\\_citoyenne\\_26.08.11\\_0.pdf](https://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/working_paper_-_participation_citoyenne_26.08.11_0.pdf), page consultée le 20 juillet 2020.

<sup>452</sup> BLONDIAUX Loïc, 2008, *op.cit.*, p.18.

<sup>453</sup> DIALLO A. Bachir, directeur de l'EPCD, entretien du 21 septembre 2021 à Koudougou.

<sup>454</sup> Voir Le PDC participatif de Koudougou sur : [www.mairie-koudougou.bf](http://www.mairie-koudougou.bf), consultée le 24 juin 2021.

quasiment inexistante par moment<sup>455</sup>. Cette attitude a certainement impacté la qualité du débat, des échanges au sein de cette structure.

En outre, les cadres de concertation ou autres cadres de rencontre qui prônent surtout le dialogue, étant le plus souvent impulsés par les autorités locales ou les partenaires, sont utilisés comme des instruments de propagande. Ils sont utilisés souvent par l'autorité locale comme un instrument pour contrer toute contestation, donner l'image d'une gouvernance locale inclusive. Elles sont de ce fait instrumentalisées. Cela est perceptible dans le sentiment d'impuissance de la part de certains citoyens, d'une non prise en compte en général des remarques le plus souvent :

« (...) si tu as un problème, si tu pars à la mairie (...) tu vas avoir le maire vous allez asseoir causer. C'est après que vous allez constater que votre problème c'est pas régler mais il nous a écouté. Si c'est l'écoute-là, tous les maires, y a l'écoute. C'est devant-là le problème. Réglage-là, c'est ça le problème »<sup>456</sup>.

Cela s'apparente à une opération de séduction sans véritablement donner un pouvoir de décision aux participants. Dans ce cas, « la participation [par l'écoute] a tendance à renforcer l'adhésion aux institutions et au monde tel qu'il est sans suffisamment nourrir une volonté et une capacité de le changer »<sup>457</sup>.

Aussi, par la stratégie de l'information, les autorités utilisent la participation citoyenne comme moyen de séduction des populations. Les projets ou décisions sont généralement des initiatives des autorités locales ou des partenaires financiers et institutionnels. Dans le cadre de leur réalisation, les consultations s'apparentent le plus à de la diffusion d'information et à une doléance d'accompagnement<sup>458</sup>.

En plus, dans le cadre de la consultation, des cadres de concertations pour définir des projets porteurs que les partenaires doivent financer, la priorisation de ces projets n'est pas faite par les populations ayant soumis leur doléance : le dernier mot revient au partenaire ou la mairie. A propos des projets financés par le jumelage Dreux-Melsungen-Koudougou, Eunoc RAMDÉ note ceci : « concernant la population, elle devrait être au centre de la relation avec

---

<sup>455</sup> DIALLO Abou Bachir, directeur de l'EPCD, entretien du 21 septembre 2021 à Koudougou.

<sup>456</sup> YAMÉOGO Mathieu, Secrétaire Général de l'OTRAF/Koudougou et Contrôleur Général du Comité de Gestion de la Gare Routière, entretien du 28 septembre 2021 à Koudougou.

<sup>457</sup> CANTELLI Fabrizio, GARON Francis et SCHIFFINO Nathalie, 2013, « Participation et pouvoirs », In : *Politique et Société*, N°1, Vol 32, p.8.

<sup>458</sup> Nos échanges avec certaines personnes lors de nos enquêtes, par exemple à Péyiri, laissent voir que dans le cadre de la réalisation de certains, l'on vient les rassembler pour les informer d'une future réalisation tout en sollicitant une adhésion populaire, leur accompagnement.

*les partenaires, mais on constate qu'elle obéit toujours à la logique de la centralisation, cette logique qui consiste à recueillir les doléances et ensuite à orienter les projets »<sup>459</sup>. Ainsi, l'emplacement de la construction d'un centre de réinsertion pour les handicapés financé par la coopération décentralisée dans les années 1990, n'a pas pris en compte l'emplacement que les bénéficiaires avaient proposé : la mairie a décidé d'un emplacement difficile d'accès<sup>460</sup>.*

En plus de cela, notons que la légitimité des procédures ou des représentants dans les cadres de délibération pose problème.

## **II.2. Quelle légitimité des procédures participatives ou des représentants ?**

Un autre obstacle à une véritable participation publique réside dans la légitimité des représentants. Cette légitimité est souvent remise en cause ou le choix de ces derniers fait l'objet de rejet. Le problème de légitimité des représentants est caractérisé par non seulement l'ignorance du mode de désignation par ceux qu'ils sont censés représentés mais le soupçon d'une probable accointance avec les autorités locales.

Tout d'abord, l'une des faiblesses des initiatives de concertation, des consultations réside dans la méfiance et le soupçon à deux niveaux : entre acteurs (leaders des associations) et entre la base et leurs leaders. Certains soupçonnent d'autres d'être à la solde des politiques. Du coup, leur crédibilité à leurs yeux pose problème. Pour certains, en effet, ils sont écartés des certaines rencontres parce qu'ils jugent être moins dociles : *« il y a des cadres de concertations communales (...) mais ces cadres, c'est des cadres qui fonctionnent sous forme de cooptage [comprendre plutôt cooptation] politique (...) Ces cadres fonctionnent à la volonté de l'autorité »<sup>461</sup>*. De par leurs modes d'action, ils pensent être vus par les pouvoirs locaux comme des opposants qu'il faut donc éviter sur la table de '*négociation*'. C'est ce que l'on note entre leaders des associations le plus souvent. Il est donc soupçonné des choix arbitraires des représentants ou participants aux débats publics. Lorsque l'on prend le processus d'élaboration

---

<sup>459</sup> RAMDÉ Eunoc, 2011, *op.cit.*, p.115.

<sup>460</sup> De nos échanges avec le porteur de ce projet (fondateur de l'association *Nabonswendé*), il ressort que le maire ne leur a pas cédé l'emplacement qu'ils avaient jugé accessible aux personnes vivant avec un handicap. Face au risque de perte des financements des bailleurs de fonds en l'absence d'un site, le choix du maire fut accepté.

<sup>461</sup> OUEDRAOGO Abdoul dit Kabila, Coordonnateur de l'AJA, entretien du 12 septembre 2021 à Koudougou. BLONDIAUX Loïc explique que la volonté de cooptation des autorités locales dans le cadre des consultations s'explique par ce qu'il qualifie de *risque politique* qu'instaure la participation. Concrètement les élus ont peur de se retrouver face à des participants ou contradicteurs difficiles à convaincre, hostiles, plus critiques, etc., donc la peur d'une véritable confrontation politique entre élus et citoyens.

du budget de la commune de Koudougou, des correspondances sont envoyées aux OSC qui choisissent leur représentant. Mais le choix des représentants n'est pas forcément acquis de façon unanime. « *S'il est vrai que chaque structure est mieux indiquée pour savoir qui en son sein peut la représenter convenablement, il n'est pas certain que cette désignation se fasse de façon collégiale* »<sup>462</sup>.

Mais quant aux représentés, ils soupçonnent leurs responsables d'être corrompus et détachés des réalités qu'ils vivent. C'est ce que laisse entendre un conducteur de tricycle : « *les délégués sont soudoyés (...) ils sont déjà bien posés donc les préoccupations de la base important peu* »<sup>463</sup>. En réalité, l'incompréhension et le manque de communication semble nourrir cet état de conception. Comme précédemment mentionné, certains responsables portent les doléances de leurs bases aux autorités mais s'en tiennent à la bienveillance de l'autorité. Cependant la non réactivité des autorités est vue comme une complicité de leurs représentants avec ces dernières. Finalement, la participation aux rencontres devient de moins en moins une priorité face au sentiment d'impuissance<sup>464</sup>.

Ensuite, une autre faiblesse qui pose le souci de légitimité réside dans le mode de fonctionnement de certaines organisations. En effet, certaines organisations portent en elles des limites de par les textes qui régissent leur fonctionnement en excluant une grande partie de la catégorie sociale qu'elles sont censées représenter. En effet, non seulement l'exclusion semble évidente, en plus, elles sont divisées par des querelles de positionnement et des problèmes de leadership. Ce fut le cas du Conseil Régional de la Jeunesse du Centre-Ouest. L'on s'est retrouvé avec un bureau qui n'a été renouvelé 11 ans après son installation et cela sans véritable passation de service. Ainsi, « *le non renouvellement des instances a conduit à ce que, à un certain moment on se retrouve avec un bureau qui n'était plus légitime* »<sup>465</sup>. A noter que le rôle de cette instance est de « *parler au nom des jeunes et assurer la pleine représentativité des jeunes dans la sphère de décision* »<sup>466</sup>. Dans un tel contexte, l'on se demande si les populations

---

<sup>462</sup> SANA Halizata, 2013, *op.cit.*, p.79.

<sup>463</sup> BASSINAGA Benjamin, conducteur de tricycle, entretien du 21 septembre 2021 à Koudougou.

<sup>464</sup> ZONGO Ali, conducteur de tricycle, entretien du 21 septembre 2021 à Koudougou.

<sup>465</sup> KOUANDA Saïdou, Président du CRJ/CO, entretien du 22 septembre 2021 au secteur 05 de Koudougou.

<sup>466</sup> KOUANDA Saïdou, Président du CRJ/CO, entretien du 22 septembre 2021 au secteur 05 de Koudougou.

. Le bureau a été renouvelé en 2019. Bien que ne faisant pas partie de notre cadre chronologique, il reflète l'ambiance et le mode de fonctionnement de cet organe qui est sensé assurer la représentativité des jeunes dans les sphères décisionnelles. La question sur sa visibilité au sein du corps représenté se pose également. Cela a été perceptible lors de certains de nos échanges fortuits avec des jeunes qui habitent la commune. Il faut noter que le bureau national connaissait des péripéties jusqu'en 2015, année de son renouvellement.

représentées se reconnaissent et s'impliquent davantage dans les activités menées en leur nom. Ce processus de blocage n'a pas permis de mettre en place le conseil municipal de la jeunesse censé être un relais pour le plaidoyer et l'interpellation en vue de la prise en compte des besoins des jeunes de la commune. Par ailleurs, pour en être membre, il faut même appartenir à une association de jeunes reconnue comme étant dynamique ; une grande partie de la jeunesse se trouve mise à l'écart. Dans ce cas, quelle légitimité le représentant d'une telle structure a-t-il auprès des *écartés* qui ne peuvent pas participer à son choix ?

Enfin, certains acteurs d'organisme pour favoriser la participation restent méconnus des masses. En effet, dans le cadre de la coopération décentralisée qui finance des projets participatifs adressés au CCJ, il faut noter que les responsables de ce comité sont loin d'avoir une légitimité au sein des acteurs avec qui ils doivent collaborer. En effet, il a été noté qu'ils sont pour la plupart absents aux réunions du fait non seulement de leurs occupations professionnelles mais également du fait que la majorité réside à Ouagadougou<sup>467</sup>.

### **II.3. Le problème de financement des activités des cadres de concertation**

Il est reconnu que des cadres d'échanges entre les autorités locales et les populations ont été initiées dans la commune de Koudougou en vue d'une participation effective des populations par certaines associations et populations. Aussi, les conseillers municipaux reconnaissent qu'il faut organiser des rencontres avec les populations à la base afin d'échanger. Mais l'un des obstacles à la tenue régulière de ces activités est leur financement.

« *Les cadres existent, ce sont des cadres qui [doivent se tenir], normalement chaque trois mois, chaque trimestre (...) Mais ces cadres de concertation nécessitent la mobilisation des ressources financières, pour mettre en œuvre ces cadres (...)* »<sup>468</sup>. Le financement de ces cadres vient généralement de l'État, et des bailleurs de fonds. « *Ces structures ont été mises en place, mais si y a pas un appui budgétaire par exemple pour réunir les gens, il faut un minimum, il faut de l'eau et tout ça. Faute de moyens, ça hibernait* »<sup>469</sup>. La dépendance financière est donc un véritable souci lorsque l'on veut organiser des forums regroupant les différentes couches sociales de la commune.

---

<sup>467</sup> RAMDÉ Eunoc, 2011, *op.cit.*, p.113.

<sup>468</sup> OUEDRAOGO Abdoul dit Kabila, Coordonnateur de l'AJA, entretien du 12 septembre 2021 à Koudougou

<sup>469</sup> KABORÉ Daouda, Président de l'AET, entretien du 31 décembre 2021 au secteur 010 de Koudougou.

En sus, le problème financier se pose pour ce qui est de l'animation des rencontres d'échanges entre élus-populations à la base, qui peuvent seulement être des cadres d'interpellation, de consultations, de production de la codécision. Ce conseiller municipal fait remarquer ceci :

*« Même dans le règlement intérieur du conseil municipal, on nous invite à créer ce cadre de concertation entre la base et les conseillers pour qu'on puisse remonter l'information au niveau du conseil municipal. Mais y a un problème. Le conseiller n'a pas de salaire. Il n'a rien. Comment regrouper une population et leur expliquer ce qui se passe au niveau du conseil ? (...) »<sup>470</sup>.*

Il reconnaît que sans moyens financiers ça sera difficile. Ce qui est un véritable obstacle à l'enracinement des pratiques de l'interpellation qui est minée par d'autres difficultés.

### **III. Quelques insuffisances et limites des autres formes de la participation**

La veille citoyenne, l'interpellation sont une réalité dans la commune de Koudougou. Elle est portée par différents acteurs à travers différents canaux mais elle reste limitée pour diverses raisons.

#### **III.1. Veille citoyenne : Ignorance et manque de communication**

L'information et la formation sont les indispensables pour une veille citoyenne efficace. Or, de nombreuses personnes et des associations ont un problème de compréhension des textes, de lecture des enjeux de la participation citoyenne. Il y a en effet des représentants d'associations, des syndicats qui n'ont pas été à l'école ou ne maîtrisent pas le mode de fonctionnement de la mairie. Pour eux, la mairie c'est l'État. *« Tous les transporteurs, on est pas beaucoup fait l'école, si tu es transporteur, c'est l'école c'est pas marché »<sup>471</sup>.* Dans ce cas de figure se pose la problématique de la capacité de maîtrise et d'interprétation des textes, de faire des analyses critiques des projets. Pourtant, il faut que le citoyen, selon Saïdou KOUANDA

*« sache comment on élabore par exemple un budget, qu'est-ce que c'est qu'un budget, qu'est que c'est qu'un plan communal de développement (...) ensuite comment est-ce qu'ils peuvent dans leur quartier, dans leur village, s'organiser pour veiller à ce que la mairie qui a prévu*

---

<sup>470</sup> KABORÉ Boureima dit Junior, conseiller municipal, entretien du 27 septembre 2021 à Koudougou.

<sup>471</sup> YAMÉOGO Mathieu, Secrétaire Général de l'OTRAF/Koudougou et Contrôleur Général du Comité de Gestion de la Gare Routière, entretien du 28 septembre 2021 à Koudougou.

*construire un CSPS, que, le CSPS soit dans le bon emplacement, que le CSPS soit bien construit »<sup>472</sup>.*

Dans ce cas, le suivi, la veille citoyenne par moment se trouvent confrontés à des difficultés puisque pour parler, il faut savoir de quoi on parle. En fait, « *les citoyens doivent disposer des aptitudes et capacités nécessaires pour influencer les décisions qui les concernent* »<sup>473</sup>.

En outre, la participation aux sessions du conseil municipal qui était une opportunité de contrôle des actions des élus locaux est handicapée par l'ignorance. Nos enquêtes sur la possibilité d'assister à ces sessions ont révélé que bon nombre des personnes interrogées ignorent que cela soit une possibilité. Certains laissent apparaître leur surprise lorsque nous leur demandons s'ils ont déjà assisté à ces sessions. Par exemple, à cette question, étonnés, certains nous répliquent : « *Est-ce que c'est permis ? Je pense que c'est pas permis deh ! C'est les conseillers, la mairie, les polices municipales, ils ont enlevé [pour prendre part] mais c'est pas permis pour tout le monde. C'est pas permis que tout le monde rentre dans la salle pour écouter* »<sup>474</sup>.

Par ailleurs, la participation citoyenne que cela soit dans un processus d'interpellation et de plaidoyer semble être freinée par le manque de communication entre la base et les élus. En réalité, un aspect capital à prendre en compte qui a été vu comme un obstacle à la participation citoyenne est le peu de rencontres entre élus et populations. En effet, il a été observé par Marie-Jo DEMANTE et Isabelle TYMINSKY que la relation a été distante, presque inexistante surtout au début du processus de décentralisation un peu partout en Afrique<sup>475</sup>. Rares sont les fois où les citoyens avaient été sondés ou consultés par les conseillers sur leurs besoins, les initiatives et stratégies à mettre en œuvre pour le développement de la commune. Comme en témoigne toujours cette confiance : « *Lorsqu'ils partent à la mairie pour échanger ; ils ne viennent plus vers nous. Ça, c'est noir (...) Un chef de famille, normalement doit rassembler les gens pour échanger de temps en temps (...) il faut donc, après les rencontres au sein de la mairie, venir échanger autour des sujets débattus avec nous* »<sup>476</sup>.

---

<sup>472</sup> KOUANDA Saïdou, Président du CRJ/CO, entretien du 22 septembre 2021 au secteur 05 de Koudougou.

<sup>473</sup> GUEYE Bara, 2005, *op.cit.*, p.7.

<sup>474</sup> YAMÉOGO Mathieu, Secrétaire Général de l'OTRAF/Koudougou et Contrôleur Général du Comité de Gestion de la Gare Routière, entretien du 28 septembre 2021 à Koudougou. Même certains étudiants avec qui nous avons échangé au centre d'écoute des jeunes nous ont laissé comprendre qu'ils ignoraient que cela soit possible. L'ignorance touche alors non seulement la masse analphabète mais également les "instruits".

<sup>475</sup> DEMANTE Marie-Jo et TYMINSKY Isabelle, 2008, *op.cit.*, p.24.

<sup>476</sup> OUEÛDRAOGO Drissa, paysan, entretien du 24 septembre 2021 à Nongtaaba.

La demande de communication est une réalité, de véritables cadres d'échanges entre élus et citoyens sont des moyens pour une véritable interpellation et de plaider jusqu'à la base. Cela permettra de lever les soupçons et d'éclipser le climat de méfiance vis-à-vis des hommes politiques accusés à tort ou à raison par les citoyens.

### **III.2. Hommes politiques et citoyens 'interpellateurs' : les accusations de sabotage**

La participation citoyenne est par moment handicapée par la volonté affichée d'anéantir toute initiative de veille citoyenne efficace. Nous avons en effet, la mauvaise interprétation surtout des initiatives d'interpellation utilisant comme moyen d'action les manifestations. Plusieurs stratagèmes sont alors utilisés pour les contrer. D'abord le recours à la violence sur les acteurs jugés *persona non grata*. En effet, il est donc arrivé qu'en temps de crises des leaders de certaines OSC aient été pris pour cible par des hommes politiques. Leurs biens matériels sont le plus souvent saccagés. C'est ce qu'ont connu certains leaders du MBDHP, par exemple en 2000. Ce rappel de Kisito DAKIO est édifiant à cet effet :

*« les hommes politiques nous prennent pour des ennemis (...) en 2000, ils ont brûlé notre siège (...) sous l'instigation de maître Hermann YAMÉOGO qui était président de l'UNDD (...). Ils ont brûlé la maison du président et d'autres militants, parce qu'ils ne voulaient pas plus qu'il y ait des manifestations à Koudougou »<sup>477</sup>.*

Étant menacés, certains leaders ou militants de la société finissent par jeter l'éponge.

Ensuite, afin de contrer les luttes à caractère syndicales, le système d'espionnage est une pratique courante de la part des leaders politiques. Les politiques infiltrent des hommes de confiance au sein des mouvements estudiantins et scolaires en vue de *casser* la protestation. Pour y parvenir, ils prennent en charge la scolarité des meneurs d'hommes au sein des établissements dont la mission était de parvenir à se faire élire délégués dans les lycées pour réduire les mouvements de soutien à l'Association Nationale des Étudiants Burkinabè (ANEB) à néant. Adama OUÉDRAOGO nous confie ceci :

*« Quand l'ANEB fait un mouvement, nous on réunit les délégués, et on demande aux délégués, c'est vous qui êtes bien reconnus dans les écoles, c'est vous qui avez la possibilité de passer dans les classes pour passer les informations, il faut désamorcer certaines choses. Mais les*

---

<sup>477</sup>DAKIO Kisito, Président MBDHP/Section Boulkiemdé, entretien du 24 décembre 2020 à Koudougou.

*délégués, ils prennent l'argent. Nous on les utilisait pour désamorcer la grève. L'ANEB est rouge, l'ANEB s'oppose au parti politique donc c'est un combat »<sup>478</sup>.*

Cette conception des mouvements de revendications sociales comme étant des adversaires politiques laisse peu de terrain à l'éclosion d'une véritable veille citoyenne. En outre, ils utilisent comme moyen de chantage la finance : le risque de perte des subventions désengage surtout certaines organisations des luttes ou revendications sociales nécessitant des manifestations<sup>479</sup>.

Aussi, le sentiment de méfiance vis-à-vis des pouvoirs locaux qui sont accusés de créer ou formater des organisations à leur solde en vue de saboter des initiatives de dénonciation de certaines associations désamorce l'engagement citoyen. Ce sentiment ne facilite pas un système de réseautage solide entre associations dont les moyens d'action diffèrent entre pacifisme et violence.

### **III.3. La violence lors des manifestations : une instrumentalisation ?**

La protestation par la violence bien que jugée nécessaire demeure un obstacle dans les pratiques citoyennes de remise en cause des décisions. D'abord, certains participants à la contestation sont ignorants des objectifs de la manifestation. Ce fut le cas lors de la manifestation des commerçants de 2011 pendant laquelle « *des bambins se sont mêlés aux différents groupes qui se sont constitués et paraient dans les quartiers, de façon désordonnée, créant un cafouillage indescriptible* »<sup>480</sup>.

Ensuite, les manifestations prennent souvent l'allure de règlements de compte à l'image de celles des commerçants en 2011. Ces manifestations qui ont conduit à réclamer non seulement la démission du maire mais également à l'incendie de son domicile se sont déroulées au moment où des querelles de leadership opposaient le maire à son challenger du même bord politique Hubert YAMÉOGO.

---

<sup>478</sup> OUÉDRAOGO Adama, Homme politique et ex-conseiller municipal (2006-2014), entretien du 01 avril 2022 au quartier Burkina.

<sup>479</sup> BADO/TRAORÉ Sarata, secrétaire de l'AK, entretien 28 septembre 2021 au secteur 09 de Koudougou.

<sup>480</sup> ZOMA Cyrille, 29 avril 2011, « Koudougou : Les commerçants instaurent une ville morte », In : <https://lefaso.net/spip.php?article41810>, page consultée le 20 avril 2022.

## **IV. Limites et obstacles à la participation communautaire**

Les initiatives pour une amélioration des conditions de vie des populations de la commune sont belles et bien une réalité. Elles touchent presque tous les domaines de la vie. Cependant quelques obstacles mettent à l'épreuve ces initiatives citoyennes.

Dans le cadre des initiatives populaires en vue d'une amélioration des conditions de vie, quelques problèmes sont à noter.

### **IV.1. OSC et associations : les ambitions citoyennes à l'épreuve de l'argent**

La question financière demeure l'une des faiblesses de l'action communautaire. La gestion des ressources financières, les moyens d'acquisition de ces ressources, causent souvent préjudices aux initiatives communautaires.

#### **✓ Le problème de transparence au sein des organisations de masse**

Dans le cadre de la mise en œuvre de certaines activités, les populations font des cotisations mensuelles ou annuelles. Cependant la gestion non transparente est souvent décriée sur la base de soupçons de détournement suite au manque de redevabilité. Dans certaines localités, le problème de gestion transparente a conduit à un désintéressement des activités vis-à-vis de l'éducation, la formation des élèves.

*« Nous, parents des élèves faisons des cotisations en vue de venir en aide à notre école. L'école c'est pour nous, par conséquent nous participons à sa gestion. Mais le compte rendu à propos de l'utilisation de nos ressources pose souvent problème. Il y a à ce niveau rarement de consultations entre les parents d'élèves et leur bureau quand il y a des réalisations à faire. Cela n'est pas normal »<sup>481</sup>.*

C'est le même constat fait par une de nos interlocutrices à Pékiri dont le groupement a été disloqué pour une non transparence dans la gestion des ressources :

*« Nous en sommes responsables. Nous avons vraiment travaillé au sein du groupement. Nous gagnions de l'argent que nous avons opté d'épargner en banque. En temps normal, la banque vous remet un récépissé de création et des reçus de dépôts lorsque vous effectuez un*

---

<sup>481</sup> OUÉDRAOGO Drissa, paysan, entretien du 24 Septembre 2021 à Nongtaaba.

*versement ; mais nous n'avions eu de retour par rapport à la somme épargnée. Cela a fragilisé le groupement et a conduit à sa chute. Moi-même j'étais vice-présidente de l'association »<sup>482</sup>.*

Gustave ZONGO également fait ressortir le sentiment des parents des élèves en ces propos : « *la majorité des cultivateurs, payent eux-mêmes les frais de cotisation APE/AME (...) mais déplore les cotisations ponctuelles pour les activités para, post ou péri scolaires ainsi que la mauvaise gestion des responsables APE/AME »<sup>483</sup>. C'est donc une situation qui met en mal certaines initiatives citoyennes pour participer à l'amélioration des conditions d'apprentissage au profit des élèves.*

En plus de cela, le soupçon de détournement nourrit la prolifération des mouvements associatifs évoluant le plus souvent dans les mêmes secteurs d'activité avec les mêmes objectifs. Les associations pionnières en sont les victimes le plus souvent. Étant les premières à occuper l'espace, elles ont bénéficié du soutien de bailleurs de fonds de telle sorte que les membres ont nourri des velléités soit de mise à l'écart des présidents fondateurs, soit la création de leur structure pour concurrencer et capter les financements des bailleurs de fonds. Ce témoignage est révélateur de cette réalité :

*« Ils [les membres] disaient comme je suis dedans moi je mange les laisser seuls. Je dis y a pas de problème, s'ils veulent vendre l'association. Je dis c'est moi qui ai créé l'association, c'est moi je vous ai amené, c'est moi qui vous ai fait comprendre les choses (...) je dis je pense que celui qui veut, il peut aller créer son association. Je ne dis pas quelqu'un de ne pas aller créer association (...) et puis c'est pour former les personnes handicapées, ça veut pas dire que vous restez avec nous, vous travaillez et puis vous portez travailler »<sup>484</sup>.*

Cela révèle également la tension qui existe entre les membres de structures censées œuvrer pour le bénéfice de toute la communauté. C'est pourquoi de nos jours, l'on dénombre plusieurs d'associations créées par des personnes vivant avec un handicap, pour des personnes handicapées.

Si par endroit le soupçon de non transparence est un obstacle à l'engagement communautaire, la question du financement de certaines activités au profit de la communauté n'est pas chose aisée.

---

<sup>482</sup> KANZIE E. Agathe, ménagère, entretien du 13 septembre 2021 à Péyiri.

<sup>483</sup> ZONGO Sekma Gustave, 2011, *Parents d'élèves et réussite scolaire : Quelles stratégies d'implication pour de meilleurs résultats ? Cas de la commune de Koudougou*, Mémoire de Maîtrise en Psychologie, Université de Koudougou, p.57.

<sup>484</sup> YAMÉOGO Paul, Président fondateur de l'Association *Nabonswendé*, entretien du 31 mars 2022 au secteur 03 de Koudougou.

### ✓ Les problèmes de financement des activités

Le financement des activités n'est pas chose aisée. Beaucoup d'associations n'ont pas de sièges pour mieux coordonner leurs activités. « *Pour beaucoup d'associations, c'est dans le sac [parlant des locaux ou bureaux]. Nous avons notre siège même s'il est petit. Dans les perspectives on souhaiterait un siège qu'on va transformer en centre où on parlera de l'eau, de l'adaptation aux changements climatiques, la résilience des populations* »<sup>485</sup>. Le problème de financement des activités amène certaines associations à être à la merci des pouvoirs politiques en place. Il est donc plus facile de les utiliser à des fins de mobilisation électorale contre des financements d'activité en retour. Adama OUÉDRAOGO livre ce témoignage :

*« La plupart de ces associations s'adosent à des hommes politiques, notamment des ministres pour avoir du soutien, une tonne de riz, une tonne de maïs, et on dit que l'association a offert tant pourtant c'est un homme politique qui est derrière. Il n'a pas fait cadeau, demain il va te faire appel (...) Y a des associations qui sont là ; des nombrilistes politiques tant que l'homme politique n'a pas agi, l'association ne peut pas faire grande chose »*<sup>486</sup>.

Cela est d'ailleurs perceptible de nos jours au sein des formations politiques avec la création de poste chargé de relation avec les organisations de la société civile. En effet, « *les acteurs politiques burkinabé, opposition et parti au pouvoir, courtisent tous les OSC même si c'est à des degrés différents, escomptant un payement* »<sup>487</sup>. Alors, les ambitions politiques finissent par dénaturer les initiatives citoyennes.

#### IV.2. L'action communautaire détournée par les ambitions politiques

Certaines actions posées par les leaders surtout d'associations au nom de l'intérêt général obéissent le plus souvent à des agendas cachés de leur part. En effet, s'engager au service de la communauté est perçu par certains initiateurs, contrairement au discours officiel, comme une stratégie vers l'ascension sociale, de récolte des fonds et subventions.

L'une des faiblesses de la participation citoyenne est la création de structures associatives pour une mobilisation électorale. On crée une association pour avoir une assise et se lancer plus tard en politique. Ce qui pose le problème de relation entre leaders d'association et

---

<sup>485</sup> KABORÉ Daouda, Président de l'AET, entretien du 31 décembre 2021 au secteur 010 de Koudougou.

<sup>486</sup> OUÉDRAOGO Adama, Homme politique et ex-conseiller municipal (2006-2014), entretien du 01 avril 2022 au quartier Burkina.

<sup>487</sup> SOMÉ Désiré Boniface, 2018, *op.cit.*, p.151.

formations politiques. « Vous allez constater que ce leader, ou cette brave dame qui conduit les autres, à un certain moment donné, elle est députée, elle est conseillère, elle a été élue. Ça veut dire que ça été un tremplin pour lui d'avoir du soutien »<sup>488</sup>. En effet, l'association qui se dit apolitique au service de la masse, est utilisée pour mener des activités en vue de faire sa promotion auprès des populations avant de s'adosser à une formation politique. Alors des liens entre leaders du milieu associatif et formations politiques sont noués le plus souvent à l'insu des membres. Elles deviennent non seulement un moyen de récupération des mannes financières mais également pour se rapprocher des influents du moment et intégrer leur cercle. Dans ces conditions, la participation électorale des membres de celles-ci reste influençable par la formation politique la plus active dans leurs activités. Ainsi fleurit la politique de détournement des associations à des fins électoralistes.

La participation citoyenne, surtout les mouvements associatifs, sont souvent victimes des ambitions des hommes politiques. « Les partis politiques constituent la principale source d'instrumentalisation des acteurs de la participation. Le politique influence la vie associative surtout pendant les périodes électorales »<sup>489</sup>. En effet, à l'orée des campagnes électorales, les leaders d'association sont sous pression s'ils ne sont pas courtisés. Pendant les campagnes, les formations politiques tentent de soudoyer des leaders par de promesse d'aide à la réalisation des projets contre un soutien qui permet l'accès au pouvoir<sup>490</sup>.

Dans la commune de Koudougou, la participation électorale et la veille citoyenne restent entravées par un certain nombre d'obstacles. Les différentes élections municipales se sont non seulement déroulées dans la plupart des cas dans des contextes tendus mais également elles ont été entachées par les fraudes, les critères de choix des candidats et gouvernants basés sur la base sociale, le tout favorisé par la situation de précarité que les populations vivent. Quant à la participation à la prise de décision, les dispositifs impulsés du dedans semblent servir d'instruments de légitimation du pouvoir sans véritablement produire une codécision. Entre

---

<sup>488</sup>OUÉDRAOGO Adama, Homme politique et ex-conseiller municipal de 2006-2014, entretien du 01 avril 2022 au quartier Burkina.

<sup>489</sup> NDONG El Hadji Ibrahima, 2017, *La participation citoyenne au processus d'élaboration des projets d'aménagement urbain au Sénégal*, Mémoire de Master en Urbanisme et Aménagement, Université de Rennes 2, p.29. [Online] <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01781798>, page consultée 18 mai 2021.

<sup>490</sup> C'est ce qui est ressorti de nos différents échanges avec : KIBINOUN NAABA, Instituteur à la retraite, entretien du 19 Mars 2022 à Issouka au secteur 06 ; OUÉDRAOGO Adama, Homme politique et ex-conseiller municipal de 2006-2014, entretien du 01 Avril 2022 au quartier Burkina ; YAMÉOGO Paul, Président fondateur de l'Association *Nabonswendé*, entretien du 31 mars 2022 au secteur 03 de Koudougou.

acteurs, surtout de la société civile, les soupçons de part et d'autre interrogent sur une réelle collaboration, laissent voir une guerre de leadership par moment. Outre cela, la veille citoyenne souffre du manque de formation, de l'ignorance et des pratiques anti-démocratiques de certains politiques.

Les initiatives dans le domaine social comme l'éducation, l'assainissement, la formation socioprofessionnelle bien que salutaires demeurent insuffisantes et sont entravées par divers éléments. Portés en grande partie par les associations, les conflits de leadership, le pouvoir de l'argent et les ambitions politiques finissent par avoir raison de la bonne marche de ces structures.

## **Conclusion partielle**

La vie politique dans la commune de Koudougou est animée par des formations politiques à la conquête de la mairie. Au sein de ces formations politiques, le militantisme est une réalité. La population, depuis 1960, participe au choix des élus locaux à des taux de participation fluctuants. Cette vie politique est aussi animée par des acteurs de la société civile et certains citoyens lambdas dans le cadre de la définition des politiques publiques, des réalisations des projets de développement, de la veille citoyenne à travers l'interpellation, la dénonciation, la protestation. Sur le plan social, diverses initiatives sont entreprises dans le cadre de l'assainissement de la commune, de l'offre d'une meilleure éducation et de formation ; dans le cadre humanitaire à travers la prise en charge de personnes en difficulté. Cependant, la participation citoyenne reste limitée car faisant face à d'énormes obstacles.

## CONCLUSION GENERALE

La commune de Koudougou fait partie du Kombéré de Lallé, un espace intégré au *Moogo* précolonial. Elle est de nos jours caractérisée par son cosmopolitisme car transformée depuis la période coloniale en centre urbain. Au sein de la commune de Koudougou, plusieurs initiatives citoyennes ont été entreprises pour son rayonnement.

Tout d'abord sur le plan politique, l'on a constaté une implication des populations dans le processus électoral des élus locaux. Cette participation se manifeste à travers l'adhésion des populations à des formations politiques, à travers la participation aux campagnes électorales d'une part. D'autre part, la citoyenneté s'exprime à travers l'acte du vote. C'est ainsi que les populations ont participé entre 1960 et 2016 à la mise en place des différents conseils municipaux dans la commune. En plus de cela, la participation citoyenne dans l'animation de la vie politique est marquée par les actions menées surtout par la société civile pour influencer les politiques publiques, par l'implication des populations dans la réalisation des programmes (le cas des PCD, et BP) et projets de développement (le cas de la gare routière, etc.). Outre ces initiatives descendantes, des initiatives ascendantes sont à mentionner également. Il s'agit de la participation de protestation généralement initiée par les OSC, les syndicats lorsqu'ils jugent des décisions impopulaires ou/et lorsque la patience dans la résolution de certains problèmes sociaux atteint ses limites.

Ensuite, la participation à la vie sociale est une réalité. Des initiatives sont notées dans le domaine de l'assainissement de la commune. Elles vont de la réalisation des latrines à l'utilisation des bacs à ordures en passant par l'utilisation des fosses et l'incinération des déchets. Des associations sont nées, par ailleurs, pour offrir des services dans la gestion des déchets et le nettoyage de l'espace public. De plus, des actions sont menées sur le plan éducatif. En premier lieu, l'on note la participation des parents d'élèves à l'amélioration des conditions de vie des élèves à travers le don de vivres, de matériels, etc. En second lieu, le système de parrainage des élèves est une action qui permet l'éducation pour tous dans la commune. D'autres structures de mise en relation des élèves et étudiants avec des personnes ressources dans le cadre de la recherche de meilleures informations pour des activités académiques sont une réalité. Elles coordonnent les rendez-vous à cet effet pour faciliter l'accès à l'information. Aussi, des associations œuvrent dans le cadre de la formation de certaines catégories sociales en vue de permettre à celles-ci de faire face au chômage.

Par ailleurs, des actions humanitaires en faveur des nécessiteux ont également vu le jour dans la commune. Ainsi, par moment des personnes défavorisées bénéficient de dons de vivres, des enfants en situation de pauvreté et abandonnés sont pris en charge dans des orphelinats. Cependant, ces initiatives citoyennes demeurent ponctuées de difficultés. Certaines actions portent préjudice à une véritable participation citoyenne.

Sur le plan politique, la participation aux élections municipales demeure motivée par le fait ethnique, le pouvoir de l'argent, la corruption et la fraude électorale. Elles sont également marquées par l'immaturation des hommes politiques qui se manifestent à travers les tensions entre leurs partisans qui participent au développement du phénomène d'abstentionnisme. Ces faiblesses sont le fait d'une culture politique peu suffisante. En plus, la participation publique, la veille citoyenne est menacée par les soupçons entre acteurs, la violence des manifestations qui ressemblent à des règlements de compte entre OSC, syndicats et hommes politiques. Les soupçons entre acteurs du milieu associatif et la perte de confiance par les populations en leurs leaders amènent sur la table de débat la légitimité des représentants.

La participation qu'elle soit communautaire ou politique est également à l'agonie pour des problèmes budgétaires. Il est difficile pour certains de bien mener leurs activités pour des raisons de manque de financement. Aussi, la participation citoyenne est instrumentalisée par certains acteurs pour des agendas cachés. Ils utilisent l'action humanitaire pour une visibilité à la base, côtoyer les hommes politiques et se faire une place dans la vie politique.

En définitive, la participation citoyenne touche en réalité plusieurs domaines de la vie de la cité. Il serait donc préférable d'élargir l'étude non seulement à la contribution des populations à la vie économique de la commune mais d'autres perspectives de recherches sont à noter quant à la question sur la participation citoyenne. L'on peut envisager une étude sur le processus de construction de la citoyenneté burkinabè et le mode d'implication des citoyens à la vie politique nationale depuis 1960. Cela permettra de mener une étude évolutive sur les acteurs de la participation citoyenne, les formes de démocratie participative à l'échelle nationale et les sujets d'intérêt national qui semblent mobiliser le plus les citoyens selon les contextes.

## SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

### 1. Sources

#### 1.1. Sources orales

N° d'ordre	Nom et Prénom(s)	Age	Fonction	Statut	Lieu	Date
1.	<b>BADO/TRAO RE</b> Sarata	32 ans	Professeure d'Enseignement technique option agronomie	Secrétaire de l'Association <i>Kébayina</i>	Au secteur 09 de Koudougou	28 Septembre 2021
2.	<b>BASSINGA</b> Benjamin	30 ans	Conducteur de tricycle	-----	Gare routière de Koudougou	21 Septembre 2021
3.	<b>BATIONO</b> Luc	---	Paysan	-----	Nongtaaba	24 Septembre 2021
4.	<b>BELEMTOU GRI</b> Dieudonné	---	Directeur des Ressources Humaines à la Mairie	-----	Mairie de Koudougou	03 Mars 2021
5.	<b>DIALLO A.</b> Bachir		Directeur de l'EPCD	-----	Koudougou	21 Septembre 2021.
6.	<b>DAKIO</b> Kisito	---	-----	Président MBDHP/Section Boulkiemdé	Koudougou	24 Décembre 2020
7.	<b>KIBINOUN NAABA</b>	----	Instituteur à la retraite	Chef traditionnel à Imasgho, membre de l'Association <i>Songnaam</i>	Au quartier Issouka au secteur 06	19 Mars 2022
8.	<b>KABORÉ</b> Augustin	----	-----	Doyen des princes de Lallé	Quartier Zakin	17 Septembre 2020
9.	<b>KABORÉ</b> Boureima dit Junior	----	Animateur/ Journaliste à Radio Horizon FM/ Koudougou	Conseiller municipal	Au siège de la Radio Horizon FM	27 Septembre 2021

10.	<b>KABORÉ</b> Daouda	64 ans	Enseignant à la retraite	Président de l'Association Eau Pour Tous	Secteur 010 de Koudoug ou	31 Décembre 2021
11.	<b>KANYALA E.</b> Marie		Ménagère	-----	Péyiri	13 Septembre 2021
12.	<b>KANZIE E.</b> Agathe	----	Ménagère	-----	Péyiri	13 Septembre 2021
13.	<b>KOUANDA</b> Saïdou	34	Professeur certifié en Histoire et Géographie	Président du Conseil Régional de la Jeunesse du Centre-Ouest (CRJ/CO)	Secteur 05 de Koudoug ou	22 Septembre 2021
14.	<b>NAABA</b> Sigiri	----	-----	Chef traditionnel du quartier Godin	Quartier Zakin	17 Septembre 2020
15.	<b>OUÉDRAOG</b> O Abdoul dit Kabila	---	Informaticien	Coordonnateur de l'Association Jeunesse Africaine	Koudoug ou	12 Septembre 2021.
16.	<b>OUÉDRAOG</b> O Adama	57 ans	-----	Homme politique, membre du bureau politique national du MPP, ex- conseiller municipal de 2006- 2014	Quartier Burkina	01 Avril 2022
17.	<b>OUÉDRAOG</b> O Drissa	56 ans	Paysan	-----	Nongtaab a	24 Septembre 2021
18.	<b>ROSSI</b> Patrick	---	Conservateur du Musée Rayimi	Ancien membre du conseil d'administration de l'EPCD.	Issouka	16 Août 2020
19.	<b>SEMDÉ/KAB</b> <b>ORÉ</b> Zenabo	---	Commerçant e	Conseillère municipale	Secteur 06 de Koudoug ou	21 Janvier 2022
20.	<b>YAMÉOGO</b> Mathieu	----	-----	Secrétaire Général de l'OTRAF/Koudou gou et Contrôleur Général du Comité de Gestion de la Gare Routière	Koudoug ou	28 Septembre 2021.

21.	<b>YAMÉOGO</b> N. Joseph	---	Paysan	-----	Péyiri	13 Septembre 2021
22.	<b>YAMÉOGO</b> N. Marcellin	68 ans	Conseiller d'Education Permanente	Ex Maire de Koudougou (2000- 2005)	Au secteur 010 de Koudoug ou	06 Juillet 2021
23.	<b>YAMÉOGO</b> Paul	----	-----	Président fondateur de l'association des handicapés dénommée Association <i>Nabonswendé</i>	Secteur 03 de Koudoug ou	31 Mars 2022
24.	<b>ZONGO</b> Ali	30 ans	Conducteur de tricycle	-----	Koudoug ou	21 Septembre 2021
25.	<b>ZONGO</b> Maurice Moctar	---	Administrateur civil	Maire de Koudougou	Secteur 01 de Koudoug ou	19 Août 2021

## 1.2. Archives

**ANBF**, 3V4, Circulaire sur les conditions d'accession des '*indigènes*' d'Afrique de l'Ouest à la qualité de citoyen français en application du décret du 23 juillet 1947, 32p.

**ANBF**, 8V Annexes du Catalogue, p.57.

**ANBF**, 8V311, Journal Officiel de la République de Haute Volta du 23 janvier 1960, pp.51-.52.

**ANBF**, 8V311, Loi n°91-60-An, Constituant Loi électorale pour les élections aux Conseils Municipaux, 5p.

## 1.3. Presse écrite

**DEDOUI** D. Paul, 1995, « Koudougou. Qui a fraudé contre qui ? » In : *L'Observateur paalga* du 13 février 1995, p.2.

**DEDOUI D. Paul**, 1995, « A Koudougou, la carte d'électeur coûterait 10000 CFA », In : *L'Observateur paalga*, du 16 mars 1995, p.3.

**DIALLO Boureima**, 1995, « 'Le pouvoir est entre nos mains' » dixit Simon Compaoré », In : *L'Observateur paalga* du 10 au 12 février 1995, pp.15-16

**HOUE Célestin**, 2013, « Reboisement municipal à Tiogo Mossi », In : *Le Cavalier Rouge*, Bulletin d'information trimestriel de la Commune de Koudougou N°006 de juillet-septembre 2013, p.7

**KABORÉ Madi**, 2000, « Municipal. 18% de femmes inscrites sur les listes électorales », In : *L'Observateur paalga* du 04 septembre 2000, p.4.

**KAYORGO Agnan**, 2006, « Dommage qu'il n'y ait pas de candidatures indépendantes », In : *L'Observateur paalga* N°6621 du mercredi 19 avril 2006, p.5.

**La rédaction**, 2000, « Municipales 2000. 1991 aurait dû servir de leçon », In : *L'Observateur paalga* du lundi 25 septembre 2000, p.3.

**OUILY Abdoulaye**, 2014, « Façon de voir. Travaux de bitumage de certains axes de la commune de Koudougou : Quand des dégâts collatéraux sapent un investissement salubre », In : *Le Cavalier Rouge*, Bulletin d'information trimestriel de la Commune de Koudougou, N°006 de juillet-septembre 2013, p.6.

**ZOMA Cyrille**, 2000, « Les 10 points du projet de l'ADF-RDA », In : *L'Observateur paalga*, du mardi 13 septembre 2000, p.4-5.

**ZOMA Cyrille**, 2000, « Une délégation des Verts à Koudougou. 'Les outsiders aussi peuvent rentrer' », dixit Charlemagne Yaméogo », In : *L'Observateur paalga* du mercredi 20 septembre 2000, pp.6-7.

**ZOMA Cyrille**, 2006, « UNDD de Koudougou. Et revoilà les brigades de vigilance ! », In : *L'Observateur paalga* N° 6617 du mercredi 12 avril 2006, p.4.

**ZOMA Cyrille**, 2006, « La réaction de quatre responsables politiques » In : *L'Observateur paalga* N°6624 du lundi 24 avril 2006, p.13.

**ZOMA Cyrille**, 2006, « Koudougou. Vives tensions sous un soleil de plomb », In : *L'Observateur paalga* N°6624 du lundi 24 avril 2006., p.12.

**ZOMA** Cyrille, 2011, « Verger litigieux à Koudougou. Faut-il abattre l'arbre pour avoir le fruit ? », In : *L'Observateur paalga* N°7941 du mercredi 10 août 2011, p.20.

**ZOMA** Cyrille, 2011, « Verger litigieux de Koudougou. Le groupe municipal UNDD 'achète' la bagarre », In : *L'Observateur paalga* N°7948 du lundi 22 août 2011, p.2.

**ZOMA** Cyrille, 2011, « Jugement de l'affaire Justin Zongo. Koudougou tend l'oreille », In : *L'Observateur paalga* N°7949 du mardi 23 août 2011, p.11.

#### **1.4. Rapports et textes**

**Association des Jeunes pour le Développement Durable du Burkina Faso (AJDD/BF)**, Juin 2019, *Processus d'identification, de documentations des préoccupations des jeunes*, Rapport, Koudougou, 96p.

**Centre pour la Gouvernance Démocratie (CGD)**, 2008, *Participation électorale au Burkina Faso : analyse quantitative et qualitative*, Ouagadougou, CGD, 24p.

**Centre pour la Gouvernance Démocratie (CGD)**, 2019, *La participation politique des femmes au Burkina Faso*, Ouagadougou, 96p.

**Code Général des Collectivités Générales (CGCT) au Burkina Faso**, version 2016, 250p.

**Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)**, Novembre 2020, *Code électoral ; textes d'application*, 146p.

**Commune de Koudougou**, 2012, *Plan Communal de Développement de Koudougou*, Version définitive, 70p.

**Commune urbaine de Koudougou**, 2018, *Plan communal de développement de Koudougou 2018-2022*, Rapport définitif, Koudougou, 254p.

**Établissement Public Communal pour le Développement (EPCD) et Commune de Koudougou**, février 2010, « Projet de bilan d'activités 2009 », In : *Session du Conseil d'Administration 2010. Documents de gestion 2009 et projets de budgets 2010 de l'EPCD*, 8.p.

**Fondation Rayimi**, non daté, *Résumé de l'état des activités de la Fondation Rayimi durant l'année 2013*, rapport non paginé.

**Fondation Rayimi**, non daté, *Bilan des activités année 2016*, Koudougou, rapport non paginé.

**Ministère d'État (ME) et Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité Intérieure (MATDSI)**, 2016, *Rapport de l'étude sur l'évaluation de rétrospective et prospective du coût des compétences transférées par la loi aux collectivités territoriales du Burkina Faso*, Rabat, Cité et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique, 64p.

**Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD)**, 2008, *Citoyenneté et participation citoyenne*, Ouagadougou, 70p.

**Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD)**, 2010, *Communalisation intégrale au Burkina Faso : situation des collectivités territoriales en 2009*, Ouagadougou, 75p.

**Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD)**, 2010, *État des lieux et de la décentralisation au Burkina Faso (2006-2010)*, Ouagadougou, 57p.

**Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH)**, octobre 2010, *La participation citoyenne au niveau communal*, 30p.

**PIERRE LOUIS** Liliane et al, Mars 2017, *État des villes au Burkina Faso (1995-2015)*, Rapport, Ouagadougou, Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, 233p.

**YAMÉOGO/OUÉDRAOGO** Clarisse, 2010, *La prise en charge de l'indigence à Koudougou (Burkina Faso) : l'approche du Groupe Communal de Coordination des Œuvres Sociales (GCCOS)*, Rapport final, Ouagadougou, Laboratoire Citoyennetés, 31p.

## **2. Bibliographie**

### **2.1. Généralités**

**BALIMA** Albert Salfo, 1969, *Genèse de la Haute-Volta*, Ouagadougou, Presse africaine, 253p.

**BEUCHER** Benoit, 2017, *Manger le pouvoir au Burkina Faso. La noblesse mossi à l'épreuve de l'Histoire*, Paris, Editions Karthala, 348.p.

**HILGERS** Mathieu, 2009, *Une ethnographie à l'échelle de la ville. Urbanité, histoire et reconnaissance à Koudougou (Burkina Faso)*, Paris, Karthala, 422p.

**HILGERS** Mathieu et **MAZZOCCHETTI** Jacinthe (dir.), 2011, *Révoltes dans un régime semi-autoritaire. Le cas du Burkina Faso*, Paris, Karthala, 310p.

**JOUAN** Stéphanie, 2007, *Chroniques de Koudougou. Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan, 273p.

**KABORÉ** Bila Roger, 2002, *Histoire politique du Burkina Faso : 1919-2000*, Paris, L'Harmattan, 667p.

**KAMBOU-FERRAND** Jeanne-Marie, 1993, *Peuples voltaïques et conquête coloniale 1885-1914. Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan, 478p.

**KI ZERBO** Joseph, 2013, *A quand l'Afrique ? Entretien avec René HOLENSTEIN*, Lausanne, D'en bas, 239p.

**LABESSE** Jean, 1999, *Initiation à l'histoire de la Grèce antique*, Paris, Ellipses, 208p.

**LANÇON** Bertrand, 1994, *L'État romain. Quatorze siècles de modèles politiques*, Paris, Nathan, 127p.

**YAMÉOGO** Hermann, 1990, *La III<sup>e</sup> République Voltaïque. Le contexte national de renouvellement des fondations de l'État*, Tome I, Koudougou, Imprimerie des Quatre Vents, 249p.

**OUATTARA** Vincent, 2001, *Idéologie et tradition en Afrique Noire. Pour une nouvelle pensée africaine*, Paris, L'Harmattan, 167p.

**OUEDRAOGO** Boureïma Niekema, 2020, *Sociologie des violences contre l'État au Burkina Faso. Question nationale et identités*, Paris, L'Harmattan, 247p.

## 2.2. Ouvrages spécifiques

**BENNOUR Abdelmajid**, 2006, *Logiques des participations citoyennes. Solidarité, contestation, gestion*, Paris, L'Harmattan, 191p.

**BINDEDOU-YOMAN Justine** (dir.), 2016, *Le procès de la démocratie en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 216p.

**BLONDIAUX Loïc**, 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Sans lieu d'édition, Seuil-République des Idées, 110p.

**BODINEAU Pierre**, 1997, *Histoire de la décentralisation*, Paris, PUF (2è édition), 127p.

**COULIBALY Siaka**, 2013, *Résiliances sociales et politiques participatives*, Paris, L'Harmattan, 182p.

**DAHL Robert**, 2001, *De la démocratie*, Traduit de l'américain par BERRY Monique, Paris, Nouveaux Horizons, 200p.

**DE TOCQUEVILLE Alexis**, 1968, *De la démocratie en Amérique, les grands thèmes*, Paris, Gallimard, 381p.

**DEMANTE, Marie-Jo et TYMINSKY Isabelle**, 2008, *Décentralisation et gouvernance locale en Afrique : des processus, des expériences*, Paris, IRAM, 39p.

**FONKOUA Pierre et MARMOZ Louis** (dir./Coordination), 2010, *La décentralisation de l'éducation en Afrique subsaharienne. Avancées et hésitations*, Paris, L'Harmattan, 271p.

**GARDERE Elisabeth et GARDERE Jean-Philippe**, 2008, *Démocratie participative et communication territoriale. Vers une micro-représentativité*, Paris, L'Harmattan, 254p.

**HANSEN H. Mogens**, 1993, *La démocratie athénienne à l'époque de Démosthène*, Paris, Belles Lettres, 493p.

**LAURENT Pierre-Jean et al** (dir.), 2004, *Décentralisation et citoyenneté au Burkina Faso. Le cas de Ziniaré*, Louvain-La-Neuve-Paris, Bruylant-Academia-L'Harmattan, 472p.

**M'BACH** Charles, 2003, *Démocratisation et décentralisation : Genèse et dynamique comparés des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 528p.

**MUBERANKIKO** Gervais, 2013, *La contribution de la décentralisation au développement local*, Paris, L'Harmattan, 155p.

**OUATTARA** Fatié, 2016, *Éducation et citoyenneté au Burkina Faso. Essai politique de l'éducation*, Paris, L'Harmattan, 168p.

**OUATTARA** Soungalo, 2007, *Gouvernance et libertés locales. Pour une renaissance de l'Afrique*, Paris, Karthala, 242p.

**PALM D.** Jean-Marc et **HIEN** Pierre Claver (dir.), 2009, *Histoire de la représentation politique au Burkina Faso. Des Conseils des Anciens à l'Assemblée nationale*, Ouagadougou, DIST-INSS/CNRST, 271p.

**PLAISANCE** Guillaume, 2017, *L'engagement, ni militant, ni syndical, ni partisan. Les nouvelles formes du volontariat*, Sans lieu d'édition, FYP, 131p.

**REVEL** Marin et al (dir.), 2007, *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, 393p.

**SCHNAPPER** Dominique, 1994, *La communauté des citoyens sur l'idée moderne de la nation*, Sans lieu d'édition, Gallimard, 228p.

**SCHNAPPER Dominique**, 2000, *Qu'est-ce que la citoyenneté ?* Sans lieu d'édition, Gallimard, 320p.

**SOME** Désiré Boniface, 2018, *Les organisations de la société civile au Burkina Faso. De la régulation sociale au mercenariat politique*, Paris, L'Harmattan, 257p.

**SAWADOGO** Raogo Antoine, 2001, *L'État africain face à la décentralisation*, Paris, Karthala, 278p.

**TAVOILLOT** Pierre-Henri, 2019, *Comment gouverner un peuple-roi ? Traité nouveau d'art politique*, Paris, Odile Jacob, 358p.

**THOMAS** John Clayton, 1995, *Action publique et participation des citoyens*, Paris, Nouveaux Horizons, 188p.

**WIEDEMANN** Agnès et **GAFSI** Henda, 2014, *La démocratie locale et la participation des citoyens à l'action municipale : Tunisie*, Bonn-Eschborn, Deutsche Gesellschaft Für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, 77p.

**WOLFF** Fabrice, 2010, *Qu'est-ce que la démocratie directe ? (Manifeste pour une comédie historique)*, Paris, Antisociales, 138p.

### 2.3. Thèses de doctorat

**CARDI** Quentin, 2018, *Les normes de la démocratie à l'épreuve de la participation citoyenne numérique institutionnalisée. Une étude de l'appropriation numérique par le politique dans le cadre des processus de participation citoyenne*, Thèse de doctorat en Philosophie, Paris, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 503p.

**COULIBALY** Hervé Landry, 2014, *Le processus de démocratisation du pouvoir politique au Burkina Faso (1991-2010)*, Thèse de doctorat en Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, 376p.

**KI** Abraham, 2010, *Décentralisation au Burkina Faso : une approche en économie institutionnelle*, Thèse de doctorat en Sciences Economiques et Sociales, Fribourg, Université de Fribourg, 270p.

**MAGNIANT-ZIBA** Rasmata Katia, 2016, *L'eau à usage domestique à Koudougou, ville secondaire du Burkina Faso*, Thèse de doctorat unique en Géographie, Université Ouaga 1 Professeur Joseph KI-ZERBO, 329p.

**NATIELSE** Kouléga Julien, 2013, *Le Burkina Faso depuis 1991 : Entre stabilité politique et illusionnisme démocratique*, Thèse de doctorat en Science Politique, Université Montesquieu Bordeaux IV, 435p.

**OUÉDRAOGO** Moussa, 2016, *Décentralisation et dynamiques locales de développement durable Burkina Faso. Etude cas dans les communes rurales dans la Région de la Boucle du*

*Mouhoun dans la partie nord-ouest du pays*, Thèse de doctorat en Géographie, Université de Maine, 341p.

**ROUAMBA/ZOE** P.I. Lydia, 2011, *Les participations des femmes à la vie politique au Burkina (1957-2009)*, Thèse de doctorat en Sociologie, Université du Québec à Montréal, 413p.

**SIMPORE** Lassina, 2005, *Eléments du patrimoine culturel physique du riungu de Wogdogo (Burkina Faso). Approche archéologique et historique*, Thèse de doctorat unique, Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, 741p.

**SOMBIE** Issa, sans date, *Participation communautaire et gouvernance du système de santé : Dynamique, logique d'acteurs, conflits et relations de pouvoir*, Thèse de doctorat unique en Sociologie, Université de Ouagadougou, 312p.

#### **2.4. Mémoires de maîtrise, de master et rapports de D.E.A.**

**BARRY** Mariama, 2010, *Participation des comités villageois à la lutte contre la traite des enfants : le cas des villages de Namoungou, Nassugou et Kambaldeni dans les provinces du Gourma et de la Tapoa*, Mémoire de Maîtrise en Sociologie, Université de Ouagadougou, 82p.

**BAYALA** Marie Laurentine, 2010, *Communication participative et prise en compte effective des besoins de matériels et de communication des populations : cas du projet de Développement Rural Participatif du BAZEGA/ Kadiogo (PDRPB/K)*, Mémoire de Maîtrise en STIC, Université de Ouagadougou, 118p.

**BOUDA** Benjamin Faustin, 2003, *L'évolution politique et administrative de la ville de Ouagadougou (sous l'action des différents régimes politiques) de 1956 à 2000*, Mémoire de maîtrise en Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, 118p.

**BOYER-GENDRON** Sara-Maude, 2015, *Décentralisation infra-communale et participation citoyenne. Quelles sont les conditions favorisant la participation citoyenne dans un contexte décentralisé ?* Mémoire de Maîtrise en études urbaines, Université du Québec/Institution National de la Recherche Scientifique, 131p.

**CHARRIEAU** Capucine, 2015, *Enjeux et stratégie des acteurs locaux dans la gestion d'une infrastructure marchande. Le cas du marché central de Koudougou au Burkina Faso*, Mémoire

de Recherche Master I en Magistère Aménagement et Urbanisme/Géographie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 124p.

**COULIBALY** Fadougo, 2013, *La restauration du multipartisme et la reconstruction de la démocratie libérale au Burkina Faso sous la IV<sup>e</sup> République (1991-2001)*, Mémoire de Maîtrise en Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, 120p.

**COULIBALY** Hervé Landry, 2006, *Le processus de démocratisation au Burkina Faso (1991-2002)*, Mémoire de Maîtrise en Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, 119p.

**DABIRA** Urbain, 1996-1997, *Problématique de la participation paysanne à la gestion des terroirs : le cas de Balignar et de Moutouri dans la zone de Bapla*, Mémoire de Maîtrise en Sociologie, Université de Ouagadougou, 120p.

**DABONE** M. Adelphe, 2016, *La participation citoyenne dans la province du Koulpélogo : exemple de l'intervention de l'association DAKUPA dans le cadre de la mise en œuvre du PACT de janvier 2013 à août 2017*, Mémoire de Master en Management des Projets et Organisations, Université Libre du Burkina, 84p.

**GANSSONRE** Sibourahima, 1989, *L'implantation et l'évolution du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) dans le cercle de Koudougou de 1958 à 1974*, Mémoire de Maîtrise en Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, 90p.

**GIROUX** Marie-Eve, 2009, *La participation des citoyens et des citoyennes dans les coopératives de santé au Québec*, Mémoire de Maîtrise en Faculté des Sciences sociales, Université Laval, 161p.

**HIEN** Pépin Ollo, 2005, *Espace public et démocratie. Le rôle du journaliste burkinabè dans la fabrication de l'opinion*, Mémoire de DEA en Droit Public et Science politique, Université de Ouagadougou, 77p.

**HILOU** Kissifing Tihouhon Rodrigue, 2013, *Analyse de la participation citoyenne rurale à la gestion des affaires locales au Burkina Faso : cas de trois communes rurales de la province du Zandoma où intervient le réseau MARP Burkina (Tougo, Bassi et Leba)*, Mémoire de Maîtrise en Sociologie, Université de Ouagadougou, 97p.

**ILLY** Kélguingalé, 2016, *L'initiative populaire au Burkina Faso*, Mémoire de Master de recherche en Droit Public Fondamental, Université Ouaga II, 102p.

**KABORÉ** Kuilga David, 2013, *Enjeux du reboisement dans la commune de Koudougou (province du Boulkiemdé)*, Mémoire de maîtrise en Géographie, Université de Koudougou, 123p.

**KABRÉ** Talhata Elias, 2013, *Hygiène et assainissement à Ouagadougou*, Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université de Koudougou, 55p.

**KANZIE** E. Francine, 2019, *Radio Palabre à Koudougou : entre discours et dynamique de participation locale*, Mémoire de Master en Sciences de l'Information et de la Communication, Ouagadougou, IPERMIC, 69p.

**KERE** Bourbila Wend-Panga Daniel, 2007, *La participation citoyenne au Burkina Faso : le cas des jeunes de 18 à 30 ans de la commune de Ouagadougou*, Mémoire de DEA en Science Politique, Université de Ouagadougou, 78p.

**KIENDREBEOGO** Yembi, 2013, *Evaluation des risques d'inondation au secteur 06 de Koudougou*, Mémoire de maîtrise en Géographie, Université de Koudougou, 98p.

**KINDO** Ramata, 2013, *Les défis de la décentralisation au Burkina Faso*, Mémoire de maîtrise en Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, 119p.

**KONATE** Oury, 2014, *Le rôle de l'État dans le processus de la communalisation au Burkina Faso de 1991 à nos jours*, Mémoire de maîtrise en Histoire, Ouagadougou, Université de Ouagadougou, 131p.

**MAIGA** Assetou Wendyam, 2014, *Communication et Participation citoyenne dans la gestion des ordures ménagères dans la commune de Ouagadougou : Cas de l'ex arrondissement de Boulmiougou*, Mémoire de Maîtrise en STIC, Université de Ouagadougou, 116p.

**MBAIRAMADJI** Djepatamian, 2015, *Problématique de la participation citoyenne à la gestion des déchets ménagers dans le 5<sup>e</sup> arrondissement de la ville de Ouagadougou*, Mémoire de Master en Sociologie, Université Ouaga I Pr Joseph KI ZERBO, 107p.

**NABIE** D. Daniel, 2015, *Décentralisation et participation citoyenne : Rôle des associations dans la gouvernance locale ; Cas des associations féminines de la commune rurale de Fara (Burkina Faso)*, Mémoire de maîtrise en Sociologie, Université Joseph KI ZERBO, 79p.

**NAGALO** Daïla Juste, 2008, *La politique administrative et le processus de développement au Burkina Faso de 1974 à 2004*, Mémoire de Maîtrise en Histoire et Archéologie, 122p.

**NAMOULNIARA** D. Hortense, 1992, *La ville de Koudougou et le facteur islamique des origines à nos jours (1990)*, Mémoire de Maîtrise en Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, 119p.

**NANA** Teega-wendé Rodrigue, 2016, *Rôle et place des organisations religieuses et coutumières dans la gestion des crises sociopolitiques au Burkina Faso : Cas de la commune de Koudougou*, Mémoire de fin de cycle, Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, Ouagadougou, 65p.

**NEBIE** B. Alexis, 2014, *Résilience scolaire chez des orphelins vivant dans les familles d'adoption : Cas des orphelins de l'école 'Naababoulga' au secteur N°6 de Koudougou*, Mémoire de Master en Psychologie, Université de Koudougou, 93p.

**NDIAYE** Ousseynou, 2003, *Financement des déchets solides de la ville de Koudougou : état des lieux et propositions stratégiques*, Mémoire de fin d'étude, Ecole Inter-Etats d'Ingénieurs de l'Équipement Rural, Ouagadougou, 96p et XXIII annexes.

**NYABA** Oumarou Nassintiaba, 2013, *La problématique du développement endogène de l'Afrique dans l'œuvre de Joseph KI ZERBO, des indépendances à nos jours*, Mémoire de Maîtrise, Université de Koudougou, 117p.

**RAMDÉ** Eunoc, 2011, *La politique de la coopération décentralisée dans la commune de Koudougou de 1970-2010*, Mémoire de Maîtrise en Histoire et Archéologie, Université de Koudougou, 145p.

**SANA** Clauris, 2020, *Participation citoyenne et conception des plans communaux de développement dans la commune de Koudougou*, Mémoire de Master en Sciences de l'Information et de la Communication (STIC), Ouagadougou, Université Joseph KI ZERBO/IPERMIC, 105p.

**SANA** Halizata, 2013, *Communication locale et participation citoyenne : Cas du budget participatif dans la commune de Koudougou*, Mémoire de Master de Recherche en STIC, Université de Ouagadougou/IPERMIC, 106p.

**SANOUE** Serge Stéphane, 2014, *Découverte d'outils archéologiques préhistoriques à Sogpelcé : Secteur N°5 de la commune de Koudougou, province du Bulkièmdé (Région du Centre-Ouest du Burkina Faso)*, Mémoire de Maîtrise en Histoire et archéologie, Université de Koudougou, 195p.

**SAWADOGO** Aboubacar, 2004, *La participation citoyenne non conventionnelle*, Mémoire de maîtrise ès Sciences Juridiques, Université de Ouagadougou, 49p.

**SEMDE** C. Marie, 2003, *Le christianisme dans la ville de Koudougou (1924-1947)*, Mémoire de Maîtrise en Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, 133p.

**VALENTE** Christiana, 2015, *Participation citoyenne et populations vulnérables dans le domaine de la santé : analyse de mémoires portant sur la démocratie sanitaire au Québec*, Mémoire de Maîtrise en Communication, Université du Québec à Montréal, 138p.

**YAMBRESSINGA** G., François de Paule, 2019, *Décentralisation et gouvernance locale au Burkina Faso : Cas spécifique de la commune de Ouagadougou (1995-2016)*, Mémoire de Master en Histoire et Archéologie, Université Joseph KI ZERBO, 187p.

**YAMÉOGO** B., Fernand, 2008, *Contribution de l'Organisation Catholique pour le développement et la Solidarité (OCADES) au développement socio-économique du diocèse de Koudougou de 1973-2003*, Mémoire de Maîtrise en Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, 158p.

**ZIDA** Somaila, 2014, *Contribution des acteurs locaux à la mobilisation des ressources humaines et financières dans la commune de Gomponsim (Province du Passoré)*, Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO, 96p.

**ZOMA** Bassirou, 2005, *Processus d'urbanisation : Koudougou 1922-1960*, Mémoire de maîtrise en Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, 114p.

**ZOMA** Bassirou, 2006, *La dynamique urbaine de Koudougou de 1960 à 1995*, Rapport de D.E.A en Histoire et Archéologie, Université de Ouagadougou, 95p.

**ZONGO** Madeleine, 2011, *L'alphabétisation fonctionnelle dans les associations au Burkina Faso : cas de l'Association Féminine au secteur n°8 de Koudougou*, Mémoire de Maîtrise en Lettres Modernes, Université de Koudougou, 69p.

**ZONGO** Sekma Gustave, 2011, *Parents d'élèves et réussite scolaire : Quelles stratégies d'implication pour de meilleurs résultats ? Cas de la commune de Koudougou*, Mémoire de Maîtrise en Psychologie, Université de Koudougou, 86p.

## 2.5. Articles scientifiques

**BAZEMO** Maurice, 2011, « Le mérite : critère de la responsabilisation en démocratie » In : **SANOGO** Mamadou Lamine et al (dir.), *La démocratie américaine comme source d'inspiration pour le renforcement de la démocratie en Afrique*, Actes de Colloques, Ouagadougou, Scientifiques, pp.191-198.

**BAZEMO**, Maurice, 2019, « La ville et son apport à la formation de la conscience nationale au Burkina Faso de l'indépendance à nos jours », In : **BAZEMO** Maurice et al (dir.), *Histoire des villes africaines. Réalités et représentations dans la longue durée. Cas du Burkina Faso*, Ouagadougou, P.U.O-Sankofa et Gurli, pp.59-68.

**BENGA** N. Adrien, 2003, « Citoyenneté française, citoyenneté locale : la municipalité en Haute Volta (1926-1960) », In : **MADIEGA**, Y., Georges et **NAO**, Oumarou, (dir.), *Burkina Faso. Cent ans d'histoire, 1895-1995*, Tome 1, Paris, Karthala, pp.973-987.

**BLONDIAUX** Loïc, 2001, « Démocratie locale et participation citoyenne : la promesse et le piège », In : *Mouvements*, N°18, pp44-51.

**BURBANK** Jane et **COOPER** Frederick, 2008, « Empire, droits et citoyenneté de 212 à 1946 », In : *Annales Histoire, Sciences Sociales*, N°3, 63<sup>e</sup> année, Ed. de l'ESHESS, pp495-531.

**CANTELLI** Fabrizio, **GARON** Francis et **SCHIFFINO** Nathalie, 2013, « Participation et pouvoirs » In : *Politique et Société*, N°1, Vol 32, pp 3-19.

**CARREL** Marion, 2013, « La gouvernance est-elle démocratique ? Les enjeux de la participation citoyenne », In : *Informations Sociales*, N°179, pp144-195.

**COULIBALY** Hervé Landry, 2018, « La participation citoyenne à l'épreuve des faits dans la commune rurale de Sourgoubila (Burkina Faso) : de 2006 à 2016 », In : *Journal de la Recherche Scientifique de L'Université de Lomé*, N°3, Vol 20, Lomé (Togo), pp.261-272.

**JACQUEMOT**, Pierre, 2007, « Chefferies et décentralisation au Ghana », In : *Afrique contemporaine*, N° 221, pp 55-74.

**GUEYE** M'Baye et **BOAHEN** Albert Adu, 1987, « Initiatives et résistances africaines en Afrique occidentale de 1880 à 1914 », In : **BOAHN** Albert Adu (dir.), *Histoire générale de l'Afrique : L'Afrique sous domination coloniale, 1880-1935*, Vol 7, Paris, UNESCO, pp.137-170.

**HIEN** Pierre Claver, 2003, « Les frontières du Burkina Faso : genèse, typologie et conflits (1885 à 1985) », In : **MADIEGA** Ténouyaba Georges et **NAO** Oumarou (dir.), *Burkina Faso. Cent ans d'histoire, 1895-1995*, Tome 1, Paris, Karthala-P.U.O, pp.695-720.

**KOUANDA** Assimi, 2003, « La révolte d'Alassane Moumini en 1908 », In : **MADIEGA** Yénouyaba Georges et **NAO** Oumarou, (dir.), *Burkina Faso : cent ans d'histoire, 1895-1995*, Tome 1, Paris, Karthala-P.U.O, pp569-593.

**LACROIX** Isabelle et **ST-ARNAUD** Pier-Olivier, 2012, « La gouvernance : tenter une définition », In : *Cahiers de recherche en politique appliquée*, N°3, Vol 4, pp19-37.

**LE BRIS** Emile et **PAULAIS** Thierry, 2007, « Introduction thématique : décentralisation et développement », In : *Afrique contemporaine*, N° 221, pp21-44.

**MICHELS** Ank, 2011, « Les innovations dans la gouvernance démocratique. En quoi la participation citoyenne contribue-t-elle à l'amélioration de la démocratie ? » In : *Revue Internationale des Sciences Administratives*, Vol 77, pp275-296.

**MONNOYER-SMITH** Laurence, 2011, « La participation en ligne, révélateur d'une évolution des pratiques politiques », In : *Participations*, N°1, pp156-185.

**NJOYA** Jean, 2015, « Gouvernance locale et démocratie « représentative » au prisme de la participation citoyenne », In : *Revue Africaine d'Etudes Politiques et Stratégiques*, N°1, Paris, L'Harmattan, pp.21-38.

**PAOLETTI** Marion et **RUI** Sandrine, 2015, « Introduction. La démocratie participative a-t-elle un sexe ? » In : *Participations*, N°12, pp.5-29.

**PITSEYS** John, 2017, « Démocratie et citoyenneté », In : *Dossiers du CRISP*, N°88, pp.9-113.

**TOUO** Herman, 2015, « Decentralization, crisis of governance and citizen's participation in Cameroon », In : *Revue Africaine d'Etudes Politiques et Stratégiques*, N°1, Paris, L'Harmattan, pp.61-95.

**OTAYEK** René, 1996, « Voter, ça veut dire quoi ? Sur les élections législatives du 24 mai 1992 », in **OTAYEK** René, **SAWADOGO** Filga Michel et **GUINGANE** Jean Pierre (dir.), *Le Burkina entre révolution et démocratie (1983-1993)*, Paris, Editions Karthala, pp.43-58.

**RABOUIN** Luc, 2006, « Démocratie participative et justice sociale : Le cas du budget participatif de Porto Alegre », In : *Nouvelles pratiques sociales*, N°1, Vol 19, pp164-175.

**ROIG** Charles, 1966, « Théorie et réalité de la décentralisation », In : *Revue française de Science Politique*, 16<sup>e</sup> année, N°3, pp445-471.

### 3. Ressources électroniques

**Agenda21 Local et Gironde Conseil Général**, 2014, *Cahier du Labo 'M21 : La participation citoyenne*, In : <https://www.gironde.fr>, page consultée le 24 juillet 2020.

**ANDRE** Pierre, 2010, « Evaluer la démarche de participation citoyenne : réflexion théorique et proposition méthodologique », In : [https://www.sifee.org/static/uploaded/Files/ressources/actes-des-colloques/paris/session-2-1/1\\_ANDRE\\_PPT.pdf](https://www.sifee.org/static/uploaded/Files/ressources/actes-des-colloques/paris/session-2-1/1_ANDRE_PPT.pdf), page consultée le 15 août 2020.

**BATIONO** Arsène Flavien, 02 octobre 2013, « Crise alimentaire 2012 : l'OCADES Caritas Burkina soutient plus de 40000 personnes », In : <https://ocadesburkina.org/?p=553>, page consultée le 28 décembre 2021.

**BATIONO** Modeste, 8 septembre 2016, « Coupures d'eau à Koudougou : L'ODJ monte au créneau », In : : <https://lepays.bf/coupures-deau-a-koudougou-lodj-monte-creneau/>, page consultée le 09 février 2021.

**BAYALA** Marie Laurentine, 28 novembre 2012, « Des femmes critiquent leurs positions sur les listes », In : <http://lefaso.net/spip.php?article51529>, page consultée le 07 septembre 2021

**BEOGO** Alex Ben, sans date, « Un électorat de plus en plus averti et très « intéressé » », In : <http://www.zedcom.bf/actualite/op446/dossier.htm>, page consultée le 22 mars 2022.

**BONKOUNGOU** Sylvain Roger, 2021, « Les enjeux de la gestion décentralisée des déchets solides à Koudougou au Burkina Faso », In : <https://revues.acaref.net/wp-content/uploads/sites/3/2021/12/roger-Sylvain-bonkougou-.pdf>, pp.441-457, page consultée le 05 décembre 2022.

**CENI**, 09 décembre 2012, *Elections municipales. Les résultats provisoires par commune*, In : <http://www.ceni.bf/sites/default/files/municipales2012/CENTRE-OUEST1.pdf>, page consultée le 17 septembre 2021.

**Centre d'Information, de Formation et d'Etudes sur le Budget (CIFOEB)**, mai 2019, *Commune de Koudougou. Déclinaison du budget citoyen 2019*, 15.p. [Online] [https://cifoeb.org/wp-content/uploads/2019/09/Document\\_BC\\_2019\\_commune\\_Koudougou\\_vf.pdf](https://cifoeb.org/wp-content/uploads/2019/09/Document_BC_2019_commune_Koudougou_vf.pdf), consultée le 17 juin 2022.

**Conseil d'État (Burkina Faso)**, sans date, *Elections municipales du 22 mai 2016 : résultats globaux par commune*, p.148. [Online] <https://www.sig.bf/wp-content/uploads/2016/06/Resultats-des-%C3%A9lections-municipales-du-22-mai-par-commune.pdf>, page consultée le 24 juin 2021.

**DAO Zanga Souleymane**, 21 novembre 2012, « Koudougou : il y'a espoir pour le CDP à Kamedji », In : [https://lefaso.net/spip.php?page=impression&id\\_article=51393](https://lefaso.net/spip.php?page=impression&id_article=51393), page consultée le 07 septembre 2021.

**DIALLO Moussa**, 18 août 2011, « Elections municipales et législatives couplées de 2012 : La CENI et la classe politique accordent les violons », In : <https://lefaso.net/spip.php?article43513>, page consultée le 07 septembre 2021.

**FOFANA Adama**, 28 octobre 2004, « Compte rendu de la session du mercredi 27 octobre 2004 », In : [http://lefaso.net/spip.php?page=impression&id\\_article=4817](http://lefaso.net/spip.php?page=impression&id_article=4817), page consultée le 22 septembre 2021.

**FORTIN-DEBART Cécile et GIRAULT Yves**, 2009, « De l'analyse des pratiques de la participation citoyenne à des propositions pour une éducation à l'environnement » In : *Education Relative à l'Environnement*, Vol 08, [Online] <http://journals.openedition.org/ere/2219>, page consultée le 13 octobre 2020.

**GUEYE Bara**, Sans date, *Où va la participation ? Expériences de l'Afrique de l'Ouest francophone*, 36.p. [Online] <https://pubs.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/7412FIIED.pdf>, page consultée le 23 avril 2022.

**KABORÉ** Aziz, 29 juin 2020, « Associations des Usagers de l'Eau : bientôt leur redynamisation par la commune de Koudougou », In : <https://fasopic.net/associations-des-usagers-de-leau-bientot-leur-redynamisation-par-la-commune-de-koudougou/>, page consultée le 29 décembre 2021.

**KABORÉ** François, 10 novembre 2004, « Enfance en difficulté : Un orphelinat pour Tiogo-Mossi », In : [https://lefaso.net/spip.php?page=impression&id\\_article=5020](https://lefaso.net/spip.php?page=impression&id_article=5020), page consultée le 23 mars 2022.

**KABORÉ** François, 28 février 2006, « Association « Bénébnooma » : la fête des enfants parrainés », In : <https://lefaso.net/spip.php?article12692>, page consultée le 30 décembre 2021.

**KABORÉ** François, 13 février 2012, « Jérôme Zoma, nouveau maire de Koudougou », In : <https://lefaso.net/spip.php?article46358>, page consultée le 20 septembre 2021.

**KABORÉ** François, 21 avril 2016, « Transport interurbain au Burkina Faso : Koudougou inaugure sa gare routière », In : <http://news.aouaga.com/h/97207.html>, page consultée le 06 février 2022.

**KANOUTE** Mamadou Bachir (dir.), Sans date, *Manuel du Budget Participatif en Afrique Francophone*, Vol I, Dakar, ONU Habitat - ENDA Tiers Monde, 74.p. [Online] [https://base.socioeco.org/docs/manuel\\_sur\\_les\\_budgets\\_participatifs\\_i.pdf](https://base.socioeco.org/docs/manuel_sur_les_budgets_participatifs_i.pdf), page consultée le 17 juillet 2022.

**KERE KERSON** Aboubakar, 02 octobre 2014, « Top vacances culture et sante à Koudougou : la grande finale a lieu ce samedi 27 septembre », In : <https://evasion.bf/top-vacances-culture-sante-koudougou-grande-finale-lieu-ce-samedi-27-septembre/>, page consultée le 27 mars 2022.

**LAMBERT** Mathieu, 2007, « La participation citoyenne au niveau local : différents moyens et des idées pour se lancer », In : <http://www.uvcw.be>, page consultée le 24 juillet 2020.

**L'INDÉPENDANT**, 08 février 2010, « Taxe de développement communal : Encore une pilule », In : <https://lefaso.net/spip.php?article35254>, page consultée le 18 avril 2022.

**LAURENT** Pierre-Joseph, 1995, « Développement local, stabilité politique et décentralisation L'exemple du Burkina Faso », In : *Bulletin de l'APAD*, N°10, [online] <http://journals.openedition.org/apad/1141>, consulté le 30 avril 2019.

**MAIGA** Issoufou, 12 juillet 2007, « Conseils villageois de développement : Un outil efficace du développement local », In : <https://lefaso.net/spip.php?article22081>, page consultée le 28 mars 2022.

**NANA** Hamado, 03 juillet 2002, « Prise en charge des personnes avec le VIH/SIDA : Des associations s'impliquent au niveau communautaire », In : [http://www.santetropicale.com/Actualites/0702/actualites0702\\_4.htm](http://www.santetropicale.com/Actualites/0702/actualites0702_4.htm), page consultée le 29 décembre 2021.

**NDONG** El Hadji Ibrahima, 2017, *La participation citoyenne au processus d'élaboration des projets d'aménagement urbain au Sénégal*, Mémoire de Master en Urbanisme et Aménagement, Université de Rennes 2, 88.p. [Online] <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01781798>, page consultée 18 mai 2021.

**OUÉDRAOGO** Prince Omar, 08 septembre 2020, « Vacances culture santé : une compétition culturelle et éducative qui rassemble la jeunesse de Koudougou », In : <https://www.voxkultur.com/2020/09/08/vacance-culture-sante-une-competition-culturelle-et-educative-qui-rassemble-la-jeunesse-de-koudougou/>, page consultée le 20 avril 2022.

**OUÉDRAOGO** Sabouna, 26 décembre 2012, « L'association Songre Ya Soma », In : <https://infokoudougou.blog4ever.com/lassociation-songre-ya-soma-fait-uvre-utile-a-koudougou>, page consultée le 10 juin 2021.

**ROGER** Benjamin, 2016, « Burkina Faso : trois choses à savoir sur les élections municipales », In : <https://www.jeuneafrique.com/324392/politique/burkina-trois-choses-a-savoir-elections-municipales>, page consultée le 27 juillet 2021.

**ROUAMBA** Alexandre Le Grand, 25 juillet 2016, « Les urgences de Maurice Mocktar Zongo », In : <https://www.leconomistedufaso.bf/2016/07/25/mairie-de-koudougou-urgences-de-maurice-mocktar-zongo/>, page consultée le 20 mars 2022.

**SAIDOU** Abdoul Karim, 2019, « La participation citoyenne dans les politiques publiques de sécurité en Afrique : analyse comparative des exemples du Burkina Faso et du Niger », In :

*Revue Internationale de Politique de Développement*, [online] <http://journals.openedition.org>, page consultée le 26 juillet 2020.

**SAWADOGO** Daouda, Sans date, « Résultats provisoires des élections. Les tendances se confirment », In : <http://www.zedcom.bf/actualite/op448/dossier.htm>, page consultée le 22 mars 2022.

**Service de la communication communale (Koudougou)**, 20 janvier 2004, « Un plan pour développer Koudougou », In : : <https://lefaso.net/spip.php?article1120>, page consultée le 22 septembre 2021.

**SOARES** Ursula, 27 avril 2012, « Burkina Faso : les élections législatives et municipales reportées au 2 décembre », In : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20120427-burkina-faso-elections-legislatives-municipales-reportees-2-decembre>, page consultée le 06 septembre 2021.

**TIENDREBEOGO** Josué, 19 février 2021, « Burkina Faso : débat autour de la place des APE dans le fonctionnement des établissements publics », In : <https://burkina24.com/2021/02/19/burkina-faso-debat-autour-de-la-place-des-ape-dans-le-fonctionnement-des-etablissements-publics/>, page consultée le 07 novembre 2021.

**VENNE** Michel, 2011, « Des citoyens responsables », In : *Télescope*, N°1, Vol 17, pp194-212. [Online] [www.telescope.enap.ca/Telescope/docs/Index/Vol\\_17\\_no1/Telv17n1\\_venne.pdf](http://www.telescope.enap.ca/Telescope/docs/Index/Vol_17_no1/Telv17n1_venne.pdf), page consultée le 07 mars 2021.

**WUHL** Simon, 2009, « Les fondements de la démocratie participative. Dialogues, propositions, histoires pour une citoyenneté mondiale (DHP) », In : [http://www.citego.org/bdf\\_fiche-document-323\\_fr.html](http://www.citego.org/bdf_fiche-document-323_fr.html), page consultée le 19 avril 2020.

**YAMÉOGO** Jonathan, 28 octobre 2011, « Festival de l'humour et du rire de Koudougou : La troisième édition sous le signe de la paix », In : <https://lefaso.net/spip.php?article44654>, page consultée le 27 avril 2022.

**YAMÉOGO** Michel, 28 juillet 2016, « Première session du conseil municipal de Koudougou : Union sacrée autour des actions de développement », In : <https://www.burkina24.com/2016/07/28/premiere-session-du-conseil-municipal-de->

[koudougou-union-sacree-autour-des-actions-de-developpement/](#), page consultée le 30 décembre 2021.

**ZOMA** Cyrille, 22 septembre 2004, « Voirie de Koudougou : Et si on rechargeait un peu ? », In : <http://lefaso.net/spip.php?article4061>, page consultée le 30 juin 2022.

**ZOMA** Cyrille, 01 juin 2006, « Seydou Zagré, nouveau maire de :''Faire de Koudougou notre cause commune'' », In : [https://lefaso.net/spip.php?page=impression&id\\_article=14311](https://lefaso.net/spip.php?page=impression&id_article=14311), page consultée le 28 décembre 2021.

**ZOMA** Cyrille, 22 octobre 2009, « Dégradation d'infrastructures routières à Koudougou : Palogo, Yilou, Sigogin... coupés de la commune », In : <https://lefaso.net/spip.php?article33734>, page consultée le 20 mars 2022.

**ZOMA** Cyrille, 22 août 2011, « Verger litigieux de Koudougou : Le groupe municipal UNDD "achète" la bagarre » : In : <https://lefaso.net/spip.php?article43577>, page consultée le 10 janvier 2023.

**ZOMA** Cyrille, 11 novembre 2013, « Koudougou : Près de 5000 parcelles volatilisées », In : <https://infokoudougou.blog4ever.com/koudougou-pres-de-5-000-parcelles-volatilisees>, page consultée le 24 avril 2022.

**ZOMA** Cyrille, 03 septembre 2014, « Litiges autour des lotissements à Koudougou : « rétablir urgemment les propriétaires terriens dans leurs droits », In : <http://news.aouaga.com/h/33447.html>, page consultée le 20 septembre 2021.

**ZOUMBARA** Dabadi, 05 avril 2007, « Mairie de Koudougou : l'assainissement au centre des préoccupations », In : <https://lefaso.net/spip.php?article20045>, page consultée le 28 décembre 2021.

**ZOUMBARA** Dabadi, 25 février 2010, « Marche de protestation contre la taxe de développement communal : Plus de 10000 manifestants à Koudougou », In : <http://lefaso.net/spip.php?article35574>, page consultée le 30 mars 2022.

**ZOUNGRANA** Placide, 28 avril 2011, « Manifestation de commerçants à Koudougou : La fermeture de boutiques provoque casses et incendies », In : <https://lefaso.net/spip.php?article41799>, page consultée le 10 septembre 2021.

# ANNEXES

**Tableau N°1 : Membres du conseil municipal de 2006-2012 des dix (10)  
secteurs**

<b>Nom</b>	<b>Prénom (s)</b>	<b>Secteurs/Villages</b>	<b>Partis politiques</b>
<b>RAMDÉ</b>	Yamba	Secteur 01	ADF/RDA
<b>YAMÉOGO</b>	Yembi dit Paul		ADF/RDA
<b>ZONGO</b>	Tempouré		ADF/RDA
<b>YAMÉOGO</b>	Athanase	Secteur 02	ADF/RDA
<b>YAMÉOGO</b>	Benjamin		ADF/RDA
<b>ZONGO</b>	Oumarou		CDP
<b>KABORÉ</b>	Tanga Sidiki	Secteur 03	ADF/RDA
<b>YAMÉOGO</b>	Justin		ADF/RDA
<b>YAMÉOGO</b>	Teganaba Norbert		CDP
<b>KOUAMAN</b>	Ouambi Joseph	Secteur 04	CDP
<b>OUÉDRAOGO</b>	Maurice		ADF/RDA
<b>YAMÉOGO</b>	Sidonie Antoine		ADF/RDA
<b>YAMÉOGO</b>	Nobila	Secteur 05	ADF/RDA
<b>ZIDA</b>	Noufou		ADF/RDA
<b>ZONGO</b>	Ali Tarbzanga		CDP
<b>SEMDE</b>	Boukari	Secteur 06	CDP
<b>YAMÉOGO</b>	Roger		ADF/RDA
<b>ZOUGRANA</b>	Ali		ADF/RDA
<b>KIEMDÉ</b>	Sidékouliga	Secteur 07	ADF/RDA
<b>NANA</b>	Moussa		ADF/RDA
<b>ROAMBA</b>	Piga Adama		ADF/RDA
<b>YAMÉOGO</b>	Koudregma	Secteur 08	ADF/RDA
<b>YAMÉOGO</b>	Kouliregma Laurent		
<b>YAMÉOGO</b>	Koudbi François		CDP
<b>OUÉDRAOGO</b>	Lassané		ADF/RDA

<b>OUÉDRAOGO</b>	Tibila Moussa	Secteur 09	CDP
<b>YAMÉOGO</b>	Noraogo Marcellin		ADF/RDA
<b>OUÉDRAOGO</b>	Adama	Secteur 010	ADF/RDA
<b>YAMÉOGO</b>	E. Edouard		ADF/RDA
<b>ZORGO</b>	Karegma		ADF/RDA

Source : Fait à partir des données de *L'Observateur Paalga* du dimanche 01 octobre 2000, p.26.

**Tableau N°2 : Membres du conseil municipal 2012-2014**

Nom	Prénom (s)	Secteurs/villages	Partis politiques
<b>YAMÉOGO</b>	Ousséni	Secteur 01	CDP
<b>ZOMA</b>	Jérôme		CDP
<b>YAMÉOGO</b>	Sibiraogo		UNDD
<b>BEREWOUDOUGOU</b>	Ignace Amedée	Secteur 02	CDP
<b>ZONGO</b>	Daniel Damien		CDP
<b>YAMÉOGO</b>	S. Augustin		UNDD
<b>YAMÉOGO</b>	Irène	Secteur 03	CDP
<b>YAMÉOGO</b>	Vincent		CDP
<b>BOUKOUNGOU</b>	Bangbi Victor		UNDD
<b>BEREWOUDOUGOU</b>	R. Jacques	Secteur 04	CDP
<b>YAMÉOGO</b>	S. Antoine		UNDD
<b>ZONGO</b>	Kouilbi Théophile	Secteur 05	CDP
<b>YAMÉOGO</b>	Eloi		UNDD
<b>ZIDA</b>	Noufou		UNDD
<b>YAMÉOGO</b>	Toubou Michel	Secteur 06	UNDD
<b>GUISSOU</b>	Justin		CDP
<b>KANZIE</b>	Fatimata		CDP
<b>TIENDREBEOGO</b>	Abdoulaye	Secteur 07	UNDD

<b>SIMPORE</b>	Ali		CDP
<b>ZONGO</b>	Abdoulaye	Secteur 08	CDP
<b>SEMDE</b>	Noaga Albertine		CDP
<b>KIEMDÉ</b>	Salifou		UNDD
<b>KAMA</b>	Eyama Bernadette	Secteur 09	CDP
<b>YAMÉOGO</b>	P. Victorien		CDP
<b>BASSOLET</b>	François d'Assise		UNDD
<b>KAOLA</b>	Lassané	Secteur 010	UNDD
<b>ZOMA</b>	K. Paul		UNDD
<b>ZONGO</b>	W. Pierre		CDP
<b>KAGAMBEGA</b>	Badama	Boulsin	CDP
<b>KAGAMBEGA</b>	Désiré		UNDD
<b>RAMDÉ</b>	Lacine	Doulou	CDP
<b>KABORÉ</b>	Pibi Harouna		UNDD
<b>KIENDREBEOGO</b>	K. Michel	Gninga	UNDD
<b>ZONGO</b>	Solange		UNDD
<b>YAMÉOGO</b>	Noel	Godin- Oualogtinga	UNDD
<b>KABRÉ</b>	Tinga Joanny		CDP
<b>YAMÉOGO</b>	Noélie		CDP
<b>BAZIÉ</b>	Babou René	Kamedji	CDP
<b>BAZIÉ</b>	François		UNDD
<b>KAGAMBEGA</b>	Timbkiëtta Gaston	Kikigogo	CDP
<b>KAGAMBEGA</b>	K. Prosper		UNDD
<b>NANA/KABORÉ</b>	G. Colette	Kologr-gogo	CDP
<b>YAMÉOGO</b>	Sibiri Thomas		UNDD
<b>YAMÉOGO</b>	Sibnoaga dit Joanny	Lattou	UNDD
<b>ZAGRÉ</b>	Koudougou		CDP

<b>ZONGO</b>	Maurice Moctar	Nayalgué	CDP
<b>ZONGO</b>	Koudbi		UNDD
<b>BAMA</b>	Assayé	Péyiri	CDP
<b>YAMÉOGO</b>	O. Désiré		UNDD
<b>KABORÉ</b>	Hamadou	Saria	CDP
<b>BADINI/KABORÉ</b>	Alimata		CDP
<b>YAMÉOGO</b>	S. Ludovic	Sigoguin	CDP
<b>BOUDA</b>	Wati		CDP
<b>TIENDREBEOGO</b>	Gilbert	Tiogo Mossi	CDP
<b>ZONGO</b>	Tigueda Isidore		ADF/RDA
<b>OUÉDRAOGO</b>	Adama	Toèga	UNDD
<b>OUÉDRAOGO</b>	Issa		CDP
<b>KIENDREBEOGO</b>	M. Hippolyte	Villy	CDP
<b>KIEMDÉ</b>	Boukary François		CDP
<b>KIEMDÉ/NABI</b>	K. Djénéba		CDP

Source : Réalisé à partir des données du *Journal Le Reffet* N°079 de mars-avril 2013, pp.6-7.

**Tableau N°3 : Membres du conseil municipal 2016-2022**

<b>Nom</b>	<b>Prénom (s)</b>	<b>Secteurs/village s</b>	<b>Partis politiques</b>
<b>YAMÉOGO</b>	Sibraogo	Secteur 01	MPP
<b>ZOMA</b>	Kanregma		CDP
<b>ZOMA</b>	Léon		MPP
<b>KIENDREBEOGO</b>	Constant	Secteur 02	CDP
<b>YAMÉOGO</b>	Modeste		
<b>YAMÉOGO</b>	S. Augustin		MPP

<b>YAMÉOGO</b>	Henry	Secteur 03	MPP
<b>YAMÉOGO</b>	Justin		
<b>YAMÉOGO</b>	Vincent		CDP
<b>NANA</b>	Kuilga	Secteur 04	
<b>YAMÉOGO</b>	Ouibila Eric		
<b>NANA</b>	K. Mathias	Secteur 05	MPP
<b>YAMÉOGO</b>	B. Camille		
<b>YAMÉOGO</b>	T. Marcel		CDP
<b>GUISSOU</b>	K. Patrice	Secteur 06	
<b>KABORÉ</b>	Zenabo		MPP
<b>NABI</b>	Serge Boniface		CDP
<b>KABORÉ</b>	Boureima	Secteur 07	MPP
<b>SIEMDE</b>	Issa		CDP
<b>KIEMDÉ</b>	Salifou	Secteur 08	
<b>OUÉDRAOGO</b>	Dieudonné		MPP
<b>YAMÉOGO</b>	Célestin		
<b>N'DO</b>	Hénok	Secteur 09	
<b>OUÉDRAOGO</b>	Adiaratou		MPP
<b>YAMÉOGO</b>	P. Victorien		CDP
<b>YAMÉOGO</b>	Cyriaque	Secteur 10	MPP
<b>ZONGO</b>	K. Phélix		
<b>ZONGO</b>	W. Pierre		CDP
<b>YAMÉOGO</b>	N. Fernand	Boulsin	MPP
<b>BONJOUNGOU</b>	Christophe	Doulou	CDP
<b>RAMDÉ</b>	Adama		
<b>KAOAMA</b>	K. Théophile	Gninga	CDP
<b>KOUAMA</b>	Ouambi Joseph		MPP

<b>KABORÉ</b>	Konwende	Godin- Oualogtinga	MPP
<b>KABORÉ</b>	Marc		CDP
<b>OUÉDRAOGO</b>	Faustin		CDP
<b>BAKO</b>	Boubié	Kamedji	CDP
<b>YAMÉOGO</b>	Sibiri Olivier		MPP
<b>KAGAMBEGA</b>	Bernard	Kikigogo	PDS/METEBA
<b>KAGAMBEGA</b>	K. Prosper		CDP
<b>YAMÉOGO</b>	K. Albertr		CDP
<b>ZOUNGRANA</b>	Noraogo	Kologr-gogo	MPP
<b>ZAGRE</b>	Barré Ernest		MPP
<b>ZONGO</b>	Sidimnoma	Lattou	
<b>YAMÉOGO</b>	Touwendsida		MPP
<b>ZONGO</b>	Maurice Mocktar		
<b>BAMA</b>	Joany	Péyiri	MPP
<b>GUISSOU</b>	Tasseré		
<b>KABRÉ</b>	Karim	Saria	CDP
<b>KABRÉ</b>	Raga Salam		MPP
<b>YAMÉOGO</b>	Koudsakma	Sigoguin	CDP
<b>ZONGO</b>	Tambi		MPP
<b>YAMÉOGO</b>	N. Julien	Tiogo Mossi	CDP
<b>ZONGO</b>	Isidore		MPP
<b>N'DO</b>	Philippe	Toèga	CDP
<b>OUÉDRAOGO</b>	Issa		MPP
<b>KIÉMDE/NABI</b>	Djeneba	Villy-Centre	CDP
<b>NANA</b>	Norbert		
<b>TIENDREBEOGO</b>	Règma		MPP
<b>ZONGO</b>	Lassané	Villy Godin	
<b>ZONGO</b>	Sigbou Daniel		MPP

<b>BONKOUNGOU</b>	Noaga	Villy Nadioulou	MPP
<b>YAMÉOGO</b>	Tiga		CDP
<b>KIEMDÉ</b>	Boukary Francis	Villy Ralmou	
<b>ZONGO</b>	Rasmané		MPP
<b>KOLOGO</b>	Souleymane	Villy Rana	
<b>ZONGO</b>	Gilbert		MPP
<b>BOUDA</b>	Daniel	Villy Ronsin	
<b>KIEMDÉ</b>	Y. Thomas		MPP
<b>BOUDA</b>	Pogho	Villy Siguevusse	MPP
<b>KIENDREBEOG O</b>	P. Belyanda Michel		
<b>KABORÉ</b>	W. Blaise	Villy Yalgatinga	MPP
<b>NANA</b>	Jean Paul		

**Source :** Liste réalisée à partir des données issues du journal *Le Cavalier Rouge* N°007 de janvier-mars 2018, pp4-11.

**Tableau N°4 : Liste des différents maires (connus) à la tête de la mairie de 1960 à 2016**

<b>Maires élus 1960-2016</b>		
<b>Années</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom(s)</b>
1960-1966	<b>YAMÉOGO</b>	Dénis
1995-2000	<b>ZOMA</b>	Emmanuel
2000-26 juillet 2005	<b>YAMÉOGO</b>	N. Marcellin
20/09/2005-2006	<b>YAMÉOGO</b>	K. Jeannette
2006-2011	<b>ZAGRÉ</b>	Seydou
2012-2014	<b>ZOMA</b>	Jérôme
2016-2022	<b>ZONGO</b>	Maurice Mocktar

<b>Présidents de délégations et maires préfets 1970-2015</b>		
<b>Années</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom(s)</b>

1970-1972	<b>HENRY</b>	Paul
1972-1974	<b>IDANI</b>	Grégoire
1974-1975	<b>RAYASSE</b>	Emile
1975-1978	<b>OUÉDRAOGO</b>	Guiébeosgo
1978-1979	<b>BASSAVE</b>	Francis
1979-1982	<b>NIKIÉMA</b>	André
1982-1984	<b>KONÉ</b>	Ibrahim
1984-1985	<b>BADO</b>	André
1985-1987	<b>DICKO</b>	H. Idrissa
1987-1988	<b>OUÉDREOGO</b>	Ignace
1988-1991	<b>BARRO</b>	Siaka
1991	<b>ZOMA</b>	Samuel
1991-1993	<b>KAFANDO</b>	Belko Frédéric
1993-1995	<b>OUÉDRAOGO</b>	Naba
Janvier 2015-Juin 2016	<b>KONTOGOM</b>	K. Laurence

<b>Maires intérimaires 1966-2012</b>		
<b>Années</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom(s)</b>
1966-1970	<b>YAMÉOGO</b>	Joseph
23/08/2005-21/10/2005	<b>YAMÉOGO</b>	Désiré
17/10/2011-février 2012	<b>YAMÉOGO</b>	M'Bi Alexis

**Source :** Fait sur la base des données récupérées dans le bulletin d'information de la commune *Le Cavalier Rouge* n°007 du janvier à mars 2018, p.12., dans la presse en ligne notamment sur [www.lefaso.net](http://www.lefaso.net).

## Table des matières

<b>DÉDICACE</b> .....	I
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	II
<b>TABLE DES ABREVIATIONS</b> .....	III
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	VII
<b>SOMMAIRE</b> .....	VIII
<b>INTRODUCTION GENERALE</b> .....	1
<b>1. Justifications du choix du sujet et de l'espace temporel</b> .....	2
1.1. Justifications du choix du sujet.....	2
1.2. Justification de l'espace temporel .....	4
<b>2. Objectifs et intérêts du sujet</b> .....	4
2.1. Objectif principal et objectifs spécifiques .....	4
2.2. Intérêt du sujet.....	5
<b>3. Historiographie</b> .....	5
3.1. Ouvrages ou documents d'ordre général.....	5
3.2. Les documents spécifiques.....	6
<b>4. Problématique</b> .....	11
<b>5. Définition des concepts</b> .....	13
5.1. Notions de citoyen et de citoyenneté.....	13
5.2. Participation citoyenne .....	15
5.3. Décentralisation.....	17
<b>6. Méthodologie</b> .....	18
<b>PREMIÈRE PARTIE :</b> .....	23
<b>ÉVOLUTION POLITICO-ADMINISTRATIVE DE KOUDOUGOU DE 1896 A 2016</b> .....	23
<b>CHAPITRE I : KOUDOUGOU COLONIAL (1896-1958)</b> .....	24
<b>I. Conquête et implantation de l'administration coloniale à Koudougou</b> .....	24
I.1. Conquête coloniale et réactions populaires dans le <i>Kippirsi</i> au XIXe siècle.....	24
I.2. Implantation coloniale et évolution administrative de Koudougou de 1896 à 1958.....	26
<b>II. Mutations sociopolitiques</b> .....	30
II.1. Mutations politico-administratives .....	30
II.2. Mutations sociales .....	32

<b>CHAPITRE II : KOUDOUGOU DANS LES POLITIQUES ADMINISTRATIVES DE 1958 À 2016</b> .....	34
<b>I. Une histoire de la décentralisation à Koudougou : de la communalisation à la régionalisation (1958 à 2004)</b> .....	34
I.1. Processus de communalisation de Koudougou de 1958 à 2004.....	34
I.2. Koudougou dans les politiques de départementalisation depuis 1974 .....	37
I.3. Koudougou et les politiques de provincialisation et de régionalisation (1983-2001).....	38
<b>II. Gouvernance locale et mutations socio-démographiques</b> .....	40
II.1. Gouvernance locale de la commune .....	40
II.2. Quelques mutations socio-démographiques dans la commune .....	44
<b>III. La décentralisation à l'épreuve de la réalité : les défis persistants de la commune de Koudougou</b> .....	47
III.1. Les problèmes d'infrastructures routières et les risques d'inondation .....	47
III.2. Les défis sociaux à relever dans la commune de Koudougou .....	48
III.3. Défis sur le plan politique, administratif et économique .....	52
<b>Conclusion partielle</b> .....	58
<b>DEUXIÈME PARTIE :</b> .....	59
<b>PARTICIPATION POLITIQUE ET SOCIALE DE 1958 À 2016</b> .....	59
<b>CHAPITRE III : LA PARTICIPATION POLITIQUE</b> .....	61
<b>I. La participation au processus électoral</b> .....	61
I.1. Organisation des élections municipales .....	61
I.2. Implication des citoyens dans le processus : militantisme et candidature .....	62
<b>II. Participation aux différentes élections municipales de 1960 à 2016</b> .....	65
II.1. Participation aux scrutins municipaux d'expérimentation (1960-2006).....	65
II.2. Elections de consolidations : quelle participation (2012-2016) ? .....	70
II.3. Les formes de participation aux élections municipales : Que retenir ? .....	73
<b>III. La participation publique : top down</b> .....	75
III.1. Etat de la participation aux différentes sessions du conseil municipal (1958-2016).....	75
III.2. Consultations et débats publics dans la commune.....	77
<b>IV. Les formes ascendantes de la participation politique : veille citoyenne et participation active</b> .....	85
IV.1. Veille citoyenne : interpellation et plaidoyer .....	85
IV.2. De la protestation passive à la manifestation plus ou moins violente .....	88
IV.3. Les espaces d'expression et canaux d'interpellation, de plaidoyer et de dénonciation.....	93
<b>CHAPITRE IV : PARTICIPATION A LA VIE SOCIALE</b> .....	95

<b>I. Quelles initiatives citoyennes dans l'assainissement de la commune ? .....</b>	<b>95</b>
I.1. Origine des déchets dans la commune de Koudougou.....	95
I.2. Actions de l'autorité communale .....	97
I.3. Initiatives populaires et assainissement .....	99
<b>II. Les formes de participation citoyenne dans l'éducation et la formation professionnelle .....</b>	<b>100</b>
II.1. Dons de matériels et système de parrainage .....	100
II.2. Espace d'éducation et de formation.....	102
<b>III. L'humanitaire .....</b>	<b>108</b>
III.1. Prise en charge des Orphelins et des Enfants Vulnérables (OEV) .....	109
III.2. Aides alimentaires et aides en matière de santé .....	110
<b>CHAPITRE V : PARTICIPATION POLITIQUE ET SOCIALE : LIMITES ET OBSTACLES</b>	
.....	113
<b>I. Limites et obstacles à la participation électorale.....</b>	<b>113</b>
I.1. Le phénomène de l'abstentionnisme.....	113
I.2. Influence des instabilités politiques et de la nature des régimes politiques sur l'exercice de la citoyenneté locale .....	114
I.3. La fraude : véritable obstacle à une participation électorale sincère.....	116
I.4. Les pratiques anti-démocratiques à l'origine de la faible participation électorale.....	119
I.5. Dérives des politiques dans les discours et les intimidations pour orienter le choix .....	124
<b>II. Obstacles à une participation publique .....</b>	<b>125</b>
II.1. De la nature des procédures participatives.....	125
II.2. Quelle légitimité des procédures participatives ou des représentants ?.....	128
II.3. Le problème de financement des activités des cadres de concertation .....	130
<b>III. Quelques insuffisances et limites des autres formes de la participation .....</b>	<b>131</b>
III.1. Veille citoyenne : Ignorance et manque de communication.....	131
III.2. Hommes politiques et citoyens "interpellateurs" : les accusations de sabotage.....	133
III.3. La violence lors des manifestations : une instrumentalisation ? .....	134
<b>IV. Limites et obstacles à la participation communautaire .....</b>	<b>135</b>
IV.1. OSC et associations : les ambitions citoyennes à l'épreuve de l'argent.....	135
IV.2. L'action communautaire détournée par les ambitions politiques.....	137
<b>Conclusion partielle.....</b>	<b>140</b>
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>141</b>
<b>SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>143</b>
<b>1. Sources.....</b>	<b>143</b>
1.1. Sources orales.....	143

1.2. Archives.....	145
1.3. Presse écrite.....	145
1.4. Rapports et textes .....	147
<b>2. Bibliographie.....</b>	<b>148</b>
2.1. Généralités.....	148
2.2. Ouvrages spécifiques.....	150
2.3. Thèses de doctorat.....	152
2.4. Mémoires de maîtrise, de master et rapports de D.E.A.....	153
2.5. Articles scientifiques .....	158
<b>3. Ressources électroniques.....</b>	<b>160</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>i</b>
<b>TABLE DE MATIERE.....</b>	<b>x</b>